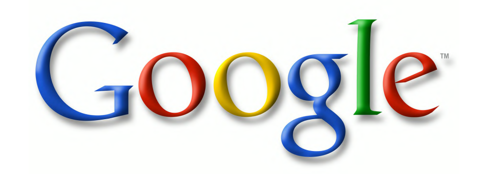
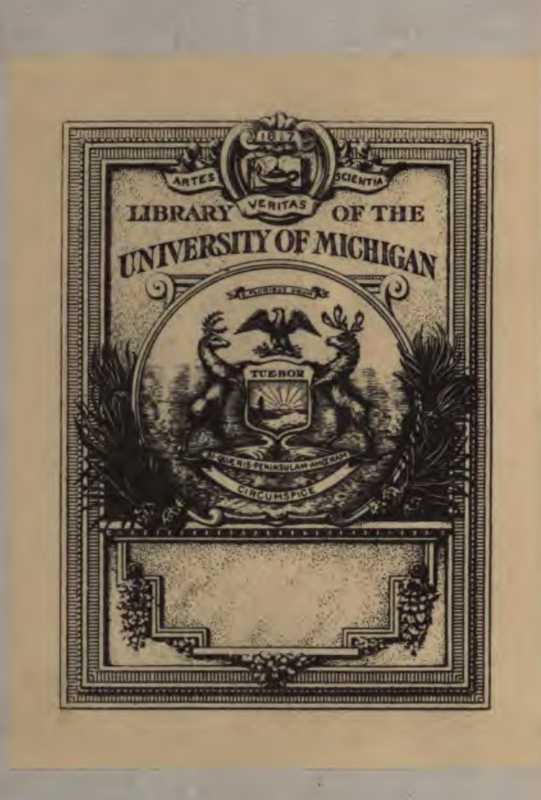



015 01802795 6b



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE DE FRANCE.

TOME IV.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT.

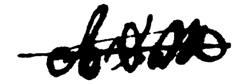
HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS PHARAMOND

JUSQU'A LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

DU RÈGNE DE LOUIS XVIII;

PAR J. C. ROYOU.

TOME QUATRIÈME.





PARIS.

LE NORMANT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, N° 8, ET QUAI DE CONTI, N° 5.

MDCCCXIX.

HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIÈME RACE.

CHARLES VIII.

Charles, étant dans sa quatorzième année, 1483.
avoit, suivant les lois de l'Etat, l'âge requis pour gouverner; mais il n'en avoit pas la capacité. A son extrême jeunesse se joignoit un tel défaut d'éducation, qu'il ne savoit ni lire ni écrire. Louis, par son testament, avoit donné l'administration à sa fille aînée, Anne, épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, à laquelle les historiens contemporains accordent unanimement une âme forte et un génie profond. On réclama contre cette disposition des dernières volontés du monarque. Il est fort à présumer que sa veuve, qui pouvoit s'appuyer de l'usage invariable depuis le commencement de la monarchie, se fût mise en possession de l'autorité, si sa mort n'eût pas

1483. suivi de si près celle de son époux : elle ne lui survécut que trois mois. Sa fille n'eût pas osé sans doute lui disputer la régence. Cette mort ouvrit la carrière à de nouveaux prétendans : d'abord au duc d'Orléans, présomptif héritier de la couronne. A peine sorti du berceau, il avoit perdu son père. Marie de Clèves, sa mère et sa tutrice, prit les plus grands soins de son éducation ; mais ils furent inutiles ; car il n'enduroit aucune remontrance, et ne voulut se livrer qu'aux exercices du corps dans lesquels personne ne le surpassoit. Il aimoit avec fureur le jeu et les femmes, et se livroit sans retenue à toutes ses passions. Cependant on s'apercevoit qu'il y avoit dans son cœur un fond de vertu ; malheureusement Louis XI la craignoit, surtout dans un prince du sang ; il lui eût été, sans cette fâcheuse disposition, bien facile d'y ramener un enfant auquel il tenoit lieu de père. Dès que ce prince fut nubile, on lui fit épouser Jeanne, troisième fille de Louis XI, petite, bossue, et contrefaite. Ce n'étoit pas là le moyen de fixer les goûts volages d'un premier prince du sang, l'un des plus beaux hommes de son siècle. Dès qu'il vit Louis XI au tombeau, il forma le projet d'exercer la régence, et de faire annuler son mariage. Il avoit un ami bien capable de le seconder : c'é-

toit le comte de Dunois, fils du célèbre bâtard 1483.
d'Orléans. La santé de Charles étant très-foible, presque tous les princes se réunirent au parti de son successeur présumé, entre autres le comte d'Angoulême et le duc de Bretagne, ses cousins-germains, le vicomte de Narbonne, son beau-frère, le comte du Perche, devenu duc d'Alençon, et une partie considérable de la plus haute noblesse du royaume. On lui opposoit le serment qu'il avoit fait de respecter les dernières volontés de Louis XI; il répondoit que cette renonciation forcée ne servoit qu'à mieux constater ses droits; on objectoit de plus contre ses prétentions, qu'étant présomptif héritier du trône, il n'étoit pas prudent de lui confier la personne du roi, et que, n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité (il n'avoit que vingt-trois ans), et ne pouvant en conséquence avoir la disposition de son propre bien, il ne devoit pas trouver mauvais que celle des revenus de l'Etat lui fût refusée. Le duc de Bourbon, à qui aucun de ces motifs d'exclusion ne pouvoit s'appliquer, se mit aussi sur les rangs. Il étoit plus que sexagénaire, avoit rendu de grands services sous Charles VII, et souffert des persécutions sous Louis XI. Madame de Beaujeu, disoit-il, étoit plus jeune que le duc d'Orléans; et si c'é-

1483. toit le mari qui devoit gouverner sous le nom de sa femme, ce mari étoit le frère cadet du duc de Bourbon; seroit-il convenable qu'il lui commandât? Madame (1) crut engager ces deux concurrens à lui laisser le champ libre, en les comblant de biens et d'honneurs. Les princes ne se contentèrent point de ce dédommagement; ils remplirent le conseil de leurs créatures et décrièrent le gouvernement. Ces moyens ne leur réusissant pas, ils demandèrent que les Etats fussent convoqués pour décider eux-mêmes à qui appartiendroit le gouvernement.

Les vrais serviteurs du roi frémirent de cette demande. Dès ce temps, ces grandes assemblées étoient regardées comme un contre-poids souvent dangereux de l'autorité royale. La mémoire de Louis XI étoit abhorrée des trois ordres de l'Etat en général. Cette haine pouvoit rejaillir sur son fils. Qui le défendroit? Madame, par son sexe, étoit exclue de l'entrée aux Etats; les princes, tout entiers à leurs intérêts, ne songeoient qu'à flatter l'assemblée. Déjà le duc d'Orléans avoit mis dans son parti les deux plus grands ennemis de la France : Maximilien et François II, duc

(1) C'est ainsi qu'on appeloit dès lors la fille aînée du roi.

de Bretagne; et pour accroître les embarras de la régente, il engageoit le duc de Lorraine à réclamer la succession du roi René son aïeul. On ne pouvoit savoir où s'arrêteroit l'ambition du jeune duc d'Orléans livré à de perfides conseils. Ce qu'on découvrit dans la suite, prouva combien on avoit lieu de les craindre: on sut que Landois, premier ministre du duc de Bretagne, avoit fabriqué des pièces, et composé un mémoire pour établir l'illégitimité de la naissance du roi. En de telles conjonctures, il étoit dangereux d'assembler les Etats; il l'étoit encore plus de se refuser à leur convocation. Le peuple en eût conclu qu'on ne vouloit apporter aucun remède à ses maux qui étoient extrêmes. Si les princes parvenoient à lui persuader que leur cause étoit la sienne, et la régente et le jeune roi couroient de grands risques. Madame, en conséquence, convoqua les Etats-Généraux à Tours, pour le premier de janvier. Les princes intriguèrent dans les assemblées provinciales où l'on élisoit les députés. Madame, de son côté, s'efforça de gagner les esprits par de plus nobles moyens: elle fit, dans les dépenses, des réformes qui lui permirent de diminuer les impôts, et annonça des allégemens plus considérables après le réta- 1483.

1483. blissement de l'ordre dans le domaine de la couronne, qu'elle promit et qu'elle opéra, en y réunissant toutes les terres qui en avoient été aliénées avec si peu de mesure sous le dernier règne Elle fit mettre en liberté tout ce qu'on nommoit prisonniers d'Etat, et combla même de grâces ceux qui avoient subi les plus cruelles et les plus injustes persécutions. Sans parler d'une foule de grands personnages, le prince d'Orange, pendu en effigie du temps de Louis XI, fut rétabli dans ses terres de Franche-Comté; en même temps, elle livroit à la justice les deux hommes sur lesquels Louis avoit versé le plus de bienfaits, et qu'il avoit le plus spécialement recommandés à son fils : Olivier-le-Daim et Jean Doyac. Entre les crimes prouvés contre le premier, on cite particulièrement celui-ci : Un gentilhomme, arrêté par ordre du roi, couroit risque de la vie; sa femme, pour le sauver, s'adresse à Olivier-le-Daim; elle étoit belle. L'indigne favori du monarque met un prix honteux au service qu'il promet. La proposition est rejetée; mais le mari, que l'épouse obtient la permission de voir, la détermine au sacrifice exigé. Il s'accomplit. Olivier, prévoyant que cette femme s'éloigneroit de lui pour jamais, dès qu'elle auroit obtenu la liberté de son époux,

se fait expédier l'ordre de la mort du prisonnier, et donne celui de le jeter à la rivière. Le corps fut trouvé par des pêcheurs, et reconnu. La femme crut qu'il étoit ou dangereux ou inutile de se plaindre pendant la vie de Louis XI. Après sa mort, elle dénonça le coupable et celui qui avoit exécuté le crime. Tous deux furent pendus. Quant à Doyac, qui avoit fait le métier de délateur, et avoit osé s'attaquer au duc de Bourbon, il fut fouetté dans tous les carrefours de Paris, eut d'abord une oreille coupée, et la langue percée d'un fer chaud; on l'amena ensuite à Montferrand en Auvergne, lieu de sa naissance, et théâtre d'un prétendu triomphe sur le duc de Bourbon; il y fut fouetté de nouveau, privé de l'autre oreille, et banni du royaume. Le médecin Cottier, à qui l'on ne reprochoit que son insolence et sa cupidité, fut dépouillé de toutes ses terres, et condamné à cinquante mille écus d'amende. 1483.

Ce fut après ces actes de justice, agréables à la nation, que les Etats s'ouvrirent à Tours le 15 janvier (1). Le chancelier Doriole exposa ce que le roi avoit déjà exécuté pour le bien du royaume; il exhorta les députés à 1484.

(1) Là fut ouverte la boîte de Pandore. (Voy. p. 9.)

1484. découvrir tous les abus échappés à sa connoissance, à ne lui déguiser aucun des maux qui affligeoient le peuple. Il conjura les princes d'oublier tout esprit de parti, de laisser une entière liberté aux suffrages, dit qu'il s'agissoit de former au roi un conseil bien choisi, et qu'il falloit, dans les délibérations, traiter d'abord de l'intérêt général, ensuite de celui des provinces, pour finir par les affaires des particuliers. Les Etats formèrent six divisions, dans chacune desquelles étoient plusieurs provinces. Elles travaillèrent dans des salles séparées durant tout le reste de janvier, et se rassemblèrent au commencement de février dans une salle commune, pour se communiquer leurs travaux respectifs, et en former un seul cahier. Deux des objets les plus essentiels qu'on discuta, furent la régence et la formation du conseil. On ouvrit d'abord l'avis de laisser la personne du roi entre les mains de Madame et de son mari. Quant au conseil, la division ou chambre de Normandie étoit d'avis que les princes du sang qui devoient y avoir séance de droit, nommassent huit ou douze des anciens membres du conseil pour former le nouveau, que les Etats eussent la nomination de douze, ou même de vingt-quatre autres membres pris parmi eux. Plusieurs

adoptèrent cet avis avec chaleur ; ils prétendirent que, pendant la minorité du roi, la nation se trouvoit dépositaire de l'autorité suprême, et que, s'il en étoit besoin, il falloit contraindre les princes à l'adoption de ce règlement. Le plus grand nombre soutint que la nation n'avoit aucun droit à l'autorité, tandis qu'il restoit des héritiers légitimes ; qu'en cas de minorité, elle passoit entre les mains des princes du sang, à qui seuls appartenoit le droit de former le conseil, et qui n'étoient tenus de prendre l'avis du peuple que sur les impôts ; que si, dans cette occurrence, ils avoient choisi la nation pour arbitre de leurs droits, c'étoit une déférence dont il falloit bien se garder d'abuser, que les Etats devoient se renfermer dans les objets de leur compétence, et laisser à ces princes le soin de vider eux-mêmes leurs différens. Un gentilhomme bourguignon, Philippe Pot de la Roche, établit qu'aux Etats seuls appartenoit le droit de régler l'administration et la forme du conseil ; que le peuple ayant élu d'abord ses rois, et leur ayant conféré toute l'autorité dont ils jouissent, c'est en lui que réside essentiellement la souveraine puissance. On voit qu'il n'est pas nouveau ce principe de la souveraineté du peuple, soutenu à la fin du der-

1484. nier siècle avec tant de fureur, et dont on a tiré de si effroyables conséquences. Quelques uns regardèrent cet orateur comme un zélé patriote; le plus grand nombre n'y vit qu'un séditieux. La division de Bourgogne adopta l'opinion de celle de la Normandie. Les quatre autres la rejetèrent. La minorité persista néanmoins dans son avis.

Durant ces débats, survint le jour fixé par le roi pour entendre la lecture des cahiers. Quand il parut à l'assemblée, tous les députés mirent un genou en terre. Le chancelier se prosterna lui-même au pied du trône. On ne put lire, dans cette séance qu'une partie des cahiers. Le lendemain, le roi fit dire qu'ayant été informé que les divisions n'étoient point d'accord entre elles, il ne reparoîtroit aux Etats-Généraux qu'après qu'elles se seroient accordées. Alors les deux divisions de Normandie et de Bourgogne se rendirent à l'avis des quatre autres, et il fut décidé unanimement que le roi, étant dans sa quatorzième année, et montrant une maturité au-dessus de son âge, expedieroit lui seul, d'après l'avis de son conseil, toutes les affaires; qu'en son absence, le duc d'Orléans présideroit le conseil, et suivroit la pluralité des voix; après lui le duc de Bourbon, puis le sire de Beau-

jeu ; que les autres princes du sang y pren- 1484.
droient rang suivant l'ordre de leur naissance ; qu'il seroit à propos de tirer des six chambres ou divisions, douze députés choisis par le roi et les princes, lesquels seroient ajoutés aux anciens conseillers d'Etat. Enfin, l'assemblée, considérant avec quelle prudence le roi avoit été jusque-là élevé, souhaita qu'il eût toujours près de lui des personnages éclairés et vertueux, qui continuassent de lui inspirer de louables sentimens. On ne nomma point Madame de Beaujeu, parce qu'on étoit averti que le duc d'Orléans s'en offenseroit, et peut-être même se porteroit à quelque éclat. Du reste, comme elle disposoit de la personne du roi, qui alloit exercer la puissance royale, elle conserva toute l'autorité dont elle étoit en possession. Charles vint à l'assemblée, approuva ce qui avoit été délibéré sur l'administration et la formation du conseil, auquel il promit d'adjoindre douze membres des Etats-Généraux. Il ajouta qu'il examineroit dans son conseil, avec les députés qui avoient le plus de lumières, les principaux articles des cahiers.

Charles d'Armagnac, l'unique héritier de cette illustre maison, se présenta dans cette séance, et retraça l'assassinat du comte d'Armagnac, la mort tragique de la comtesse, les

1484 tourmens, auxquels il avoit été livré lui-même, sa détention pendant quatorze ans dans un cachot de la Bastille, où tantôt on lui faisoit arracher des dents, tantôt on lui appliquoit cent coups de verges. Il accusoit des malheurs de sa maison plusieurs grands personnages qui étoient présens, entre autres Chabannes. Celui-ci dit que, dans l'affaire du comte d'Armagnac, tout s'étoit fait par l'ordre du feu roi. Le sire d'Albret et Lescun répondirent qu'il *en avoit menti*. A ce mot le vieux guerrier fond, l'épée à la main, sur ces deux seigneurs, prêts de leur côté à le recevoir, et le sang alloit couler, en la présence du roi, si des amis communs n'eussent séparé les combattans. D'un autre côté, les enfans du duc de Nemours, trois fils et deux filles, issus du sang royal, exposèrent qu'après avoir été arrosés de celui de leur père, ils étoient réduits à ne vivre que d'aumônes. Enfin le duc de Lorraine réclama, par ses ambassadeurs, la succession du roi René d'Anjou, son aïeul. Ces affaires furent renvoyées au conseil avec une recommandation des Etats. Charles d'Armagnac et les enfans du duc de Nemours y obtinrent justice de suite, et le duc de Lorraine l'année suivante. On ne rendit pas cependant la Provence au duc; on à mit cet égard l'affaire en arbitrage,

et, en attendant la décision, il lui fut accordé, par forme d'indemnité, une pension de trente-six mille francs. 1484.

Les cahiers contenoient cinq chapitres, intitulés de l'*Eglise*, de la *Noblesse*, du *Commun* ou du Tiers-Etat, de la *Justice* et de la *Marchandise*. Dans le premier, les députés demandèrent le rétablissement de la pragmatique-sanction, dont l'anéantissement avoit livré l'Etat à l'avidité de la cour romaine. Ils dirent que, pour peu qu'on différât cette restauration, l'argent qui restoit en France passeroit en Italie, que tous les bénéfices seroient conférés à des gens sans mœurs et sans lumières. Ils demandèrent qu'on respectât leurs priviléges et leurs immunités qui avoient quelquefois été blessés par les agens du fisc.

Il paroît que la noblesse ne souffroit guère; car ses demandes se réduisoient à peu de chose. Cet ordre, qui se qualifioit de *nerf de l'Etat*, se plaignoit de ce que, sous le dernier règne, le ban et l'arrière-ban étoient convoqués presque chaque année; ce qui obligeoit les gentilhommes, vieux ou infirmes, d'acquitter en argent le service qu'ils ne pouvoient faire en personne. La noblesse prétendoit encore qu'on avoit mis quelques entraves à son droit de chasser dans ses bois, droit, disoit-elle,

1484. aussi ancien que la monarchie. Enfin, comme Louis XI avoit conféré beaucoup de grands emplois et de commandemens à des étrangers, pour attirer à son service des généraux et des serviteurs de ses ennemis, elle cita plusieurs trahisons faites par ces hommes qui ne tenoient à la France que par un intérêt pécuniaire et momentané, et demanda que ces places, et surtout les charges de la maison du roi, ne fussent données qu'à des gentilshommes françois.

Le Tiers-Etat embrassa un plus grand nombre d'objets, et d'une importance plus haute : il fit une effrayante énumération de l'argent que la cour de Rome tiroit de la France depuis que Louis XI, révoquant la pragmatique, avoit soumis son royaume au pape pour *en user à volonté*. A cette cause d'épuisement s'étoit jointe la politique du dernier roi qui avoit fait passer des sommes immenses en Angleterre, en Allemagne, même en Portugal et en Ecosse, pour en acheter tantôt la paix, tantôt des alliances ou des neutralités. La campagne étoit vexée par les soldats, qui, stipendiés pour défendre le peuple, le pilloient et l'outrageoient. Tout cela n'étoit rien en comparaison de l'oppression continue qui résultoit de l'excès des taxes. Ce fléau avoit chassé de la Nor-

mandie, province très-fertile, une partie de ses 1484.
habitans qui s'étoient réfugiés en Angleterre ou en Bretagne. Un plus grand nombre avoit succombé à la faim et à la misère. Quelques uns, cruels par pitié, avoient égorgé leurs femmes, leurs enfans, et s'étoient poignardés sur leurs corps. En quelques endroits, des personnes de tout âge et de tout sexe, à défaut de bêtes, s'atteloient à la charrue. La perception de l'impôt étoit aussi accablante que l'impôt lui-même. Le tiers demanda l'abolition des tailles, et indiqua des moyens de supprimer cette branche des revenus publics, sans affoiblir la puissance royale : c'étoit la réunion au domaine de ce qui en avoit été séparé, à quelque titre que ce fût, le retranchement des pensions, ou du moins leur réduction, la suppression des offices inutiles, la diminution des gages de ceux qui étoient nécessaires; il vouloit encore qu'on licenciât la milice perpétuelle, ou qu'on n'excédât pas du moins le nombre de soldats, réglé par Charles VII, et surtout qu'ils fussent assujétis à la plus exacte discipline.

Le chapitre de la *Justice* fut aussi traité longuement. Les Etats désiroient qu'on revînt aux élections des offices, pratiquées jusqu'au temps de Louis XI, où il en fut fait un trafic,

1484. où ils furent souvent conférés à des gens, qui, n'ayant aucune aptitude à les remplir, les affermoient au plus offrant. Ils descendirent dans tous les détails de l'administration de la justice, se plaignirent de l'énorme quantité de sergens, qui, de vingt ou trente par bailliage, avoit été portée quelquefois jusqu'à deux cents. Ils s'élevèrent avec une juste véhémence contre les commissions extraordinaires, si multipliées sous le dernier règne. En ce temps-là, tout accusé, pour ainsi dire, étoit perdu. Le prevôt des maréchaux, ou des commissaires choisis le faisoient expédier. Souvent ses délateurs étoient ses juges.

Dans le chapitre de la *Marchandise*, quoique le commerce fût encore foible, les Etats le représentent comme la source principale de la richesse des nations. Ils observèrent que, l'âme du commerce étant la liberté, il convenoit de reculer aux frontières les bureaux de péage, et non d'en établir de province à province. Pour obvier au monopole, ils demandèrent qu'on remît en vigueur les ordonnances de Charles V et de Charles VII, qui défendoient à tout officier de justice ou de finance de faire le commerce par lui-même, ou en société.

Le roi fit examiner ces cahiers dans son conseil; mais il n'y appela point les douze

membres des Etats qu'il avoit promis d'y adjoindre. L'assemblée s'attendoit du moins à nommer elle-même les députés qui devoient s'y trouver, lorsqu'on examineroit ses cahiers. Elle fût trompée aussi dans cette attente. Ce fut encore le roi qui les nomma. Il en appela seize. Les Etats en murmurèrent. Les seize, après avoir assisté à quelques séances du conseil, au château du Plessis, informés que leurs collègues en étoient mécontens, revinrent parmi eux. L'assemblée, enhardie, avant d'accorder aucun subside, voulut voir l'état des revenus de la couronne, celui des pensions, et en général de toutes les dépenses. Le conseil pensa qu'il étoit trop dangereux de rendre les sujets arbitres de la dépense du souverain : où se borneroient leurs projets de réforme? D'un autre côté il craignoit, en refusant la communication exigée, de pousser l'assemblée à la révolte, comme l'auroit désiré le parti du duc d'Orléans. Le chancelier crut devoir user de complaisance. Il fit apporter les registres; mais celui des pensions, qu'il produisit, ne contenoit, ainsi qu'il en avoit d'avance prévenu les Etats, que les noms des pensionnaires; ils étoient neuf cents. L'assemblée, ayant jeté les yeux sur ces registres, en soupçonna l'infidélité; elle insulta en face aux généraux des

1484.

1484. finances qui les avoient apportés. Jean Masselin, official de Rouen, fut choisi pour parler contre cette communication, dans l'assemblée générale, en présence des princes. Il accusa les registres d'infidélité, de fausseté manifeste, de grossières impostures, prétendit que les frais de la garderobe et de la table du roi montoient à des sommes incroyables, que sa garde étoit trop nombreuse, qu'il en falloit dire autant des officiers de sa maison et de ses finances, qu'ils avoient de trop forts gages, que la milice soldée, qu'il appeloit une engeance meurtrière et vorace, étoit une charge inutile; il demanda qu'en tout cas elle fût réduite à douze cents lances, comme du temps de Charles VII, et l'abolition du camp royal, établi par Louis XI. Ce prêtre alla même jusqu'à censurer l'établissement d'un grand nombre de garnisons dans une multitude de places fortes, et ne craignit pas de déterminer la quantité de troupes qu'il falloit laisser en plusieurs autres, où il trouvoit qu'il y en avoit beaucoup trop. Il se plaignit avec plus de raison qu'on n'eût fait connoître que les noms des pensionnaires, et dit que plus de la moitié de ceux qu'on voyoit sur cette liste devroient en être rayés. Enfin il finit par offrir au nom des Etats, « *par* » *forme de don* et d'octroi, la somme payée

» du temps de Charles VII, avec la clause 1484.
» que cette contribution ne dureroit que deux
» ans, au bout desquels les Etats seroient de
» nouveau assemblés; et nous demandons,
» ajouta-t-il, que dès ce moment on fixe le
» jour et le lieu de cette assemblée. » Le
chancelier répondit que le roi délibéreroit sur
ces offres. Il revint quelques jours après, fit
sentir aux Etats combien il seroit imprudent,
surtout dans une espèce de minorité du prince,
de se mettre à la discrétion de l'ennemi, en
congédiant les troupes, ou en les reduisant à
un trop petit nombre. « N'oubliez pas ce qui
» fut dit à un ancien peuple, qu'en aspirant
» à une trop grande liberté, on risque de
» tomber dans la dernière des servitudes. »
Il leur rappela que le roi avoit supprimé les
trois cinquièmes des tailles, et leur fit sentir
que depuis les changemens survenus dans les
monnoies, en offrant la même somme que du
temps de Charles VII, ils offroient beaucoup
moins qu'on ne payoit alors. Le roi réduit,
dit-il, la taille, qui étoit de trois millions
quatre cent mille francs l'année dernière, à
quinze cent mille francs, qui seront répartis
sur les provinces possédées par Charles VII.
Il se réserve une fixation particulière pour
celles que la couronne acquit sous le dernier

1484 règne. « Vous pouvez dès à présent vous retirer, » non pour délibérer, vous avez entendu la » volonté du roi, mais pour lui donner des » témoignages de votre reconnoissance. » Malgré cet ordre, les Etats ne se séparèrent point; les députés continuèrent leur délibération. Les plus emportés vouloient que l'administration des finances fût confiée à ceux de ses membres que l'assemblée croiroit devoir choisir. Les plus sages et les moins ambitieux traitèrent cette prétention de séditieuse. Néanmoins l'avis de réduire les tailles de trois cent mille francs prévalut; mais après des conférences particulières des ministres avec les députés, ceux-ci accordèrent cette somme au roi « pour son » joyeux avènement à la couronne, et pour » subvenir aux frais de son sacre et de son en- » trée à Paris. » Le chancelier annonça ensuite qu'on alloit discuter les cahiers dans le conseil, et permit aux Etats d'y envoyer un certain nombre de leurs membres. Ils excédèrent celui qui leur étoit prescrit.

On traita d'abord du rétablissement de la pragmatique. Plusieurs prélats s'y opposèrent. Le cardinal Balue venoit en France comme légat du Saint-Siége, avec le pouvoir, disoit-on, de disposer de deux ou trois chapeaux de cardinal, et l'espérance de les obtenir animoit

plusieurs jeunes prélats en faveur de Rome. 1484.
D'autres, qui n'avoient pas cette ambition, soutenoient que tout chrétien devoit, en aveugle, obéir au pape. Tous considéroient que, dans l'état actuel des choses, il leur étoit facile, au moyen de quelques arrangemens avec le souverain pontife, de disposer des bénéfices dépendans de leurs siéges; et que, si la pragmatique étoit rétablie, il n'en seroit pas de même, parce qu'alors il leur faudroit abandonner un tiers de ces bénéfices à l'Université. Madame, de son côté, ne vouloit mécontenter ni le corps épiscopal, ni la cour de Rome. Cependant la pragmatique, ayant pour partisans le clergé du second ordre, la noblesse, le tiers et les parlemens, sans être positivement rétablie, fut observée, dans la plupart de ses points, jusqu'au règne de François Ier.

Il y eut de vives querelles sur la répartition de l'impôt. Chaque province, chaque district vouloit en rejeter le principal fardeau sur les autres. Il y eut une querelle encore plus scandaleuse pour les frais réclamés par les députés; la noblesse et le clergé prétendirent qu'ils devoient être uniquement à la charge du tiers. La question fut portée au conseil. L'avocat du tiers dit que chaque ordre devoit payer ses députés; celui de la noblesse soutint que les

1484. fonctions des ecclésiastiques étoient de prier, celles des gentilshommes de combattre, et celles du peuple de payer les impôts et de nourrir la nation; que la Normandie et le Languedoc avoient des sessions annuelles d'Etats, et que jamais le tiers n'avoit fait de difficulté de défrayer les députations des trois ordres. Le chancelier décida la question en faveur de la noblesse et du clergé; mais il les exhorta, pour cette fois seulement, à ne pas user de leur droit, et à partager le fardeau avec le peuple qui étoit épuisé, et il implora leur commisération en sa faveur. La prétention des deux premiers ordres, ainsi que la décision du chef de la magistrature paroissent aujourd'hui bien bizarres; ce ridicule incident fut, suivant toute apparence, terminé à l'amiable.

Malgré ces dissensions sur des intérêts pécuniaires, les six divisions commençoient à se rapprocher, et à ouvrir des avis qui déplaisoient au gouvernement. Toutes les provinces, entr'autres nouveautés, vouloient s'ériger en pays d'Etat, à l'exemple de la Normandie et du Languedoc. Le chancelier se hâta de clore cette session, qui prenoit une tournure dangereuse pour l'autorité.

Le duc d'Orléans n'ayant pu réussir à se

faire donner par les Etats le gouvernement 1484.
qu'il ambitionnoit, trouva dans la Bretagne d'autres moyens de brouiller. François II, qui en étoit le souverain, touchoit à la fin de sa carrière. Marié en premières noces avec Marguerite de Bretagne, fille aînée de François I, duc de cette province, il n'en avoit point eu d'enfans. Un second mariage, avec Marguerite de Foix, lui donna deux filles, Anne et Isabelle. François II étoit le dernier mâle de la maison de Montfort. Sa mort prochaine mit en mouvement ceux qui aspiroient au mariage de ses filles encore dans l'enfance, et ceux qui formoient des prétentions de leur chef sur la Bretagne. La maison de Blois, vaincue, avoit eu par arrangement, le comté de Penthièvre avec plusieurs autres terres considérables de la province; et même François I avoit donné des lettres-patentes pour appeler à la succession du duché, au cas que les mâles de la maison de Montfort vinssent à manquer, et à l'exclusion des filles, celle de Blois qui avoit adopté le nom de Penthièvre. On prétendit que ces lettres-patentes n'étoient que simulées, que la maison de Penthièvre l'avoit reconnu par une contre-lettre; quoi qu'il en soit, elles tombèrent entre les mains de Louis XI, qui acheta, comme nous l'avons dit précédem-

1484 ment (1479) de Nicole de Penthièvre et de son mari, les droits qu'elle avoit au duché, comme seule héritière de la maison de Blois, et les transmit à son fils. Un autre prétendant étoit François, fils naturel, mais légitimé de François II, et baron d'Avaugour. Le vicomte de Rohan avoit aussi des prétentions, non au duché, mais à la succession mobiliaire et aux acquisitions de François Ier, dont il avoit épousé la fille cadette, Marie de Bretagne, qui lui avoit donné deux fils. Ses réclamations étoient légitimes; mais, comme il eût été fort difficile à François II d'y satisfaire, Rohan proposoit, pour éviter toute discussion, de confondre les droits des deux maisons par le mariage de ses deux fils avec les princesses Anne et Isabelle. La proposition étoit appuyée par la principale noblesse de Bretagne, mais rejetée par le duc avec dédain. Anne avoit été promise au prince de Galles. Ce fils d'Edouard IV et son frère avoient été massacrés par leur oncle et tuteur, le duc de Glocester, qui usurpa la couronne. Alors, François jeta les yeux sur Maximilien, pour en faire l'époux de sa fille aînée. Bientôt l'état fâcheux où la Bretagne se vit réduite, et l'impossibilité où se trouva Maximilien de venir à son secours, obligèrent d'écouter un autre prétendant: Alain d'Albret,

surnommé le Grand, le plus riche seigneur 1484.
de France, après les princes du sang, et qui réclamoit des droits sur quelques villes de Bretagne. Enfin, le duc d'Orléans n'eut qu'à paroître pour éclipser tous ses rivaux; il avoit été appelé à la cour de François par Landois, ministre de ce prince, et maître de son esprit. Le mariage du duc avec la seconde fille de Louis XI, paroissoit un foible obstacle à une autre union. On connoissoit l'aversion de ce jeune prince pour une épouse stérile et disgraciée de la nature. Madame, très-mécontente de son projet et de son voyage, précipita le sacre du roi, auquel le duc d'Orléans ne put se dispenser d'assister.

Il y eut à cette occasion au faubourg Saint-Antoine, un tournoi, dans lequel le duc brisa sept lances, et remporta le premier prix. Le roi en conçut tant d'estime et d'amitié pour lui, que la fortune de Madame fut au moment d'en être renversée. Le jeune Charles, qui avoit un goût très-vif pour tous les exercices et les jeux militaires, ne pouvoit plus se séparer de son cousin. Cette société, pleine d'agrémens, lui fit paroître plus insupportables la sécheresse et l'ennui qu'il trouvoit dans celle de sa sœur, dont il se regarda comme le prisonnier. Il prêta l'oreille à la proposition

1484. qui lui fut faite de le tirer de cet esclavage : trois chambellans se chargèrent de l'y soustraire. Madame, instruite du complot, les chasse en présence du roi, et les fait remplacer. Comme ils refusoient d'obéir, et se réclamoient du duc d'Orléans, elle ne craignit pas de proférer un commencement de menace contre le duc lui-même, s'il osoit, dit-elle, paroître à la cour. Après cet éclat, elle ne se crut pas en sûreté au château de Vincennes qu'elle habitoit, à cause du voisinage de Paris dont elle avoit donné le gouvernement au duc d'Orléans : elle alla passer le reste de l'année à Malesherbes, puis à Montargis, où elle
1485. amena le roi. Le duc d'Orléans mit son absence à profit pour gagner le cœur des Parisiens. Il se montroit sans cesse, recevoit beaucoup de monde, assistoit fréquemment aux assemblées de l'Hôtel-de-Ville, plaignoit le peuple, qu'il disoit opprimé, déclamoit contre l'administration ; il alla répéter les mêmes déclamations au parlement : il y dit que, si Madame de Beaujeu consentoit à s'éloigner de dix lieues de la cour, il s'en éloigneroit de quarante ; qu'il étoit résolu de sacrifier ses biens et sa vie à la délivrance du roi qu'elle retenoit en captivité : il demanda s'il ne conviendroit pas d'assembler encore les Etats-Généraux, ou quelle

autre mesure seroit à prendre pour procurer 1485.
le bien du royaume. Le premier président de la Vacquerie répondit « que le bien du royaume » consistoit principalement dans la tranquillité » publique, qui ne sauroit exister si les prin- » cipaux membres de l'Etat ne donnoient » l'exemple de la concorde. Personne, dit-il » au duc d'Orléans, n'y a plus d'intérêt que » vous, et, sur des rapports souvent faux, » vous ne devriez pas vous permettre des dé- » marches dangereuses. Quant à la Cour, elle » a été instituée par le roi pour administrer la » justice, et non pour se mêler du gouverne- » ment, de la guerre, ou des finances. » Le duc d'Orléans s'adressa ensuite à l'Université. Elle renfermoit vingt-cinq mille étudians, la plupart en état de porter les armes, et formoit une espèce de république dans Paris. Le duc, s'étant rendu à une de ses assemblées générales, déplora l'inutilité des tentatives faites pour le rétablissement de la pragmatique, et la confirmation des priviléges de l'Université. Ce corps imita en cette circonstance la conduite du parlement, qui avoit averti le roi des plaintes du prince sans paroître y prendre aucun intérêt. Tandis que le duc d'Orléans agitoit la capitale, ses partisans cherchoient à soulever les provinces. Le duc de Bretagne y

1485. envoyoit des manifestes pour offrir son secours et celui du duc d'Orléans.

Madame, voulant prévenir les suites de ces démarches séditieuses, essaya de faire enlever le duc d'Orléans par des soldats déguisés. Le duc n'en fut averti qu'au moment où le projet alloit s'exécuter, et n'eut que le temps de se sauver fort mal accompagné. Il alla se réfugier à Verneuil, qui appartenoit à René, duc d'Alençon, l'un de ses partisans. Madame ramena le roi à Paris, le 5 février, à la tête de quelques troupes. En arrivant, elle dépouilla le duc d'Orléans du gouvernement de Paris, le comte de Dunois de celui du Dauphiné, et supprima les pensions qu'elle avoit accordées à ces deux princes et au comte d'Angoulême, leur cousin. Elle attendit le printemps pour conduire le roi à Evreux, et faire marcher l'armée sur Verneuil. Comme elle avoit fait garder tous les passages qui se trouvoient entre la Bretagne et le Perche, François II ne put venir au secours de son allié. Aucune province d'ailleurs, aucune place ne se déclara pour le duc d'Orléans, et il alloit tomber au pouvoir de son ennemie, si les chefs de la noblesse qui combattoient à regret le présomptif héritier de la couronne, n'eussent employé leur médiation en sa faveur. Il alla trouver le roi à

Evreux. On lui rendit sa place au conseil, mais non ses charges et ses pensions : il dissimula son ressentiment, et suivit Charles, qui alloit visiter la Normandie. 1485.

Cette province étoit alors infestée par des compagnies de brigands. Au commencement de ce règne, on avoit, par des vues économiques, réformé beaucoup de troupes nationales; elles allèrent se cantonner chez les Normands, dont elles mirent les campagnes à contribution. Une occasion favorable se présentoit pour en délivrer la province : il se trouvoit en France un seigneur, Henri Tudor, comte de Richemont, qui descendoit par les femmes, et dans un degré très-éloigné, de la maison détrônée de Lancastre. Il avoit un parti en Angleterre qui vouloit le porter au trône usurpé par Glocester, et lui faire épouser la princesse de Galles, fille du dernier roi, afin de réunir par ce mariage les droits des deux maisons d'Yorck et de Lancastre. La France lui avoit promis du secours; il étoit près de mettre à la voile. On publia une amnistie pour tous ceux qui voudroient le suivre. L'espoir du butin, et surtout la crainte qu'inspiroit à tous ces aventuriers l'armée dont le roi s'étoit fait accompagner, les portèrent à s'enrôler, au nombre de plus de quinze cents, sous les

1485. drapeaux de Richemont. Avec cette seule troupe, quelques volontaires françois, et environ cinq cents Anglois, il osa disputer la couronne d'Angleterre, et réussit à s'en saisir.

Le duc d'Orléans, qui avoit trouvé le duc de Bourbon à la cour durant le voyage de Normandie, enflamma l'envie qu'il portoit à Monsieur et à Madame de Beaujeu. « L'Etat, » disoit-il, étoit entre les mains d'une femme » et d'un prince sans expérience et sans talent; » et lui, connétable, lieutenant-général du » royaume, couvert de gloire, l'homme d'Etat » le plus éclairé que possédoit la France, n'avoit » aucune part aux affaires. » Ces discours étoient appuyés par des conseillers-d'Etat, entre autres par Comines, mécontens d'être déchus de la faveur dont ils jouissoient sous le dernier règne. Ils échauffèrent le vieux connétable au point de lui faire signer une confédération avec le duc. Celui-ci, fier de ce nouveau support, se retira dans sa ville de Blois et avertit tous ses partisans de lever des troupes pour se joindre, soit à lui, soit au duc de Bourbon. François II étoit disposé à le seconder; mais il en fut empêché par des troubles survenus dans sa province, où les seigneurs soulevés contre Landois firent pendre cet odieux favori. Ce contre-temps affligea le duc d'Orléans;

mais ses alliés et lui avoient déjà pris les armes. Ayant jeté les yeux sur Orléans pour faire un centre de réunion, ils tardèrent trop à s'en saisir. Madame, instruite de leur dessein, le fit échouer. Ils allèrent s'établir à Beaugency. Le soin de les y assiéger fut confié à Louis de La Trémoille, qui, à vingt-quatre ans, étoit déjà général, et qui dans la suite mérita le surnom de Chevalier-sans-Reproche. Le duc d'Orleans, n'ayant ni vivres ni munitions, demanda encore la paix. Madame vouloit qu'on la lui refusât. « Il falloit, pour » assurer le repos de l'Etat, le forcer dans » cette place, et le livrer à la justice avec le » comte de Dunois. » Mais le conseil fut d'avis de l'accorder, à condition que le roi s'assureroit des places fortes de l'apanage du prince, et que le comte de Dunois seroit relégué au-delà des Alpes. Le duc de Bourbon avoit levé une armée dans le midi, sous prétexte de mettre le roi en liberté; mais, comme il n'agissoit que par l'impulsion du duc d'Orléans, il quitta les armes sans peine. Cette levée de boucliers, terminée sans effusion de sang, fut nommée la *guerre folle*, nom que méritoit la manière dont elle fut entreprise et conduite. Madame fit en même temps un traité avec le duc de Bretagne, qui promit de renoncer, 1485.

1485. soit au dedans, soit au dehors de la France; à toute alliance propre à troubler le repos de l'Etat : elle vouloit alors vivre en paix avec cette province, pour donner tous ses soins à la guerre des Pays-Bas, dans laquelle la fortune lui étoit entièrement contraire.

Maximilien avoit commencé à réduire les Flamands auxquels il avoit enlevé plusieurs places. Le maréchal Desquerdes s'étoit jeté dans la ville de Gand pour la défendre contre lui; mais les Gantois conçurent quelque défiance sur son compte : d'ailleurs, les François se firent haïr par la licence de leurs mœurs. Le maréchal se crut obligé d'abandonner la place à son sort. Elle fut prise par Maximilien. Néanmoins, il n'existoit pas de guerre déclarée entre ce prince et la France; le roi, dans tout ce qui s'étoit passé, prétendoit n'avoir agi que comme suzerain de la Flandre, et, en cette qualité, juge des différens qui s'étoient élevés entre Maximilien et les Gantois. Il avoit offert le jugement de sa cour, et, l'Autrichien s'y étant refusé, Charles avoit secouru les Gantois qui réclamoient sa protection; mais c'étoient là des prétextes pour colorer l'appui accordé aux révoltes continuelles des Flamands. Diverses circonstances enhardirent Maximilien à rompre le traité d'Arras : la dignité de roi

des Romains dont il venoit d'être revêtu, les 1486.
instances du duc de Bretagne, les intrigues du duc d'Orléans, les secours qu'il tira de Suisse, d'Allemagne et d'Angleterre. Avant de se déclarer ouvertement, il surprit Mortagne, en Flandre, et Térouane, l'une des plus fortes places de l'Artois. Le connétable de Bourbon ajouta beaucoup en ce moment aux inquiétudes de la cour. Il déclama vivement dans le conseil contre Monsieur et Madame de Beaujeu, auxquels il imputa tous les dangers où se trouvoit le royaume, et déclara que, la conduite de la guerre lui appartenant, il alloit prendre le commandement général des troupes, et faire avec l'ennemi tel traité qu'il jugeroit convenable. Il partit en effet sans prendre congé du roi. Une telle hauteur effraya le gouvernement. On lui envoya courriers sur courriers pour l'engager à s'arrêter. Ne gagnant rien sur son esprit, la cour se mit elle-même à sa poursuite, et l'atteignit près de Compiègne. Comme il n'avoit voulu qu'intimider ses rivaux, et leur faire sentir le tort qu'ils avoient eu de le négliger, il se réconcilia si pleinement avec eux, qu'il chassa de sa maison Comines qui vouloit l'en dissuader. Les maréchaux Desquerdes et de Gié, harcelant sans cesse Maximilien, qui n'avoit que douze mille hommes, et point

1486. d'argent, l'empêcherent de rien entreprendre d'important, et l'hiver sépara les armées.

Le roi vint à Tours, dans le voisinage de la Bretagne, dont le duc éprouvoit une maladie dangereuse, pour faire valoir, s'il y succomboit, les droits acquis par Louis XI, de Nicole de Penthièvre. Il guérit, et il se forma aussitôt une nouvelle ligue contre Madame. Outre le duc d'Orléans et une foule d'autres princes et seigneurs, on y vit entrer le duc de Lorraine. Madame, pour l'opposer, s'il en étoit besoin, au duc d'Orléans, l'avoit comblé de faveurs. Il étoit en France lorsque la fortune sembla l'appeler en Italie à une haute destinée. Les principaux personnages du royaume de Naples, abhorrant la tyrannie de Ferdinand d'Aragon, et n'espérant pas un meilleur sort sous son fils Alphonse, résolurent de rendre le trône à la maison d'Anjou. Charles VIII en étoit le chef; mais sa jeunesse et les embarras que donnoient à Madame les intrigues des grands, embarras qui étoient connus à Naples, y firent jeter les yeux sur le duc de Lorraine, dont la mère étoit fille du roi René d'Anjou. La cour de France lui permit de tenter cette aventure, lui accorda quelque argent, et la permission d'emmener ses compagnies d'ordonnance et tous les vo-

lontaires françois qui désireroient le suivre. 1486.
Mais, au moment où il alloit partir, il apprit que la conjuration formée en sa faveur étoit découverte et dissipée; alors il conçut l'idée d'une plus facile conquête : le procès relatif à la Provence duroit encore; mais il sembloit décidé par l'abandon que le roi venoit de lui faire du royaume de Naples, regardé, depuis plusieurs siècles, comme une annexe du comté de Provence, Le duc de Lorraine sonda les esprits des Provençaux, et se fit, parmi eux, un nombre infini de partisans. Le roi, qui n'avoit consenti qu'avec peine au projet formé sur Naples, donna sur-le-champ, et sans attendre la décision des arbitres, des lettres-patentes pour réunir la Provence à la couronne, et ôta au duc de Lorraine sa compagnie de cent lances, et la pension qui lui avoit été donnée jusqu'à la fin du procès. Le duc, irrité à son tour, se ligua contre lui. Dunois qui, du lieu de son exil, menoit toute l'intrigue, ne douta point que Madame ne fût accablée. Il vint, sans la permission du roi, s'établir à Parthenay. Madame lui envoya demander raison de sa conduite, et lui témoigner que son séjour sur la frontière de Bretagne, étoit suspect au roi. On lui offrit, comme une preuve de l'indulgence du prince,

1486. la permission de se retirer dans son comté de Longueville. Il répondit : *Je suis chez moi.* Madame ne doutant point qu'il n'agît par les ordres ou l'impulsion du duc d'Orléans, engagea ce prince, qui étoit dans la ville dont il portoit le nom, à se rendre à la cour; il le promît; mais il s'enfuit en Bretagne. Peu de temps après, une lettre interceptée découvrit à Madame tout le secret de la conjuration, de laquelle on n'avoit encore que de fortes conjectures. Entre autres conjurés, on s'assura de Comines. Le roi, avec Madame, marcha en Guienne, où il y avoit un gouverneur, Lescun, qui étoit entré dans la ligue. La ville de Bordeaux s'étant déclarée pour l'autorité royale, la province fut bientôt soumise. Lescun perdit son gouvernement. Le sire d'Albret, le roi, la reine de Navarre et le comte d'Angoulême, cousin germain du duc d'Orléans, qui étoient entrés dans cette ligue, firent leur paix. Le roi s'approcha de Parthenay. Le comte de Dunois n'osant l'y attendre, s'enfuit à Nantes.

1487. La retraite du duc d'Orléans en Bretagne, ses vues sur l'héritière de cette province, excitèrent le mécontentement de la noblesse du pays, surtout du vicomte de Rohan, qui avoit des intérêts directement contraires à ses pré-

tentions. Le maréchal de Rieux, le comte de Laval et lui, avec plus de cinquante autres gentilshommes, s'étant réünis à Châteaubriant, se liguèrent pour forcer leur souverain à chasser de ses Etats, d'un côté le duc d'Orléans et Dunois, de l'autre, le prince d'Orange et Lescun, qui, traités en apparence par Madame, comme des ennemis publics, n'en étoient pas moins soupçonnés par les Bretons, de collusion avec cette princesse. Quoi qu'il en pût être, elle exigeoit l'expulsion de tous, et promettoit la paix à ce prix. Tout invitoit donc la noblesse à lui donner cette satisfaction. Le baron d'Avaugour s'unit à eux contre son père. François, ayant vainement essayé de ramener ses barons à leur devoir, les déclara criminels de lèse-majesté, et confisqua leurs biens. Ils traitèrent avec le roi, à des conditions qui sembloient traverser les projets que la cour de France avoit sur la Bretagne, mais qu'elle accepta, parce qu'elle sentit que la guerre étant allumée, elle y pourroit manquer impunément. Elle commença même par une infraction au traité. Le roi ne devoit faire entrer en Bretagne que quatre cents lances, et quatre mille hommes d'infanterie; il y envoya de plus deüx armées. Celle des barons agit la première, prit Redon 1487.

1487. et Ploermel. François, malgré son grand âge, s'avança vers cette dernière ville, pour combattre en personne; mais un capitaine de ses gardes trompa son armée, en y répandant de faux bruits. Il alla s'enfermer dans Vannes avec les princes françois; il y fut assiégé, et eut beaucoup de peine à s'en sauver par mer, pour se réfugier à Nantes, où il fut de nouveau attaqué. Maximilien lui envoya quinze cents hommes de vieilles troupes; Dunois en amassa dix mille dans la Basse-Bretagne, les joignit aux Allemands, et fit entrer le tout dans la place, irrégulièrement investie. Le roi qui s'étoit avancé jusqu'à Ancenis, apprenant que son armée dépérissoit par les maladies, les fatigues, la désertion, et que six semaines de tranchée ouverte n'avoient produit aucun effet, donna ordre de lever le siége. Il se rendit à Clisson qui appartenoit au baron d'Avaugour, et y mit garnison françoise par le conseil de Madame. Le baron, outré de dépit, alla se jeter entre les bras de son père, dont il obtint aisément le pardon. Charles fit également occuper, par ses troupes, Vitré, dont étoit propriétaire le comte de Laval, l'un des barons confédérés. Dol, quoique mal fortifié, osa fermer ses portes au monarque. Il prit cette ville d'assaut et la livra

au pillage. Celle de Saint-Aubin-du-Cormier, avec quarante ou cinquante hommes, commandés par Guillaume de Rosnyvinen, qui avoit servi avec distinction sous les deux derniers règnes, résista plusieurs jours à quatorze mille assiégeans. Cet intrépide officier vouloit s'ensevelir sous la place, et ne consentit à capituler que vaincu par les instances de ses amis et de sa petite garnison. Il obtint les conditions les plus honorables; tout ce qu'il demanda lui fut accordé. Ces distinctions le perdirent à la cour de Bretagne; on lui ôta ses charges, sa maison fut pillée, ses revenus saisis. Loin de se révolter, il alla joindre son souverain à Nantes, et lui parlant avec une noble fermeté, fit rougir ce prince d'avoir écouté les suggestions de ses ennemis. Ses biens lui furent rendus, et on lui conféra un office dans la maison du duc. 1487.

La Bretagne étoit d'un bout à l'autre ravagée par les deux partis. Redon fut repris par l'armée ducale, qui de là se porta sur la Basse-Bretagne; où elle s'empara de plusieurs villes qui appartenoient aux barons révoltés. Maximilien envoya de nouveaux secours à François, qui en fut si reconnoissant, qu'il lui manda que, s'il pouvoit venir lui-même chasser les François de ses Etats, il lui feroit

1487. sur-le-champ épouser sa fille, et prêter serment de fidélité par les trois ordres de la province; mais le roi des Romains, accablé, dans les Pays-Bas, par le maréchal Desquerdes, étoit hors d'état de se rendre à cette invitation.

Les affaires se compliquoient en Bretagne. Lescun détacha le maréchal de Rieux de la ligue des barons, et le maréchal en ramena lui-même plusieurs à la fidélité qu'ils devoient à leur duc. Lescun, assuré de cet appui, tenta de procurer la succession de François au sire d'Albret dont il étoit le compatriote et l'ami. Il sut persuader au souverain de la Bretagne, que le seul moyen de rendre vaines les prétentions de la France, étoit de donner à sa fille un époux qui eût des droits antérieurs à ceux dont se prévaloit Charles VIII; que le sire d'Albret étoit dans ce cas, puisque par son mariage avec une fille unique de Guillaume de Penthièvre, frère aîné de Nicole, il étoit revêtu de tous les droits de la maison de Blois; que la Bretagne, dans les circonstances actuelles, ne pouvoit se passer de secours étrangers, que le sire d'Albret lui en procureroit, ayant dans la Gascogne de vastes possessions, la faculté de disposer des forces de la Navarre, dont l'hé-

ritière étoit sa belle-fille, et assez de crédit 1487.
sur Ferdinand et Isabelle, souverains de Castille et d'Aragon, pour les engager dans une ligue contre Charles VIII. François, sans songer aux engagemens qu'il avoit pris, tant avec Maximilien qu'avec le duc d'Orléans, signa tout ce que voulut Lescun. Ce ministre gagna également la plupart des seigneurs bretons. Albret, informé des démarches de son compatriote, lève des troupes en Gascogne, dans la Navarre, se rend à la cour de Ferdinand, qui lui en donne d'autres, et s'embarque à Fontarabie pour descendre en Bretagne, où il croyoit, en arrivant, épouser l'héritière de la province, Un de ses rivaux, Maxi- 1488.
milien, étoit hors d'état de le traverser. Les Flamands qu'il gouvernoit, comme tuteur du jeune Philippe son fils, s'étant soulevés, le retenoient prisonnier. Le maréchal Desquerdes favorisoit leur révolte ; mais d'Albret avoit en Charles VIII un ennemi plus formidable. Dès les premiers jours d'avril, la Trémoille assiégea Châteaubriant. Cette place étoit défendue par une garnison nombreuse; mais l'artillerie, fort perfectionnée sous Louis XI, eut bientôt détruit toutes ses fortifications ; elle fut obligée de capituler. On lui accorda des conditions favorables. Il n'en fut pas de

1488. même d'Ancenis, qui appartenoit au maréchal de Rieux, qu'on vouloit punir. Ses habitans n'obtinrent que la vie. La Trémoille assiégea ensuite Fougères, qu'il foudroya comme Châteaubriant, et qu'il obligea de se rendre. Sur ces entrefaites, Alain d'Albret venoit d'arriver en Bretagne; mais il n'y trouva pas autant de facilité pour son mariage qu'il s'en étoit flatté. Déjà il touchoit à la vieillesse, et sa figure étoit presque hideuse. Anne l'accabla de froideur et de mépris. Il imputa sa disgrâce à la passion que le duc d'Orléans avoit su inspirer à la princesse, et tenta de l'assassiner. Le duc, averti de ce lâche complot, le fit échouer par son courage, en allant au-devant des assassins. L'armée, se divisant à l'occasion de leur querelle, fut un moment comme en une guerre civile. Des esprits sages parvinrent à l'empêcher de tourner ses armes contre elle-même. Elle se trouva bientôt en face de celle de la Trémoille, près de Saint-Aubin-du-Cormier. Des gens qui vouloient perdre le duc d'Orléans, firent courir le bruit qu'il étoit d'intelligence avec l'ennemi. Pour confondre cette imposture, il quitta son cheval, et se mêla parmi les Allemands envoyés par Maximilien. La Trémoille gagna la bataille. Le duc d'Orléans et

le prince d'Orange furent pris. Le sire de Léon, fils aîné du comte de Rohan, que son père désiroit marier à l'héritière de Bretagne, fut tué; il n'avoit que dix-huit ans. La Trémoille traita les princes, amenés à Saint-Aubin-du-Cormier, avec les égards dus à leur naissance; il les invita à souper avec tous les officiers supérieurs faits prisonniers comme eux. A la fin du repas, arrivèrent deux moines. Les princes pâlirent. « Rassurez-vous, leur » dit la Trémoille, c'est au roi seul de pro- » noncer sur votre destinée. Mais vous, capi- » taines, qui avez été pris en combattant » contre votre souverain et votre patrie, votre » dernière heure est arrivée. » Les princes implorèrent vainement la Trémoille pour ces infortunés. Le duc d'Orléans fut enfermé à Bourges, et la nuit on le faisoit entrer dans une cage de fer. Le prince d'Orange fut mis dans la prison d'Angers. 1488.

La ville de Rennes, sommée de se rendre, résolut de s'ensevelir plutôt sous ses remparts. Il s'y trouvoit quarante mille hommes en état de porter les armes. La Trémoille ne jugea pas à propos de l'attaquer. Il alla prendre Dinan et Saint-Malo, le premier port de Bretagne en ce temps, et l'une de ses plus fortes places. Les plus riches familles de la

1488. province, la jugeant imprenable, y avoient déposé leurs effets les plus précieux; elle tint peu, et toutes ces richesses furent abandonnées par le général à ses troupes.

Le duc de Bretagne, accablé par tant de revers, demanda la paix. Madame, traitant de cette affaire dans le conseil, prétendit que ce seroit une extravagance de ne pas achever une conquête si avancée. Tout le monde se rangeoit à cet avis, lorsque le chancelier Guillaume de Rochefort dit : « Ceux qui ont parlé » avant moi ont prouvé que la conquête de la » Bretagne étoit facile; aucun n'a songé à » examiner si elle étoit juste. Une guerre sans » fondement n'est qu'un brigandage. Qu'on » nomme donc des commissaires éclairés et » intègres; que les titres respectifs leur soient » soumis; et si ceux du roi sont mauvais, ou » même douteux, il faut renoncer à la Bre» tagne. » Quelques uns se rendirent à cette considération, d'autres à la crainte qu'inspiroit l'intervention de l'Angleterre, qui offroit sa médiation, et, en cas de refus, déclaroit qu'elle enverroit des secours au duc de Bretagne. En conséquence, il fut conclu à Sablé un traité par lequel le duc s'obligea de ne marier aucune de ses filles sans l'aveu du roi, et de renvoyer tous les étrangers qu'il avoit

attirés en Bretagne. Jusque là, Charles gar- 1488.
deroit en otage cinq des villes de la province.

François eut à peine signé ce traité, qu'il mourut. Il laissa ses deux filles sous la tutelle du maréchal de Rieux, et la conduite de la comtesse de Laval, dévoués l'un et l'autre au sire d'Albret. Le mariage de la princesse Anne avec ce seigneur parut alors inévitable. Son aversion pour lui étoit connue; on s'attendoit à ses larmes. Mais quelle apparence qu'une jeune personne qui n'avoit pas encore atteint l'âge nubile, résistât aux insinuations de sa gouvernante, et à l'autorité de son tuteur? Aussi, le sire d'Albret se mit-il en devoir de solliciter à Rome les dispenses de parenté dont il avoit besoin. Anne cependant avoit reçu de la nature une âme forte, à laquelle l'adversité n'avoit fait que donner encore plus d'énergie. Instruite des démarches de son persécuteur, elle fit signifier, par son chancelier Montauban, un acte d'opposition au sire d'Albret et au maréchal de Rieux. Il se forma pour elle, contre ces deux seigneurs, un parti composé de son chancelier, du comte de Dunois, de Louis de Lorraine, capitaine-général des Allemands, et de quelques nobles bretons. Mais, outre les ennemis intérieurs, elle en avoit un bien puissant au dehors : le roi de France, comme

1488. seigneur suzerain et le plus proche parent des deux filles de François II, réclama leur tutelle et la garde de leurs biens, tant qu'elles seroient mineures. Il demanda ensuite qu'aucune d'elles ne prît le nom de duchesse, avant que le différent qui existoit entre elles et lui fût vidé par des commissaires nommés respectivement. Enfin, il insista sur le renvoi, stipulé par le traité fait avec leur père, de tous les étrangers qui étoient en Bretagne. En même temps, il suscitoit contre elles le vicomte de Rohan, qui, à la tête d'un fort parti de troupes françoises, publioit dans la Basse-Bretagne un manifeste propre à la soulever. Charles, disoit-il, n'avoit pris les armes que pour empêcher la Bretagne, fief mouvant de la couronne, d'être livrée à un maître étranger. Il étoit prêt à les quitter dès que les Bretons auroient choisi à leur souveraine un époux sur la foi duquel il pût compter. Déjà, lui vicomte de Rohan, avoit obtenu l'agrément du roi pour le fils qui lui restoit. Il sommoit les villes de contribuer à la tranquillité publique, en s'associant avec lui pour la conclusion de ce mariage, et en lui ouvrant leurs portes. Celle de Guingamp, à laquelle il s'adressa d'abord, demanda le temps de consulter la princesse Anne. Rohan, peu satisfait de cette réponse, prit la ville de vive force

après plusieurs assauts. Il fit ensuite de rapides 1488.
progrès dans le reste de la Basse-Bretagne. Convaincue que le roi cherchoit à la dépouiller, Anne, au lieu de renvoyer les troupes auxiliaires qui étoient dans la province, sollicita de tout côté de nouveaux secours. Elle s'adressa d'abord à Maximilien, celui de ses prétendans qui lui étoit le plus agréable après le duc d'Orléans. Ce roi des Romains étoit sorti de prison; mais la guerre entre lui et la Flandre continuant toujours, il ne put envoyer en Bretagne qu'un petit nombre de troupes.
Les affaires de la duchesse y étoient dans une 1489.
triste situation. Le vicomte de Rohan, après s'être emparé de Brest et de Concarneau, la menaçoit dans Redon, où elle étoit enfermée. Comme cette place n'avoit point de défense, elle résolut de se retirer à Nantes, et manda au maréchal de Rieux et au sire d'Albret de venir l'escorter. Au lieu d'obéir, ils allèrent seuls dans cette ville, y mirent une garnison, et firent croire aux bourgeois que les partisans de la princesse ne vouloient s'introduire chez eux que pour les livrer aux François; ils lui mandèrent ensuite qu'elle pouvoit entrer à Nantes, mais accompagnée seulement de douze personnes. La duchesse s'avançant néanmoins, ils craignirent que la bourgeoisie ne

1489. se déclarât en sa faveur, et allèrent au-devant d'elle pour l'enlever. La jeune duchesse monta en croupe derrière Dunois, et leur présenta la bataille. Rieux, déconcerté, ne put soutenir l'idée de se battre contre sa pupille et sa souveraine. Il retourna dans la ville. Le lendemain, honteux de sa pusillanimité, il sortit mieux accompagné que la veille. Anne se prépara de nouveau à combattre; mais Dunois alla traiter pour la duchesse avec Rieux, et s'engagea de la mener à Nantes. Un capitaine des gardes du duc d'Orléans se donna pour otage. Ce brave homme, appelé Louan, sut qu'on prenoit des mesures pour unir de force la jeune Anne au sire d'Albret. Exposant sa vie pour lui conserver la liberté, il écrivit à Dunois de l'abandonner à son sort, et de ne songer qu'à celui de la princesse. Dunois la conduisit à Redon. Des députés de Rennes vinrent la supplier de se rendre dans leur ville, où elle trouveroit plus de sûreté. Elle s'y rendit, et les principaux bourgeois, les artisans même, à son entrée, lui offrirent des dons pécuniaires, qu'elle reçut avec des larmes d'attendrissement.

Le roi d'Angleterre se déclara pour elle en apparence; il lui envoya six mille hommes. Mais c'étoit à des conditions très-dures; et bientôt elle apprit qu'elles avoient été en partie dictées

par Rieux, et que son nouveau protecteur vouloit se rendre maître de son sort, et la contraindre à l'union qu'elle abhorroit. Aussi, ne procura-t-elle à ses troupes ni logemens ni vivres. Elle envoya des ambassadeurs à Henri VII, pour s'excuser de cette réception dont elle rejetoit la faute sur un tuteur, qui n'étoit que son tyran. « Elle savoit, disoit-elle, » que cet homme subornoit les Anglois en leur » faisant croire que le sire d'Albret, s'il deve- » noit duc de Bretagne, leur faciliteroit le » recouvrement de la Guienne; que Henri » étoit trop habile pour se prendre à cet » appât; elle ajoutoit que le sire d'Albret lui » étoit devenu si odieux par ses cruelles per- » sécutions, qu'elle aimoit mieux s'ensevelir » dans un cloître, que de vivre son épouse. » Henri essaya de la calmer et de la tromper, et donna ordre à ses troupes de l'enlever par force ou par adresse. Elle eût succombé à tant d'ennemis et d'intrigues, si Ferdinand ne lui eût envoyé une armée espagnole, qui, jointe aux Allemands de Maximilien, aux François du parti d'Orléans, et aux Bretons qui lui étoient demeurés fidèles, la mit à l'abri de toute violence. 1489.

Depuis quelque temps, le roi s'étoit retiré à Paris, feignant de n'avoir aucune part aux

1489. entreprises du vicomte de Rohan, et attendant, pour se déterminer, l'issue des intrigues qui partageoient la Bretagne et l'affoiblissement des deux autres partis ; c'est-à-dire, de celui de la duchesse et de celui du duc d'Albret. Madame crut devoir s'opposer à l'obtention des dispenses sollicitées par lui à Rome. Elle avoit deux moyens de gagner le pape Innocent VIII : le premier, de lui livrer le frère puîné du Grand-Seigneur, Zizim, qui, ayant disputé le trône à Bajazet, ayant été vaincu, et s'étant réfugié à Rhodes, avoit été, sur la fin du dernier règne, envoyé en France par le grand-maître Pierre d'Aubusson. Le pontife romain désiroit beaucoup le tenir en son pouvoir. Madame lui donna cette satisfaction. Le second moyen qu'elle employa pour lui complaire, ce fut de mettre en liberté deux évêques emprisonnés pour avoir entretenu une correspondance criminelle avec le duc d'Orléans. Le Saint-Siége, qui avoit toujours la prétention d'être le seul juge des évêques, les avoit réclamés. Le parlement, chargé d'instruire leur procès, ne le fit qu'à Comines, accusé du même crime, que sa qualité de ministre aggravoit encore. Il avoit déjà langui huit mois dans une de ces cages de fer inventées sous Louis XI. Il en fut quitte pour un exil dans ses

terres, et la confiscation du quart de ses biens. 1489.
On ne tarda même pas à le rappeler, et il rendit des services diplomatiques.

Cependant l'Espagne menaçoit les frontières de la France, et l'Angleterre annonçoit la prétention de reprendre les provinces qu'elle y avoit autrefois possédées. Il fallut de grands frais pour se mettre en défense de tout côté. Les revenus ordinaires n'y suffisoient pas. On espéra trouver dans le clergé françois les mêmes ressources que celui d'Angleterre venoit de fournir à son roi : pour le mettre en état de secourir la Bretagne, il lui avoit accordé le dixième de ses revenus. Comme les besoins étoient si urgens qu'on n'avoit pas le temps de convoquer une assemblée ecclésiastique, le roi se contenta d'envoyer représenter au parlement que, pour subvenir aux dépenses de la guerre, il avoit été contraint de diminuer beaucoup celles de sa maison, de supprimer ou d'affoiblir les pensions et les gages de ses officiers; que la plus sévère économie ne pouvant suffire néanmoins aux besoins de l'Etat, il avoit demandé au pape et en avoit obtenu la permission de lever un dixième sur les revenus du clergé; qu'il étoit d'autant plus convenable de recourir à cet expédient, pour la défense du royaume, que l'ennemi l'employoit pour l'at-

1489. taquer; qu'en conséquence, la levée de cet impôt avoit été ordonnée dans le conseil, et que le roi enjoignoit à la cour de tenir la main à sa perception. Elle répondit qu'il étoit sans exemple en France qu'on exigeât du clergé une contribution sans l'avoir préalablement assemblé; que la permission du pape ne suffisoit pas; que le Saint-Père en l'accordant se réservoit toujours une portion considérable de ces taxes, ce qui appauvrissoit le royaume. Charles, désespérant de vaincre la résistance du parlement, pria le pape d'imposer lui-même la décime. Innocent ne manqua pas cette occasion d'étendre l'autorité du siége pontifical. Le séjour de Zizim à Rome fut pour lui le prétexte de la prédication d'une nouvelle croisade, et de l'établissement d'une décime sur le clergé de France: ceux qui en refuseroient le paiement, devoient être excommuniés. Cette taxe sembloit imposée sans la participation de Charles; mais un bref particulier lui accordoit le tiers de la décime, tant pour les services qu'il avoit déjà rendus à l'Eglise que pour le mettre en état d'armer contre les infidèles. L'Université de Paris, sujette à la contribution, appela de cette bulle au futur concile, s'appuyant sur celui de Constance qui proscrivoit les prétentions abusives

de la cour de Rome, et observant que le motif 1489.
de cette imposition étoit mensonger, puisque le Saint-Père recevoit une pension du sultan, à condition de ne pas seconder les projets que pourroit former Zizim. En conséquence, cette démarche du conseil qui compromettoit les droits de la couronne, rapporta fort peu d'argent; heureusement on put s'en passer; l'Angleterre et l'Espagne n'effectuèrent pas leurs menaces, la guerre se fit même languissamment dans la Bretagne et dans la Flandre.

Mais, du côté de l'Allemagne, le roi sembloit avoir tout à craindre : une diète convoquée à Francfort devoit l'armer tout entière contre lui. Madame offrit à Maximilien qui provoquoit cette ligue, des conditions si avantageuses qu'il ne put ni s'y refuser, ni croire à leur sincérité. Quant à la Bretagne, il fut convenu que le duc d'Orléans seroit mis en liberté; que le roi rendroit toutes les places qu'il avoit prises, parce que les Anglois quitteroient cette province; que la querelle touchant la succession de François II seroit décidée par des arbitres, sous un an au plus tard. Il n'y avoit dans ce traité de bonne foi ni de part ni d'autre. Maximilien, 1490.
qu'on vouloit tromper, trompa lui-même la France, en épousant, par procureur, la duchesse Anne, qui lui offroit sa main, déses-

1490. pérant de la pouvoir donner au duc d'Orléans, et craignant plus que toute chose de tomber dans celles du sire d'Albret. Cette union se fit avec un tel secret, que les plus fidèles serviteurs de la duchesse n'en eurent d'abord aucune connoissance.

Dès que les partisans du sire d'Albret apprirent qu'il s'étoit fait un traité à Francfort, ils animèrent Henri VII contre Maximilien, Charles, et la duchesse elle-même, qui, sans daigner le consulter, étoient convenus de l'expulsion des Anglois. Ceux-ci continuèrent la guerre au cœur de la Bretagne. Le maréchal de Rieux, de son côté, fit des courses sur les terres de France. Charles s'en plaignit à la duchesse, et prétendit la rendre responsable des procédés du maréchal de Rieux, qu'elle étoit bien loin d'approuver. Elle n'étoit pas non plus maîtresse de renvoyer les Anglois; il eût fallu commencer par rembourser leur roi de ses avances, et elle n'en avoit pas les moyens; d'ailleurs, quoique le séjour des troupes angloises fût très-onéreux à la Bretagne, la duchesse, ne croyant pas à la bonne foi du gouvernement françois, loin de vouloir se brouiller avec Henri, voulut regagner sa confiance. Dans cette vue, elle lui demanda de nouveaux renforts, et lui découvrit le secret de son mariage.

Henri se réconcilie avec elle, et lui ramène le maréchal de Rieux, dont à la vérité elle paye fort cher le retour : elle lui donne cent mille écus et douze mille francs de pension. Ce nouvel incident fit changer de politique à Madame : elle résolut de marier le roi à la duchesse. L'engagement qu'il avoit contracté avec la fille de Maximilien, à laquelle il avoit été fiancé dans son enfance, sembloit facile à dénouer par le Saint-Siége, que la cour de France avoit eu soin de ménager. Quant au mariage de ce roi des Romains avec l'héritière de Bretagne, le conseil de France jugea qu'elle n'avoit pu valablement le contracter sans l'aveu de sa famille; que d'ailleurs il lui eût fallu l'agrément spécial du roi, d'abord, comme princesse du sang, ensuite, comme vassale : à ce dernier titre, elle ne pouvoit disposer de son fief sans le consentement de son seigneur. Le plus grand embarras étoit d'empêcher qu'elle ne consommât ce mariage; on vouloit, pour l'amener à une autre union, employer à la fois la persuasion et la force. 1490.

D'Albret se trouvoit alors dans la plus déplorable situation : appelé en Bretagne comme libérateur, avec la promesse d'en être déclaré souverain, il avoit sacrifié à cet espoir le crédit dont il jouissoit à la cour de Charles, 1491.

1491. un rang distingué, une immense fortune, proscrit en France, et dépouillé de son patrimoine, ayant entraîné dans sa ruine ses enfans et ses amis, rebuté en Bretagne, il alloit être chassé de son dernier asile. Il lui restoit une ressource dans la ville de Nantes, dont il disposoit, et qui étoit la place principale et comme la clef de la province. Il la livra au roi, qui paya très-chèrement sa défection. Le comte de Dunois servoit la France en tout ce qui n'étoit pas directement contraire aux intérêts du duc d'Orléans. Il étoit secondé par le prince d'Orange, à qui le roi avoit rendu sa liberté perdue au combat de Saint-Aubin. L'un et l'autre gagnèrent le maréchal de Rieux, et la comtesse de Laval, qui avoit en France la plupart de ses possessions. Dunois, pour prix d'un tel service, demanda la grâce du duc d'Orléans; il engagea l'épouse de ce prince à joindre ses efforts aux siens. Jeanne oublia tous les torts du mari le moins fidèle. Rebutée par sa sœur, elle se couvrit de deuil, et les cheveux épars, alla se jeter aux genoux de son frère, et le supplia si instamment, qu'il lui promit ce qu'elle demandoit. Néanmoins, quand il fallut en venir à l'exécution, il montra de l'incertitude; il lui répugnoit infiniment de mortifier Madame à ce point. Deux jeunes

seigneurs qui avoient sa confiance l'encouragèrent à rompre les liens dont sa gouvernante l'enchaînoit, et à sortir enfin de tutelle. Il feignit une partie de chasse, et s'avançant vers la prison du duc, envoya lui en ouvrir les portes. L'entrevue de ces deux princes fut extrêmement touchante, et leur réconciliation sincère. 1491.

On travailla sur-le-champ avec vivacité à l'union du roi et de la duchesse Anne. On enveloppa, pour ainsi dire, cette jeune princesse de tout côté. Déjà son conseil n'étoit plus rempli que des partisans de la France; le fidèle Montauban, son chancelier, étoit lui-même de ce nombre. Cependant, comme elle n'avoit dès son enfance envisagé dans les monarques françois que d'implacables ennemis, la première proposition qui lui fut faite de ce mariage la mit au désespoir. On recourut à la terreur. La Bretagne entière fut entourée ou remplie de troupes françoises. Le conseil de la duchesse parvint à la convaincre que le mariage qu'on lui proposoit avec le roi de France pouvoit seul empêcher la dévastation et la conquête de ses Etats : elle affecta néanmoins de paroître se rendre seulement à la nécessité. Elle soutint un siége dans Rennes, et ne voulut capituler que conjointement avec les troupes allemandes.

1491. Elle stipula pour ces troupes, pour elle-même, et tous les Bretons qui voudroient la suivre, la faculté de se retirer dans les Pays-Bas. C'étoit peut-être une précaution que le grand nombre d'Allemands qui composoient sa garde rendoit indispensable. Elle sortit secrètement de Rennes, accompagnée de trois personnes, et se rendit au château de Langeais, dans la Touraine, où le roi l'attendoit. Les dispenses de Rome étoient arrivées; le contrat fut dressé. Anne, devenue par la mort de sa sœur (1490), unique héritière du duc de Bretagne, céda au roi, dans le cas où elle mourroit sans enfans, tous ses droits sur le duché de Bretagne, le comté de Nantes, et en général tous ses biens et seigneuries; et Charles, en cas qu'il mourût le premier sans laisser d'enfans légitimes, déclara céder à la duchesse toutes ses prétentions sur ces mêmes duchés, comtés et seigneuries, à condition qu'elle ne pourroit se remarier qu'à son successeur, s'il désiroit l'épouser, ou, s'il étoit marié, qu'au plus prochain héritier de la couronne qui rendroit hommage au roi, et ne pourroit faire passer ces Etats et seigneuries en d'autres mains que celles du monarque. Le mariage fut célébré sur-le-champ.

1492. On conçoit le dépit de Maximilien en ap-

prenant cette union. Il prétendit qu'elle étoit 1492.
nulle, ayant été contractée par violence avec une princesse déjà mariée. Il envoya redemander sa fille Marguerite, fiancée au roi, et les deux provinces qui avoient formé sa dot, l'Artois et la Franche-Comté. Charles, qui commençoit à régner par lui-même, répondit qu'il en délibéreroit. Il parvint à dissoudre la ligue formée contre lui entre les trois plus puissans Etats de l'Europe; il lui en coûta beaucoup d'argent pour en séparer le roi d'Angleterre.
Quant à Maximilien, il lui rendit l'Artois, à 1493.
quelques villes près, et la Franche-Comté. Enfin, il restitua le Roussillon à Ferdinand. Pour prix de cette concession, il exigea seulement que ce monarque espagnol renonçât à toute alliance avec ses ennemis, et ne s'opposât point aux projets qu'il formoit sur l'Italie; qu'il s'engageât à ne marier ses enfans ni avec ceux de Maximilien, ni avec ceux de Henri VII. Ferdinand jura tout ce qu'on voulut, et à peine maître du Roussillon, maria une de ses filles au fils aîné de Henri VII, l'autre à l'archiduc Philippe, fils unique de Maximilien, et son fils, à Marguerite, qui avoit été fiancée au roi de France. On rapporte que cette princesse, se croyant au moment de périr par une

1493. tempête en se rendant près de son époux, se fit cette épitaphe :

> Çi gît Margot, la gente demoiselle,
> Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle.

On doit être étonné de voir un jeune roi commencer son règne par la restitution de trois provinces conquises, qu'il eût pu conserver. On seroit tenté de croire d'abord qu'il étoit sans ambition; il en avoit au contraire une démesurée. Ses premières lectures, qui avoient été les Commentaires de César et la Vie de Charlemagne, décidèrent de sa destinée. Ce fut pour voler à des conquêtes lointaines et prodigieuses qu'il se hâta d'acquérir la paix, en sacrifiant celles qu'il avoit faites dans son voisinage. Il médita l'envahissement de l'empire de Constantinople. Dans cette vue, il recommanda au pape de bien garder Zizim, et de ne le remettre qu'en ses mains lorsqu'il iroit le lui demander; en même temps, il attiroit à sa cour André Paléologue, neveu du dernier empereur grec de Constantinople, et son héritier, qui, étant échappé au cimeterre des Turcs, vivoit en Italie dans la misère et dans l'obscurité. Il en tira les éclaircissemens dont il avoit besoin, et lui fit présent d'une somme considérable, en le renvoyant. Son

projet étoit de se servir du crédit que ces deux princes conservoient encore dans l'empire ottoman, et d'y exciter une révolution, en montrant Zizim aux Turcs, et Paléologue aux Chrétiens. Pour tenter cette entreprise, il falloit d'abord faire passer une armée aux portes de Constantinople. La France n'avoit pour toute marine qu'un petit nombre de vaisseaux marchands qu'on armoit en temps de guerre. On ne vouloit pas, comme dans les anciennes croisades, recourir aux républiques italiennes; c'eût été remettre la personne du roi et son armée à la discrétion, en quelque sorte, de l'étranger. Charles résolut en conséquence de commencer par faire valoir les droits qu'il avoit sur l'Etat napolitain, qui possédoit une florissante marine, et qui d'ailleurs, en cas de revers, offroit un refuge, n'étant séparé de la Grèce que par un golfe assez étroit. 1493.

Le royaume de Naples, ainsi que la Sicile qui en dépendoit, avoit été possédé pendant près de deux siècles par les deux maisons royales d'Anjou. Alphonse, roi d'Aragon, dont les ancêtres avoient déjà enlevé la Sicile aux princes angevins, leur ravit encore le royaume de Naples, où il établit sa résidence. Alphonse laissa, en mourant, l'Aragon et la Sicile à son frère; mais il disposa de l'Etat napolitain en faveur de son

1493. fils naturel, Ferdinand. Celui-ci se maintint dans la possession de ce royaume contre tous les efforts de René d'Anjou, roi titulaire de Sicile et de Naples. Ce roi René institua pour son héritier au comté de Provence et au royaume de Naples et de Sicile Charles du Maine, son neveu, préférablement à René, duc de Lorraine, fils de sa fille aînée; et Charles du Maine légua tous ses droits à Louis XI. Le duc de Lorraine contesta la validité du testament fait par son aïeul maternel. La Provence, Naples et la Sicile, n'étant pas, disoit-il, régis par la loi salique, et ayant été souvent gouvernés par des filles, avoient appartenu de droit à sa mère, et son aïeul n'avoit pu en dépouiller cette princesse. Le roi de France opposoit à ces raisons d'anciens testamens des deux princes de la maison d'Anjou, qui avoient appelé, préférablement aux filles, des mâles d'un degré plus éloigné.

Cependant le bâtard Ferdinand jouissoit du royaume de Naples, que le roi et le duc de Lorraine se disputoient en justice réglée. Ludovic Sforce, surnommé le Maure, parce qu'il étoit fort brun, jouoit alors un grand rôle en Italie. Il étoit rentré dans le duché de Milan, dont on l'avoit forcé de s'écarter pendant le bas-âge de Jean Galéas, son neveu, et s'étoit

de nouveau emparé de l'autorité. De concert 1493.
avec le pape Alexandre VI, Rodrigue Borgia, d'une famille espagnole, et le plus méchant des hommes, dit Guichardin, s'il n'avoit eu un fils plus méchant que lui, envoya en France une ambassade pour engager le roi à tenter la conquête de Naples. Ce n'est pas qu'il désirât de le voir réussir dans ce projet; mais il vouloit susciter cet ennemi à Ferdinand-le-Bâtard, qu'il craignoit; et, après que Charles auroit affoibli ce prince, il comptoit former une ligue pour le renvoyer lui même au-delà des monts. Cette ambassade accrut l'ardeur du jeune monarque; mais le conseil ne fut point d'avis de cette expédition. « Il falloit se défier » des Italiens. Aucun peuple de cette contrée » ne verroit avec indifférence le royaume de » Naples possédé par un monarque françois. » Louis XI avoit toujours rejeté de semblables » exhortations, et répétoit souvent que, cher- » cher des conquêtes en Italie, c'étoit vouloir » acheter bien cher un long repentir » Charles feignit de se rendre à ces raisons; mais, entraîné par son propre penchant et par le conseil de deux hommes que les Italiens avoient corrompus, il signa, en présence de ces deux seuls témoins, un traité, qu'il tint secret, par lequel il s'obligea de conduire lui-même une

1493. armée formidable, destinée à la conquête du royaume de Naples, de maintenir, dans le Milanois, l'administration de Sforce, qui n'y commandoit que sous le nom de tuteur de son neveu Galéas, qu'il tenoit renfermé, enfin de donner à cet usurpateur la principauté de Tarente dès qu'il auroit conquis le royaume qu'il se proposoit d'attaquer.

Menacé de toute part, Ferdinand songea d'abord à se procurer l'appui de ses voisins, en commençant par le Saint Père. Alexandre VI fut le premier souverain pontife qui afficha le scandale des mauvaises mœurs. D'autres avoient eu des bâtards; mais ils les produisoient sous le nom de neveux. Celui-ci ne craignit pas de les nommer ses enfans. Il avoit une fille et quatre fils naturels. Il avoit voulu marier le plus jeune d'entre eux, Giuffré, à une bâtarde d'Alphonse, fils de Ferdinand, et le roi de Naples, trouvant trop d'arrogance dans la proposition qui lui en fut faite, l'éluda. Dans la circonstance actuelle, il y consentit, et donna au jeune époux une principauté. Il parvint aussi à se réconcilier avec Sforce, qui avoit engagé les François à venir en Italie; mais on verra qu'il ne se fioit pas trop à cette réconciliation. Enfin il essaya de désarmer Charles, en offrant telle satisfaction que ce monarque

pouvoit désirer, et même un tribut s'il l'exigeoit; mais Charles, poursuivant son entreprise, avoit envoyé en Italie des ambassadeurs pour s'y procurer des alliés. Ils s'adressèrent d'abord au sénat de Venise, et, après lui avoir exposé les droits de leur maître, lui demandèrent aide et conseil. Il répondit que la nécessité, où se trouvoit la république, de contenir les infidèles, occupoit toutes ses forces, et que ce seroit de sa part une témérité d'oser donner des avis à un roi si sage, et qui avoit un si bon conseil. Les ambassadeurs s'adressèrent ensuite au pape, et n'en reçurent pas une réponse plus satisfaisante. Il en fut à peu près de même à Florence. 1493.

Ferdinand mourut sur ces entrefaites. Son fils Alphonse lui succéda. C'étoit un guerrier intrépide, mais fier et emporté. Sentant le besoin qu'il avoit du pape, qui demandoit encore des établissemens dans le royaume de Naples pour deux de ses autres enfans, il accorda tout. L'aîné, déjà qualifié duc de Gandie, obtint de l'argent, des charges, des troupes; le second, César Borgia, venoit d'être fait cardinal par le pape, après que de faux témoins eurent juré qu'il étoit fils légitime d'un autre père, l'entrée du sacré collége étant interdite aux bâtards. Il eut l'expectative des plus riches 1494.

1494. bénéfices du royaume. Alors Alphonse et le Saint-Père se réunirent pour envoyer une ambassade au sultan. Ils l'engagèrent à se joindre à eux pour repousser le roi de France, qui ne vouloit, comme il le publioit lui-même, envahir les Etats napolitains que pour fondre avec plus de facilité sur l'empire turc. Bajazet ne jugea pas à propos d'entrer dans la ligue qu'on lui proposoit; trop de haine alors séparoit les Musulmans et les chrétiens. Le pape néanmoins entretint avec lui une correspondance réglée, fit augmenter la pension que la Porte lui payoit pour la garde de Zizim, et n'eut pas horreur de s'engager, pour un prix convenu, à lui donner la mort, dès qu'il se sentiroit trop foible pour empêcher les François de le lui enlever.

Charles cependant s'avançoit déjà vers les provinces méridionales, et n'avoit point encore annoncé son projet à la nation ; la résistance qu'il y avoit trouvée dans son conseil lui faisoit craindre qu'elle n'y montrât encore plus d'opposition. Ceux qui flattoient sa passion guerrière lui suggérèrent la pensée d'étourdir en quelque sorte les François, pour qu'ils fermassent l'oreille à ceux qui trouveroient l'entreprise trop téméraire. Par leur avis, il donna dans Lyon un tournoi solennel. On y

accourut de toutes les provinces. Ce fut au milieu de l'ivresse produite par les spectacles et les fêtes, que Charles proposa de nouveau l'expédition d'Italie, et annonça qu'il vouloit la diriger en personne. Il entraîna la plus grande partie des suffrages. La principale noblesse, réunie sous ses yeux, témoigna le désir de partager les travaux et la gloire du monarque. Mais les mesures étoient si mal prises, qu'on n'avoit pas même songé à se procurer de l'argent. On fut obligé de recourir à des emprunts qui furent faits dans les villes de Milan et de Gênes, à un intérêt incroyable, à quatorze pour cent par mois. Cette ressource ne suffit pas. On augmenta les tailles, on afferma le domaine qui étoit en régie; une portion même en fut aliénée. Les fonds ne pouvoient arriver bien promptement. On étoit déjà au mois d'août. Desquerdes, qui commandoit l'armée, remontra qu'il étoit trop tard pour songer à pénétrer cette année dans le royaume de Naples. Il conseilla de s'emparer du duché de Milan, au nom du duc d'Orléans, auquel il appar-partenoit, et d'y passer l'hiver. On en feroit un entrepôt. L'exécution de ce projet étoit facile, juste et nécessaire; Sforce se trouvoit enveloppé dans les filets qu'il tendoit à ses ennemis; c'étoit un tyran détesté, un usur- 1494.

1494. pateur qui n'appeloit les François que pour les détruire, après qu'ils auroient servi d'instrumens à son ambition; enfin, le salut du roi et de l'armée dépendoit de cette mesure. Le duc d'Orléans et tous ses amis appuyèrent l'avis du général; mais il répugnoit à la probité de Charles, quoiqu'il eût déjà des soupçons sur la bonne foi de Sforce. Le conseil étoit divisé, le roi incertain; il avoit fini par se résoudre à rompre l'expédition, lorsqu'on vit accourir le cardinal Julien de Rovère, ennemi personnel du pape. Il fit rougir le roi d'un parti qu'il traita de pusillanime, et qui n'offroit, dit-il, ni avantage ni sûreté. « La conquête » de Naples lui coûteroit moins qu'une re» traite déshonorante. Déjà une escadre en» nemie, commandée par don Frédéric, » frère puîné d'Alphonse, faisoit voile vers le » port de Gênes pour brûler la flotte que le » roi y avoit assemblée. Après tant de prépa» ratifs qui avoient fixé l'attention de l'Eu» rope, le roi n'avoit plus à choisir qu'entre » la gloire et l'infamie. » Ce discours ranima l'ardeur du roi. Le duc d'Orléans eut ordre de partir sur-le-champ pour prendre le commandement de la flotte, et combattre celle de l'ennemi, où il la pourroit joindre. Le sire Pierre de Beaujeu, qui, depuis la mort de Jean,

son frère aîné (1488), portoit le nom de duc de Bourbon, fut nommé, pour tout le temps de l'absence du roi, lieutenant général du royaume. Il devoit être aidé des conseils de Madame. Le roi eut le malheur de se voir privé de ceux du maréchal Desquerdes, qui lui eussent été plus utiles que jamais. Ce guerrier célèbre mourut à Lyon. Charles partit de cette ville, pour celle d'Asti, dans le Piémont, où étoit le rendez-vous général des armées. 1494.

Dans le cours de sa marche, il envoya une ambassade solennelle au pape et aux Florentins, qu'il conservoit encore l'espoir d'amener à son parti. Elle demanda au Saint-Père l'investiture du royaume de Naples pour Charles, en lui faisant les promesses les plus magnifiques pour qu'il favorisât une entreprise que la France n'avoit formée qu'à son invitation, et à celle de ses prédécesseurs. Alexandre ne nia pas ce fait incontestable. Il excusa la prévention qu'il montroit pour Alphonse, en disant que trois princes de la maison d'Aragon ayant successivement occupé le trône de Naples, fief du Saint-Siége, il n'avoit pu en refuser l'investiture à leur successeur Alphonse; que cependant il avoit réservé dans cet acte *le droit d'autrui;* que si celui de Charles étoit le meilleur, le Saint-Siége étoit prêt à lui

1494. rendre justice ; qu'il offroit de se rendre médiateur de cette querelle ; que c'étoit le rôle qui convenoit au père commun des chrétiens. Quant aux Florentins, Pierre de Médicis, qui étoit à la tête de leur république, répondit que, par l'alliance contractée entre eux et Ferdinand, père d'Alphonse, de l'ordre même du dernier roi de France, ils s'étoient formellement obligés à refuser le passage aux troupes qui entreprendroient l'envahissement du royaume de Naples ; que Charles ne pouvoit les blâmer de vouloir tenir leurs sermens.

On fut un peu consolé de ces contrariétés par les nouvelles qu'on reçut de l'expédition du duc d'Orléans. Nous avons vu qu'il avoit été chargé de chercher la flotte montée par don Frédéric. Le roi de Naples, persuadé qu'il n'avoit rien à espérer des paroles données à son père par Sforce au temps de leur apparente réconciliation, avoit conçu le projet de rétablir, dans le duché de Milan, son gendre, le duc Jean Galéas, et, à cet effet, d'attaquer l'usurpateur par mer, du côté de Gênes (1), et par terre, en traversant la Romagne. Le duc d'Orléans fit échouer le premier de ces

(1) Les ducs de Milan tenoient Gênes et Savone de la libéralité de Louis XI.

projets. Don Frédéric, ne croyant pas que ses 1494.
galères pussent résister à la force et à la grandeur bien supérieure des vaisseaux françois, n'osa tenir la mer devant eux, et rentra dans les ports de Naples. L'attaque du côté de terre, commandée par Ferdinand, fils d'Alphonse, ne fut pas plus heureuse. Ainsi, Ludovic Sforce fut délivré d'une entreprise qui menaçoit de renverser sa fortune. Mais, comme il n'étoit encore rien moins que rassuré, il vint trouver Charles pour négocier avec lui. Le roi, de son côté, cherchoit à traiter avec Pierre de Médicis, le citoyen le plus considérable de Florence. Il se flattoit que l'approche de son armée lui inspireroit des sentimens plus favorables à sa cause. Ludovic Sforce le sut, et envoya un ambassadeur à Médicis, pour l'exhorter à ne rien céder aux François. Pierre, convaincu que l'usurpateur de Milan ne vouloit que le perdre, fit cacher le député du roi dans un coin de la salle où il recevoit l'agent du Milanois. Ce député entendit tout ce qui pouvoit le convaincre de la mauvaise volonté de Ludovic envers la France. Ce dernier, qui avoit des espions dans le conseil du monarque, sut qu'on y avoit parlé de sa perfidie. Il va trouver le roi, et lui persuade que ce sont les Florentins qu'il abuse, pour les lui

1494. livrer pieds et poings liés. « Il vous importe, » Sire, que Florence se déclare contre vous. » Elle vous fournira par là un motif d'en tirer » telles contributions que votre majesté jugera » convenables. Florence fournira aux frais de » la conquête du royaume de Naples, et Naples » à ceux de la conquête de Constantinople et » du renversement de l'empire turc. Il sied » au successeur et à l'émule de Charlemagne » de châtier des mutins, et non de s'abaisser » jusqu'à traiter de puissance à puissance avec » quelques bourgeois. » Charles se prit à l'appât de cette grossière flatterie; et, se croyant déjà au moment de détrôner le grand-seigneur, par un traité fait à Rome avec André Paléologue, dont nous avons déjà parlé, il acheta pour quelques pensions les droits de ce prétendant au trône de Constantinople.

Il se rendit ensuite à Pavie, et alla loger dans le château où Ludovic retenoit son neveu Jean Galéas. Ayant déclaré à Ludovic qu'il vouloit rendre visite au duc, son cousin-germain, l'usurpateur ne put se refuser à l'introduire dans son appartement, et l'y suivit. L'infortuné Galéas se mouroit. Le roi l'exhorte à prendre courage, et promet de le secourir contre tous. La duchesse, fille d'Alphonse, accourant les cheveux épars, et les yeux bai-

gnés de larmes, se précipite aux genoux du roi, dont elle implore la protection pour son époux, pour son fils, et pour son père, auquel il n'a, dit-elle, rien à reprocher, et qui se soumet à lui payer un tribut. Charles, quoique fort attendri, répond que l'affaire est trop avancée, qu'il y va de son honneur, et s'arrache à cette scène déchirante. 1494.

Le pape, informé de la marche des François, menaça le roi d'excommunication, s'il osoit entrer sur les terres de l'Eglise. Charles répondit qu'il avoit fait vœu de visiter le tombeau de saint Pierre, et qu'il ne pouvoit se dispenser de l'accomplir. Il se rendit à Plaisance. On y apprit que Jean Galéas expiroit. Ludovic, qui suivoit la cour, la quitta pour courir à Milan. Les chefs du conseil de cet Etat, gagnés d'avance, représentèrent que, dans la confusion où se trouvoit l'Italie, le fils du duc de Milan, François, encore dans la plus tendre enfance, et sa mère, qui n'avoit aucune expérience, ne pouvoient défendre le duché ; que la nécessité faisoit une loi de forcer Ludovic à prendre la couronne ducale. Cet hypocrite résista long-temps, et protesta même qu'il ne la recevoit pas des mains du peuple, mais de celles de l'empereur, qui lui en conféra quelque temps après l'investi-

1494. ture, comme d'un fief dévolu à l'empire. Il s'y étoit engagé l'année précédente, en épousant sa nièce, petite-fille d'un homme sorti, suivant quelques uns, de la boutique d'un cordonnier; double bassesse qu'il avoit commise pour prix d'une dot assez modique. On ne douta pas que Sforce n'eût empoisonné son neveu. On vit alors qu'il n'avoit introduit les François en Italie que pour se ménager un moyen et un prétexte de consolider son usurpation; en un mot, ce crime explique toute sa conduite.

Cependant l'armée passa l'Apennin. Outre la maison du roi, composée de cent gentilshommes et de quatre cents archers, elle consistoit en seize cents lances, chacune de six chevaux, en douze mille fantassins, moitié Suisses, moitié Gascons, en un corps nombreux de volontaires, et plus de cent quarante pièces d'artillerie. L'Italie entière, en la supposant même unie d'intérêts, n'eût pas été capable de résister au premier choc de ces troupes, braves et bien disciplinées. La cavalerie italienne avoit des capitaines qui n'étoient nullement affectionnés aux princes qu'ils servoient, et qu'ils ne faisoient aucun scrupule de quitter, ou même de trahir par ambition ou par cupidité. Les simples cava-

liers valoient encore moins; n'ayant aucun espoir d'avancement, ils ne montroient ni zèle ni émulation. L'infanterie, plus méprisable que le reste, n'avoit aucune idée des évolutions militaires. L'artillerie italienne étoit à peu près nulle; elle consistoit en quelques canons de fer traînés par des bœufs, à la queue de l'armée, et ne servoit que de parade. Après une première décharge, la seconde se faisoit attendre des heures entières. Les canons de bronze des François, plus légers, traînés par des chevaux, et servis avec célérité, leur procuroient un avantage incalculable. 1494.

On avoit à traverser les Etats de Florence et ceux du pape, puissances confédérées avec les Napolitains qu'on alloit attaquer. La première place des Florentins, qui se présentoit après le passage des Apennins, étoit une forteresse nommée Fivisano. Les François, l'ayant prise d'assaut, massacrèrent la garnison, et même la plupart des habitans. L'Italie, où depuis long-temps la guerre se faisoit avec beaucoup moins de rigueur, fut épouvantée. Les Florentins envoyèrent au roi, pour traiter avec lui, une députation, à la tête de laquelle ils mirent Pierre de Médicis. Celui-ci, afin de s'attirer tout le mérite de la négocia-

1494. tion, devançant ses collègues, se rend seul au camp des François, et s'engage à leur livrer sur-le-champ, Pise, Livourne, toutes les principales villes de la république, et à leur faire prêter deux cents ducats par les Florentins. Ses compatriotes désespérés, le déclarent traître à la patrie, et le chassent de la ville. Il alla chercher un asile à Boulogne, où dominoit un tyran qui lui demanda s'il n'avoit pas honte de vivre après ce qui s'étoit passé. Confus de cette réception, il s'enfuit à Venise. Les Florentins envoyèrent au roi une nouvelle députation dont le chef fut un dominicain, nommé Jérôme Savonarole, noble padouan, qui se disoit prophète; il engagea le monarque à ménager Florence. Charles étoit alors à Pise, qui, après s'être long-temps gouvernée en république, et avoir, pendant plus d'un siècle, disputé aux Vénitiens et aux Génois l'empire de la mer, étoit tombée au pouvoir des Florentins. Ceux-ci l'avoient traitée avec barbarie; elle conjura le roi de lui rendre la liberté. Il y consentit assez indiscrètement, et marcha vers Florence, où il entra le 17 novembre. Son intention étoit de la gouverner en conquérant; mais voyant les Florentins décidés à s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que d'y consentir,

il se relâcha de cette prétention, se réduisit 1494.
à exiger une contribution de cent vingt mille ducats pour les frais de son entreprise, et promit de rendre, après la conquête de Naples, les places que Médicis lui avoit livrées; ce qui détruisoit la liberté par lui promise aux Pisans. De Florence, il se porta sur Sienne, chef-lieu d'une petite république, et que sa situation entre les Etats du pape, du roi de Naples et des Florentins, avoit forcée de s'associer à leur ligue. Le roi y fut reçu comme un libérateur; néanmoins, attendu qu'il lui importoit de s'assurer une communication libre entre la France et Naples, il s'empara de la citadelle de Sienne.

Alexandre trembla dans Rome, quoique Ferdinand, fils du roi de Naples, y fût avec une armée pour le défendre; il consentit que le roi y entrât, se bornant à demander pour ce prince un sauf-conduit qu'il obtint; mais Ferdinand refusa noblement d'en user. Il sortit par une porte le 31 décembre, tandis que Charles entroit par une autre, à la lueur des flambeaux et avec tout l'appareil militaire.
Il y exerça les droits de la souveraineté. Le pape, 1495.
n'osant se fier à l'indulgence du roi, s'enferma dans le château Saint-Ange. Plusieurs cardinaux pressèrent le monarque d'indiquer un

1495. concile pour procéder à la déposition d'un pontife abhorré. Savonarole se joignit à eux. Il s'étoit emparé, dans sa patrie, de l'influence précédemment exercée par les Médicis, y avoit établi un gouvernement démocratique, et disposé des suffrages. S'étant déchaîné, sans aucun ménagement contre les dissolutions de la cour romaine, qu'il désignoit, dans son langage prophétique, sous les noms de Babylone et de prostituée, il sentoit qu'il étoit perdu, s'il ne parvenoit à détruire Alexandre. Le roi fut tenté de céder à ses invitations; mais la douceur de son caractère, et les insinuations des gens de son conseil, achetés par le pape, le portèrent à lui accorder une capitulation. Le Saint-Père se soumit à tout ce qu'on voulut exiger de lui. Il s'unit au roi pour la défense de l'Italie, consentit qu'il gardât plusieurs de ses places jusqu'à la fin de l'expédition, lui livra Zizim, et lui donna pour otage son fils César Borgia, qui devoit le suivre pendant quatre mois.

De son côté, Alphonse paroissoit se soumettre de bonne grâce à la nécessité. Jusqu'alors, on n'avoit remarqué en lui qu'un prince ambitieux et un guerrier intrépide. Tout à coup il remit sa couronne à son fils, et alla se réfugier en Sicile, dans la ville

de Mazara, que le roi d'Espagne lui avoit cédée. Charles, ne voulant pas laisser à son successeur le temps de s'affermir, partit de Rome le 28 janvier. Le lendemain, César Borgia s'évada, de concert avec son père, et peu après, Zizim mourut empoisonné. Il passa pour constant que le pape lui avoit fait donner du poison avant de le livrer aux François, afin de gagner le prix (de trois cent mille ducats) que Bajazet avoit attaché à ce crime. Le Saint-Père rendoit encore un plus mauvais office à la France, en excitant le monarque espagnol à lui déclarer la guerre. Pour en faciliter les moyens à ce prince, il avoit donné l'ordre de lever en Espagne des contributions pour une croisade contre les Ottomans, et il lui en laissa le produit pour être employé à combattre les François. Ferdinand envoya en Italie un ambassadeur, Fonséca, qui eut ordre de se conduire uniquement par les conseils du pape. Cet ambassadeur alla trouver Charles, et lui dit que « son maître possédoit » sur le royaume de Naples d'anciens droits » qu'il avoit pu oublier en faveur de ses parens, mais sans y renoncer; qu'il jouissoit » de la Sicile, et ne permettroit pas à une » puissance étrangère de s'établir dans le voisinage. » Charles répondit en attestant la

1495.

1495. foi du traité fait avec l'Espagne. L'ambassadeur, sans rien répondre, tire de son sein un double de ce traité, et le déchire; puis somme les officiers espagnols qui étoient au service de France, de le quitter, sous peine d'être déclarés traîtres à la patrie.

Cet incident ne retarda point la marche des François. Deux petites places, Mont-Fortin et Mont-Saint-Jean, prises d'assaut, furent livrées à la fureur des soldats, et la dernière aux flammes. Ces exécutions militaires, inconnues en Italie, y répandirent une telle frayeur, qu'aucune ville n'osa plus se défendre. Ferdinand, avec une armée nombreuse, vint occuper un poste inexpugnable, et qui défendoit l'entrée de ses Etats; mais la terreur du nom françois avoit abattu tous les courages. Dès qu'on les aperçut, tout se dispersa. Le roi de Naples fit de vains efforts pour rallier ses soldats; ils l'entraînèrent dans leur fuite, et il alla s'enfermer avec eux à Capoue, l'une des plus fortes places de son royaume. Il y fut à peine arrivé, qu'il apprit que le peuple de Naples appeloit les François à grands cris. Il vole dans sa capitale, laissant en son absence le commandement à Trivulce, l'un des plus grands capitaines d'Italie, qui rendit aussitôt la place aux François. Pour excuser un si

étrange procédé, il soutint n'avoir agi en 1495.
cette occasion que de concert avec Ferdinand, qui, voyant sa perte assurée, cherchoit à sauver quelques débris dans son naufrage. Averse se rendit, à l'exemple de Capoue. Ferdinand trouva que le même esprit régnoit à Naples. Il assembla les principaux citoyens sur la place de son palais, et leur dit : « Je n'ai » ambitionné le trône que dans l'espoir de » vous rendre heureux. Le malheur attaché » à ma maison ne me l'a point permis ; ce » qui met le comble à notre infortune, nous » périssons moins par la valeur de nos ennemis » que par la trahison des officiers et la lâcheté » des soldats. Je me sens le courage de mourir » en roi ; mais, comme cette gloire coûteroit » la vie à un grand nombre de mes sujets, je » cède à l'orage, et vous remets le serment » de fidélité que vous m'aviez fait. Si la dureté » du vainqueur vous fait regretter votre roi » légitime, je ne serai pas loin, et vous me » trouverez toujours prêt à répandre pour » vous tout mon sang. Si vous trouvez doux » le joug de vos nouveaux maîtres, votre bon» heur me consolera. Je supporterai même » sans peine ma destinée, si vous avouez que » je n'ai jamais offensé personne, que j'ai fait » pour votre bonheur tout ce que j'ai pu et

1495. » dû faire, et que ce ne sont point mes fautes » qui m'ont précipité du trône. » On pleura; mais bientôt la haine qu'on portoit à la maison d'Aragon prévalut. Ferdinand se retira, d'abord à l'île d'Ischia, puis en Sicile. Les clefs de la capitale furent apportées à Charles le 21 février, dans Averse, et ce prince y fut reçu avec enthousiasme. La conquête du royaume entier avoit eu l'air d'un voyage; aucune place ne lui avoit résisté plus d'un jour.

Presque tout le royaume se soumit volontairement; aucune ville n'eût échappé à la révolution, si le roi et ceux qui l'entouroient eussent été plus appliqués aux affaires. La mauvaise conduite des François perdit tout: plusieurs villes restèrent soumises à Ferdinand, parce qu'on négligea de les sommer d'ouvrir leurs portes. On commit d'autres fautes à l'égard de celles qui étoient conquises: elles étoient pourvues des vivres et des munitions nécessaires en cas de siége; le roi en fit don à ses principaux officiers qui les vendirent; la naissance et le mérite n'obtinrent aucune considération; tous les barons qui, à cause de leur attachement à la France, avoient été persécutés et dépouillés de leurs biens, n'y furent rétablis qu'après beaucoup de délais

et de sollicitations, quoique rien ne fût plus juste et plus urgent; les François envahirent toutes les grandes charges du royaume, et même les possessions de plusieurs familles à qui l'on n'avoit rien à reprocher; ils tournoient en ridicule la mollesse des guerriers italiens, et les humilioient en toute rencontre. Bientôt l'affection qu'on avoit témoignée pour eux se changea en la plus violente haine, et il se fit un changement tout contraire dans les sentimens qu'avoit inspirés la maison aragonoise. Charles, qui ne se doutoit même pas de ces dispositions secrètes, après avoir en vain demandé au pape l'investiture du royaume, prit le parti de s'en passer, et se fit couronner le 12 du mois de mai. Il affecta de se parer des ornemens impériaux, en vertu de l'acquisition qu'il avoit faite des droits d'André Paléologue. C'étoit une ostentation déplacée; car il n'avoit plus aucune espérance de conquérir ce puissant empire. 1495.

Philippe de Comines convient cependant que Charles avoit pris pour cette conquête des mesures assez justes. En arrivant en Italie, il avoit fait passer en Grèce un grand nombre d'émissaires pour appeler le peuple à la liberté. Ces Grecs n'attendoient que des armes et l'arrivée des François pour se déclarer. L'ar-

1495. chevêque de Durazzo, qui étoit le chef de la conspiration, vint à Venise pour en conférer avec Comines, ambassadeur près de cette république, et pour acheter des armes. Mais c'étoit un homme léger, qui, ne connoissant pas les dispositions des Vénitiens, eut l'imprudence de divulguer l'objet de sa mission. Le sénat, effrayé des succès de Charles, craignit que Venise ne fût à son tour subjuguée comme Florence; il enleva les papiers de l'archevêque de Durazzo, et révéla tout le plan de la conspiration au grand-seigneur, qui s'en vengea par la mort de plus de quarante mille chrétiens. Le sénat ne se borna pas à cette révélation; il fit une ligue avec le pape, le roi d'Espagne, l'empereur et le duc de Milan. Charles résolut d'aller, avec une partie de ses troupes, au-devant des confédérés qui auroient pu lui couper la retraite : il confia le gouvernement du royaume de Naples à Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, brave, mais imprudent et paresseux. Comines observe qu'il ne se levoit qu'à midi. Le roi ne lui laissa que huit mille hommes de troupes françoises, outre trois mille Italiens auxquels il ne pouvoit se fier, et partit avec neuf mille quatre cents combattans. Le pape, dont il devoit d'abord traverser les Etats, n'osa l'attendre à

Rome; toutes les places de l'Etat ecclésiastique reçurent les François, à l'exception de la petite ville de Toscanella, qui, ayant osé résister, fut prise d'assaut, et livrée au pillage. Il s'y trouva une jeune personne dont la beauté tenta le roi : n'ayant pu la séduire, il essayoit la violence, lorsque cette fille vertueuse, qui aperçut dans la salle un tableau de la Vierge, supplia, en son nom, le roi de lui laisser l'honneur. Charles, frappé de cette invocation, se rendit à sa prière, fit mettre en liberté sa famille et son amant qui étoient prisonniers, et lui donna une dot. 1495.

Comines avoit prévu le péril où le roi alloit se trouver; il l'en avoit en vain averti : Charles ne croyoit pas que les Italiens pussent l'arrêter un moment. En conséquence, ce ministre attentif écrivit au duc de Bourbon, lieutenant-général de France, pour lui conseiller d'envoyer de prompts secours, et de les adresser au duc d'Orléans, retenu par la fièvre dans la ville d'Asti. Les renforts venoient d'arriver, et eussent été d'un grand secours pour faciliter au roi le passage du Tésin; le duc, oubliant que telle étoit leur destination, accepta la proposition qu'on lui fit de le rendre maître de Novarre. Il y entra effectivement par surprise; mais il négligea d'y faire entrer des

1495. provisions; et, s'étant obstiné à en forcer la citadelle, le duc de Milan lui opposa une armée si considérable qu'il fut obligé de se tenir renfermé dans Novarre, où l'on ne pouvoit plus introduire les vivres dont il avoit essentiellement besoin. Bientôt il y vit arriver d'autres troupes qui augmentèrent la pénurie où il se trouvoit à cet égard; le roi étoit en ce moment à Sienne. On lui promit de faire soulever Gênes en sa faveur, s'il vouloit diriger dans cette ville un détachement de son armée. Il y consentit, contre l'avis de la plus saine partie de son conseil. Sa flotte, qui étoit seulement composée de sept galères et de quatre bâtimens plus petits, devoit concourir à cette expédition. Elle fut prise tout entière par les navires génois et romains, et la troupe de terre ne put se sauver qu'en se réfugiant, par des chemins difficiles, dans la ville d'Asti. Là elle attendit le succès du combat où le roi alloit se trouver engagé. Charles venoit d'arriver à Pontrémoli, place du Milanois. Les habitans avoient ouvert leurs portes sur la promesse qu'on leur avoit faite de toute sûreté pour leur vie et leurs biens; mais les Suisses, se souvenant que quarante de leurs camarades avoient péri l'année précédente dans une rixe particulière élevée entre eux et les citoyens de cette

ville, fondirent inhumainement sur ces malheureux qui étoient sans défense, pillèrent les maisons, et mirent le feu partout. Bientôt, honteux de leur crime, ils s'attendoient à une juste et terrible punition, lorsqu'il se présenta une occasion de l'expier en quelque sorte : l'armée se trouvoit au pied des Apennins; aucun moyen ne s'offroit de voiturer l'artillerie sur les sommets de cette montagne dont les chemins étoient impraticables, et elle se voyoit au moment d'être privée de sa principale force, et peut-être de son unique ressource. Les Suisses offrirent de traîner les canons à force de bras dans les endroits où les chevaux ne le pourroient faire. Ils rendirent effectivement ce service, et leur grâce en fut la récompense. Les confédérés, au nombre de trente-cinq mille, et n'ayant affaire qu'à sept ou huit mille combattans, se flattèrent de les envelopper, de les exterminer, et de prendre le roi. Le 6 juillet on se battit dans la plaine de Fornoue. L'action ne dura qu'une heure; Charles y courut de grands risques, et donna des preuves d'une extrême bravoure. Les confédérés vaincus perdirent trois mille cinq cents hommes, et les François moins de deux cents. Ceux-ci, poursuivant leur retraite, arrivèrent, après beaucoup de fatigues, à la 1495.

1495. ville d'Asti, qu'ils regardoient comme le terme de leurs travaux. Ils étoient si impatiens de revoir leur patrie, qu'on mit en délibération si l'on n'abandonneroit pas le duc d'Orléans. Il s'étoit perdu, disoit-on, par sa désobéissance aux ordres du roi. De sept mille hommes renfermés avec lui dans Novarre, deux mille étoient morts de misère, et les autres étoient en proie à la famine. On lui avoit conseillé de se dérober à ses troupes; mais la mort lui sembloit préférable à cette lâcheté. Le roi, touché de son courage, résolut de tout risquer pour le sauver. L'entreprise étoit périlleuse. Les assiégeans comptoient d'abord trente mille hommes, parmi lesquels six mille Allemands, et dix mille lansquenets, la meilleure infanterie de l'Europe après les Suisses. L'armée battue à Fornoue venoit de se joindre à eux. Elle étoit encore deux fois plus nombreuse que celle des François. Il falloit donc attendre des secours. Charles en demanda aux Suisses, et se rendit à Trin, pour être plus à portée d'introduire des convois dans Novarre, et aussi pour se rapprocher d'une maîtresse qu'il avoit à Quiers.

Les affaires de Charles au royaume de Naples étoient encore dans un état plus fâcheux. Le roi d'Espagne venoit de faire passer en Sicile

une flotte et des troupes sous la conduite de 1495.
Gonsalve Fernandès de Cordoue, surnommé le Grand Capitaine, et les Vénitiens, avec une flotte encore plus considérable, croisoient sur les côtes de la Pouille. Le jeune Ferdinand, instruit de la haine que ses sujets portoient aux François, quitta la Sicile où il s'étoit refugié. Il vint avec Gonsalve sur le continent. D'Aubigny, gouverneur de la Calabre, les battit près de Séminara. Ferdinand, qui avoit repassé en Sicile, y apprit qu'une conspiration formée en sa faveur à Naples, n'attendoit que sa présence pour éclater. Il reparut sur une flotte à la vue de cette ville. Mais Montpensier avoit si bien pris ses mesures, que personne n'osa remuer. Ferdinand se retira dans l'île d'Ischia, et par l'avis des conjurés, vint bientôt débarquer à un mille de Naples, afin d'attirer les François hors de ses murs. Montpensier en sortit effectivement pour l'aller combattre. Aussitôt les conjurés soulevèrent le peuple, et s'emparèrent de toutes les portes. Montpensier ne put que regagner un des deux châteaux dans lesquels il avoit laissé des troupes. Ferdinand les assiégea; mais il éprouva une si vive résistance, qu'il fut réduit à les bloquer. Comme on y manquoit de vivres, Montpensier capitula, et promit de les rendre

1495. s'il n'étoit pas secouru dans un mois, à condition que les troupes pourroient se retirer librement en Provence. Il viola sa promesse, et s'embarqua pour Salerne avec deux mille cinq cents hommes; il en laissa seulement trois cents dans le château Neuf, nombre suffisant pour le défendre tant que dureroit le peu de vivres qui s'y trouvoient encore. Ferdinand fut violemment tenté de faire couper la tête à cinq personnages considérables qu'il avoit en otage. Charles apprit à Trin ces fâcheuses nouvelles. N'ayant aucun moyen d'envoyer des troupes dans le royaume de Naples, il fit, pour remédier à cet inconvénient, un traité avec les Florentins, qui s'engagèrent à en faire passer à leurs frais, et à prêter de l'argent pour la paye et la subsistance de celles que le roi y avoit laissées. Charles, de son côté, promit de remettre à la république plusieurs de ses places qu'il occupoit encore. Deux de ses favoris, le comte de Ligni, et Balzac, seigneur d'Entragues, osèrent vendre et livrer à d'autres puissances les villes florentines. Le roi les punit légèrement, et, ne pouvant supporter l'absence du premier, ne tarda pas à le rappeler. Celui-ci obtint aussitôt le rapppel de l'autre, en sorte que les Florentins se virent dépouillés impunément, et les François aban-

donnés dans les Etats de Naples au sort le plus déplorable. 1495.

Cependant le roi, étant venu de Trin à Verceil, commencoit à établir des postes jusqu'à un mille de Novarre. Bientôt arrivèrent quelques pelotons de Suisses, qui annonçoient que leurs compatriotes les suivoient en corps d'armée. Cette nouvelle accéléra une conciliation que le roi et Sforce désiroient l'un et l'autre. On convint provisoirement que la garnison de Novarre sortiroit de la place avec armes et bagages. Sur ces entrefaites, arriva l'armée suisse, sous la conduite du bailli de Dijon. Au lieu de huit à dix mille hommes qu'on attendoit, on fut surpris d'en voir jusqu'à vingt-deux mille, en comptant ceux qui étoient déjà dans l'armée royale. L'espoir du pillage de la Lombardie avoit attiré cette foule de guerriers. Ceux qu'ils venoient défendre n'en étoient pas moins alarmés que ceux qu'ils devoient combattre. Le roi et l'élite de la noblesse françoise se trouvoient à la discrétion de ces troupes auxiliaires : le duc d'Orléans seul se réjouit de l'arrivée d'un si formidable renfort. Il crut que le duché de Milan ne pouvoit lui échapper s'il parvenoit à rompre les conférences entamées pour la paix. Il gagna le cardinal Brissonet,

1495. l'un des ministres en qui Charles avoit le plus de confiance; mais le crédit de ce ministre ne put aller jusqu'à porter le roi à compromettre son salut et celui de son armée pour tenter au seul profit du duc d'Orleans une conquête qui ne le rendroit que plus indocile encore. Ce prince, voyant son attente déçue de ce côté, fit secrètement exhorter les Suisses à demander la bataille. Le roi, informé de cette démarche séditieuse, n'en pressa que plus vivement les conférences : enfin, le traité définitif se conclut à Verceil. Entre autres conditions, il fut stipulé que Sforce enverroit incessamment deux vaisseaux à ses dépens au secours des châteaux de Naples, et trois l'année suivante; qu'il jureroit de se séparer de la confédération d'Italie, s'il se trouvoit qu'elle eût été formée contre le roi; qu'il déclareroit la guerre aux Vénitiens s'ils continuoient de secourir le jeune Ferdinand; qu'il donneroit passage sur ses terres aux troupes françoises qui marcheroient contre Naples, et que si le roi les conduisoit lui-même, le duc de Milan seroit tenu de l'accompagner avec toutes ses forces.

Dès que les Suisses apprirent ce traité qui leur enlevoit l'espoir qu'ils avoient conçu d'un riche butin, animés en secret par les amis du duc d'Orléans, ils s'assemblèrent en tumulte

pour délibérer sur ce qu'ils avoient à faire. Il y 1495.
eut des avis pour se saisir du roi, de tous les seigneurs qui l'accompagnoient, et les emmener en Suisse, afin d'en tirer de fortes rançons. Ce parti fut jugé trop violent; ces dangereux alliés se bornèrent à demander quelque argent qui leur étoit dû. Mais ils commencèrent par se saisir du bailli de Dijon. Le roi, ne se croyant pas en sûreté à Verceil, se retira précipitamment à Trin, et se vit contraint de donner des cautions pour la somme exigée par les Suisses; et peu après, il partit brusquement pour la France. Sforce ne tint pas ce qu'il avoit promis, et Montpensier n'eut pour se soutenir dans les Etats de Naples que ses propres forces et son courage.

Charles ne put envoyer en Italie que huit 1496.
cents lansquenets levés dans les Etats du duc de Gueldres; mais déjà les deux châteaux de Naples étoient au pouvoir de Ferdinand. Un avantage, que remporta Montpensier sur les Vénitiens qui s'étoient déclarés contre les François, ne lui fut pas d'une grande utilité. Bientôt cerné dans Atelle, méchante place où on l'affama, il eût le déplaisir de voir les huit cents lansquenets venus à son secours passer dans le camp des ennemis, et tourner contre lui leurs armes. Cette défection portant le dé-

1496. sespoir parmi le reste des troupes, Montpensier fut obligé de capituler, se rendit avec cinq ou six mille hommes, et promit d'ordonner aux officiers-généraux qui relevoient de lui d'évacuer les places où ils tenoient garnison, n'en exceptant que trois; mais, ces officiers ne tenant pas de lui leurs emplois, refusèrent de déférer aux ordres qu'il leur fit notifier. Ferdinand, qui soupçonna de la collusion dans ce refus, rompit l'engagement qu'il avoit contracté de laisser retourner les François chez eux. Après les avoir promenés dans les rues de Naples, il les retint dans l'île de Procida, où il ne prit aucun soin de leur subsistance. La contagion occasionnée par la disette les emporta presque tous. Montpensier eût pu se sauver; il aima mieux partager le sort de ses soldats, et périt avec eux. Les Suisses de son armée résistèrent à toutes les offres de Ferdinand qui vouloit les attirer à son service. De treize cents, il n'en réchappa que trois cent cinquante, et tous étoient malades quand on leur permit enfin de quitter cette île.

Avant tous ces désastres, le roi étoit décidé à soutenir l'expédition de Naples. Pour y veiller de plus près il s'étoit arrêté à Lyon; mais il lui falloit de l'argent. Il en demanda aux principales villes du royaume, et trouva dans celle

de Paris une résistance dont le parlement donna l'exemple, qui fut imité par plusieurs villes. D'un autre côté, le duc d'Orléans, peu satisfait du traité fait avec Ludovic Sforce, usa de tout son crédit pour traverser l'entreprise du roi : il en avoit plus que jamais. Charles venoit de perdre successivement ses deux fils, et sa santé s'altéroit chaque jour. Dans ces circonstances, le duc d'Orléans, ne voulant pas s'éloigner de la France, montra de la répugnance à se charger du corps de bataille qu'on devoit lui confier, et ne dissimula point assez le contraste de ses sentimens avec ceux de tout le reste de la nation qui pleuroit la mort des deux jeunes princes. La cour l'obligea de se retirer à Blois. Le monarque lui-même, au lieu de passer en Italie, comme on s'y attendoit, vint au château du Plessis, attiré, dit-on, par le désir d'y revoir une *des filles de la reine* dont il étoit éperdument amoureux. On donnoit ce nom à des filles de qualité qu'Anne avoit rassemblées autour d'elle pour leur procurer une meilleure éducation, sans réfléchir assez aux inconvéniens qui en pourroient résulter dans une cour galante. Du Plessis-les-Tours, Charles se rendit à Saint-Denis, par un motif de dévotion, évitant de traverser la ville de Paris, pour la punir du 1496.

1496 refus qu'il en avoit éprouvé. Il reprit aussitôt le chemin de Lyon, où il ne tarda pas à être informé de l'évacuation totale du royaume de Naples par ses sujets. Ils n'y recueillirent que la triste maladie à laquelle ils donnèrent le nom de *mal de Naples*, et que les Italiens auxquels ils la rapportèrent dans une expédition postérieure, appelèrent le *mal françois*. L'une et l'autre dénomination étoient également inexactes; cette maladie venoit des îles de l'Amérique, où elle est moins dangereuse, parce que le pays en offre un remède facile dans le sucre de gayac. Elle fut apportée en Europe par le Génois Christophe Colomb, qui découvrit l'Amérique sous le pavillon d'Isabelle, reine de Castille, et qui avoit composé son équipage d'Italiens, alors, sans aucune comparaison, les premiers marins de l'Europe.

Charles cependant ne renonça point à l'espoir de recouvrer la conquête qu'il venoit de perdre; il y travailla même autant que le lui permettoient son aversion pour les affaires, et son goût pour les plaisirs. Il fit faire une tentative pour s'emparer de Gênes, où l'on avoit promis d'introduire les François. Elle ne réussit point. Tout à coup, les dispositions de la plupart des puissances d'Italie parurent changer en faveur de la France. Le roi sentit

renaître sa première ardeur; mais il eût fallu 1497.
commencer par chasser Sforce du Milanois. Charles ne se soucioit guère de rendre ce service au duc d'Orléans; d'ailleurs il manquoit de fonds. Le cardinal Brissonet, qui avoit la disposition des finances, en augmentoit à dessein l'embarras. Il paroît qu'il sacrifioit le roi à ses intérêts particuliers, et ne suivoit que l'impulsion du pape, qui lui avoit promis et donné le chapeau. Charles, dénué d'argent, voulut emprunter cent cinquante mille ducats aux Florentins, et fut refusé. Cette démarche lui fit perdre tout son crédit au-delà des monts. Ses sentimens étoient si mobiles, qu'il reçut cette nouvelle avec indifférence : cependant il ne renonçoit pas à retourner en Italie lorsqu'il se seroit procuré des fonds.

En attendant, il s'occupa de l'administration intérieure. Ses deux prédécesseurs n'avoient exécuté qu'imparfaitement le projet conçu par le premier, de faire rédiger, par écrit, les coutumes diverses de la France. Il n'existoit encore à cet égard que quelques compilations informes, publiées par des jurisconsultes sans autorité. Charles VII s'étoit reposé sur les *coutumiers et praticiens* du soin de les recueillir. Charles VIII ordonna de choisir dans le clergé, la noblesse et le tiers-état de chaque

1497. bailliage, les hommes les plus éclairés, qui s'occuperoient de cette rédaction sur les mémoires que leur présenteroient les notables. De sa part il nomma six commissaires pour y présider. On publia dans chaque bailliage et sénéchaussée les coutumes qu'on y avoit réconnues et arrêtées. Cet ouvrage ne fut entièrement terminé que sous le règne de Charles IX. On sait qu'un code uniforme, donné par titres successifs, durant l'interrègne, en 1803 et 1804, abolit toutes ces coutumes. Charles ne s'en tint pas aux fonctions de législateur, il remplit celles de juge, donna des audiences à tous ceux qui se présentoient, et, par ce moyen, découvrit beaucoup de vexations qu'il punit; ce qui contint ceux qui eussent été tentés d'en commettre.

1498. Les beaux édifices, que le roi avoit vus en Italie, lui avoient inspiré le goût des bâtimens. Il faisoit construire dans Amboise, où il étoit né, le plus bel édifice qu'eût encore vu la France; il comptoit l'orner des statues et des tableaux qu'il avoit rapportés de son expédition. Il avoit même amené avec lui les architectes et les peintres les plus renommés de l'Europe. Dans un des voyages, qu'il fit en cette ville avec toute la cour, il conduisit la reine dans une galerie pour assister à une partie de paume. La porte

étoit très-basse. Il se donna un coup à la tête, en entrant. Comme il ne sentit point de douleur, on n'y fit aucune attention; mais, en sortant, frappé d'apoplexie, il tombe à la renverse, et meurt au bout de neuf heures, le 7 avril, âgé de près de vingt-sept ans. Il étoit petit, mal conformé, et *peu entendu*, dit Brantôme, *mais si bon, qu'il n'étoit point meilleure créature.* Cet historien lui prête une foiblesse incroyable : Charles VII avoit eu peur de son fils, qui à son tour craignit le sien. Charles VIII eut aussi la même appréhension. Cependant le dauphin étoit mort à trois ans. Mais Brantôme observe qu'il étoit *audacieux en paroles*, et son père, ajoute-t-il, redoutant que l'âge ne renforçât ce caractère, et que cet enfant n'attentât un jour à son autorité, ne l'avoit regretté que médiocrement. Quoiqu'il en soit, jamais la mort d'aucun prince ne fit verser plus de larmes que celle de Charles VIII. Deux de ses officiers moururent de douleur en assistant à ses funérailles. La reine ne prit aucune nourriture pendant trois jours. On eut quelque peine à l'empêcher d'exécuter le dessein, qu'elle sembloit annoncer, de suivre son époux au tombeau. 1498.

1498.

LOUIS XII,

PÈRE DU PEUPLE.

Louis, chef de la maison d'Orléans, descendoit de Charles V, son bisaïeul. Il étoit dans sa trente-sixième année. Le premier mot, pour ainsi dire, qu'il prononça en montant sur le trône, ne sera jamais oublié : on l'exhortoit à se venger de la Trémoille, qui, après l'avoir pris à la bataille de Saint-Aubin, avoit insulté à son malheur; il répondit : « Un roi » de France ne venge point les querelles d'un » duc d'Orléans : si la Trémoille a bien servi » son maître contre moi, il me servira de même » contre ceux qui seroient tentés de troubler » l'Etat. » Ses plus grands ennemis furent maintenus dans leurs places. Le prince d'Orange, après avoir long-temps partagé ses disgrâces, avoit eu avec lui, au siége de Novarre, une querelle si vive, qu'on étoit assez difficilement parvenu à prévenir un duel entre eux. Cependant il connoissoit si bien le caractère du prince, qu'il ne balança point à lui demander ce qu'il n'avoit osé solliciter sous le règne précédent : c'étoit le rétablissement des droits de souveraineté dont sa principauté avoit long-temps joui, et auxquels son père,

prisonnier de Louis XI, s'étoit vu contraint 1498.
de renoncer. Louis ne répéta pas même le prix de cette aliénation forcée. En vain le parlement de Grenoble, sous le ressort duquel on avoit mis cette principauté, voulut faire valoir des titres antérieurs à l'acquisition de Louis XI, le roi, ne trouvant pas ces titres aussi évidens que le droit qui résulte d'une possession tranquille durant plusieurs siècles, imposa silence à son parlement. Le duc et la duchesse de Bourbon (monsieur et madame de Beaujeu), persécuteurs du duc d'Orléans les premières années du règne de Charles, s'étoient enfin réconciliés avec lui, mais non pas entièrement et de leur franche volonté; ils avoient une fille unique dont la destinée dépendoit entièrement de la clémence et de la générosité de Louis. Le père de Susanne (c'étoit son nom) avoit stipulé, en se mariant, qu'au défaut d'enfans mâles, tous les biens, qu'il laisseroit, appartiendroient à la couronne. Monsieur et madame de Beaujeu supplièrent le roi de vouloir bien déroger à cette clause, du moins quant au duché de Bourbon. Ayant obtenu cette première grâce, ils cherchèrent, de plus, dans la suite à obtenir pour leur fille la perspective de tous les autres biens dont ils étoient en possession, en proposant son mariage avec le duc d'Alen-

1498. çon, premier prince du sang. Louis y consentit encore, et le mariage fut arrêté. Mais les fils de Gilbert de Bourbon-Montpensier, héritiers de la maison de Bourbon après la mort de leur oncle, s'étant opposés aux clauses du contrat, Louis respecta leurs droits, et s'occupa d'un autre établissement pour le duc d'Alençon. Susanne conserva néanmoins l'héritage de ses pères en épousant Charles de Bourbon-Montpensier, son cousin-germain, et par la stipulation, qui fut faite dans le contrat de mariage, d'une donation mutuelle de tous leurs droits. Entre ceux qui s'étoient le plus vivement déclarés contre Louis, étoit René, duc de Lorraine. Toutefois il fut invité au sacre; mais il crut y avoir été reçu avec froideur, et se retira sans prendre congé. Le roi le fit prier de revenir à la cour, et le traita de manière qu'il se crut à la veille d'obtenir la possession du comté de Provence. On convint à la vérité de part et d'autre de s'en tenir à la décision d'un certain nombre de commissaires respectivement choisis. Les droits de la couronne furent trouvés incontestables, et le duc, convaincu de la bonne foi de Louis, engagea ses enfans à ne plus élever de prétentions sur la Provence.

Les excellentes qualités du roi et ses inten-

tions paternelles à l'égard de son peuple furent 1498.
secondées par son premier ministre. Depuis la mort de Dunois, George d'Amboise avoit toute sa confiance. La fortune de sa famille est un événement très-rare. Il avoit huit frères et huit sœurs, trois de celles-ci eurent des abbayes, et les autres des époux sortis des meilleures maisons du royaume : le sort des garçons ne fut pas moins illustre. George, l'avant-dernier, ou le dernier de tous, élu évêque de Montauban au sortir de l'enfance, puis devenu aumônier de la cour, s'attacha au duc d'Orléans. Dans la querelle de la régence, il avoit formé un complot pour faire enlever Charles VIII par ce prince. La trame ayant été découverte, il en fut quitte pour la prison; la cour de Rome obtint sa liberté. Il contribua beaucoup à celle du duc d'Orléans, détenu à Bourges, après la bataille de Saint-Quentin, fut à la fois archevêque de Rouen et lieutenant-général de Normandie. Il suivit le duc d'Orléans en Italie, et passa pour lui avoir suggéré toutes les démarches qui déplurent à la cour. Louis, dès qu'il fut monté sur le trône, lui confia la direction suprême des affaires. Philippe de Comines sembloit avoir autant de droit que personne à entrer au moins dans le conseil : il avoit rendu

1498. de grands services à l'Etat, et langui neuf mois dans une cage de fer, pour s'être trop ouvertement déclaré en faveur du duc d'Orléans. Mais la supériorité de ses lumières et la trempe de son esprit excitoient l'envie ou la haine de ceux dont il aspiroit à être le collègue. Reçu froidement par le monarque, il passa le reste de sa vie dans la retraite, et y composa les Mémoires que tout le monde connoît.

On fit peu d'attention à son mécontentement. Un plus grand intérêt occupoit les esprits. La politique du cabinet regardoit avec raison l'union irrévocable de la Bretagne à la couronne comme essentielle à l'intérêt du royaume. Le contrat de mariage du roi stipuloit que, s'il mouroit le premier sans postérité, sa veuve ne pourroit se remarier qu'à son successeur, s'il vouloit et pouvoit l'épouser, sinon, au plus proche héritier de la couronne. Mais Louis XII étoit marié, et le premier prince du sang, François d'Angoulême, encore dans l'enfance. Anne vouloit retourner dans son duché; nulle raison légitime de la retenir. De retour dans ses Etats, et en relation avec toutes les puissances, elle pouvoit, malgré les dispositions de son contrat, ne pas se croire tenue de renoncer pour un second mariage à sa propre volonté. Ses sujets,

et les souverains de l'Europe pouvoient concourir à briser ce lien, et la Bretagne échappoit à la France; le seul moyen de la retenir étoit le mariage du roi avec la reine douairière. Mais celui qu'il avoit contracté depuis plus de vingt ans, subsistoit encore, et il n'avoit jamais eu qu'à se louer de son épouse. Cependant le penchant que la reine douairière et lui avoient eu autrefois l'un pour l'autre se réveilla, et Louis assuré du consentement d'Anne, au cas où il pourroit être dégagé de ses liens, exposa dans son conseil les raisons qu'il croyoit avoir de regarder son mariage comme nul. On fut d'avis de demander au pape des commissaires pour entendre les deux époux; ensuite on laissa partir Anne pour son duché; mais on retint par précaution Nantes et Fougères, regardées comme les deux clefs de la Bretagne. 1498.

Le pape Alexandre VI, qui devoit nommer la commission dont on avoit besoin, désiroit alors la protection de la France pour ses enfans, et son intérêt fut toujours l'unique règle de sa conduite. Il fut charmé de cette occasion d'obliger le roi, et désigna pour commissaires, d'abord Louis d'Amboise, évêque d'Albi, frère du premier ministre, et qui étoit en même temps général d'armée, lieutenant de trois provinces pour le roi, et grand

1498. politique; il y joignit l'évêque de Ceuta, son nonce à la cour de France, et Philippe de Luxembourg, cardinal, évêque du Mans. Ces prélats s'associèrent trois ecclésiastiques du second ordre, plus versés qu'eux dans les affaires de cette nature, établirent leur tribunal à Tours, et sommèrent la reine d'y comparoître. Le procureur du roi établit quatre moyens de nullité : 1°. la parenté au quatrième degré; 2°. l'affinité spirituelle au second degré, Louis XI, père de Jeanne, ayant été le parrain du duc d'Orléans; affinité qui, avant le concile de Trente, étoit un empêchement au mariage; 3°. la violence de la part du père de la princesse, et le défaut de liberté de la part de l'époux; 4°. les vices corporels de la princesse, qui s'opposoient à sa fécondité. Jeanne répondit aux deux premiers moyens, qu'il étoit impossible que sa famille n'eût pas demandé des dispenses si elles avoient été nécessaires, ou qu'on lui eût refusé ce qu'on accordoit à tout le monde; au troisième, qu'elle n'étoit point un parti si fort à dédaigner qu'on eût été contraint d'user de violence pour lui trouver un mari; que durant tout le règne de Henri VIII, le duc d'Orléans n'avoit plus de motifs de contrainte, et qu'il n'avoit cessé de la traiter en épouse; quant

au quatrième, elle soutenoit qu'elle étoit très-capable d'avoir des enfans, que le mariage étoit consommé, qu'en général les deux époux n'avoient eu depuis vingt ans que le même lit, comme la même table. Les deux premiers motifs furent écartés par la représentation d'une dispense; le troisième, par la considération que la consommation du mariage et vingt ans de co-habitation volontaire auroient tout validé. Il ne restoit donc que le quatrième motif, l'impuissance de l'épouse. Jeanne alléguoit non seulement que le roi avoit usé de tous ses droits de mari, mais s'étoit félicité publiquement de la satisfaction qu'il y avoit trouvée. Le procureur du roi demandoit une visite par des sages-femmes, ou, si la reine y répugnoit, par quatre dames de la cour. Jeanne protesta qu'elle préféreroit la mort à cette humiliation. Des témoins furent entendus, et ne firent qu'embrouiller l'affaire. Enfin, la reine, pour terminer cette odieuse procédure, composa un Mémoire justificatif, et pria les commissaires d'interroger le roi sur chacun des articles qu'il contenoit, et de juger sur ses déclarations. Louis se soumit avec beaucoup de peine à cet interrogatoire, prêta serment, et répondit aux questions qui lui furent faites. Après quoi ils prononcèrent la nullité du ma- 1498.

1498. riage. La reine reçut cette nouvelle avec calme. Elle alla finir ses jours à Bourges, où elle fonda un nouvel ordre de religieuses sous le nom d'Annonciades.

Le roi n'avoit pas attendu la cassation de son premier mariage pour solliciter à Rome les dispenses nécessaires à un second avec Anne sa parente. Il avoit en même temps demandé un chapeau de cardinal pour son premier ministre. Le pape avoit tout accordé, et chargé d'une commission si agréable son fils, César Borgia, qui, ayant abdiqué la pourpre romaine, désiroit de trouver un établissement à la cour de France. Il remit sur-le-champ le chapeau à George d'Amboise, et feignit que la bulle de dispense n'étoit pas encore expédiée, afin d'avoir le temps d'obtenir ce qu'il désiroit pour lui-même, et ce qu'il craignoit de se voir refuser, quand on n'auroit plus besoin du Saint-Siége. L'évêque de Ceuta informa le conseil de l'existence de la bulle, et les théologiens décidèrent que cette connoissance suffisoit pour que le mariage fût contracté valablement. Alors, Borgia remit la bulle qu'on ne lui demandoit plus ; mais il fit empoisonner le malheureux prélat qui avoit déconcerté sa ruse. Le mariage du roi se fit à Nantes. La duchesse Anne profita de l'ascen-

dant qu'elle avoit sur les volontés de Louis 1498.
pour en arracher des conditions désavantageuses à la France, et qui contrarioient essentiellement la politique du cabinet, en écartant la réunion de la Bretagne à la couronne. Elle stipula qu'après sa mort, le second fils, ou à défaut d'enfant mâle, la seconde fille qui naîtroit de son mariage, auroit le duché de Bretagne; que, s'il n'en provenoit qu'un enfant, la clause seroit accomplie dans sa descendance. Cette union fut célébrée à Paris par de grandes fêtes; mais on plaignit la reine répudiée. Les prédicateurs, dans ce siècle, prenoient les plus grandes licences, même envers les souverains; plusieurs déclamèrent contre tout ce qui s'étoit passé. Louis le sut, et ne s'en vengea qu'en faisant le bien. L'usage étoit de payer au nouveau monarque un subside extraordinaire pour les funérailles de son prédécesseur, et les frais de son couronnement. Louis n'exigea rien, et diminua même les impôts. Toutes les branches de l'administration furent améliorées: d'abord, la police des troupes; le paiement de leur solde fut assuré de manière à ne leur laisser aucun prétexte de pillage ou d'indiscipline; les monnoies furent refondues, et c'est sous ce règne qu'on commença d'y graver plus ordinairement l'effigie de nos rois. Nous n'analy-

1498. serons point la célèbre ordonnance de cette année sur les bénéfices, les tribunaux, la police. Tous ces objets ayant changé plusieurs fois de forme depuis le quinzième siècle, le détail de cette ordonnance qu'on peut voir dans le Recueil de Neron, ne présente aujourd'hui que peu d'intérêt. Il faut néanmoins remarquer l'article 40 de cette loi : Louis y déclare que *si par importunité ou autrement* il donnoit des lettres en faveur de quelqu'un qui eût acheté un office de judicature, le chancelier ne doit pas les sceller, et que, s'il le faisoit néanmoins, les juges ne doivent pas y obéir, quelque commandement ou lettres itératives qu'ils pussent recevoir du roi. Aucune des salutaires réformes opérées par le roi n'excita de murmures, si ce n'est de la part de l'Université, qui ne put souffrir celle de quelques abus révoltans qui s'étoient glissés parmi ses priviléges. Le roi ayant aboli ces abus par un édit, elle ferma ses écoles, et défendit toute prédication dans les chaires de Paris, jusqu'à la révocation de la loi qui lui déplaisoit. Les prédicateurs, chargés de notifier au peuple cette interdiction, se déchaînèrent contre le gouvernement, sans épargner même le monarque. Il y avoit alors environ vingt-cinq mille étudians, la plupart en état de porter les armes; en y

joignant leurs domestiques, ils pouvoient com- 1498.
poser une troupe capable de commettre beaucoup de désordres. Le roi accourut à Paris, traversa le quartier de l'Université à la tête d'une troupe imposante, armée de toutes pièces, et la lance en arrêt. Tout rentra dans l'ordre. Un des esprits les plus échauffés, Standonk, principal du collége de Montaigu, fut seul puni. Le parlement prononça contre lui un exil perpétuel. Quelques années après, le roi, apprenant que cet homme emporté avoit un grand fond de vertu, qu'il consacroit une belle fortune à des œuvres de bienfaisance, fit rapporter l'arrêt rendu contre lui, et le rétablit dans ses fonctions.

Nul règne n'eût été plus heureux, si le roi 1499.
n'avoit eu des intérêts à démêler hors de ses Etats; mais des prétentions bien fondées l'appeloient en Italie. Il en avoit sur le royaume de Naples, sur la Sicile, comme roi de France, et, en cette qualité, substitué à ceux de la maison d'Anjou; comme petit-fils de Valentine Visconti, il en avoit encore de plus évidens sur le Milanois, usurpé par les Sforce. A la cérémonie de son sacre, il avoit pris avec le titre de roi de France, ceux de roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem, et de duc de Milan. Les circonstances n'étoient pas favorables pour les

1499. faire valoir. L'empereur Maximilien, son fils l'archiduc d'Autriche, souverain de Pays-Bas, les rois d'Angleterre et d'Espagne, la plupart des puissances d'Italie, étoient ligués pour s'opposer aux progrès de la France; il est vrai qu'aucun n'osoit se déclarer le premier; nul ne vouloit attirer sur soi le principal fardeau de la guerre. Enfin cependant, Maximilien poussé par les conseils de Ludovic, et surtout déterminé par des avances d'argent que lui faisoit cet usurpateur, et par des promesses encore plus considérables, passa le Rhin, et entra en Bourgogne; mais à peine les troupes françoises s'y furent-elles montrées qu'il s'enfuit : cette misérable tentative fut bientôt suivie d'un accommodement entre la France, Maximilien et son fils.

Trois jours après, Louis fit avec Ferdinand-le-Catholique un traité de ligue offensive, par lequel, sans altérer ses droits sur le Roussillon, il obtenoit une entière neutralité relativement à l'Italie. Il crut avoir fait un arrangement fort avantageux; Ferdinand, de son côté, qui n'avoit dessein d'y tenir qu'autant qu'il conviendroit à ses intérêts, et qui craignoit de perdre une seconde fois le Roussillon, voyoit avec joie que toutes les forces de la France alloient se porter en Italie, et se disposoit à trahir

Louis sous le voile de l'amitié. Le traité d'Etaples, fait avec l'Angleterre, fut aussi ratifié par le monarque françois. Enfin, il resserra de plus en plus l'alliance qu'il avoit avec la Suisse, en guerre avec Maximilien; en sorte que la situation de l'Europe qui contrarioit ses vues sur le Milanois et le royaume de Naples, parut tout à coup prendre un aspect différent. 1499.

Du côté de l'Italie, les apparences étoient également séduisantes. Les petites puissances qui la partageoient, s'étoient réunies contre les François tant qu'avoit duré l'invasion; dès qu'ils l'eurent évacuée, la défiance et la jalousie, qui les armoient les unes contre les autres, reprirent toute leur force. Pise étoit le sujet de leur discorde. Ludovic l'avoit engagée, au temps de l'expédition de Charles VIII, à se révolter contre les Florentins, dans l'espoir de s'en rendre maître lui-même à la faveur des troubles qui agitoient l'Italie. Charles avoit, à son insu, secondé les vues de cet ambitieux, en faisant de Pise une ville libre. Il se repentit ensuite de ce mauvais office rendu aux Florentins, les seuls fidèles alliés qu'il eût en Italie; il voulut leur restituer Pise, et ne fut pas obéi par ses propres officiers. Les Florentins prirent le parti d'assiéger cette ville. Les Vé-

1499. nitiens et Ludovic vinrent à son secours; ils cherchoient mutuellement à s'en emparer. Les premiers, ayant fourni plus de moyens de défense, sembloient devoir rester les maîtres de la place. Ludovic eût mieux aimé, s'il ne pouvoit se saisir de Pise, qu'elle demeurât aux Florentins, moins puissans que les Vénitiens; il fit sentir à ses voisins le danger de souffrir cet agrandissement de Venise, et offrit même d'aider Florence à la combattre. Mais tout ce qui venoit de sa part étoit suspect. Le fameux Savonarole, qui aimoit singulièrement les François, traversoit tous les projets de Sforce. Celui-ci, n'ayant pas de moyens personnels pour le combattre, pressa le pape de punir ce moine qui ne prêchoit, en général, que sur la dépravation de la cour de Rome et la nécessité d'une réforme générale; Alexandre n'y étoit que trop porté de lui-même; mais il ne put y réussir. L'envie opéra ce que le Saint-Siége et le duc de Milan n'avoient pu faire. Un cordelier, jaloux de la réputation des dominicains, déclama en chaire contre Savonarole et ses prophéties : une dispute acharnée s'éleva entre les deux ordres institués par saint François et saint Dominique; il en résulta une émeute populaire. Savonarole fut traduit devant les magistrats; il avoit voulu donner à

Florence un de ses amis pour souverain, et entrepris de jouer le rôle qui réussit dans la suite à Luther : il fut pendu avec deux de ses disciples. Après sa mort, Ludovic s'entendit avec les Florentins, et s'engagea de leur rendre Pise; mais, n'osant d'abord se déclarer contre les Vénitiens après les avoir le premier appelés au secours des Pisans, il attira dans ses vues le pape et Frédéric, roi de Naples. Les Vénitiens se virent forcés d'accepter la médiation du duc de Ferrare, beau-père de Ludovic, touchant la querelle qu'ils avoient avec Florence, et en conservèrent un vif ressentiment. 1499.

Des ambassadeurs françois arrivèrent à Venise dans ces circonstances, pour engager cette république à une alliance avec leur maître, et lui offrir en récompense la ville de Crémone avec son territoire, des places et des domaines situés sur l'Adige. Les sénateurs les plus sensés opinoient à refuser ces offres, et à fermer l'entrée de l'Italie *aux Barbares*; c'est ainsi qu'ils nommoient les peuples occidentaux. Ceux qui étoient opposés à Ludovic prétendirent qu'il n'y avoit pas d'ennemi plus dangereux, et qu'il falloit, pour s'en délivrer, saisir l'occasion qui se présentoit; que les François, si belliqueux, ne savoient ni former des établissemens,

1499. ni conserver une conquête ; que leur caractère, antipathique avec celui des Lombards, occasionneroit bientôt des révoltes dans le pays ; que le reste de l'Europe verroit avec déplaisir l'agrandissement de la France, déjà trop puissante ; que Louis seroit contraint, pour défendre ses propres Etats, de délaisser le Milanois, qui alors tomberoit, comme de lui-même, au pouvoir de Venise ; qu'il falloit donc accepter l'alliance proposée : ce dernier avis prévalut.

Louis traita également avec le pape. Le second des fils du Saint-Père, César Borgia, évêque, cardinal, revêtu d'un grand nombre de bénéfices, s'étoit ennuyé de sa profession peu conforme à son caractère, et trouvant dans son frère aîné, le duc de Candie, un obstacle à son avancement dans le monde, l'avoit fait assassiner. Le pape, quoiqu'il aimât tendrement ce fils, loin de punir l'assassin, lui conféra toutes les charges qu'avoit possédées son frère, et le dégagea de l'état ecclésiastique qu'il avoit embrassé. Ce monstre aspiroit à une souveraineté. Pour gagner le père, le roi de France procura au fils le mariage de Charlotte d'Albret, fille d'Alain, et sœur du roi de Navarre, lui donna une dot considérable, à l'époux de très-belles terres, des pensions,

une compagnie d'ordonnance, et promit de lui prêter, après la conquête du Milanois, des troupes pour dépouiller quelques uns des vicaires de l'Eglise, dont les possessions lui formeroient une souveraineté sous la mouvance du Saint-Siége. La France voulut aussi s'assurer des Florentins; mais, réconciliés de bonne foi avec Ludovic, ils refusèrent d'entrer dans une ligue contre lui. Il ne falloit plus que de l'argent pour commencer l'expédition du Milanois. Le cardinal d'Amboise proposa de vendre les offices des finances: Louis ne s'y prêta qu'à regret. On dit même qu'il rendit dans la suite les sommes qu'il avoit reçues par cette voie, et rétablit les choses sur l'ancien pied. 1499.

Dès que l'argent fut prêt, on se mit en marche. L'armée se composoit de neuf mille six cents chevaux et de treize mille fantassins. Ludovic fut trahi par tout le monde, et son duché conquis en vingt jours. Louis, qui s'étoit arrêté à Lyon, vint prendre possession de sa conquête. Une révolution si subite changea entièrement la face de l'Italie. La plupart des puissances de cette contrée vinrent se mettre sous la protection du roi. Les Florentins eurent quelque peine à obtenir qu'il se réconciliât avec eux; mais comme il avoit besoin de leurs

1499 forces et de leur argent pour la conquête de Naples qu'il méditoit déjà, il leur rendit ses bonnes grâces, et leur promit de les remettre en possession de Pise. Il y eut à cet égard un traité utile à la France, et qui ne pouvoit alarmer les puissances neutres.

Il n'en étoit pas de même de celui que le roi avoit fait avec le pape au profit de César Borgia, et pour l'exécution duquel il falloit attenter aux possessions des vicaires de l'Eglise. Il faut expliquer sommairement en quoi elles consistoient. Nous avons vu que l'Italie principalement étoit déchirée par deux factions, nées de la longue querelle de l'empire et du sacerdoce; celle des Guelfes, qui défendoit la cause du pape, et celle des Gibelins, qui maintenoit les droits de l'empereur. Des torrens de sang furent répandus, et, à la fin, les chefs de faction les plus puissans ne combattirent plus ni pour l'empereur, ni pour le pape, mais pour leur propre intérêt. Ceux qui parvinrent à subjuguer leur patrie, pour colorer leur usurpation, s'adressèrent, les uns à l'empereur, les autres au souverain pontife, et, moyennant une légère redevance, obtinrent l'investiture des places dont ils s'étoient rendus les maîtres. Sous le titre de vicaires de l'empire ou de l'Eglise, ils étoient indépen-

dans. A l'exemple des vicaires, les barons de 1499.
Rome devinrent aussi de véritables souverains. Par là se trouvoit comme anéantie la puissance des papes. Louis agissoit contre son intérêt, en travaillant à troubler cet ordre de choses, et en alarmant des propriétaires dont il alloit se faire des ennemis irréconciliables. En se retirant dans ses Etats, il laissa au duc de Valentinois des troupes et beaucoup d'artillerie, pour aider ses projets d'usurpation.

Ce duc, joignant les troupes de l'Etat ecclé- 1500.
siastique à celles du roi, prit Immola et Forli. Il marchoit à Pesaro, lorsqu'une révolution subite rappela les François à la défense du duché de Milan. Ludovic s'étoit retiré à la cour de Maximilien. Il en obtint la permission de lever trois mille cavaliers; et les Suisses, malgré leurs engagemens avec la France, consentirent qu'il en emmenât huit mille de leur pays. Ludovic étoit rappelé en Italie par les invitations de presque tous les vicaires, non seulement de l'Eglise, mais de l'empire, qui, se croyant tous destinés à devenir la proie du duc de Valentinois, offroient à l'usurpateur du Milanois de partager sa fortune dès qu'il reparoîtroit au-delà des monts. Ils avoient dans toutes les villes de ce duché des émissaires secrets qui les poussoient à la révolte

1500. Les libertés que les François prenoient avec les femmes avoient excité du mécontentement.

Le gouverneur que Louis avoit laissé dans le Milanois acheva de soulever les esprits. C'étoit Trivulce, né dans ce pays, excellent capitaine, mais peu propre à commander une province. Il étoit impérieux, violent et opiniâtre. Long-temps persécuté comme chef des Guelfes, à son tour il humilia la faction des Gibelins, qui comprenoit la plus grande partie de la noblesse. Les premières étincelles de la sédition éclatèrent à Milan ; Trivulce accourut sur la place, et, tirant un poignard, en étendit à ses pieds les principaux auteurs. Ludovic, informé de ces mouvemens, marcha vers le Milanois. Trivulce s'adressa aux Vénitiens, qui, ayant partagé la dépouille de cet ancien duc de Milan, devoient être les premiers à le repousser. Mais déjà ils craignoient plus le voisinage des François que celui de Sforce. Au lieu de les aider, ils démolirent le fort de Pizzigitone, dans le Milanois, qu'ils trouvoient trop voisin de leur frontière. Pour comble de malheur, la division se mit entre les généraux du roi. Le comte de Ligni, qui étoit avec Trivulce à Milan, se sépara de lui, ainsi que ceux qui lui étoient attachés, et se rendit à Côme. Il y apprit que Bellinzone s'étoit ré-

voltée, qu'elle avoit forcé la garnison de se 1500.
retirer dans la citadelle. Il détacha son lieutenant Louis d'Ars pour combattre les rebelles; mais il n'étoit plus temps; Ludovic avoit envoyé des Suisses à leur secours, et investi le comte de Ligni dans Côme.

Une autre sédition éclate dans Milan. Tandis que Trivulce est à l'Hôtel-de-Ville avec peu de monde, les bourgeois prennent les armes pour le massacrer. Il n'a que le temps de courir à la principale porte, où, avec sa hache d'armes, il écarte, renverse tout ce qui se présente, et donne le temps aux siens d'accourir, de le dégager, et de lui ouvrir le chemin de la citadelle. Il envoie sommer trois fois le comte de Ligni de venir le joindre. Cet officier obéit enfin. Trivulce et lui, après avoir approvisionné la forteresse de Milan, établissent leur quartier-général à Mortare. Ils furent agréablement surpris d'y voir arriver Louis d'Ars, qui, avec trois cent quarante hommes, avoit traversé un vaste pays tout couvert d'ennemis, avoit trompé sans cesse leur vigilance, et fait, par des chemins détournés, une retraite qui sembloit impossible. Yves d'Alègre, général des troupes françoises qu'on avoit prêtées au duc de Valentinois, trouva moins de difficulté à rejoindre Trivulce, qui l'avoit mandé aussi.

1500. Il commandoit cinq mille huit cents hommes. En passant sous les murs de Tortone, il sut que les Gibelins, faction dominante dans cette ville, comme dans presque toutes les autres, l'avoient fait soulever contre les François. Les Guelfes envoyèrent offrir de lui livrer une porte de la ville, à condition qu'ils seroient exempts du pillage, qui ne pourroit tomber que sur leurs ennemis. La proposition fut acceptée; mais les soldats, méprisant les ordres de leur général, massacrèrent et pillèrent indistinctement l'un et l'autre parti. Alègre fut envoyé à Novarre.

Ludovic cependant se remettoit en possession de la plus grande partie de ses Etats. Les bourgeois de Milan, qui l'avoient peu auparavant chassé de leurs murailles, le reçurent avec des transports de joie. Les vicaires de l'empire et de l'Eglise accouroient en personne sous ses drapeaux, ou lui envoyoient l'élite de leurs troupes. Il assiégea Novarre, et contraignit Alègre de capituler, et de lui abandonner la ville, après avoir approvisionné la citadelle. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour les François dans cet événement, c'est que quatre mille Suisses, qui formoient une partie de la garnison, passèrent au service de Ludovic. Néanmoins, la nation helvétique

n'avoit point renoncé à son traité avec la France. Elle continuoit d'en recevoir des pensions, et permit au bailli de Dijon de lever dix mille soldats sur son territoire. Mais à peine furent-ils partis, que, réfléchissant qu'elle mettoit ainsi ses enfans aux prises les uns avec les autres, elle enjoignit à ceux qui servoient des deux côtés de retourner dans leurs foyers. 1500.

Dès que Louis eut été informé de la révolution qui se préparoit à Milan, il y fit passer sept mille hommes, auxquels se joignirent les dix mille levés en Suisse. Cette nouvelle armée bloqua Ludovic dans Novarre. Les Suisses, qui formoient toute l'infanterie de la garnison, entretinrent un commerce réglé avec ceux qui étoient dans le camp des assiégeans. Peu après ils se mutinèrent, demandant leur solde avec insolence. Ludovic, n'ayant pas là de quoi les satisfaire, leur distribua sa vaisselle. Il envoya ensuite avertir le cardinal Ascagne, son frère, attaché au siége du château de Milan, de s'avancer avec toutes ses troupes jusqu'à un endroit désigné, où il espéroit le joindre. Il falloit qu'il livrât une bataille pour opérer cette jonction; il sortit de Novarre dans ce dessein; mais comme les Suisses formoient presque toute l'infanterie des deux côtés,

1500. ceux du parti de Ludovic se prévalurent de l'ordre des magistrats de leur nation pour refuser de se battre contre leurs frères. Ils rentrèrent dans la ville et traitèrent ouvertement avec les François. Il en fut de même des Francs-Comtois de l'armée de Sforce. Les uns et les autres obtinrent la liberté de retourner dans leur patrie. Toute la grâce que Sforce put en obtenir fut de se mêler avec eux et de s'évader, s'il pouvoit, à la faveur d'un déguisement. Il mit un habit de cordelier; mais, décelé probablement par les Suisses, il fut pris. Son frère, arrivé au lieu du rendez-vous, et instruit de ce malheur, s'enfuit, et fut livré par un traître aux Vénitiens. Louis réclama ce prisonnier, qu'on n'osa lui refuser, et le fit enfermer au château de Bourges. Ludovic fut envoyé dans celui de Chinon, où il vécut encore dix ans. Il grava sur les murs de sa prison les maximes de son artificieuse politique, qui l'y avoit conduit.

Le Milanois étant conquis, les Suisses mirent un prix exorbitant aux services qu'ils avoient rendus. Louis, constamment économe, vouloit s'en tenir aux termes des traités. C'étoit à Pavie que devoit se faire le paiement. Les trésoriers, instruits des intentions du roi, s'étant refusés aux demandes excessives des Suisses,

une troupe de mutins brisèrent les portes de la chambre où étoient les trésoriers, foulèrent le bailli de Dijon aux pieds, et alloient le massacrer, si l'on ne fût parvenu à l'arracher de leurs mains. Il fallut transiger avec eux, et souscrire à une partie de leurs prétentions. Cette condescendance ne leur parut point suffisante. Etant à Bellinzone, la première ville du Milanois qui se fût déclarée pour Ludovic, ils se saisirent de cette place, de concert avec les habitans, qui craignoient une punition sévère de la part des François, et la gardèrent pour nantissement des sommes qu'ils réclamoient encore. Louis négligea de la retirer de leurs mains, et s'en repentit. Les autres villes du Milanois, qui s'étoient également soulevées contre la France, s'attendoient à un traitement rigoureux; mais le cardinal d'Amboise, que le roi avoit envoyé en Italie avec le général la Trémoille, contint les soldats, et il n'imposa que des amendes assez modiques. 1500.

Pour occuper les troupes françoises, le cardinal accorda aux Florentins dix mille six cents hommes, destinés à remettre Pise sous leur domination. Le comte de Ligni et Trivulce traversèrent cette entreprise : l'un par haine contre les Florentins; l'autre parce qu'il se flattoit que les Pisans, fatigués d'une longue

1500. anarchie, le choisiroient pour chef de leur république, conformément à ce qui s'étoit pratiqué en beaucoup d'autres villes d'Italie. L'un et l'autre donnèrent à Jean de Bessey, seigneur de Beaumont, qui avoit été chargé de réduire les Pisans, des officiers qui, leur étant dévoués, n'exécutoient aucun des ordres de leur général. Ses soldats, gagnés par les habitans de la ville qu'il assiégeoit, désertèrent, et il fut obligé de s'enfuir lui-même.

Le pape et son fils, César Borgia, demandèrent avec instance les troupes revenues de cette expédition. Comme ils avoient tenu une conduite fort équivoque au temps de la rentrée de Ludovic en Italie, le roi étoit très-fondé à se refuser à leur demande; mais il avoit deux motifs de s'y prêter : d'abord, dans le dessein qu'il avoit de conquérir le royaume de Naples, l'alliance et l'aveu du pape, regardé comme suzerain de cet Etat, lui étoient extrêmement utiles; ensuite il avoit fort à cœur la réforme des couvens de l'un et de l'autre sexe, qui dans des temps d'anarchie, s'étant soustraits à la juridiction de l'ordinaire, pour se mettre sous l'inspection immédiate du Saint-Siége, ne présentoient plus que des écoles de scandale. Afin d'extirper ces abus, le roi demandoit pour son premier ministre

la qualité de légat *à latere*. Mais comme un 1500.
légat de cette espèce avoit le droit d'accorder toutes les dispenses et les grâces qui émanoient du Saint-Siége, conférer cette qualité à un ministre de France, c'étoit priver la cour romaine, pendant que dureroit la légation, de ses profits accoutumés; et la France, enhardie par ce premier pas, moins dépendante de Rome qu'aucune autre puissance, pouvoit insister pour avoir un légat perpétuel pris dans son sein. Mais Alexandre, sacrifiant tout à son fils, suivant son usage, accorda au cardinal d'Amboise, pour dix-huit mois, la légation sollicitée en sa faveur. Ce cardinal voulut commencer la réforme par les jacobins de Paris. Ces moines s'en défendirent. On les chassa de leur couvent. Ils y revinrent, accompagnés de plus de douze cents écoliers, secrètement armés, soutinrent un nouvel assaut, et furent une seconde fois obligés de quitter leur monastère de la rue Saint-Jacques. Quand on alla signifier aux cordeliers les ordres pour la réforme, comme ils en étoient instruits d'avance, ils imaginèrent de chanter tous ensemble, pour que les commissaires qui leur étoient envoyés ne pussent se faire entendre. Deux fois ils usèrent de ce ridicule stratagème. Il fallut envoyer des troupes pour les réduire au silence

1500. et les contraindre d'accepter les nouvelles règles qu'on crut devoir leur imposer. Cette réforme s'étendit à toutes les communautés du royaume.

Celui qui l'opéroit, le cardinal d'Amboise, avoit laissé pour commander à sa place, dans le Milanois, Charles d'Amboise, son neveu, seigneur de Chaumont. Celui-ci, pour prix de la condescendance du pape dans l'affaire de la légation de France, remit à César Borgia les troupes que son père et lui avoient demandées. Il déclara de plus, à toutes les cours voisines, que le roi regarderoit comme ses ennemis ceux qui s'opposeroient aux vues du Saint-Siége. Après cette déclaration, Borgia n'eut qu'à se montrer dans la Romagne pour la conquérir. La seule ville de Faenza fit résistance. Elle appartenoit à un beau jeune homme, Astar Manfredi, qui se défendit avec tant de courage, que Borgia leva le siége et alla prendre ses quartiers d'hiver. Durant ce repos forcé, le pape, pour procurer des fonds à son neveu, qui avoit épuisé ceux qu'avoient produits les indulgences du Jubilé, mit comme à l'encan la dignité de cardinal, et la vendit à douze aspirans. Il employa ensuite un moyen usité pour amasser encore plus d'argent : il fit publier une croisade contre les Turcs, exigea,

sous ce prétexte le dixième des revenus de 1500.
tous les ecclésiastiques, exhortant le reste des fidèles à racheter leurs péchés par des offrandes volontaires. Il mit ainsi des sommes immenses à la disposition de son fils, qui vint de nouveau assiéger Faenza. Les habitans, après deux as- 1501.
sauts meurtriers, hors d'état de tenir plus longtemps, se rendirent, et, entre autres conditions, obtinrent pour leur prince la liberté de se retirer librement. Borgia, dont les mœurs étoient corrompues au dernier degré, retint le malheureux Astar plusieurs jours dans sa tente, et, après lui avoir fait subir d'abominables outrages, l'envoya au pape, qui lui en fit de semblables avant de lui arracher la vie. La conquête de la Romagne étant achevée par la prise de Faenza, le Saint-Siége l'érigea en duché, et en donna l'investiture à Borgia.

Mais bientôt une scène plus vaste s'ouvre en Italie. Ferdinand, dit le Catholique, comme chef de la maison d'Aragon, avoit des prétentions à la couronne de Naples. Sous le règne de Charles VIII, il avoit proposé le partage de cette couronne entre la France et lui. Les revers essuyés, dans ce pays, par les François, lui inspirèrent d'autres idées. Il désavoua ses ministres. L'avènement de Louis XII au trône, et la conquête du Mila-

1501. nois, changèrent une seconde fois sa politique; il proposa de nouveau le partage du royaume de Naples en deux portions égales entre les maisons d'Anjou et d'Aragon. La France auroit l'Abbruze et la Terre de Labour; et l'Espagne, la Pouille et la Calabre. Ces conditions furent acceptées. A ce procédé cruel envers son plus proche parent, le monarque espagnol joignit la plus noire trahison. Dans le temps qu'il armoit pour dépouiller Frédéric, il l'exhortoit à prendre courage, en lui faisant espérer un puissant secours. Gonsalve parut effectivement sur les côtes d'Italie avec une flotte imposante, et, en attendant les François, se joignit aux Vénitiens, et les aida à recouvrer l'île de Céphalonie que les Turcs leur avoient enlevée. Ce général revenu en Sicile, abusant le crédule Frédéric, qui lui avoit donné, dans ses Etats, des places et des revenus considérables, concertoit avec lui un plan de défense contre Louis, et mettoit des garnisons espagnoles dans les principales villes de la Calabre, lorsque les François arrivèrent en Italie avec seize mille hommes commandés par Everard Stuard, seigneur d'Aubigni, prince du sang d'Écosse. Les ambassadeurs de Louis et de Ferdinand jetèrent le masque lorsque l'armée

françoise fut aux portes de Rome; ils notifièrent au pape le traité de partage fait par leurs maîtres, et lui demandèrent des lettres d'investiture, qu'il accorda sans difficulté, aimant mieux avoir deux vassaux qu'il pourroit brouiller ensemble, qu'un seul qui pouvoit l'opprimer. Frédéric, consterné, sentit l'impossibilité de se défendre; il distribua ses troupes entre Tarente, l'une de ses plus fortes places, où il envoya son fils aîné, Capoue, Averse et Naples; non qu'il espérât s'y maintenir, mais pour avoir du moins le temps de délibérer sur le parti qui lui conviendroit le mieux. Capoue, investie par l'armée françoise, capituloit après une vive défense, lorsque les assiégeans, par la négligence des gardes, pénétrèrent dans la ville. La garnison et une partie des bourgeois furent passés au fil de l'épée, les femmes et les filles abandonnées à la brutalité du soldat, après que quarante des plus belles eurent été réservées pour les plaisirs de César Borgia, qui accompagnoit les François avec ses troupes. Fabrice Colonne commandoit dans cette place. Jean Jourdain des Ursins qui servoit dans l'armée françoise, et qui étoit chef d'une maison de tout temps ennemie de la sienne, l'alla trouver, et lui dit : « Ne voyez plus en moi un 1501.

1501. » ennemi ; la fortune nous a réconciliés. Je » désire vous épargner les horreurs de la captivité. Convenez d'une rançon avec les vainqueurs, et acceptez de ma main la somme » dont vous serez convenus. » Colonne lui répondit : « Je ne suis point tombé entre les » mains d'un peuple barbare ; ainsi je n'ai » nul besoin de votre médiation ; à quelque » prix que ma rançon soit mise, il me reste » de quoi la payer. Gardez donc votre argent, » et m'épargnez votre pitié ; je la supporter » moins que votre haine. »

L'armée françoise alla ensuite investir Naples ; Frédéric, traitant avec d'Aubigni, cède au roi de France toute la portion du royaume qui étoit échue à ce monarque par le traité de partage, à l'exception de l'île d'Ischia qu'il se réserva pour six mois seulement, afin de s'y réunir avec ceux qui voudroient l'y suivre. Ce petit coin de terre présenta un exemple bien frappant des vicissitudes humaines : Frédéric, y arrivant avec son épouse et quatre enfans en bas âge, y trouva la malheureuse veuve de Mathias Corvin, reine de Hongrie, mariée en secondes noces à Ladislas, roi de Bohême, auquel, pour dot, elle avoit apporté le royaume de Hongrie, et qui la répudia sans lui assurer même des alimens ;

dans cet asile étoit encore la fille d'Alphonse, roi de Naples, veuve de Jean Galéas, duc de Milan, empoisonné par Ludovic. 1501.

L'infortuné Frédéric se rendit à Lyon pour traiter directement avec le roi, qui lui accorda en échange des provinces qu'il perdoit, le comté du Maine, et trente mille francs de pension. Le parlement ayant refusé d'enregistrer la cession du Maine, la pension fut augmentée. Gonsalve, cependant, assiégeoit Tarente, mais il n'avoit pas de forces suffisantes pour la réduire; il en obtint des François. La ville lui fut rendue, à condition qu'il jureroit, sur une hostie consacrée, de respecter la liberté du fils aîné de Frédéric. Après avoir prêté ce serment, il se fit autoriser par son maître à le violer, et envoya le jeune prince en Espagne. L'île d'Ischia, d'où la reine et ses enfans venoient de sortir, lui fut livrée, quoiqu'elle fût tombée dans le lot des François, et que Frédéric eût ordonné au gouverneur de la leur remettre. Gonsalve qui savoit les intentions de Ferdinand, attira dans le parti espagnol les principaux barons napolitains, lia des correspondances secrètes avec toutes les cours d'Italie, et travailla sourdement à supplanter les François. Borgia croyant avoir rempli ses engagemens avec eux, étoit

1501. retourné à Rome, d'où il entretenoit, à leur détriment, des liaisons avec Gonsalve. Leur armée s'affoiblissoit de jour en jour par des maladies. La perte qui les affligea le plus vivement, fut celle de Louis de Bourbon, fils aîné du comte de Montpensier; il n'avoit que dix-huit ans. Ses procédés affables et généreux le rendoient cher aux soldats. Au siége de Caprée, il s'étoit exposé comme eux, il s'étoit précipité au milieu des ennemis, avoit emporté, l'épée à la main, un poste très-dangereux, et y avoit lui-même planté son étendard. Ayant voulu voir à Pouzzoles, le tombeau de son père, la piété filiale lui fit faire ouvrir son cercueil; il mourut sur-le-champ de douleur, à la vue de ses déplorables restes.

Si l'armée de terre s'affoiblissoit, l'armée navale étoit destinée à un sort encore plus triste. Le pape avoit excité les princes chrétiens à réunir des forces pour délivrer l'Archipel de la domination musulmane. La flotte françoise s'éloigna des parages de l'Italie pour s'avancer dans les mers du Levant. Elle étoit commandée par Philippe de Clèves Ravestein, à qui Louis avoit donné le commandement de Gênes, dépendante alors du Milanois. Il devoit être joint par les flottes combinées de

presque toute l'Europe; il ne trouva pas un 1501.
seul navire au lieu du rendez-vous; pas même ceux des Vénitiens pour qui se devoit faire là conquête projetée. Néanmoins il alla descendre à l'île de Lesbos, connue dans nos temps modernes sous le nom de Mételin. Il donna trois assauts à la capitale. Les Vénitiens, qui devoient l'exemple, se tinrent à l'abri du danger. Les assiégeans furent toujours repoussés. Les François remontèrent sur leur flotte; en doublant le cap de Malée, ils essuyèrent une tempête qui fit périr une galère avec tout son équipage, et qui brisa, au pied des rochers de l'île de Cythère, le vaisseau amiral sur lequel étoit Ravestein avec plus de six cents gentilshommes des plus qualifiés de France. Deux cents périrent; les autres se sauvèrent, mais se trouvoient presque sans vêtemens, sans argent et sans vivres, dans un pays uniquement habité par des pâtres guerriers, fort en garde contre tous les étrangers, qui n'abordoient guère dans cette île que pour dérober leurs troupeaux. Quelques uns périrent de froid et de misère. Au bout de vingt jours, un bâtiment vénitien parut sur cette côte; le capitaine, n'ayant pas de place à leur donner, se hâta d'instruire de leur sort quelques navires génois qui relâchoient dans l'île voisine de Milo (ancienne-

1501. ment Melos). Cet avis fut regardé comme un crime à Venise, réputée cependant l'alliée de la France, et le capitaine fut au moment de l'expier par sa mort. Ravestein et ses compagnons furent ramenés par les Génois en France, où s'étoient rendus les navires épargnés par la tempête.

Les côtes d'Italie restèrent donc sans aucun vaisseau françois en un temps où l'on commençoit à en avoir besoin ; car déjà des intentions suspectes se manifestoient contre eux. Gonsalve, s'étant assuré de l'alliance des Vénitiens et du duc de Valentinois, étendoit, le plus qu'il pouvoit, les limites des provinces échues à l'Espagne ; et Ferdinand suscitoit des affaires à la France à l'autre extrémité de l'Italie : par ses insinuations secrètes, les Suisses, qui étoient à Bellinzone, quoiqu'en pleine paix avec la France, et même à son service, pillèrent les villages voisins. On se contenta de harceler leur retraite, sans faire aucun effort pour leur arracher, ou les prisonniers ou le butin qu'ils emmenoient. On soupçonna d'autant moins Ferdinand d'avoir excité cette hostilité inattendue, qu'il travailloit alors à réconcilier le roi de France avec Maximilien, et à lui en faire obtenir l'investiture du duché de Milan. On s'étonnoit que Louis désirât

cette formalité. C'étoit une maxime établie en France que le roi ne devoit se rendre vassal de qui que ce fût; du moins il n'y avoit qu'une exception à cet égard, en faveur du pape, reconnu suzerain de Naples; lorsqu'il acquéroit quelque héritage dans la mouvance d'autrui, il convenoit (ainsi que nous l'avons vu) d'un dédommagement pour l'hommage dont il se dispensoit. D'un autre côté, l'intérêt de Ferdinand étoit d'entretenir plutôt que de faire cesser la mésintelligence entre Louis et Maximilien. Mais une circonstance particulière le forçoit à une déviation momentanée des sentiers ordinaires de sa politique. La succession à la couronne d'Espagne appartenoit à Jeanne, sa fille, épouse de l'archiduc Philippe, souverain des Pays-Bas, et il vouloit faire traverser la France aux deux époux pour qu'ils vinssent à sa cour, où il les reconnoîtroit comme ses héritiers présomptifs. Quoique ennemi de la France, Maximilien n'avoit garde d'opposer le moindre obstacle à un arrangement si favorable à son fils. Il se fit donc, à Trente, un traité qui stipula une étroite alliance entre Maximilien, Louis, Ferdinand et Philippe. Il fut arrêté que Charles de Luxembourg, fils de l'archiduc Philippe et son héritier présomptif, épouseroit Claude, fille aînée 1501,

1501. du roi, mariage qui, comme on l'expliquera dans la suite, pouvoit avoir l'influence la plus décisive sur le sort de la France et de l'Europe entière. L'empereur promit au monarque françois de lui conférer l'investiture du Milanois dans une assemblée des princes de l'empire, qui devoit être convoquée à Francfort. L'archiduc passa en effet par la France avec l'archiduchesse, et y reçut les honneurs qui lui étoient dus. Mais l'investiture ne fut point accordée. Maximilien et Ferdinand avoient obtenu ce qu'ils désiroient; ils auroient cru commettre une faute de tenir leurs promesses. Il ne convenoit pas à Ferdinand que Louis pût être tranquille possesseur du Milanois, et Maximilien trouvoit les conjonctures favorables pour faire revivre les droits qu'il prétendoit sur l'Italie. Les bannis de Milan ne le quittoient pas, et les puissances du second ordre le pressoient d'y venir les délivrer du nouveau joug que les deux Borgia faisoient peser sur elles. Le fils, depuis son retour de l'expédition de Naples, avoit immolé tous ceux qui s'étoient attachés à la fortune de Frédéric; il s'étoit emparé de Piombino, de Camérino, du duché d'Urbin, un des plus grands vicariats de la mouvance
1502. du Saint-Siége, menaçoit Florence, et tous ses exploits étoient souillés par des perfidies

et des cruautés. Les Florentins, alarmés, im- 1502.
plorèrent le secours de Louis qui fit ordonner à César Borgia de retirer ses troupes de leur territoire : il obéit. Mais d'autres intérêts appeloient le roi en Italie. Les François et les Espagnols, sans déclaration préalable de guerre, se trouvoient aux prises dans le royaume de Naples. Presque toutes les puissances italiennes étoient, en secret, ennemies du roi de France. Dès qu'il parut, toutes s'empressèrent de grossir sa cour. De toute part, on lui fit sentir combien la protection qu'il accordoit aux Borgia étoit contraire à ses intérêts et à son honneur. Il promit de se laver de cette espèce d'opprobre; mais un de leurs agens parvint à tromper le roi, et séduisit le cardinal d'Amboise par l'appât de la tiare. Le pape, lui dit-on, est vieux, et son fils peut avoir la plus grande influence sur le choix de son successeur. César vint trouver le roi, et, en peu de jours, il fut conclu un traité secret entre Louis et les Borgia. La légation du cardinal d'Amboise fut prorogée pour dix-huit mois, plusieurs chapeaux furent aussi accordés à ses parens; ce qui devoit contribuer à l'élever sur le trône pontifical. César, à la tête de l'armée ecclésiastique, devoit aider à chasser les Espagnols du royaume de Naples. Le roi,

1502. de son côté, lui laissoit les Etats qu'il avoit usurpés, et, ce qu'il y eut de plus honteux, lui abandonna des princes qu'il avoit pris sous sa sauve-garde; il s'engagea même à donner des secours pour les dépouiller. Il pardonna aux Suisses pour ne pas les jeter dans le parti de l'empereur. Ces mesures déconcertèrent le projet qu'avoit Maximilien de passer en Italie; il y renonça. Louis, de son côté, revint en France, laissant les Borgia désoler tout ce qui étoit dans leur voisinage; et, confiant au duc de Nemours, Louis, fils de Jacques d'Armagnac, qui avoit eu la tête tranchée aux Halles, le gouvernement général de ses provinces napolitaines, il avoit néanmoins exigé de d'Aubigni, à qui il fit présent de très-beaux domaines dans ce pays, qu'il y restât pour aider le nouveau vice-roi de ses conseils; mais Nemours, le regardant comme un fâcheux précepteur, l'accabla de mortifications. Les vieux capitaines restèrent dévoués à d'Aubigni, l'un des plus anciens et des plus illustres de l'Europe. Les jeunes, au contraire, s'attachant à la fortune du vice-roi, il se forma deux partis. Cette mésintelligence enhardit Gonsalve qui vouloit allumer la guerre entre les Espagnols et les François. Déjà une ligue redoutable étoit formée contre Louis lorsqu'il

passa rapidement les Alpes, et envoya quatre mille hommes de son armée à Nemours pour chasser le général espagnol du royaume de Naples. Les François, après avoir pris, dans la Pouille, Canose, défendue par une garnison de douze cents hommes, bloquèrent Barlette, où Gonsalve s'étoit renfermé avec l'élite de ses troupes. Nemours fit ensuite un détachement qui devoit se joindre à une armée formée par les barons napolitains, et attaquer les Espagnols dans la Calabre. Ceux-ci avoient demandé d'Aubigni pour commandant. La jalousie de Nemours lui fit nommer d'autres chefs qui furent battus. L'un d'eux fut tué, l'autre, Imbercourt, fait prisonnier. Cet échec fit murmurer contre Nemours, qui enfin accorda d'Aubigni aux vœux des barons. Le premier soin de ce général fut de délivrer son prédécesseur dont la rançon avoit été mise à une si forte somme, qu'il ne pouvoit l'acquitter. D'Aubigni vendit son argenterie pour lui rendre la liberté. Ayant rassemblé les troupes battues, il alla chercher les Espagnols. Ceux-ci n'osèrent l'attendre, et se réfugièrent dans les places maritimes, où les François, qui n'avoient ni vaisseaux ni canons, ne purent les forcer. 1502.

Du côté de Barlette, il n'y eut en général durant l'hiver, que des affaires peu impor-

1502. tantes, et quelques combats particuliers, dont le plus célèbre fut celui où le chevalier Bayar tua l'espagnol Sotomaïor, et un second, o lui et François d'Urfé combattirent seuls lo temps contre onze Espagnols, sans être vaincus. Un des capitaines qui resserroient le pl Barlette, étoit La Palisse. Avec une poignée d'hommes, il défioit les Espagnols jusque sous leurs murailles, sans que leur général permît de l'attaquer. Ils auroient été forcés de se
1503. rendre, à défaut de vivres, si les Vénitiens ne leur en eussent fourni, en violant la neutralité qu'ils avoient jurée. Bientôt tout changea de face. La garnison de Castellanet, un des postes qui resserroient Barlette, maltraitant ses hôtes, ceux-ci surprennent les Franç à table, égorgent les uns, et livrent les autr aux Espagnols. Nemours croit devoir courir à Castellanet pour en chasser les ennemis avant qu'ils aient le temps de s'y fortifier, et prendre à cet effet des troupes dans les postes voisins de Barlette. La Palisse, qui en occupoit le plus proche, lui remontre en vain le péril auquel il va l'exposer; il suit son projet. Gonsalve effectivement vient attaquer La Palisse dans Rubos, le fait prisonnier, et le menace de la mort s'il n'oblige son lieutenant à lui livrer la citadelle. Ce vaillant François, dange

reusement blessé, fait venir l'officier auquel 1503.
il l'avoit confiée, l'instruit de la menace du général espagnol, et ajoute : « Regardez-moi » comme un homme mort, et faites votre » devoir. » Il le fit, et la citadelle fut emportée d'assaut. Gonsalve, loin d'exécuter sa menace, prit soin de La Palisse, qui guérit de ses blessures; mais, au mépris des conventions faites entre les généraux au commencement de la campagne, il refusa de le relâcher moyennant une rançon, et réduisit à la condition de forçats les soldats qui avoient défendu la place. Nemours, après deux pertes si considérables, eût dû rappeler d'Aubigni; mais il eut honte de recourir à un homme qu'il avoit pris à tâche d'humilier.

Au reste, ces revers pouvoient être réparés par le roi, qui s'étoit rendu à Lyon pour veiller de plus près à des armemens qu'il faisoit faire à Marseille et à Gênes. Ferdinand, pour les ralentir, envoya Philippe, archiduc d'Autriche, et son gendre, proposer la paix à Louis. Le traité fut conclu. Mais tandis qu'on le négocioit, le monarque espagnol faisoit passer des forces en Italie. L'archiduc étoit de bonne foi. Il craignit d'être arrêté à la cour de France; le roi le rassura, et le laissa partir en lui disant : « J'aime mieux perdre

1503. » un royaume qu'on peut recouvrer, que » l'honneur qui ne se recouvre point. » En même temps le roi d'Espagne soulevoit toute l'Italie contre la France, et même les Suisses qui étoient aux gages de Louis. Ils assaillirent deux de ses forteresses dans le Milanois. Chaumont leur résistoit avec avantage, lorsque le roi, considérant le besoin qu'il alloit avoir de leurs secours pour la guerre de Naples, crut devoir se réconcilier avec eux, et leur céder la propriété du comté de Bellinzone. Tandis qu'on transigeoit honteusement avec les Suisses, d'Aubigni, attaqué par des forces infiniment supérieures, étoit battu à Seminare, dans la Calabre, et forcé de se rendre, faute de vivres, dans la forteresse d'Angitola, où il s'étoit retiré après sa défaite. Nemours, de son côté, fut défait à Cérignole par Gonsalve, et périt dans la bataille (1). Le général espagnol assiégea ensuite Naples qui ne se défendit pas. Mais les deux châteaux, l'un nommé Neuf, l'autre de l'Œuf, eussent pu résister à tous ses efforts,

(1) Elle avoit été donnée contre son avis et celui du brave Louis d'Ars, et déterminée par l'opinion d'Yves Alègre, qui, à ce sujet, s'oublia jusqu'à taxer de lâcheté le duc de Nemours, et eût payé cette insolence de sa vie, sans Louis d'Ars.

s'il n'eût été puissamment secondé par une 1503.
nouvelle découverte qu'avoit employée la première fois, en 1487, un officier génois dont le nom est ignoré, au siége de Serezanelle, place appartenant aux Florentins : c'étoit la mine telle qu'on la pratique aujourd'hui par le moyen de la poudre à canon. L'essai qu'on en fit alors ne réussit point; mais Pierre Navarre, qui servoit les Génois, avoit observé les causes qui s'étoient opposées au succès, et ayant été chargé des opérations du siége des deux châteaux de Naples, il rectifia le procédé, en fit usage, et facilita la prise de l'un et de l'autre. Il ne resta presque plus aux François que Gaëte; Alègre défendit cette place avec vigueur, et tua près de douze cents hommes à Gonsalve, qui, après cet échec, se contenta de la resserrer.

Louis, loin de se laisser accabler par ces disgrâces, forma un plan plus vaste : il mit sur pied plusieurs armées à la fois; l'une devoit pénétrer en Espagne du côté de Fontarabie, une autre fondre sur le Roussillon, la troisième se porter en Italie et sur Naples, tandis que deux escadres désoleroient les côtes de l'Italie, soumises aux Espagnols, et celles de la Catalogne et du royaume de Valence. Rien ne réussit. Frédéric, roi de Naples dé-

1503. trôné, se rendit médiateur entre Louis et Ferdinand. Ces deux monarques convinrent d'une trève de trois années, pour leurs Etats héréditaires seulement. L'Italie continua d'être pour eux un champ de bataille. La Trémoille partit à la tête d'une armée pour le royaume de Naples. Les Suisses, qui devoient s'y trouver au nombre de six mille, ne fournirent que deux mille hommes, encore de très-mauvaise grâce; et déjà l'on étoit près des terres de l'Eglise sans savoir quel parti prendroient les deux Borgia. A toutes les demandes qu'on leur fit, ils donnèrent des réponses si équivoques qu'on ne savoit à quoi s'en tenir : telle étoit la fausseté de l'un et la dissimulation de l'autre, qu'en Italie, il étoit passé en proverbe : « que » le pape ne faisoit jamais ce qu'il disoit, et » que son fils ne disoit jamais ce qu'il faisoit. » Le roi alloit peut-être prendre contre eux un parti vigoureux, lorsqu'un heureux accident délivra la terre du souverain pontife : ce monstre d'iniquités vendoit tous les bénéfices pour subvenir aux déprédations de son fils; le cardinalat étoit une des principales branches de ses revenus; tous les biens qu'acquéroient et les évêques et les cardinaux étant censés provenir de l'Eglise, Alexandre se déclaroit leur héritier, et très-souvent ses crimes accéléroient

l'ouverture de leurs successions; les serviteurs 1503.
les plus dévoués du père et du fils, n'étoient pas exceptés. Comme dans la circonstance actuelle ils avoient besoin de beaucoup d'argent, César médita l'empoisonnement des plus riches prélats de la cour romaine: il leur prépara un festin qui devoit être leur dernier repas; un domestique se trompa de vase, lui seul et son père furent empoisonnés. Le pape mourut au bout de huit jours dans des tourmens trop mérités; un contre-poison et la vigueur de l'âge sauvèrent le fils; mais il resta dans un état de foiblesse qui le désola, parce qu'il n'avoit jamais eu un plus grand besoin de toute la force de son esprit. Il se plaignoit avec l'accent de la rage, qu'ayant mille fois combiné les moyens de rester maître des affaires à la mort de son père, il n'avoit jamais songé qu'il pourroit alors se trouver dans l'impuissance d'agir.

La cour de France se réjouit de la catastrophe d'Alexandre; l'espérance de placer la tiare sur la tête du cardinal Amboise paroissoit infaillible. Malgré son extrême langueur, César Borgia tenoit encore Rome dans sa dépendance. Il écrivit à Gonsalve pour lui proposer de l'en rendre maître, ainsi que du conclave. Le général espagnol en fut d'abord

1503. tenté; mais de plus mûres réflexions lui firent sentir le danger de quitter le royaume de Naples avant d'en avoir entièrement chassé les François. Aussitôt Borgia, s'adressant à la France, promit de faire monter Amboise sur le siége pontifical, à condition que ses places et sa dignité de gonfalonier de l'Eglise romaine lui seroient conservées. Ce traité fut conclu. Mais Julien de la Rovère, qui aspiroit à la tiare, fit arrêter par les cardinaux de remettre l'élection jusqu'à la retraite des troupes que César, retranché au Vatican, avoit distribuées dans presque toute la ville. Il alla trouver Amboise, qu'il salua comme souverain pontife, et lui persuada que cette mesure étoit nécessaire pour écarter tout soupçon de simonie et de violence. Amboise exigea de César qu'il l'adoptât. Ce fut en vain que celui-ci l'avertit qu'il étoit trahi par Rovère; le premier ministre insista. Dès que les troupes furent parties, on élut un vieillard moribond, qui ne survécut que vingt-six jours à son exaltation, et après lui Rovère qui prit le nom de Jules II, génie actif, vigoureux, d'un courage indomptable, fécond en ressources, et dévoré d'ambition. Dès son jeune âge, on l'avoit vu tramer des conjurations et des révoltes. Tous les ennemis de Borgia étant revenus à Rome,

l eut peine à en sortir pour se réfugier près 1503.
de Gonsalve. Ce général le fit arrêter et conduire en Espagne. Après y avoir langui deux ans dans les prisons, il s'évada, se retira près du roi de Navarre, son beau-frère, et fut tué dans une bataille qu'il gagna pour lui.

L'armée françoise, pour l'intérêt du cardinal d'Amboise, avoit perdu, devant les murs de Rome, un temps fort précieux. Un malheur plus grand encore fut la maladie de la Trémoille qui la commandoit. On fut réduit à la confier à un étranger, le marquis de Mantoue, qui, ayant ses Etats situés aux portes de Milan, auroit pu être suspect à la France. Il ne fit que des fautes, fut regardé comme un traître, et donna sa démission, laissant au camp, sur le Garillan, ses troupes qui, peu de jours après son départ pour Mantoue, passèrent, en plus grande partie, du côté des Espagnols. Le marquis de Saluces prit le commandement de l'armée, et rétablit un peu les affaires. Mais il avoit en tête un ennemi habile et intrépide. Gonsalve se trouvant dans une position malsaine, les officiers lui firent, à cet égard, quelques représentations. « Je sais, dit-il, que ce poste est fâ-
» cheux; mais j'aimerois mieux perdre la vie,
» en gagnant un pied de terrain, que de re-

1503. » culer de quelques pas pour la prolonger
» cent ans. » Il contraignit le marquis de Saluces à la retraite. Ce fut dans cette occasion que Bayard, posté seul sur un pont très-étroit, la lance en arrêt, soutint, pendant quelque temps, l'effort de deux cents hommes, et sauva l'armée, qui se retira des bords du Ga-
1504. rillan jusqu'à la ville de Gaëte. Les François auroient pu s'y défendre avec avantage ; mais, découragés et impatiens de revoir leurs foyers, ils la rendirent sans combat. Ils revenoient en France, conformément à la capitulation ; Louis, indigné, leur ordonna de rester en Italie. Alègre, qui s'étoit retiré à Gaëte après la bataille de Cérignoles, fut exilé, parce qu'on lui imputa la perte de cette bataille qu'il avoit, en quelque sorte, contraint le général de livrer.

L'armée acheva, dans le Milanois, de se détruire par les maladies. Il n'y avoit point de famille distinguée en France, qui n'eût des pertes à déplorer. La cour prit le deuil. Le roi se tint plusieurs jours enfermé. Le chagrin lui causa une maladie qu'on crut mortelle. Il n'avoit alors qu'une fille. L'héritier présomptif de la couronne étoit François, comte d'Angoulême, issu, comme Louis XII, du duc d'Orléans, assassiné en 1407. La mère de ce

jeune prince, Louise de Savoie, restée veuve 1504.
à vingt-deux ans, ne pouvoit pas aimer la reine qui, usant de l'ascendant qu'elle avoit sur Louis, l'avoit reléguée, avec son fils, dans le château d'Amboise. Anne craignit de se voir, après la mort de son époux, à la discrétion d'une rivale dont elle ne devoit attendre que beaucoup de désagrémens. Elle fit embarquer sur la Loire tout ce qu'elle avoit de plus précieux, et songeoit à s'enfuir en Bretagne avec sa fille Claude. Le maréchal de Gié, gouverneur du duc d'Angoulême, et qui commandoit au château d'Amboise, crut devoir arrêter des effets parmi lesquels il pouvoit s'en trouver qui appartinssent à la couronne. Il en donna l'ordre, même celui de ne pas laisser passer la reine, et surtout sa fille Claude, héritière présomptive du duché de Bretagne. Le roi guérit. Les effets de la reine avoient été saisis à Saumur; elle arracha du roi l'ordre de faire le procès au maréchal de Gié; les témoins se présentèrent en foule, et des courtisans, qui lui devoient leur fortune, furent les plus ardens à le perdre. Ce qui causa le plus d'étonnement, ce fut de voir la comtesse d'Angoulême au nombre de ses ennemis; personne ne le chargea davantage. On en ignoroit les raisons secrètes. Le maréchal qui étoit

1504. de l'illustre maison de Rohan, avoit fait proposer à la princesse de l'épouser, en assurant qu'il obtiendroit l'agrément du roi. Comme il lui avoit rendu de grands services, et qu'il étoit, pour ainsi dire, son seul protecteur, elle mit dans son refus beaucoup de ménagement et d'adresse : néanmoins il en fut extrêmement surpris et offensé. Il se comporta en mari jaloux, donna ordre d'interdire l'entrée du château d'Amboise à un seigneur qui, à son gré, rendoit de trop longues et trop fréquentes visites à la comtesse, et en fit chasser ignominieusement un autre qui avoit succédé à la faveur du premier. Ces violences, outrageantes pour la princesse, donnoient lieu à des soupçons très-fâcheux. Cependant elle dissimuloit en présence du maréchal, et lui laissoit même des espérances. Il versa des pleurs de rage quand il sut qu'elle étoit à la tête de ses persécuteurs. Le procès fut instruit au grand-conseil, on ne permit pas à l'accusé d'avoir un avocat : on l'enferma étroitement, et les gens du roi conclurent à la mort et à la confiscation. Lorsque le procès eut été instruit, la reine obtint que le jugement fût renvoyé au parlement de Toulouse, qui passoit pour le tribunal le plus sévère du royaume, et qui suivoit les lois romaines plus

igoureuses sur le crime de lèse-majesté, 1504.
que celles de France Néanmoins il ne perdit
que ses gouvernemens, sa compagnie de cent
ances et les fonctions de son office de maré-
chal, pendant cinq ans; il lui fut de plus en-
oint de se tenir, durant ce terme, éloigné
de la cour, au moins de dix lieues. Il se
trouva fort heureux d'en être quitte à ce
prix.

Cette procédure fit peu d'honneur au monarque. La conduite d'un capitaine de ses
mées, releva l'éclat du trône, auquel avoient
ri et l'excessive complaisance conjugale de
Louis, et l'expédition de Naples. Louis d'Ars combattoit encore dans la Pouille. Après la bataille de Cérignoles, tandis qu'Alègre conduisoit le gros de l'armée à Gaëte, il s'étoit retiré avec quelques troupes à Venouse; deux ou trois des meilleurs officiers de Gonsalve, envoyés contre lui, furent successivement défaits. Ce général, étant malade, chargea de réduire l'Alviane, le meilleur capitaine que possédât l'Italie; celui-ci, après quelques escarmouches, où il eut toujours du désavantage, voyant quel adversaire il avoit en tête, abandonna le projet de l'assiéger, et se réduisit à le resserrer dans Venouse. Louis d'Ars écrivit en France qu'il se flattoit de tenir en-

1504. core six mois. C'étoit plus de temps qu'il n'en falloit pour envoyer une nouvelle armée dans le royaume de Naples; mais le roi lui manda d'en sortir aux conditions les plus supportables qu'il pourroit obtenir. Il n'en voulut aucune, sortit de Venouse en état de bataille, et traversa le royaume, sans qu'on osât l'inquiéter, mettant partout des contributions. Jules II, l'ayant attiré à Rome, fit de vains efforts pour se l'attacher. Il vint avec sa troupe à Blois, où étoit la cour. Le roi et la reine allèrent à sa rencontre. On lui laissa le choix de sa récompense; il demanda et obtint le rappel d'Yves Alègre, avec lequel il avoit presque toujours été divisé d'opinion pendant la guerre de Naples. Il fit valoir, près du roi, sa fidélité, son courage et ses talens.

Quoique depuis la retraite de ce généreux capitaine, les Espagnols fussent les maîtres du royaume de Naples, Ferdinand craignit que la fortune n'y changeât de face, que le monarque françois, éclairé par l'expérience, n'acquiesçât aux offres de Frédéric, autrefois rejetées par lui, qu'il n'acceptât le tribut et les places de sûreté dont il avoit refusé d'abord de se contenter, et que, montrant Frédéric aux Napolitains opprimés par les vainqueurs, il ne produisît chez eux une révolu-

tion. Agité de cette crainte, il envoya des ambassadeurs à Frédéric, avec la permission de Louis. Ils représentèrent à ce roi détrôné, que leur maître n'avoit partagé, qu'avec regret, une couronne qui lui appartenoit, qu'il ne s'y étoit prêté que pour éloigner les François de la Sicile; qu'y ayant réussi, il étoit prêt à lui restituer son trône, à deux conditions toutefois : la première, qu'il obtînt de Louis un semblable désistement de ses prétentions sur le royaume de Naples; la seconde, qu'il consentît au mariage de son fils aîné, avec une nièce de leurs Majestés Catholiques, et déjà veuve du jeune Ferdinand. Frédéric, ne voyant aucun piége dans ces propositions, fit tous ses efforts pour engager Louis à y consentir; mais le monarque françois en démêla les motifs, et chassa de sa cour les ambassadeurs espagnols, en leur disant que leur maître l'avoit déjà trompé deux fois. Lorsque Ferdinand le sut, il s'écria: « Deux fois; il en a bien menti, l'ivrogne; » je l'ai trompé plus de dix. » 1504.

Dans ce moment même, Ferdinand travailloit à le dépouiller encore du Milanois par de sourdes pratiques, et à s'unir, dans cette intention, avec Maximilien. Louis le prévint, et fit, à Blois, avec cet empereur, son fils l'archi-

1504. duc, et le pape, un traité, dirigé entièrement contre les Vénitiens, qui, à diverses époques, avoient empiété sur les Etats de l'Eglise, de la maison d'Autriche et du duché de Milan. Le pape, au nom duquel on arrêtoit de déclarer la guerre, devoit excommunier le doge, le sénat de Venise, et délier les Vénitiens du serment de fidélité. Mais l'empereur avoit d'autres vues. Il ne concluoit ce traité que pour avoir le temps d'écraser, sans que la France s'y opposât, quelques foibles voisins qui l'importunoient. En conséquence, il fit savoir aux Vénitiens ce qui se passoit, et leur conseilla de s'arranger avec le pape; ce qu'ils firent, et ce qui suspendit, pour quelques années, l'exécution de tous les projets de la ligue. Son
1505. seul effet, pour le moment, fut la cession, faite par Venise au Saint-Siége, de quelques domaines fertiles dans la Romagne, et l'investiture enfin du duché de Milan, conférée à Louis par l'empereur.

Cette affaire à peine terminée, le roi essuya, et même avec des symptômes plus effrayans, la maladie, qui, l'année précédente, avoit mis ses jours en péril. Le peuple, goûtant sous ce monarque les fruits d'une administration paternelle, avoit pour lui un amour qui tenoit de l'adoration; il abandonna ses travaux, et pas-

soit les journées entières et la plus grande partie des nuits dans les églises, ou suivoit, pieds nus et les cheveux épars, les processions qui se faisoient dans toutes les paroisses pour demander au ciel sa guérison. De toutes les parties du royaume, on accouroit à Blois pour en savoir plus promptement des nouvelles. Les circonstances, dans lesquelles on se trouvoit, redoubloient encore la terreur qu'inspiroit la probabilité de sa mort. Le duc de Luxembourg, qui devoit épouser Claude, fille de Louis XII, étoit destiné à posséder, du chef de son père, tous les Etats de la maison d'Autriche en Allemagne, et la Flandre; du chef de sa mère, fille de Ferdinand et d'Isabelle, l'Aragon, la Castille et l'Amérique; du chef de la princesse Claude, le duché de Milan, les comtés d'Ast et de Blois, le Charolois et les pays adjacens, qui avoient appartenu à Louis XII avant qu'il parvînt au trône, la Bretagne, qui étoit une propriété de la reine Anne, mère de Claude, enfin la couronne de Naples, soit que Ferdinand, grand-père du jeune Charles, en demeurât possesseur, soit que Louis XII, son beau-père présumé, en fît de nouveau la conquête. De plus, on avoit stipulé par le traité de Blois que, si le mariage de Charles et de Claude manquoit par l'effet de la

1505. volonté de Louis, d'Anne, ou de Claude, les duchés de Bourgogne et de Milan seroient dévolus à Charles. Le roi, menacé de la mort, se repentit des engagemens indiscrets qu'il avoit contractés, et qui alloient mettre, en quelque sorte, les destinées de la France et celle d'une grande partie de l'Europe dans les mains de l'Autriche. Il eût bien voulu rompre ses liens; mais il étoit retenu par des scrupules. Le cardinal d'Amboise les dissipa. Il lui dit que ses traités étoient nuls, parce qu'il n'avoit pu, sans le consentement de la nation, disposer d'une partie si considérable de ses Etats, et lui fit croire qu'en qualité de légat *à latere*, lui, cardinal d'Amboise, représentant le souverain pontife, avoit droit de le délier de tous ses sermens. En conséquence Louis, par un testament auquel il donna la forme de lettres patentes, déclara qu'il vouloit que sa fille Claude épousât l'héritier présomptif de la couronne, François d'Angoulême, dès que leur âge le permettroit. Mais le roi guérit encore, et la mort de la célèbre Isabelle donna une face toute nouvelle aux affaires.

Cette reine d'Espagne ne laissoit qu'une fille, dont la raison étoit aliénée, Jeanne, épouse de l'archiduc d'Autriche Philippe; par son testament, elle donna la régence de

la Castille, dont elle étoit souveraine, à Ferdinand, son mari, jusqu'à la majorité de leur petit-fils, Charles de Luxembourg. La Castille fut extrêmement affligée de cette disposition : la duplicité, le despotisme, la bigoterie, l'avidité de Ferdinand, l'y avoient fait détester. Les grands invitèrent Philippe à paroître au milieu d'eux, en promettant de se déclarer pour lui. Ce jeune prince, s'étant fait proclamer roi de Castille, envoya prévenir son beau-père de sa prochaine arrivée, et le prier de se retirer dans le royaume d'Aragon, qui lui appartenoit. Ferdinand chercha de l'appui dans la cour de France, et en trouva. Le roi lui donna en mariage Germaine de Foix, fille de sa sœur, et assigna pour dot à sa nièce, avec le titre de reine de Naples et de Jérusalem, l'Abruzze et la Terre de Labour, échues à Louis par le partage, et où il ne possédoit plus rien, à condition que, s'il ne provenoit point d'enfant de leur union, ces deux provinces retourneroient à la France. Frédéric étant mort l'année précédente, Ferdinand promit de rendre à sa veuve la principauté de Tarente, et de procurer à ses enfans un état convenable; mais il fit dépendre ces concessions d'une condition qui les rendit illusoires : c'est que toute cette malheureuse 1505.

1505. famille iroit s'établir dans le pays qu'il indiqueroit. La mère, craignant qu'il ne l'ensevelît avec ses enfans dans les prisons de l'Espagne, alla se réfugier à la cour de Ferrare.

Philippe fut consterné de cette alliance, et ne tarda pas à en ressentir les effets. Il étoit vassal de la France comme souverain des comtés de Flandre, d'Artois et d'une partie du Hainaut, et, en cette qualité, il ne devoit pas s'oppposer à ce que les causes jugées en première instance dans ces provinces fussent portées par appel au parlement de Paris; c'est ce qu'il faisoit néanmoins. Il avoit, à l'exemple des derniers ducs de Bourgogne, ses prédécesseurs, établi un conseil souverain à Malines, où il prétendoit faire juger en dernier ressort toutes les causes de ses sujets, et les huissiers du parlement de Paris ne pouvoient entrer dans ses Etats sans s'exposer à la mort, ou à des outrages. Il manquoit encore en d'autres points aux devoirs de la vassalité : pendant la guerre d'Italie, le roi de France avoit été en quelque sorte obligé de fermer les yeux sur ces infractions à ses droits et sur quelques autres encore; mais, après le dernier traité fait avec Ferdinand, il en demanda raison à Philippe, le fit traduire au parlement de Paris, et l'accabla de mortifications. L'archiduc sentit qu'il

les devoit à son beau-père, et se crut permis de 1505.
le combattre avec ses propres armes : la dissimulation et la fausseté. Il transigea sur tous les différens qu'il avoit avec lui, et il fut convenu qu'ils partageroient l'administration de la Castille. Ferdinand savoit bien que l'autorité souveraine ne souffre guère de partage; mais il se flattoit ou de supplanter, ou de captiver son gendre, et le pressa lui-même de se rendre dans la Castille. Philippe mit à la voile au 1506.
port de Middelbourg avec une flotte de quatre-vingts voiles. Il fut jeté sur les côtes de l'Angleterre, contraint de faire avec Henri VII un traité peu honorable et désavantageux pour le commerce des Pays-Bas; puis, au lieu d'aborder dans le Guipuscoa où Ferdinand l'attendoit, il alla débarquer dans le port de la Corogne, à l'autre extrémité de l'Espagne, pour donner à ses partisans le loisir de se rassembler autour de lui avant qu'il prît ses derniers arrangemens avec son beau-père. Tout le monde y étant accouru, il annonça au roi d'Aragon qu'il devoit se retirer d'un royaume qui lui étoit devenu étranger. Ferdinand ne témoigna pas le plus léger déplaisir. Son gendre, charmé de sa résignation, lui céda les royaumes de Grenade et de Naples que Ferdinand avoit conquis conjointement avec Isabelle, et

1506. dont le gendre eût pu en conséquence réclamer la moitié. Il lui fit encore d'autres avantages.

Après le traité conclu entre Louis et Ferdinand, l'archiduc ne s'attendoit plus à voir s'accomplir le mariage convenu entre son fils et la fille du monarque françois; l'engagement toutefois avoit été si solennel, que Louis crut devoir en faire demander la rupture par les Etats-Généraux du royaume, pour se disculper, autant que cela se pouvoit, du reproche d'avoir manqué à sa parole. L'assemblée fut convoquée à Tours pour le 10 mai. Le roi s'y rendit. Au lieu de présenter des *doléances*, comme c'étoit l'usage, l'orateur ne fut chargé que d'offrir au roi des actions de grâces pour les bienfaits de son administration, de le supplier d'accepter le titre de père du peuple qu'ils lui avoient mérité, et de marier sa fille au comte d'Angoulême. Rien ne fut refusé. On célébra les fiançailles de ce prince, âgé de douze ans, et de Claude, qui n'en avoit que quatre.

Quoique ni l'archiduc ni son père n'eussent guère, en aucun temps, compté sur le mariage de Charles de Luxembourg avec Claude, ils accueillirent fort mal les ambassadeurs qui allèrent leur notifier celui de cette princesse avec François d'Angoulême; et l'empereur

1506.
médita l'invasion du Milanois. Il étoit à présumer qu'il seroit aidé par Jules II, presque ouvertement brouillé avec la France. Ce pontife ambitieux et guerrier songeoit à exciter en Italie une révolution générale. Il commença son pontificat par des entreprises sur les droits de Louis dans le Milanois : le roi usa de représailles. Le cardinal d'Amboise, ayant le désir de succéder à Jules, beaucoup plus âgé que lui, vouloit plaire aux Romains ; il ménagea un accommodement. L'impérieux pontife exigea, non seulement que la France le laissât chasser les souverains de Pérouse et de Bologne, qui étoient sous la protection du roi, mais qu'elle l'aidât à usurper leurs souverainetés. Le ministre de Louis arracha son contentement à ce traité honteux et en même temps impolitique ; car Bologne étoit la seule barrière qui séparât le Milanois des Etats de l'Eglise. Jules se mit aussitôt en marche pour cette conquête, et somma le roi de lui envoyer le secours qu'il avoit promis. Louis indigné répondit à son ambassadeur : « Le Saint-Père rêve, sans » doute, ou il faut qu'il eût trop bu d'un coup » le soir qu'il forma ce beau projet. » Le cardinal d'Amboise apaisa cet orage. Jules obtint ce qu'il demandoit ; secondé des armes françoises, il dépouilla les protégés de la

1506. France, et n'en fut que plus animé à lui nuire en Italie. Il crut en avoir trouvé une occasion favorable dans la révolte de Gênes.

Cette petite république, en se soumettant à la domination ou plutôt à la protection des François, avoit conservé ses lois, son gouvernement, ses forces et ses possessions. Outre son territoire, anciennement nommé Ligurie, et aujourd'hui les rivières du Levant et du Ponant, elle possédoit l'île de Corse dans son voisinage, et l'île de Chio dans l'Archipel. Deux factions se disputoient l'autorité, la noblesse et le peuple. Des troubles sérieux s'élevèrent entr'elles. Roquebertin, lieutenant de Philippe de Clèves-Ravestein, gouverneur de ce petit Etat, avoit pris des moyens efficaces pour les apaiser. Mais ses mesures se trouvèrent déconcertées par les menées de Jules II. Ce pape, originaire de Savonne, la place la plus considérable du Ponant, appartenoit à une famille obscure, et par conséquent ennemie de la noblesse. Il échauffa le peuple par ses parens ou ses émissaires; les séditieux, secouant le joug de la France, quelque léger qu'il fût, élurent un doge. Ce fut Paul de Nove, simple teinturier, mais homme de tête, homme juste et digne du commandement.

Louis crut devoir aller en personne réprimer ce mouvement, qui pouvoit entraîner la perte du Milanois. Il partit de Blois, à la tête de cinquante mille hommes, vers la fin de janvier; cette armée arriva le 11 avril à Suze. Les Génois, dont les troupes consistoient en des pâtres sans discipline, et des bourgeois sans courage, firent peu de résistance, et furent battus deux fois, malgré les bonnes dispositions faites par leur doge. Ce magistrat, voyant Gênes investie, s'enfuit pendant la nuit avec les principaux auteurs de l'insurrection. Les habitans demandèrent grâce à Louis, qui sembloit disposé à l'accorder; car, en faisant son entrée dans la ville, il avoit pris pour devise, sur sa cotte d'armes, un roi des abeilles entouré de son essaim, avec cette légende : « Notre roi ne » se sert point d'aiguillon. » A la vérité, il préserva la ville du pillage; mais les chefs de l'insurrection eurent la tête tranchée. On regretta Paul de Nove livré aux vainqueurs par un traître. Il n'avoit reçu la qualité de doge que comme un arrêt de mort, et avoit arrêté les désordres autant qu'il l'avoit pu, dans le cours de son administration éphémère Ces terribles exécutions durèrent dix jours, au bout desquels les Génois furent rétablis dans tous les droits dont ils jouissoient précédemment. 1507.

1508. Peu de temps après, Maximilien s'occupa du projet qu'il avoit formé d'attaquer les François en Italie. Il eût désiré passer sur le territoire de Venise; mais cette république n'y voulut pas consentir. Louis, retourné à Blois, envoya huit mille hommes sous le commandement du maréchal de Trivulce pour la défendre des entreprises de l'empereur, qui s'apprêtoit à forcer le passage. Les généraux de Maximilien furent battus par Trivulce d'un côté, de l'autre par l'Alviane, qui commandoit pour les Vénitiens, et qui s'empara de tout ce que les Autrichiens possédoient dans le Frioul. Ce dernier proposa le siége de Trente; mais les Vénitiens venoient de s'emparer de Trieste, dans l'Istrie, le seul port considérable qui ne leur appartînt pas sur la mer Adriatique, et Trivulce, ne croyant point qu'il fût de l'intérêt du monarque françois que leur puissance s'accrût si rapidement, refusa de prendre part à ce siége sans en avoir reçu l'ordre. Cet incident disposa les Vénitiens à écouter les propositions de paix qui leur furent faites par l'empereur. Ils conclurent avec lui une trêve de trois ans, pendant laquelle il leur fut permis de garder, même de fortifier ce qu'ils lui avoient enlevé dans le Frioul et l'Istrie. Mais, par une imprudence fort étonnante dans une

république, qu'en général distinguoient des 1508.
qualités toutes contraires, après s'être brouillée avec la France par ce traité, elle offensa mortellement l'empereur par un triomphe qu'elle décerna au général l'Alviane, et dans lequel Maximilien et les Allemands servirent à la fois de trophée et de risée à la populace. Venise eut encore la maladresse d'irriter le pape, qui, trop foible pour se venger par ses propres moyens, s'adressa à l'empereur et au roi de France même, qu'il haïssoit cependant et craignoit plus que les Vénitiens. Il les trouva dans les dispositions qu'il désiroit. Ferdinand, qui leur avoit les plus grandes obligations, entra dans cette ligue, attiré par l'espoir de recouvrer quelques places de la Pouille qu'il leur avoit engagées, sans être obligé de leur rendre le prix de l'engagement. Une ligue fut conclue à Cambrai entre les quatre souverains, dans laquelle on régla le partage des dépouilles de Venise. On convint que Maximilien, lié par les sermens qu'il avoit faits depuis peu, en stipulant une trève de trois années, n'agiroit que quarante jours après l'ouverture de la guerre; que le pape, pour le dégager de ses sermens, l'appelleroit à son secours comme *défenseur et avoué du Saint-Siége.* 1509.

A peine la ligue fut conclue que Jules en

1509. avertit les Vénitiens, et offrit de s'en séparer et de travailler à la dissiper s'ils vouloient lui rendre Rimini et Faenza. Presque tous les avis du sénat furent d'accepter cette offre : Dominique Trevisani s'y opposa : « Les » troupes de l'Eglise, rebut de la milice ita- » lienne, devoient être comptées pour rien; » les foudres du Vatican, dont on menaçoit » Venise, ne devoient pas causer plus d'effroi. » Elle en avoit déjà été frappée sans éprouver » de dommage. Et en effet Dieu devoit-il se » régler sur les caprices d'un homme ambi- » tieux, orgueilleux, ivrogne et débauché? » D'ailleurs, après avoir obtenu les deux » places qu'il demande, n'exigera-t-il rien de » plus? Sera-t-il de meilleure foi que ses pré- » décesseurs qui ont établi pour maxime » qu'aucun serment ne peut empêcher l'Eglise » de faire valoir ses prétentions? Le plus sûr » moyen de salut est de se roidir contre le sort, » et de ne jamais désespérer du salut de la » patrie; faisons tout pour elle, et le suprême » arbitre de nos destinées ne nous abandon- » nera point. » Ces maximes, puisées dans l'étude de l'histoire romaine, devenue à Venise la base de l'éducation, prévalurent dans le sénat. Il avoit à la cour de Louis un ambassadeur qui lui remontra le danger de s'at-

taquer à une puissance gouvernée par un si 1509.
grand nombre de têtes sages. « J'opposerai, » dit le roi, tant de fous à vos sages, qu'ils » auront bien de la peine à en venir à bout. » Nos fous sont gens qui frappent à droite et » à gauche, et qui n'entendent plus raison » quand une fois ils ont commencé. » Le roi déclara la guerre en forme aux Vénitiens, et le pape les excommunia, autorisant tout le monde à les réduire en servitude, ainsi que ceux qui viendroient à leur secours.

Louis se préparoit à leur porter des coups plus certains. Il rassembla dans le Milanois environ trente-deux mille hommes. Dégoûté des Suisses, depuis long-temps mutins et insubordonnés, il voulut se procurer une infanterie nationale; mais la crainte de surcharger son peuple l'empêcha d'en former un corps permanent. Le préjugé d'ailleurs avilissoit cette milice : les gentilshommes n'y servoient qu'avec la plus grande répugnance; la Gascogne avoit long-temps fourni toute celle que l'on connoissoit dans le royaume; cependant les services qu'elle rendit en Italie changèrent un peu les idées. Personne ne contribua plus à la discipliner que le gentilhomme Molard, capitaine du Dauphiné.

L'armée de Venise étoit bien plus nom-

1509. breuse que celle de Louis. Elle consistoit en vingt-deux mille cavaliers, y compris quatre mille Albanois, la meilleure cavalerie de ce temps, et trente mille fantassins. On se battit près d'Agnadel, le 14 mai. Le roi signala son intrépidité dans cette bataille. On vint lui dire que les Vénitiens étoient déjà logés dans un poste qu'il avoit dessein d'occuper : « Mar-» chons toujours, dit-il, nous logerons sur » leurs ventres. » Un moment après, se trouvant au milieu du feu, on le supplie de s'éloigner un peu. « Ce n'est rien, répond-il, » ceux qui ont peur n'ont qu'à se mettre à » couvert derrière moi. » Sa victoire fut complète. En dix-sept jours, il acheva la conquête de ce qui lui devoit revenir dans la dépouille de Venise. Les villes échues dans le lot de Maximilien vinrent d'elles-mêmes apporter leurs clefs à Louis; il ne les reçut que pour les remettre aux ambassadeurs de ce prince qui l'accompagnoient. Les Vénitiens firent d'inutiles efforts pour détacher l'empereur de la ligue. Ils furent plus heureux près de Ferdinand. Ils se réconcilièrent avec lui au moyen de la restitution gratuite des places de la Pouille dont nous avons parlé. Il s'employa même pour eux près du pape, auquel il n'eut pas de peine à faire concevoir que c'étoit assez

d'avoir humilié Venise, qu'il ne falloit pas 1509.
l'accabler entièrement, pour que des nations étrangères vinssent, en s'établissant sur ses ruines, dominer en Italie. Les Vénitiens commencèrent à respirer : Trévise et Padoue avoient fait leur soumission à l'empereur; mais elles n'avoient pas encore reçu de garnisons; ils s'en saisirent.

Maximilien passa les Alpes et vint assiéger Padoue. Ferdinand et le pape, dont la réconciliation avec les Vénitiens étoit encore secrète, lui fournirent des secours apparens, et donnèrent à ceux qui les commandoient des ordres de le desservir; le roi lui en donna de réels sous le commandement de La Palisse, celui de ses généraux qui se ménageoit le moins. L'empereur se trouva ainsi à la tête de cinquante mille hommes. Les Vénitiens avoient fait entrer dans la place la plus forte de leur domination une armée de vingt-cinq mille hommes. Maximilien fut trahi par les troupes du pape et de Ferdinand, et contraint de lever le siége.

Pour expliquer la conduite du roi d'Aragon à l'égard de Maximilien, il faut savoir que l'archiduc Philippe, fils de cet empereur, et gendre de Ferdinand, étoit mort en 1506, laissant pour héritier son fils Charles, duc de

1509. Luxembourg. Maximilien et Ferdinand se disputèrent l'administration du royaume de Castille pendant la minorité de ce jeune prince. Les grands formèrent un conseil de régence sous le bon plaisir de Maximilien. Le roi d'Aragon, quoiqu'il fût un des associés de la ligue de Cambrai, non seulement favorisa les Vénitiens pendant le siége de Padoue, mais s'en vanta, et dit qu'il continueroit si l'empereur ne lui abandonnoit la régence de Castille. Il falloit ou renoncer à la ligue de Cambrai, ou trouver un moyen de concilier ces deux princes. Ils prirent pour arbitre Louis, ou plutôt son premier ministre. Celui-ci crut que l'assemblée d'un concile général, qui lui procureroit la tiare, seroit le fruit de la réconciliation. L'empereur, toujours affamé d'argent, et toujours prodigue, abandonna, pour une pension qu'on fit à son petit-fils l'archiduc et à lui, la régence de la Castille et tous les partisans qu'il avoit dans ce royaume. Depuis cet accord, Ferdinand, persuadé qu'il n'avoit plus besoin de la France, ne feignit de lui être attaché que pour la trahir plus sûre-
1510. ment, et ne s'occupa qu'à lui susciter des ennemis : il fut aidé dans ce projet par le pape. le Saint-Père fit quitter aux Suisses le service de la France pour le sien. L'empereur et Louis restèrent seuls dans la confédération avec quel-

ques petits princes d'Italie. Le roi devoit passer les monts incessamment; le cardinal d'Amboise devança le monarque : rendu à Lyon, il y mourut. Il laissoit des biens immenses; sa famille occupoit les premières places dans l'Église, à la cour ou à l'armée; il avoit fait bâtir pour les archevêques de Rouen le château de Gaillon, le plus vaste et le mieux décoré de ceux qui existoient en France. Parmi les dons qu'il fit à son église, on se souviendra long-temps à Rouen de cette cloche énorme qui portoit son nom, et qui pesoit trente mille livres; elle fut détruite à la fin du dernier siècle, époque de tant de destructions plus déplorables. On lui pardonna ses excessives richesses, ses fautes perpétuelles en politique et sa *fureur papale*, parce qu'il fut doux, humain, et qu'il seconda les vues paternelles de son maître. On cite de lui un trait fort louable, mais qu'on a peut-être trop vanté : un gentilhomme offroit de lui vendre une terre qui étoit à sa bienséance; le cardinal sut qu'il ne se déterminoit que par un besoin pressant : d'Amboise lui prêta de l'argent sans intérêts, et à de longs termes, ne fit point l'acquisition qui lui étoit proposée, et dit qu'au lieu d'une terre, il avoit acquis un ami. Le roi se chargea seul de tout le fardeau de l'administration, et revint à

1510.

1510. Blois. Chaumont, qui commandoit en Italie, ayant reçu les renforts qu'il lui envoyoit, sous la conduite du jeune Gaston de Foix, duc de Nemours, alla se joindre, avec dix-huit mille cinq cents hommes, à l'armée impériale qui n'en comptoit que huit mille. On prit Vicence et Legnano.

Mais bientôt Jules balança la fortune en se liguant avec Ferdinand contre Louis; il acheta cette alliance par le sacrifice d'une redevance annuelle de quarante-huit mille ducats que le Saint-Siége prélevoit sur le royaume de Naples, et qui fut convertie en une obligation de fournir une haquenée blanche et dix-huit cents cavaliers entretenus pendant trois mois dans toutes les guerres que la cour romaine auroit à soutenir. Jules commença les hostilités par une tentative pour faire soulever Gênes; il n'y réussit pas. Il fit ensuite attaquer par le duc d'Ursin, son neveu, et par le cardinal de Pavie, les Etats du duc de Ferrare, Alphonse, allié fidèle de la France. Il avoit commencé par l'excommunier, ainsi que tous ceux qui oseroient ou le secourir ou le conseiller. Le cardinal de Pavie vouloit faire notifier cette bulle à Chaumont: mais ce général déclara qu'il feroit pendre à sa fenêtre celui qui oseroit se charger d'une pareille commission. Il quitta

Legnano pour se porter daus le Milanois que 1510.
Jules faisoit attaquer par douze mille Suisses, et les força, par d'habiles campemens qui leur coupèrent les vivres, de retourner dans leur pays, après avoir perdu deux mille de leurs compagnons. Ils maudirent, en se retirant, le pape dont les intrigues les avoient arrachés au parti de la France. D'un autre côté, les Vénitiens reprirent plusieurs des places qu'ils avoient perdues.

Louis commençoit à se lasser d'une guerre dont il soutenoit tout le fardeau, quoique depuis plus d'un an elle ne le concernât plus. Il regarda comme un moyen propre à la terminer la convocation d'un concile national dirigé contre le pape, son plus mortel ennemi. Ce fut à Tours qu'il l'assembla; on y décida que Louis avoit le droit de se soustraire à l'obéissance du Saint-Père, du moins autant que pourroit l'exiger une défense légitime; que les censures prononcées par le pape pour des intérêts temporels, et sans observer les formes juridiques, devoient être regardées comme de nul effet; qu'il seroit prié de mettre fin à une guerre scandaleuse, d'assembler un concile général où l'Eglise seroit réformée dans son chef comme dans ses membres; et, s'il s'y refusoit, que le roi seroit invité à donner aux

1510. cardinaux la protection dont ils auroient besoin pour tenir un concile général. Enfin, on défendit, par provision, de s'adresser pour aucune affaire à la couronne de Rome, et d'y
1511. faire passer de l'argent. On accorda au roi un don de cent mille écus sur les biens du clergé.

Cependant le pape, quoiqu'alors malade, accablé d'ans et d'infirmités, dressoit lui-même le plan des opérations militaires; il pensa être enlevé par Chaumont dans Bologne, et peu après par le chevalier Bayard, en assiégeant la ville de la Mirandole, siége où, comme un simple officier, il s'exposoit au danger, et supportoit la fatigue. La place se rendit, et il y entra par la brèche avec tout l'appareil d'un jeune triomphateur. De là il se proposoit de marcher sur Ferrare; l'approche du maréchal de Chaumont lui fit changer de projet: il alla se renfermer à Ravennes. Bientôt il fut délivré de la crainte de ce maréchal qui mourut à Corrége, dans sa trente-huitième année, avec la persuasion d'avoir été empoisonné, sans faire connoître sur qui tomboient ses soupçons.

Tout en prenant des mesures pour pousser vivement la guerre, Louis s'occupoit avec ardeur de la convocation d'un concile général. Jules, pour détourner ce coup, eut des conférences à Bologne avec l'évêque de Gurck,

chancelier et lieutenant de Maximilien, et en 1511.
même temps chargé des pouvoirs du roi de France pour traiter avec Jules. Le pape s'efforça de lui persuader que son maître avoit intérêt de se détacher de Louis. L'évêque répondit que rien ne pourroit déterminer l'empereur à manquer de fidélité envers un allié; « ni moi, répliqua le Saint-Père, à me réconcilier avec un ennemi. » Les conférences furent rompues, et l'évêque de Gurck, de concert avec la France, autorisa cinq cardinaux qui s'étoient déclarés contre le pape à convoquer un concile œcuménique dans Pise, ramenée à l'obéissance des Florentins.

D'un autre côté, Trivulce, renforcé par le duc de Nemours, s'approcha de Bologne d'où le pape s'enfuit. Les Bentivoglio, anciens souverains de cette ville, y entrèrent; et Trivulce détruisit l'armée combinée du pape et des Vénitiens, commandée par le duc d'Urbin. Il ne tenoit qu'à lui de s'emparer de la Romagne, et même de Rome, alors sans défense; mais il s'arrêta n'ayant point reçu d'ordres à cet égard. Louis en effet n'avoit eu d'autre dessein, en ce qui concernoit le pape, que de rétablir les Bentivoglio, de rassurer le duc de Ferrare contre les entreprises de Rome, et de contraindre le souverain pontife à révoquer ses

1511. censures. Jules ouvrit avec lui des négociations, à la faveur desquelles il sortit tranquillement de Ravenne où il s'étoit retiré en fuyant de Bologne, et se rendit à Rome. Un traité alloit se conclure, lorsque Maximilien en détourna Louis. Tandis que le roi cédoit à ses désirs et à ses conseils, l'empereur s'apprêtoit à le trahir, et l'engageoit à ne pas quitter cette année son royaume pour venir en Italie; le peu qui restoit à y faire, disoit-il, n'exigeoit point qu'il prît cette peine. Louis donna dans ce piége, et il y eut une stagnation totale dans les opérations militaires. Le pape, voyant ce prince à Blois, ne montra plus aucune disposition pacifique, et Maximilien le favorisa en mettant des entraves au concile projeté, qui, comme on a vu, devoit s'assembler à Pise. Jules, pour se délivrer de la crainte que lui inspiroit cette convocation, en indiqua un autre qui s'ouvrit le 3 mai de l'année suivante à Rome, dans le palais de *Latran*, et qui en a tiré son nom. Après avoir pris cette précaution, il révoqua toutes les conditions auxquelles il s'étoit soumis pour obtenir la paix du roi de France, et, loin de traiter avec ce monarque, forma contre lui une ligue appelée *Sainte-Union*. Ferdinand-le-Catholique en fut déclaré le chef. Les Vénitiens seuls y entrèrent

d'abord avec Rome et l'Espagne : on convint 1511.
que le pape excommunieroit tout ce qui s'opposeroit directement ou indirectement à cette ligue.

L'alliance entre Louis et Maximilien subsistoit toujours en apparence. Le concile de Pise s'ouvrit; mais l'empereur, ayant conçu la fantaisie de ceindre la tiare, demanda qu'il fût transféré en Allemagne. Jules, en excommuniant les Pères de ce concile, avoit jeté l'interdit sur toutes les villes qui leur donneroient asile. La superstition des Pisans fut alarmée ; ils montrèrent tant d'aversion pour les membres de cette assemblée que ceux-ci, ne se trouvant pas en sûreté à Pise, allèrent tenir leur session à Milan. On ne tarda pas d'y apprendre qu'une nuée de Suisses alloit fondre sur la ville. Le peuple crut que c'étoit un fléau attiré sur les Pères du concile, en punition de leur schisme; et ils eussent été plus exposés à Milan qu'à Pise, sans les grands talens du gouverneur.

C'étoit le célèbre Gaston de Foix, comte de Nemours, âgé de vingt-deux ans. Il avoit toutes les qualités du prince le plus aimable et d'un grand guerrier. Avec une poignée de monde, il renversa tous les projets des Suisses, et les contraignit de retourner dans leurs montagnes.

1512. Il fut alors chargé d'un rôle plus importan
Louis sut par un agent de Jules que Maxim
lien et l'Angleterre alloient se joindre à
Sainte-Union. Loin de se laisser abattre
cette découverte, il forma le projet d'éc
la ligue avant cette jonction; d'établir à R
le concile qu'il avoit assemblé; de saccager ce
ville si elle n'abandonnoit pas le pontife; d'e
voyer Gaston à Naples, et de lui céder c
couronne en lui donnant Renée, sa sec
fille. Ce fut dans cette occasion que, po
marquer les sentimens qui l'animoient cont
la cour romaine, il fit frapper une médail
ou monnoie qui portoit pour exergue : *P*
dam Babylonis nomen; j'effacerai jusqu'
nom de Babylone. Pour exécuter son plan,
fit passer les monts à toute sa maison et à to
sa cavalerie.

Cependant l'armée de l'Union assiég
Bologne. Quoique la place fût peu fortifiée,
François qui la défendoient donnèrent le te
à Gaston de venir à leur aide. Il en fit le
le siége, et courut à Brescia que les Vénit
avoient surprise; il reprit cette ville, dans
quelle il se donna un combat : Bayard y
blessé. Transporté dans une maison, il v
une femme éplorée tomber à ses genoux,
le suppliant de sauver sa vie et l'honneur

ses deux filles : il les préserva de tout péril et 1512.
de toute insulte; cette maison fut la seule exemptée du pillage. Bayard guérit de sa blessure. La mère voulut absolument qu'il reçût deux mille cinq cents ducats qu'elle lui offrit. Il en donna mille à chacune des demoiselles pour leur dot, les chargea de distribuer les cinq cents autres aux couvens de femmes qui avoient le plus souffert, et n'accepta que des bracelets des cheveux de ces deux jeunes personnes. Gaston alla mettre le siége devant Ravenne, qui déjà capituloit, lorsque l'armée de l'Union se présenta pour secourir la place. Il se livra sous ses murs une bataille sanglante, les François la gagnèrent; mais la victoire fut cruellement achetée; ils y perdirent le baron de Molard, qui, comme nous l'avons vu, avoit été, pour ainsi dire, le créateur de l'infanterie françoise, Alègre et son fils, et Gaston qu'un excès de courage fit périr en voulant s'opposer à la retraite d'un corps de deux mille hommes. Lautrec reçut à ses côtés vingt coups de lance, dont aucun n'étoit mortel. Porté à Ferrare, il recouvra la santé. Parmi les prisonniers qu'on fit à l'Union, se trouva le cardinal de Médicis, si connu depuis sous le nom de Léon X. Les vainqueurs, désespérés de la mort de leur général, coururent sous les murs

1512. de Ravenne, et demandèrent à La Palisse, son successeur, le signal de l'assaut. Les bourgeois offrirent d'ouvrir leurs portes. Tandis qu'on capituloit, un chef d'aventuriers, nommé Jacquin, s'élança dans la place, suivi de sa troupe, et presque aussitôt de toute l'infanterie. Une partie des habitans furent massacrés, les femmes violées, et la ville alloit être réduite en cendres, si La Palisse ne fût arrivé avec la gendarmerie. Il fit pendre Jacquin. Plusieurs villes de l'Etat ecclésiastique vinrent offrir leurs clefs aux François, et l'on s'attendoit à les voir sous les murs de Rome. Le pape eut un moment d'inquiétude; mais il fut instruit que l'armée françoise avoit beaucoup souffert dans la bataille de Ravenne; que la mort de Gaston avoit produit une désolation générale, et que les Suisses armoient de nouveau contre la France. Louis, en apprenant les détails de sa victoire, éprouva la plus vive douleur, et dit à ceux qui l'en félicitoient: « Souhaitons-en de pareilles à nos ennemis. » La perte d'une foule de braves officiers, et celle de Gaston qu'il avoit élevé avec soin, et qu'il chérissoit comme un fils, lui arrachèrent des larmes. Les soldats décernèrent à ce malheureux prince une pompe funèbre qui ressembloit à un triomphe. Ils attachèrent au char qui le portoit

les drapeaux ennemis, qui, renversés, traî- 1512.
noient dans la poussière; le cardinal de Médicis, Pierre Navarre, le marquis de Pescaire, et les autres généraux prisonniers le suivoient à pied. Le corps fut déposé dans la cathédrale de Milan, où les armes des vaincus lui composèrent un trophée.

Mais, en ce temps-là même, les vainqueurs alloient être chassés de l'Italie. Maximilien, levant le masque, rappela ses lansquenets qui servoient dans l'armée de Gaston. L'infanterie françoise avoit été presque toute détruite à la bataille de Ravenne. Les aventuriers qui servoient dans l'armée, enrichis par le pillage, repassoient en France sans qu'on pût les en empêcher; les Valaisans et les Grisons que Louis avoit à sa solde se retiroient aussi; bien plus, ces derniers s'associèrent aux Suisses (leurs anciens confédérés), qui venoient fondre sur le Milanois, et leur donnèrent passage, de même que Maximilien qui leur ouvrit la route du Trentin. La Palisse (Jacques de Chabannes), les voyant marcher sur Milan, tira de cette ville tous les François qui s'y trouvoient et les Pères du concile, et se réfugia dans Pavie, qu'il fut presqu'aussitôt contraint d'évacuer. Il ramena ses troupes en France, Louis d'Ars et Bayard étoient à l'arrière-garde;

1512. le dernier y reçut une blessure dangereuse.

Ferdinand profita de l'embarras et des pertes de la France pour envahir la Navarre, gouvernée par Jean (don Juan) d'Albret, au nom de Catherine de Foix, sa femme. Pour mettre ce projet à exécution, il détermina son gendre, Henri VIII, roi d'Angleterre, à une descente dans la Guienne. Il promit de l'aider de toutes ses forces à recouvrer cette province, où le peuple, disoit-il, regrettoit la domination angloise. Le siége de Bayonne fut d'abord résolu. Le marquis de Dorset vint avec dix mille Anglois débarquer à Fontarabie. Dès que Ferdinand le vit occupé de cette entreprise, au lieu de le joindre, il fondit sur la Navarre, et en fit la conquête. Dorset, se voyant trompé, retourna en Angleterre. Les François, délivrés de sa présence, vinrent au secours de Jean d'Albret, et reconquirent toute la Navarre, à l'exception de la capitale. Ils en firent le siége; mais ils furent repoussés, et le défaut de vivres les força d'abandonner la province. Catherine de Foix dit à cette occasion à son mari, prince d'un caractère doux, mais frivole et inappliqué : « Don Juan, mon ami, » si nous fussions nés, vous Catherine, et » moi don Juan, nous serions encore souverains de Navarre. »

Depuis la retraite des François de l'Italie, 1512.
cette contrée avoit changé de politique. Les confédérés s'étoient divisés lorsqu'il avoit été question de partager les conquêtes. Les Médicis, non seulement étoient retournés à Florence, mais avoient changé cet Etat démocratique en une souveraineté héréditaire dans leur famille. L'empereur et le pape se liguèrent contre les Vénitiens, et ces républicains s'allièrent à la France. Le roi, de son côté, fit 1513.
une trève d'un an pour l'Espagne, avec Ferdinand-le-Catholique, et stipula la neutralité avec Maximilien, comme tuteur de l'archiduc d'Autriche, pour la Franche-Comté et toutes les provinces comprises sous le nom de Pays-Bas. Jules II mourut sur ces entrefaites, et eut pour successeur Jean, cardinal de Médicis, âgé de trente-sept ans, et qui prit le nom de Léon X, qu'il a immortalisé. Louis consentit à l'abrogation du concile de Pise, que Jules II avoit fait proscrire par celui de Latran, et Léon le pria de suspendre l'exécution des projets qu'il pouvoit avoir formés sur l'Italie, pour lui laisser le temps d'essayer les voies de la pacification; mais Louis croyant l'occasion favorable pour recouvrer le Milanois, qu'occupoit Maximilien Sforce, fils aîné de Ludovic, et qui avoit été élevé à la cour de

1513. l'empereur, son plus proche parent, La Trémoille, avec seize à dix-sept mille hommes, tenta cette expédition; les François conservoient encore quelques forteresses dans cette province; il la soumît rapidement à l'exception de Côme et de Novarre. Sforce s'étoit enfermé dans cette dernière place. Les François l'investirent; mais, dix mille Suisses y ayant pénétré par un endroit qui n'étoit point cerné suffisamment, ils se retirèrent à la Riotte, distante de deux milles seulement de Novarre; ils prirent une mauvaise position, et furent battus par les Suisses.

La Trémoille, honteux de sa défaite, revint en France. On y avoit grand besoin des troupes qu'il ramenoit. Maximilien, qui l'avoit trahie jusqu'alors sans se déclarer son ennemi, fit à Malines, avec Henri VIII, une ligue offensive. Il s'engagea de fondre sur la Bourgogne avec quarante mille hommes, dont les trois quarts Suisses, tandis que Henri, avec toutes les forces de l'Angleterre, et de la cavalerie levée dans ces mêmes Pays-Bas, dont Maximilien venoit de stipuler la neutralité avec la France, pénétreroit en Picardie, ou en Normandie. Ces deux armées devoient se joindre sous les murs de Paris. Le roi, à cette occasion, demanda ou des dons gratuits, ou des

emprunts à toutes les villes du royaume. La 1513.
capitale fut taxée à quarante mille francs ; mais les officiers des cours supérieures ayant refusé d'y contribuer, et le monarque les ayant maintenus dans leur exemption, la taxe fut réduite de moitié. Henri vint débarquer à Calais, au commencement de juillet, avec quarante mille hommes, dont dix mille cavaliers levés en Allemagne ou dans les Pays-Bas. Se défiant de ses talens militaires, il en laissa le commandement à Maximilien. Ces deux princes assiégèrent Térouane. Les François, en voulant y jeter des vivres, essuyèrent un échec à Guinegaste : cette journée fut appelée celle des *Eperons*, parce qu'on en fit plus d'usage que des armes. Bayard y fut fait prisonnier. La ville capitula. Les circonstances étoient fâcheuses ; les Suisses, appelés par l'empereur et surtout par le roi d'Angleterre, le prince de l'Europe le plus riche et le plus libéral, entrèrent en foule dans la Bourgogne, et mirent le siége devant Dijon, qui passoit pour la plus mauvaise place du royaume. La Trémoille, qui s'y étoit renfermé, leur résista néanmoins pendant plus d'un mois, parce qu'ils s'entendoient fort peu à la guerre de siéges ; mais, craignant d'y être pris d'assaut, il fit avec eux un traité peu honorable, par lequel, entre autres clau-

1513. ses, le roi devoit renoncer à tous ses droits sur le Milanois, le comté d'Ast, et en général à tout ce qu'il pouvoit prétendre en Italie. Moyennant ces conditions et d'assez fortes sommes payées ou promises, les Suisses retournèrent dans leur pays. La Trémoille n'avoit voulu que se tirer d'un embarras pressant; il s'attendoit à être désavoué; c'étoit son intention, et elle fut remplie. Les Suisses, furieux, arrêtèrent ceux de leurs officiers qu'ils soupçonnèrent de les avoir trahis, d'intelligence avec les François; quelques uns furent appliqués à la question, d'autres décapités. Cependant, ce traité désastreux s'exécutoit en partie; les garnisons des châteaux de Crémone et de Milan, les rendirent tout deux; la France, d'un autre côté, se vit enlever Tournai qu'elle possédoit au milieu du territoire de l'archiduc dans la Flandre et le Hainaut.

1514. Le roi eut un autre sujet de chagrin: Anne de Bretagne mourut le 9 janvier, à l'âge de trente-six ans. Elle avoit de l'éloquence, et ne manquoit pas de beauté, quoique petite et un peu boiteuse. On a remarqué que cette princesse, épouse tendre, complaisante et soumise de Charles VIII, qui l'avoit épousée de force qui avoit des maîtresses, une figure peu agréable et un esprit fort médiocre, devint capricieus

et contrariante avec Louis XII, le prince de 1514.
son temps le plus accompli sous tous les rapports, qu'elle avoit aimé, et qui lui fut toujours fidèle. Comme on s'étonnoit qu'il supportât patiemment l'humeur un peu aigre de la reine : « Il faut bien, dit-il, souffrir quelque » chose d'une femme qui aime son honneur » et son mari. » Attribuant son opiniâtreté au caractère de son pays, il la nommoit, en plaisantant, *sa Bretonne*. Malgré ses défauts, elle fut aimée de la nation, parce qu'elle employoit la plus grande partie de ses revenus en libéralités faites avec discernement.

Sa mort fut suivie, aussitôt que la bienséance le permit, du mariage de sa fille Claude avec François, comte d'Angoulême, duc de Valois : il se fit au mois de mai; et Louis, au mois d'octobre (le 9), épousa Marie d'Angleterre, sœur de Henri VIII. Ce monarque avoit d'abord exigé qu'on lui livrât un prince de la maison de Lancastre, réfugié en France. Cette demande fut rejetée avec horreur par Louis. On assure que le duc de Valois, éperdument amoureux des charmes de la jeune reine qui n'avoit que dix huit ans, chercha les occasions de la voir en particulier, et qu'elle ne s'en éloignoit pas. Un fidèle serviteur l'avertit de bien prendre garde de se donner un maître.

1514 La comtesse d'Angoulême, mère du duc de Valois, trouva le moyen d'entourer cette jeune princesse de surveillantes qui ne la perdirent jamais de vue. La surveillance ne fut pas longue; car le mariage ne dura pas trois mois. Louis mourut le 1er jour de l'année 1515, âgé de cinquante-trois ans. On dit que la cause de sa mort fut l'oubli de son âge dans les bras d'une jeune épouse. On lit dans les Mémoires de Bayard, que ce bon roi, à cause de sa femme, avoit changé toute sa manière de vivre; qu'il ne dînoit plus qu'à midi, et ne se couchoit qu'à minuit, au lieu de dîner, suivant sa coutume, à huit heures du matin, et de se coucher à six du soir. Il est assez difficile de croire qu'un tel changement l'ait mis aussi vite au tombeau. Les courtisans, accoutumés sous les règnes antérieurs à dévorer la substance du peuple, n'aimèrent point un monarque économe et juste, sous lequel on ne vit ni délateurs enrichis par des confiscations, *ni mariages forcés*, ni folles largesses. Ils l'accusèrent d'une sordide avarice. Après la première maladie qui avoit pensé l'enlever à la France, des comédiens osèrent le produire sur la scène, avec toute l'apparence d'un mourant : les médecins dont il étoit entouré lui ayant fait avaler de l'or potable, il guérissoit subitement, et ne

ıaroissoit plus sentir d'autre infirmité qu'une 1514.
oif ardente. Louis, informé du succès de cette
arce, dit : « J'aime mieux faire rire les cour-
» tisans de mon avarice, que faire pleurer
» mon peuple de mes profusions. » Comme
ın l'exhortoit à punir d'insolens comédiens :
« Non, dit-il, ils peuvent nous apprendre
» d'utiles vérités ; laissons-les s'amuser, pourvu
» qu'ils respectent l'honneur des dames. »
Aussi sa mort fut-elle amèrement pleurée par
e peuple. La population, la culture, le com-
nerce, les richesses des particuliers, malgré
e malheur des guerres d'Italie, s'accrurent
ous son règne d'une manière incroyable. Les
ılaces n'étoient données qu'au mérite; et,
outes choses d'ailleurs égales, la recomman-
lation des ministres ou des grands étoit un
itre d'exclusion. Il n'y eut que deux offices
le judicature vendus sous ce prince. Affligé du
ıenchant de son successeur à la libéralité :
« Hélas! nous travaillons en vain, disoit-il,
» ce gros garçon gâtera tout. » Il aima et
ırotégea les lettres; ses bienfaits attirèrent et
ixèrent en France les littérateurs les plus cé-
èbres de l'Italie ; quelques uns entrèrent dans
'Université de Paris, où l'on commença d'en-
eigner le grec; sa collection des ouvrages de
'antiquité fut la plus belle qu'il y eût de son

1514. temps en Europe; il fit acheter partout chez l'étranger les livres les plus rares et les meilleurs qu'on y pût découvrir; il en jugeoit sainement, quoiqu'il ne les connût que par de mauvaises traductions. « Les exploits des » Grecs, disoit-il, ont été médiocres; mais » ils les ont embellis par un merveilleux ta- » lent. Les Romains ont fait de grandes choses, » et les ont dignement écrites. Les François » en ont fait d'aussi glorieuses que ces deux » peuples, mais ils ont toujours manqué d'é- » crivains. » Il chargea Paul Emile, illustre Véronois, qu'il avoit appelé en France, et Robert Gaguin, général des Mathurins, de débrouiller le chaos de nos antiquités. Auton, qu'il choisit pour écrire l'histoire de son règne, remplit mal ses vues. Parmi les grands hommes des temps anciens, Trajan fut celui qu'il préféroit; et entre les écrivains, Cicéron; il admiroit surtout ses Traités sur les Devoirs, la Vieillesse et l'Amitié. Ce prince avoit beaucoup d'esprit; on cite de lui des mots qui ne permettent pas d'en douter. Il disoit, et le prouva par son exemple, que « l'amour est le » tyran des vieillards et le roi des jeunes » gens. » « La plupart des gentilshommes de » mes Etats, disoit-il encore, sont comme » Actéon et Diomède, mangés par leurs che-

» vaux et leurs chiens. » Ce fut avec raison 1514.
qu'on lui donna le surnom de Père du peuple. Son goût pour l'économie, quoiqu'en général il ne fût pas excessif, lui fit faire quelques fautes en politique : en sacrifiant un peu plus d'argent, il eût conservé l'utile alliance des Suisses ; mais il étoit comme tourmenté de la crainte de fouler le peuple. Il disoit que « la » justice d'un prince l'obligeoit à ne rien de» voir, plutôt que sa grandeur à beaucoup » donner. » Jamais roi, avant lui, n'avoit été aussi cher à ses sujets. Telle étoit sa réputation de bonté, que Maximilien eut beaucoup de peine à empêcher les Flamands de se donner à lui, quoiqu'il ne les grevât point d'impôts. Quand il traversoit une province, les paysans accouroient de très-loin pour jouir de sa vue, couvrant les chemins de fleurs et de verdure, et tàchoient de faire toucher à son cheval, leurs mouchoirs qu'ils conservoient ensuite avec vénération. Cette idolâtrie étoit justifiée par les soins qu'il prenoit de leur bonheur : « Il ne courut oncques, dit Saint» Gelais, du règne de nul des autres si bon » temps qu'il a fait durant le sien. »

FRANÇOIS I.

1515. François, né à Cognac le 12 septembre 1494, arrière-petit-fils du duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne, perdit, à l'âge de deux ans, son père, Charles, comte d'Angoulême, réputé le plus honnête homme entre les princes du sang, et resta sous la tutelle de Louise de Savoie, sa mère. Nous avons vu qu'il fut élevé au château d'Amboise. Les exercices du corps étoient à peu près tout ce qu'on enseignoit à la jeune noblesse : François y excelloit, et y donnoit tout son temps. Louis XII sentit l'insuffisance d'une pareille éducation pour un prince vraisemblablement destiné à gouverner une grande monarchie. Craignant de n'avoir point de fils, il voulut être lui-même le précepteur de François lorsqu'il l'eut fiancé à sa fille. C'est dans le commerce de Louis XII et des sages qui l'environnoient que son successeur prit ce goût des lettres auquel il dut sa plus grande illustration. Il avoit été admis dans le conseil, et chargé, en 1513, du commandement d'une armée en Picardie. Quoiqu'il ne se fût point présenté d'occasion d'y faire quelque chose de mémorable, il s'acquit sur-le-champ une faveur si éclatante, qu'un esprit moins

bien fait que Louis XII en eût été jaloux. Il avoit tout ce qui séduit : les dehors les plus avantageux, de l'affabilité, une éloquence naturelle, une générosité sans bornes, et malheureusement excessive. A chaque mutation de règne, les villes et les communautés du royaume étoient dans l'usage de payer une finance pour obtenir le renouvellement de leurs priviléges. Le nouveau roi abandonna cet objet à sa mère, qui, par l'adresse d'Antoine Duprat, son homme de confiance, qu'elle fit bientôt chancelier, en retira des sommes considérables. Il lui donna le comté d'Angoulême, qu'il érigea en duché pairie, et, peu après, le duché d'Anjou, les comtés du Maine et de Beaufort. 1515.

Les premiers regards du roi se tournèrent vers l'Italie. Louis XII avoit tout préparé pour une nouvelle expédition dans le Milanois. Avant de l'entreprendre, François sentit qu'il ne devoit pas laisser d'ennemis en-deçà des Alpes. La veuve de Louis avoit déclaré n'être point enceinte; mais ce n'étoit pas tout : on craignoit qu'elle ne contractât une seconde union qui fût défavorable à la France, et l'on ne vouloit pas la laisser retourner en Angleterre sans être rassuré à cet égard. On le fut bientôt. Avant son mariage, cette princesse

1515. avoit aimé un homme sans naissance, Charles Brandon, élevé par la faveur à la dignité de duc de Suffolk. Il avoit osé se déclarer l'amant de la sœur de son roi, et s'étoit fait nommer pour l'accompagner en France. Ce même Brandon fut chargé par Henri VIII d'y retourner, pour stipuler à l'amiable le douaire de sa sœur, et la ramener à sa cour, où un lien, d'abord secret, unit les deux amans. François traita aussi avec l'archiduc d'Autriche, Charles, dont le mariage fut arrêté avec sa belle-sœur, Renée, encore enfant. Le monarque espagnol ne voulut signer aucun traité : il se contenta de promettre verbalement qu'il n'entreroit pas sur les terres de France, s'il n'étoit provoqué. Maximilien envoya un ambassadeur au roi; mais, étant sans pouvoirs, il fut regardé comme un espion titré. Le gouvernement tenta, sans fruit, une alliance avec les Suisses et le pape. Le souverain pontife renouvela même la ligue qui existoit entre Rome, l'Espagne, l'empereur, les Suisses et le duc de Milan. Ce désavantage fut contrebalancé par la soumission volontaire de Gênes qui se donna au roi, à condition que ses priviléges et même son gouvernement républicain lui seroient conservés.

François se rendit à Lyon pour faire la revue de son armée. Elle étoit de vingt mille hommes

de cavalerie et de trente-six mille fantassins. 1515.
Mais il se présenta pour le passage des Alpes un obstacle qu'on crut d'abord insurmontable. On n'en connoissoit que trois en Italie : l'un par le Mont-Cénis, l'autre par le Mont-Genèvre, et le troisième par le comté de Nice. Les deux premiers répondoient au Dauphiné ; c'étoient ceux que les armées de Charles VIII et de Louis XII avoient toujours franchis; le troisième, à l'extrémité de la Provence, en côtoyant la mer, étoit le seul praticable en ce moment; car seize mille Suisses gardoient les deux premiers, d'où il paroissoit impossible de les déloger. Mais cette troisième route, dans les circonstances où l'on se trouvoit, présentoit de tels inconvéniens qu'on y renonça, et qu'on s'en tint à l'expédient de faire passer par mer un corps de troupes pour pénétrer, par Gênes, dans le Milanois. On espéroit que les Suisses quitteroient les Alpes pour aller défendre ce pays. Rien n'étoit plus incertain que cet espoir. L'expédition partit de Marseille. Mais bientôt les difficultés qui arrêtoient le reste de l'armée au pied des Alpes furent levées. Un chasseur, qui connoissoit les détours de ces montagnes, indiqua une route inconnue. L'avant-garde, après avoir traversé le col de l'Argentière et quelques pays voisins,

1515. déboucha, par trois gorges différentes, dans le marquisat de Saluces. On prit d'abord Villefranche. Les troupes venues par mer, renforcées par les Génois, n'eurent qu'à se présenter devant Alexandrie et Tortone. Ces places, sans garnison, excédées d'ailleurs de la tyrannie des Suisses, reçurent les François comme des libérateurs. Il en fut de même de toute la partie du Milanois située au-delà du Pô. Les Suisses, qui gardoient les défilés des Alpes, les quittèrent pour venir disputer le terrain aux François. De son côté, le roi passa les monts avec le reste de son armée. Il vint assiéger le château de Novare, qui capitula. On l'avertit qu'au mépris de ses ordres, des compagnies de lansquenets s'étoient introduites dans la ville et la pilloient. Il y courut avec sa garde, et fit fermer les portes pour châtier les pillards. Mais les lansquenets se mirent en défense, et la vie du roi couroit des dangers, si l'on ne se fût pressé de leur ouvrir les portes. Cette insolence ne put être punie. Ces lansquenets étoient au nombre de vingt mille. Une seconde scène d'indiscipline manqua encore d'être funeste au roi : des aventuriers françois violoient les femmes, et massacroient les hommes en traversant une petite ville. Le roi en est averti et vole, avec sa garde, pour y mettre ordre.

Les coupables s'enfuient. On les poursuit dans 1515.
la campagne, et ceux qu'on peut atteindre sont assommés sans miséricorde. Le monarque étoit un peu éloigné de sa garde ; son cheval s'abat et se renverse sur lui ; un de ceux à qui il alloit donner la mort se détourne, le dégage et continue de fuir. François, lui ayant en vain demandé son nom, fit publier dans le camp qu'il vouloit récompenser cette bonne action. Personne ne se présenta. L'armée, avançant toujours, vint camper près de Marignan. Le conseil du roi étoit d'avis qu'on tentât les voies de la négociation avec les Suisses. Déjà même il y avoit eu avec leurs chefs, à Verceil, des conférences, dans lesquelles on avoit proposé des conditions de paix. On se rassembla de nouveau à Galeras. Les Suisses vouloient surtout de l'argent. Le roi, qui n'en connoissoit pas encore le prix, consentit à le prodiguer. On étoit d'accord sur tous les points. Mathieu Schinner, évêque et cardinal de Sion, fit rompre la paix qu'on alloit signer. Le pape Jules II lui avoit donné le chapeau pour qu'il attirât ses compatriotes, les Valaisans, alliés de la Suisse, dans le parti du Saint-Siége contre la France. Ce prêtre, qu'on nommoit le *soldat tondu*, remplit parfaitement la condition qui lui étoit imposée.

1515. En sa qualité de prince d'une partie du Valais, il avoit droit de suffrage dans les délibérations communes des Cantons, et s'étoit toujours servi de son influence pour nuire aux François. Il étoit doué de cette éloquence naturelle et véhémente qui subjugue toujours la multitude. A l'instant où l'on venoit de s'arranger, il arriva aux Suisses des renforts qui doubloient l'armée qu'ils avoient déjà dans le Milanois. Tous ces nouveaux venus, qui arrivoient avec l'espoir de s'enrichir, entendirent avec chagrin parler de paix. Le cardinal de Sion voyoit également avec déplaisir expirer le commandement qu'on lui avoit confié de l'armée du Saint-Siége. Il assembla les Suisses dans la grande place de Milan, invectiva contre les François, dit qu'il falloit les exterminer tous, excepté le roi, qui devoit orner leur triomphe, et payer sa rançon de ses plus belles provinces. « Leur » or, ajouta-t-il, ne peut vous échapper : c'est » le moindre prix que vous recueillerez de la » victoire. Vous êtes chargés des intérêts du » Saint-Siége. Ceux qui mourront pour une » cause si sainte, sont assurés d'un bonheur » éternel, et devront être enviés par ceux qui » survivront, quelque brillante que soit la ré» compense qui leur est assurée. » En qualité de légat, il leur donna une absolution géné-

rale, des indulgences plénières, et sortit à 1515
leur tête de la ville, précédé de la croix et en habits pontificaux. C'étoit le 13 septembre. Ils attaquèrent le camp du roi à quatre heures du soir, avec une froide intrépidité, essuyant avec un calme imperturbable la décharge de toute l'artillerie françoise. Leur premier effort les porta au milieu du camp. Le connétable de Bourbon (Charles), prince d'un rare mérite, qui n'avoit que vingt-quatre ans, les contint et les repoussa. On se battit jusqu'à onze heures. Le roi se reposa quelques instans sur un affût de canon. Au point du jour, la bataille recommença. Elle étoit perdue, si l'Alviane ne fût arrivé, durant l'action, avec la cavalerie vénitienne. Le connétable rendit encore, ce jour-là, d'éminens services. Le roi courut de grands dangers. Il tua plus d'un ennemi de sa main, et reçut plusieurs coups sur son armure. Les Suisses, plutôt écrasés que vaincus, firent leur retraite sans désordre, et à pas lents. On ne jugea pas à propos de la troubler. Trivulce appela cette journée un combat de géans. Il dit que dix-sept autres batailles, auxquelles il avoit pris part, n'étoient, en comparaison de celle-ci, que des jeux d'enfans. Treize à quatorze mille Suisses y laissèrent la vie. Les François perdirent quatre mille

1515. hommes, parmi lesquels se trouvoit un Bourbon, François, duc de Châtelleraut. Le jeune Claude de Lorraine, frère du duc, et comte de Guise, paroissoit pour la première fois à l'armée ; il fut blessé dangereusement et renversé de cheval. Son écuyer, Adam de Nuremberg, le couvrit de son bouclier, pour qu'il ne fût point écrasé sous les pieds des combattans, et fut tué sur son corps. Jamets, gentilhomme écossois, témoin de ce dévouement, vint, d'abord après le combat, chercher le comte de Guise, et le trouva sous un tas de morts. Il étoit couvert de vingt blessures et privé de sentiment ; mais il vivoit encore, et fut parfaitement guéri au bout de trois mois. Le roi qui, en partant, avoit laissé la régence à sa mère, lui fit connoître les exploits des officiers qui s'étoient le plus distingués, afin qu'elle les en remerciât, et qu'il en fût fait mention parmi les dames. Il ne crut pouvoir mieux récompenser les services de Bayard, dans ces deux journées, qu'en recevant de sa main l'ordre de chevalerie.

Les François vinrent camper aux portes de Milan. Le duc Sforce s'étoit retiré dans le château. Le roi chargea le connétable de l'assiéger, et se rendit à Pavie avec le reste de son armée. Léon X, se voyant à sa discrétion,

sollicita la paix. Le chancelier Duprat fut chargé de la négociation. Il étoit veuf, avare, ambitieux, et désiroit de s'attirer la faveur du Saint Siége ; il lui sacrifia des alliés que la France avoit intérêt de conserver, les Bentivoglio, et le duc d'Urbin, que le roi avoit pris sous sa protection, et dont tout le crime étoit de posséder un grand fief de l'Eglise que le pape vouloit donner à son frère Julien de Médicis. Ce dernier obtint, en outre, de la libéralité du monarque, le duché de Nemours. François comptoit que, par reconnoissance, on lui conféreroit l'investiture du royaume de Naples; le pape, avec lequel il eut une entrevue à Bologne, éluda sa demande, en observant que Ferdinand, qui le possédoit, étant sur le bord de sa tombe, il sembloit plus convenable, même à l'intérêt du roi, d'attendre sa mort. Il lui offrit, en revanche, le titre d'Empereur d'Orient. François répondit qu'il falloit réserver cette faveur pour le temps où il pourroit arborer les fleurs de lis sur les murs de Constantinople. Le duc Sforce ne demandoit qu'à traiter, et fut fort aise d'être débarrassé du poids d'une souveraineté qui l'accabloit, pour quelques pensions et la perspective d'un chapeau de cardinal. Les Suisses, n'ayant plus d'intérêt à

1515. combattre la France, firent aussi leur arrangement et arrachèrent beaucoup d'argent à l'excessive générosité du roi; mais ce traité ne fut fait qu'avec les huit grands Cantons. Les cinq petits refusèrent d'y concourir. Le monarque François accéda encore à la juste demande que lui firent les Vénitiens de les aider à reprendre les places que l'empereur leur retenoit toujours, comme ils avoient eux-mêmes secondé les François dans la reprise du Milanois; il leur donna une petite armée. Le commandement de ce duché fut accordé au connétable, qui joignoit tous les talens de l'administration à ceux de la guerre, examinoit par lui-même les requêtes qu'on lui présentoit, et recevoit ceux qui vouloient lui parler, de quelque condition qu'ils fussent, à toute heure, sans excepter celle de ses repas. Se reposant sur les soins d'un tel gouverneur, le roi revint sans inquiétude dans ses Etats, où des affaires pressantes l'appeloient.

Ses succès en Italie alarmèrent ses voisins. L'empereur Henri VIII et Ferdinand se liguèrent contre lui. La mort de ce dernier ne retarda pas même les opérations de la ligue.
1516. Maximilien passa les monts avec quarante mille hommes. Il fut joint par quatorze mille Suisses, que les intrigues du cardinal de Sion étoient

parvenues à rassembler, et qui marchoient 1516.
sous la bannière des cinq petits Cantons, lesquels n'avoient pas voulu traiter avec la France en même temps que leurs compatriotes. Le connétable n'avoit qu'environ dix mille hommes pour résister à une armée si nombreuse. Il en obtint un pareil nombre des grands Cantons suisses, et rappela le corps de troupes prêté aux Vénitiens. Ceux-ci, en outre, lui fournirent des secours. Milan n'avoit que des fortifications en ruines. Tout le conseil vouloit qu'on abandonnât cette ville. Le connétable seul fut d'un autre avis, persuadé que le sort de la province dépendoit de celui de la capitale. Maximilien, désespérant de forcer une place où il se trouvoit une garnison si nombreuse, et où le connétable, d'ailleurs, avoit déjà fait faire quelques fortifications, déserta le siége sous quelque prétexte. Ses lieutenans, auxquels il laissa le soin de le continuer, jugèrent comme lui que le succès n'en étoit point probable, et le levèrent. Le connétable fit poursuivre les assiégeans. Il obtint ensuite permission de revenir en France, pour mettre ordre à ses affaires domestiques, extrêmement dérangées par la défense du Milanois; car, loin de lui fournir des fonds extraordinaires pour combattre l'empereur, on avoit suspendu le paie-

1516. ment de ses gages et de ses pensions. Il avoit été obligé de suppléer à tout de ses propres moyens, qui étoient immenses, mais qui ne pouvoient suffire à l'entretien d'une armée. Lautrec l'avoit bien secondé dans cette brillante défense, et lui fut donné pour successeur. Il commença par prendre Bresse, qu'il remit aux Vénitiens, et assiégea Vérone, la seule place qui restât à l'empereur en Italie. Avant qu'elle fût réduite à capituler, un arrangement entre la France et l'Autriche termina le différent.

La mort de Ferdinand fit monter l'archiduc Charles sur le trône d'Espagne. Ce prince résidoit aux Pays-Bas. Les grands de la monarchie espagnole s'occupoient de mettre des bornes à son autorité. Son conseil sentit le besoin qu'il avoit de la paix avec la France. Il la sollicita vivement. Un congrès assemblé à Noyon en arrêta les clauses. Par rapport au royaume de Naples, François céda ses droits à sa fille unique. Cette princesse devoit épouser le roi d'Espagne dès qu'elle auroit douze ans. Si elle mouroit avant cet âge, et que le roi eût une seconde fille, celle-ci lui seroit substituée. Au défaut de cette seconde fille, ce seroit Madame Renée, déjà promise au monarque espagnol. La France se réservoit ses

droits sur Naples, si aucun de ses mariages ne s'effectuoit, ou s'il n'en provenoit point d'enfans. Maximilien n'espérant plus, après ce traité fait par son petit-fils, conserver la place de Vérone, l'évacua pour quelque argent qui lui fut donné par les Vénitiens, lesquels recouvrèrent ainsi, après sept ans de guerre, l'intégrité de leur territoire. 1516.

Les cinq petits Cantons, cédant aux instances des huit autres, coucoururent au traité de confédération qui fut fait à Fribourg entre les treize Cantons, les ligues grises, les villes et communautés alliées, d'un côté, et la France de l'autre. On lui donna le nom de *paix pertuelle ;* et ce traité s'est toujours maintenu jusqu'à la révolution qui bouleversa la France. La ville de Bellinzone demeura aux Cantons. Ils démolirent les châteaux usurpés par eux sur le duché de Milan, pour qu'ils ne pussent ni les empêcher d'y rentrer, s'ils se brouilloient avec la France, ni tenir leur frontière dans un état de sujétion; et, pour en restituer les emplacemens et le territoire, ils se firent donner cent mille écus.

Le pape, pendant la guerre du Milanois, avoit desservi la France. Des seigneurs de son parti, mécontens de n'avoir pas reçu le prix de leurs services, dévoilèrent à Lautrec toutes

1516. les intrigues qu'il avoit ourdies dans les cours de l'Europe pour susciter des affaires aux François. Cette découverte pensa renverser la fortune de sa maison. Profitant avec adresse de la descente de l'empereur en Italie, il avoit usurpé les Etats du duc d'Urbin, François-Marie de la Rovère. Ce prince retiré à la cour du marquis de Mantoue, voyant que la paix de l'Italie laissoit sans occupation des bandes espagnoles, allemandes et italiennes qui se trouvoient dans le pays, les prit à sa solde. Comme il étoit absolument ruiné, on ne douta point que ce ne fût avec l'argent, et à l'instigation de la France. Il étoit au moment de s'emparer, à son tour, des Etats du pape, après avoir recouvré les siens, lorsque Léon, s'humiliant devant le roi qu'il avoit offensé, en obtint du secours, et l'infortuné la Rovère fut réduit à se retirer une seconde fois dans l'asile qu'on lui avoit accordé. Le pape, éclairé par cette leçon, sentit la nécessité de déguiser la haine qu'il portoit à la France. Il envoya son neveu, Laurent de Médicis, tant pour épouser l'héritière de la maison de La Tour-d'Auvergne, mariage que le roi lui procuroit, que pour affermir ce prince dans la résolution qu'il avoit prise d'abolir la pragmatique-sanction, et d'y substituer un concordat.

François s'étoit décidé à donner cette satisfaction au Saint-Siége, dont l'appui lui étoit nécessaire pour l'exécution de ses projets sur le royaume de Naples, et le maintien de son autorité dans le Milanois ; il le lui avoit promis l'année précédente, durant son expédition en Italie. Il tint à cet égard un lit de justice le 5 janvier. Le chancelier dit que la pragmatique étoit odieuse à la cour de Rome, qui, pour contraindre la France à y renoncer, soulevoit contre elle la plus grande partie de l'Europe ; que le roi avoit essayé si, en donnant satisfaction au Saint-Siége sur quelques points peu importans, il ne pourroit pas conserver tous les articles fondamentaux de la pragmatique, et même remédier à quelques-uns de vicieux qu'elle renfermoit ; qu'un concordat rédigé dans cet esprit avoit, pour premier résultat, procuré la paix générale de l'Europe ; qu'on l'adresseroit bientôt au parlement ; qu'on l'en avertissoit d'avance, afin qu'il sût que c'étoit l'expression formelle de la volonté royale, et qu'il ne fît aucune difficulté de l'enregistrer lorsqu'il lui seroit présenté. Le chancelier se plaignit ensuite que la cour prît à tâche d'éluder ou de modifier, à son gré, tous les actes qui émanoient du trône ; qu'elle eût refusé d'enregistrer une 1517-18.

1517-18. ordonnance sur les eaux et forêts, ainsi que des lettres relatives à quelques dons faits par Sa Majesté. La cour répondit que les peines prononcées par les nouvelles ordonnances sur les eaux et forêts, étoient sans proportion avec les délits; que la plupart des articles de cette loi étoient alarmans pour la sûreté et la liberté des citoyens; qu'elle avoit cru de son devoir d'y proposer des tempéramens. Quant aux dons, elle avoit remarqué qu'ils se succédoient sans mesure, qu'ils mettoient le roi dans la dure nécessité d'ajouter au fardeau des impositions; que, pour assouvir la cupidité de quelques courtisans, Sa Majesté désoleroit des provinces entières, et s'aliéneroit le cœur de ses sujets. Le chancelier répliqua: « Ce n'est pas d'aujourd'hui que le roi s'aperçoit de la liberté que se donne le parlement de contrôler ses actions. Vous n'avez cependant d'autorité que celle qu'il daigne vous départir. Il écoutera vos représentations; mais si, après les avoir entendues, il persiste, obéissez; autrement, il ne verra en vous que des rebelles, qu'il châtiera comme le dernier de ses sujets. » La cour enregistra l'ordonnance avec la clause, *par l'ordre et l'exprès commandement du roi, plusieurs fois réitérés.*

Le concordat fit naître un plus violent orage. On ordonna au parlement de l'enregistrer; cette compagnie en délibéra lentement. Le roi y envoya son oncle le Bâtard de Savoie, pour assister à toutes les délibérations; elle remontra que cette nouveauté décrieroit l'administration en lui donnant un air de violence. Le roi persista. La cour délibéra en présence du prince, et déclara qu'elle maintiendroit la pragmatique. Elle dit qu'elle ne pouvoit admettre le concordat sans subordonner la couronne à la tiare; que cette convention feroit sortir du royaume une grande quantité de numéraire, puisqu'elle donnoit au pape les annates (c'est-à-dire une année du revenu de tous les bénéfices à chaque vacance), et le jugement des causes majeures que les canonistes étendroient à volonté; ce qui contraindroit une foule de François d'aller plaider à Rome, et seroit à la fois une ruine pour eux, un déshonneur pour la France. La cour relevoit encore bien d'autres inconvéniens du concordat. Le chancelier Duprat, chargé de lui répondre, ne les contestoit pas; mais il en trouvoit d'aussi grands, au moins, dans la pragmatique, et il ajoutoit que des raisons de politique imposoient, en quelque sorte, l'obligation d'accéder au concordat. Le gouverne- 1517-18.

1517-18. ment chargea la Trémoille d'aller dire au parlement que le roi avoit donné sa parole au pape; que, pour la moitié de son royaume, il ne voudroit fausser sa foi; que s'il éprouvoit une plus longue résistance. il frapperoit un coup dont il se repentiroit peut-être, mais dont la cour ne se consoleroit jamais. Le premier président Olivier ayant, dans sa réponse, fait pressentir la soumission des magistrats, l'Université en fut alarmée. Elle avoit déjà présenté une requête à la cour pour être reçue opposante à l'enregistrement du concordat. Elle arrêta de faire des processions, de chanter les litanies dans les rues, comme au temps des calamités publiques, et d'enjoindre aux prédicateurs d'exhorter les fidèles à prier Dieu pour la défense de la foi. La protestation de l'Université fut reçue au parlement. Cette cour protesta elle-même, dit « qu'elle » n'étoit pas libre; que si elle se portoit à » enregistrer, c'étoit parce qu'elle avoit lieu » d'appréhender sa propre subversion, qui » entraîneroit celle du royaume; c'étoit » contre sa volonté, pour obéir à celle du » roi, et ne pas résister à la force; qu'elle » ne jugeroit point suivant le concordat, mais » conformément à la pragmatique; qu'ayant » su que l'assemblée, dite le concile de La-

» tran, avoit déclaré la pragmatique nulle, 1517-18.
» elle en appeloit au pape, mieux informé,
» et au futur concile. » Après ces protestations elle enregistra. L'Université accusa le parlement de collusion ou de lâcheté. Elle fit afficher son opposition, et défendit à tous libraires et imprimeurs, sous peine de la perte de leur état, d'imprimer le concordat ou de le vendre. Les prédicateurs soumis au recteur de l'Université, ainsi que les libraires, se permirent les accusations les plus graves contre Rome, les ministres du roi, et le roi lui-même. Les principaux coupables furent punis par la prison et de fortes amendes; mais le parlement, dans ses arrêts, méconnut le concordat, et décida toujours suivant la pragmatique. On ne put remédier à ce scandale qu'en lui ôtant la connoissance de ces sortes d'affaires, comme nous le verrons dans la suite.

Ce triomphe de Rome fut bientôt suivi d'un revers dont elle ne s'est point relevée. Le concile de Latran, qui finit le 16 mars 1517, accorda trois décimes au pape, sous prétexte du danger dont les Turcs menaçoient la chrétienté; mais aucun souverain ne voulut permettre de les lever. Léon, ayant besoin d'argent pour achever la magnifique basilique de

1517-18. Saint-Pierre, commencée par Jules II, et soutenir la dépense de sa maison bien plus fastueuse que celle d'aucun de ses prédécesseurs, recourut à la vente des indulgences. Il faut expliquer ici ce qu'étoient ces indulgences, et comment on en fit un trafic. Ceux des premiers chrétiens qui avoient scandalisé leurs frères par quelques foiblesses ou quelques crimes notoires, étoient exclus de l'assemblée des fidèles et des sacremens. S'ils vouloient être réconciliés, il falloit qu'ils se soumissent à une pénitence publique : elle étoit souvent de très-longue durée. Bientôt on admit des compensations. Pour une certaine somme, employée en aumônes ou à la construction d'une église, on rachetoit une partie de la pénitence imposée; cette grâce se nommoit *indulgence*. Ce moyen ne convenoit qu'aux riches. Il y en eut d'autres pour les pauvres : le jeûne, la prière, la discipline. Les moines se chargèrent, pour quelques aumônes, des pénitences de ceux qui ne vouloient pas les acquitter, ou qui étoient morts sans les avoir faites. Ce qu'il y avoit de bizarre dans leur imposition, c'est qu'elles excédoient souvent la durée de la vie de l'homme. Il y en avoit de trois cents ans, ou plus. Il falloit soixante mille coups de discipline pour racheter cent ans de pénitence. Saint Dominique

l'*encuirassé*, ayant imaginé de se les appliquer 1517-18.
des deux mains à la fois, accomplissoit en quarante jours mille ans de pénitence. Au temps des croisades, les papes imaginèrent les indulgences plénières, c'est-à-dire l'abolition de tous les péchés, de tous les crimes, en faveur de ceux qui, après s'être dévotement confessés, s'engageoient pour la conquête de la Palestine. Dans un siècle où il y avoit beaucoup de foi, et en même temps de dissolution, une foule de personnes de tout sexe et de tout âge s'empressèrent de se croiser. Mais les femmes, ainsi que les vieillards, n'étant qu'un fardeau pour l'armée, on les admit à la participation des indulgences, en contribuant aux frais de la guerre sainte. On établit des bureaux où, en échange de leur argent, il leur étoit délivré des brevets d'indulgences plénières. Comme on les donnoit à bon marché, les prédicateurs faisoient retentir aux oreilles des auditeurs les cris de leurs parens qu'ils peignoient au milieu des flammes du Purgatoire, implorant une délivrance qu'on pouvoit leur procurer à si peu de frais : pour douze sous, disoient-ils; ajoutant qu'aussitôt que l'argent de l'indulgence sonnoit dans les coffres destinés à le recevoir, leurs âmes s'échappoient de ce lieu de tourment, et montoient droit au ciel. Quand

1517-18. d'innombrables désordres eurent dégoûté l'Europe des expéditions dans la Palestine, les croisades ne laissèrent pas de subsister. Il y en eut contre les Maures d'Espagne, les Turcs établis dans la Thrace, les hétérodoxes, même contre des princes chrétiens ennemis des papes. Les quêteurs et les prédicateurs d'indulgences n'édifioient pas le public par une conduite régulière. Les gens de lettres commençoient à faire pleuvoir les sarcasmes sur les moines chargés de ces commissions, et qui dissipoient en vains amusemens une partie de la rançon des âmes du Purgatoire. Léon X ayant adressé à l'archevêque de Mayence des bulles pour faire prêcher des indulgences en Saxe, le prélat chargea de cette mission un dominicain, nommé Jean Tetzel, inquisiteur qui s'adjoignit des moines de son ordre. Les augustins de cette contrée envièrent la préférence donnée aux dominicains : les premiers s'honoroient d'avoir pour confrère Martin Luther, né en 1483, dans la petite ville d'Islèbe, au comté de Mansfeld. Il étoit un des premiers professeurs de l'Université de Wittemberg, en Saxe. Straupits, vicaire-général des augustins, le chargea de prêcher contre le scandale que donnoient les prédicateurs d'indulgences. Luther alla plus loin; il publia un programme dans lequel

il mettoit en doute si les indulgences avoient 1517-18.
la vertu d'ouvrir les portes du Purgatoire.
Tetzel répondit par un autre programme, et,
en sa qualité d'inquisiteur, fit condamner au
feu, comme hérétique, celui de Luther. Les
disciples de celui-ci firent brûler l'écrit de
Tetzel. D'autres théologiens prirent la défense
du dominicain. Luther leur répondit; et quoiqu'il attaquât vivement la cour romaine, il
écrivit des lettres très-soumises au pape, protestant qu'il ne confondoit point une puissance
à laquelle tout, disoit-il, devoit être soumis
sur la terre, avec les absurdités de quelques
prétendus défenseurs, capables de gâter la
meilleure cause. Léon, naturellement doux,
plus occupé des lettres et des arts que de la
théologie qu'il connoissoit très-peu, ne crut
pas devoir faire intervenir l'autorité dans une
querelle de moines, qui ne lui parut pas fort importante. Maximilien n'en jugea pas de même.
Il écrivit au souverain pontife que cette secte
naissante incendieroit l'Europe, si l'on ne se
hâtoit de l'étouffer. Le pape manda Luther à
Rome pour rendre compte de sa doctrine. Ce
moine, voulant se dispenser du voyage, allégua ses fonctions publiques, sa pauvreté, le
danger notoire auquel il exposeroit ses jours
en traversant l'Italie. L'Université de Wittem-

1517-18. berg, dont il étoit l'oracle, et l'électeur de Saxe, Frédéric IV, dit le Sage, qui le protégeoit, appuyèrent ses excuses. A leur recommandation, le jugement de cette affaire fut laissé au cardinal Cajétan, qui devoit, en qualité de légat, assister à la diète d'Augsbourg. Le pape lui enjoignit d'obtenir de Luther une rétractation publique de ses opinions, et, en cas de refus, de se saisir de sa personne, et de l'envoyer à Rome. Ce moine vit le cardinal, et, loin de se rétracter, lui proposa une discussion en règle. Le légat eût cru se ravaler en descendant avec un pareil adversaire dans l'arène. Il lui laissa entrevoir le danger auquel il s'exposoit. Luther s'évada, lui fit signifier un acte par lequel il le récusoit comme partisan des dominicains dont il avoit été le général, et appeloit du jugement qu'il pourroit rendre, et même de celui du pape, alors obsédé par ses ennemis, au pape mieux informé. Cajétan écrivit à Frédéric pour demander qu'il fît conduire sous bonne garde ce moine rebelle à Rome, ou du moins qu'il le chassât de son électorat. Frédéric voulut connoître à fond une doctrine qui faisoit tant de bruit, et la goûta. Il répondit à Cajétan que des personnes pieuses ne trouvoient aucune erreur dans les écrits de Luther; qu'il ne pouvoit rejeter l'offre que

faisoit ce religieux de se soumettre à la décision des plus célèbres Universités. Léon, au lieu de foudroyer directement cet ennemi de Rome, donna une bulle pour établir la validité des indulgences, sans parler des écrits ou de la personne de Luther. Le public en conclut que Rome le craignoit; les gens de lettres, et surtout le célèbre Erasme, applaudissoient au courage d'un homme qui attaquoit de front les théologiens et les inquisiteurs, ennemis et tyrans de la littérature. Luther, sans négliger leurs suffrages, recherchoit surtout ceux de la multitude. Il lui présentoit deux appâts bien séducteurs, les richesses et la liberté. Il peignoit les rapines de Rome, le faste des prélats, l'hypocrisie des moines. Un grand nombre de prêtres sans bénéfices, des religieux ennuyés de leurs couvens, se rangeoient sous sa bannière. Un seul théologien, Eckius, professeur de l'Université d'Ingolstadt, osa provoquer Luther à un combat polémique à Leipsick. Cet hérésiarque prétendit avoir vaincu, et publia une lettre adressée à Léon, dans laquelle il affirma que, de tous ceux qui avoient assisté à la dispute, il n'en restoit guère qui crussent désormais à la papauté. Cet essai de ses forces redoubla son audace; il avoit jusqu'alors respecté les décisions des conciles généraux; il 1517-18.

1517-18. nia qu'elles fussent infaillibles, et offrit de prouver que ces assemblées avoient commis, sur des matières très-importantes, des erreurs grossières et multipliées. Il soutint que Dieu seul avoit le droit de soumettre les consciences; qu'il avoit notifié sa loi tout entière dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, et rejeta comme indifférentes, ou même comme des profanations, toutes les pratiques de l'Eglise qui n'étoient point énoncées dans les livres saints. Il ne reconnut que deux sacremens : le baptême et l'eucharistie. Il admettoit la présence réelle, mais nioit la transsubstantiation. Le corps et le sang de Jésus-Christ se trouvoient, disoit-il, dans la substance du pain et du vin après la consécration, ainsi que le feu dans une masse de fer ardente, ou l'eau dans une éponge. Il blâmoit l'Eglise d'avoir retranché aux fidèles la communion du calice, prescrite par Jésus-Christ, et relevoit comme impies et blasphématoires plusieurs endroits du canon de la messe. Il réprouvoit les commandemens de l'Eglise, le célibat des prêtres, les vœux monastiques, l'abstinence de la viande en de certains jours, la hiérarchie et la puissance ecclésiastique, et ne vouloit plus ni papes, ni cardinaux, ni évêques, ni abbés, ni officialités,

ni inquisiteurs. Cette partie de son système, qui tendoit à faire retomber dans la masse commune la plus grande partie des biens du clergé, lui fit des partisans dans toutes les classes de la société. Depuis les princes jusqu'à la populace, tout le monde espéra y trouver quelque profit. Luther ne demandoit pour lui et ses collègues qu'une modique subsistance; tout ce qui n'étoit ni professeur ni ministre de la parole ne devoit vivre que du travail des mains. Léon avoit toujours répugné à prendre parti dans cette dispute de moines; mais les cris du clergé lui arrachèrent (15 juin 1520: nous anticipons un peu) une bulle dans laquelle il condamna quarante-une propositions de Luther comme hérétiques et impies. Eckius, revêtu de la dignité de nonce dans les cours d'Allemagne, fit brûler avec appareil, dans les principales villes de ce pays, tout ce qu'il put trouver d'exemplaires des ouvrages du nouveau sectaire, qui, à son tour, avec le consentement des magistrats de Wittemberg, livra aux flammes la bulle de Léon, et toutes les décisions émanées du Saint-Siège. Cette scène fut répétée à Leipsick, et dans d'autres villes où la doctrine du novateur étoit adoptée. Mais comme il ne paroissoit encore aucun changement dans le culte extérieur, 1517-18.

1517-18. d'autres intérêts, et surtout la rivalité qui se déclaroit entre François I et Charles d'Autriche (Charles-Quint), firent négliger ce commencement d'incendie qui ne tarda pas à embraser l'Europe.

1519. Maximilien étant mort, le roi de France et celui d'Espagne se disputèrent l'avantage de lui succéder à l'empire. François mit dans sa conduite, ou du moins dans ses discours, un air de chevalerie. « Charles et moi, dit-il, » devons nous regarder comme deux amans » qui recherchent la main de la même maî- » tresse. Celui qui ne sera point préféré ne » sera pas en droit de haïr l'autre. » La diète s'ouvrit à Francfort le 17 juin. La couronne impériale fut déférée à l'électeur de Saxe, malgré la protection qu'il accordoit à Luther. Mais Frédéric, se sentant trop foible sans doute pour en soutenir le poids, la refusa, et vota pour Charles. Les électeurs de Mayence, de Cologne, de Brandebourg et de Bohême se déclarèrent pour lui. Ceux du Palatinat et de Trèves s'opposoient à son élection; mais ils furent intimidés par l'approche de quelques troupes que fit marcher l'Autrichien, et se rangèrent à l'avis de la pluralité. « Ce fut alors, » dit Hénault, que les électeurs introduisirent » la capitulation suivant laquelle l'empereur

» élu se soumet aux conditions que l'empire » lui impose. » 1519.

François, regrettant beaucoup une dépense infructueuse qui excédoit quatre cent mille francs, ne songea plus qu'aux moyens de faire à son rival une guerre avantageuse. Il s'unit à Léon pour lui enlever le royaume de Naples. Une constitution pontificale avoit défendu au possesseur de ce royaume d'aspirer à l'empire, et Léon se plaignoit que Charles n'en eût tenu aucun compte; cependant le pape devoit craindre au moins tout autant le voisinage d'un roi de France, surtout possesseur du Milanois, que celui de l'empereur. François devoit donc se défier de la sincérité du pape; mais le désir de la vengeance l'aveugloit. Dans le traité secret qui fut conclu entre les deux souverains, le roi promit, 1°. de ne secourir aucun des vassaux du Saint Siége. Cet article concernoit principalement le duc de Ferrare, quoique, par pudeur, François ne voulût pas qu'il y fût nommé; 2°. de séparer du royaume de Naples Gaëte et son territoire, qu'on cédoit au pape; 3°. de rendre aux Vénitiens, qui devoient s'unir à eux, les cinq ports de la Pouille, qu'ils possédoient avant la ligue de Cambrai. Léon, de son côté, s'engagea de se joindre à François avec toutes ses forces et

1519. celles de la république de Florence, d'accorder à Henri, second fils du roi, l'investiture du royaume de Naples, qui, jusqu'à la majorité de ce jeune prince, seroit régi par un légat du Saint-Siége.

1520. Le roi voulut ensuite se concilier l'Angleterre. Le cardinal de Volsey, qui possédoit la confiance de Henri VIII, gagné par les bienfaits de François, et la promesse d'un chapeau de cardinal, avoit déterminé son maître à rendre la châtellenie de Tournai à la France, et à convenir du mariage de sa fille unique avec le dauphin. Il lui fit encore accepter, avec le monarque françois, une entrevue qui fut fixée au 4 juin, et dans laquelle le cardinal comptoit faire aussi restituer Calais à la France. Elle se passa entre les villes d'Ardres et de Guines. Les deux rois et leur suite campèrent sous des pavillons si riches, que le lieu en retint le nom de *Champ du Drap d'Or*. Les seigneurs des deux nations rivalisèrent de magnificence; « plusieurs, dit du Bellay, portoient leurs » bois, leurs moulins et leurs prés sur les » épaules. » Les dames étoient logées dans les principales maisons d'Ardres et de Guines. Parmi les divertissemens, qui égayèrent cette réunion, les luttes ne furent point oubliées. Les Anglois y eurent beaucoup d'avantage,

parce qu'il ne s'y trouva point de lutteurs 1520.
bretons. Henri voulut lutter contre François, et fut vaincu. Ces fêtes durèrent quinze jours. Mais les conférences n'eurent aucun résultat avantageux pour les François. Le cardinal, qui avoit sondé les esprits des seigneurs anglois, et qui les avoit trouvés fort opposés à la restitution désirée par la France, n'osa pas la proposer. Peu de jours même après l'entrevue, Henri, ayant eu des conférences à Gravelines, puis à Calais avec l'empereur, promit de se déclarer contre celui des deux souverains (de François ou de Charles) qui commenceroit les hostilités, et le fit notifier au roi de France.

Ce prince n'en prit pas moins la résolution 1521.
de commencer la guerre, et n'attendoit qu'une saison plus propice, lorsqu'il pensa être tué dans un assaut simulé qu'il livra au comte de Saint-Paul, à Romorentin : une bûche enflammée, lancée contre les assiégeans, tombant sur la tête du roi, le renversa sans connoissance. On le crut mort, et, pendant quelques jours, on désespéra de sa guérison. On vouloit rechercher l'imprudent qui l'avoit mis en danger; il ne le permit pas. Pasquier dit que ce fut Montgommeri, père de celui qui, dans la suite, tua par mégarde Henri II, fils de

1521. François I. Le roi, craignant d'être chauve dans l'endroit où il avoit été blessé, fit couper ses cheveux, et, par une sorte de compensation, laissa croître sa barbe; ce qui devint une mode.

Cet accident fut comme le signal de plusieurs disgrâces qui se succédèrent. Le pape avoit le premier recherché l'alliance du roi; mais la crainte des progrès de Luther le jeta dans les bras de l'empereur. Déjà une grande partie de l'Allemagne avoit adopté la doctrine de ce sectaire. Zuingle, curé de Zurich, la prêchoit ouvertement dans ce canton. Ce dernier avoit même dogmatisé avant l'autre, mais avec moins d'éclat. Leurs opinions, qui se ressembloient sans être précisément les mêmes, se réunissoient dans la haine qu'ils affichoient l'un et l'autre contre Rome, les moines et l'autorité du clergé. Léon sentit que l'empereur pouvoit seul arrêter ce torrent, qui, du nord de l'Allemagne, s'étendoit aux portes de l'Italie. Il se hâta de conclure avec lui un traité secret par lequel, dérogeant à la bulle qui défendoit la réunion de Naples et de l'empire dans la même main, il donnoit à Charles une nouvelle investiture de ce royaume, moyennant un cens de sept mille ducats, et un secours de cavalerie, entretenue pendant trois mois, durant

toutes les guerres que Rome auroit à soutenir. 1521.
Les deux puissances devoient attaquer à frais communs le duché de Milan, le pape retiendroit les villes de Parme et de Plaisance, et le reste du Milanois seroit conféré à François Sforce, frère du dernier possesseur, et réfugié en Allemagne. Charles, à son tour, délivra Rome, du moins pour un temps, des hostilités de Luther. Il manda le moine à une diète assignée à Worms. Luther y vint escorté de cent gentilshommes armés, et traversa la ville monté sur un char. Il ne voulut donner aucune rétractation. Ses ennemis conseilloient à l'empereur de le livrer au pape, ou de le punir lui-même, malgré le sauf-conduit qu'il lui avoit accordé, citant l'odieuse maxime de quelques casuistes qui prétendoient « qu'on » n'est pas tenu de garder la foi promise aux » hérétiques. » Charles rejeta ce lâche et perfide conseil, et lui donna trois semaines pour sortir des terres de l'empire. Comme il se retiroit, l'électeur de Saxe, au mépris de la décision de l'empereur, le fit enlever, et le mit en sûreté dans l'un de ses châteaux, où il le tint caché jusqu'à ce que l'empereur allât dans son royaume d'Espagne.

Charles sembloit devoir y être bientôt rappelé par la guerre qu'il soutenoit déjà dans la

1521. Navarre, où il avoit à se défendre contre la France qui protégeoit les droits du jeune Henri, fils de don Juan, sur lequel Ferdinand avoit usurpé ce royaume. Les François le reprirent sans peine (1); mais ils le perdirent presque aussitôt. Ils donnèrent une bataille, et furent battus. L'ennemi fit impunément des courses dans la Gascogne.

François apprit en même temps que ce désastre, des nouvelles non moins tristes du Milanois. Une intrigue de cour en avoit fait rappeler Lautrec; les François y étoient haïs. Léon, levant le masque, se déclara ouvertement contre eux. Cette défection changea entièrement l'état des affaires : le roi essaya de revenir sur ses pas. Il avoit engagé Robert de la Marck, duc de Bouillon, son allié, à déclarer la guerre à l'empereur, et à se jeter sur le Luxembourg. L'ambassadeur d'Angleterre

(1) Ce fut dans cette guerre que le célèbre Ignace de Loyola reçut, au siége du château de Pampelune, des blessures qui, lui ayant fracassé les jambes, lui causèrent une difformité dont le désagrément le dégoûta du monde. Pendant sa convalescence, un volume de la Vie des Saints, qu'il lut, enflamma son imagination : après avoir été ermite en Espagne, écolier à Paris dans un âge assez avancé, et missionnaire en Italie, il y fonda la société des Jésuites, qui fut approuvée par Paul III, en 1540.

étant venu lui reprocher d'avoir ainsi troublé la paix, il répondit qu'on l'avoit trompé, qu'aussitôt qu'il s'en étoit aperçu, il avoit rappelé les troupes auxiliaires accordées par lui au duc de Bouillon, et qu'il offroit de prendre Henri pour médiateur de tous les démêlés qu'il avoit avec Charles. La même offre ayant été faite par l'empereur, Henri accepta la médiation, envoya le cardinal de Volsey à Calais, et interdit toute hostilité pendant la durée des conférences. 1521.

Ce répit étoit d'autant plus nécessaire au roi, que ses finances se trouvoient dans une fort mauvaise situation. Il levoit tous les ans trois millions six cent mille livres d'impôts, le double de ce qui se percevoit sous les deux règnes précédens; de plus, il avoit vendu ou engagé une partie de ses domaines, et cependant les places fortes attendoient en vain des réparations; la solde des troupes ne se payoit pas régulièrement; les garnisons manquant de pain se dissipoient; des traités onéreux, des dons aux favoris, les autres profusions d'une cour galante absorboient tous les revenus; le roi qui aimoit le plaisir, avoit le premier imaginé d'attirer près de lui les femmes les plus distinguées par la beauté, l'esprit et la naissance; les fêtes, les voyages, se succédant sans interruption, épuisoient le trésor; la noblesse

1521. ne pouvoit se soutenir à la cour qu'en obtenant des grâces, autre source de ruine. Samblançai qui régissoit les finances avoit fait à cet égard des représentations, demeurées sans effet, malgré la confiance que lui accordoit le monarque. Il fallut recourir à de fâcheux expédiens; on emprunta de la ville de Paris deux cent mille livres à douze pour cent d'intérêt jusqu'au remboursement. C'est le premier exemple de rentes créées sur l'Etat, et l'origine d'un des plus grands fléaux qui puissent l'affliger. Ces ressources ne suffisant pas, il fut ordonné aux citoyens de porter leur argenterie à la Monnoie. Avec ces fonds, le roi put lever des troupes. Comme on n'avoit pas d'infanterie nationale, il fallut recourir aux Suisses. L'empereur et le pape réunirent leurs efforts pour les détacher du service de la France, et réussirent près des cinq petits Cantons et des Grisons qui se déclarèrent pour eux. Celui de Zurich garda la neutralité, conformément à la doctrine de Zuingle, qui ne cessoit de prêcher contre l'usage de vendre sa vie au plus offrant: les autres persistèrent dans leur traité avec la France; mais, pour en obtenir des troupes, on fut obligé de leur passer quarante mortes-payes par compagnie, c'est-à-dire, de payer soixante hommes sur le pied de cent.

On tenoit cependant des conférences à Calais, où François et Charles avoient envoyé des députés. Mais l'empereur n'avoit pas même donné de pouvoirs aux siens; le roi ne vouloit aussi que gagner du temps : en conséquence on ne s'accorda sur rien. Volsey, déjà vendu en secret à Charles, déclara aux plénipotentiaires françois qu'on perdoit le temps à disputer avec les envoyés de leur adversaire, puisqu'ils n'étoient autorisés à rien conclure, et qu'il alloit conférer avec l'empereur qui étoit à Bruges. Il se rendit dans cette ville, et fit avec lui un traité secret, par lequel Charles et Henri s'engageoient réciproquement à fondre sur la France, et s'en partageoient d'avance les plus riches provinces. On promit à Volsey la tiare après la mort de Léon X, à qui, disoit-on, sa santé ne promettoit pas une vie bien longue. Sur cette promesse, il s'obligea de continuer, autant qu'il lui seroit possible, le rôle qu'il jouoit à Calais. 1521.

L'empereur, assuré de l'alliance des Anglois, fit attaquer tout à la fois Tournai dans les Pays-Bas, et Mouzon dans la Champagne. Après la prise de cette dernière place, ses troupes firent le siége de Mézières; mais la belle résistance de Bayard les força de le lever. Mouzon fut bientôt repris, et l'ennemi s'éloigna de la

1521. frontière. Le roi se mit à la tête de son armée pour le suivre. Il commandoit le corps de bataille, l'usage, en ce cas, étoit que le connétable commandât l'avant-garde ; Bourbon devoit d'autant moins s'attendre à y voir déroger, qu'oubliant les sujets qu'il avoit de se plaindre de la cour, il avoit amené un grand nombre de troupes sous les drapeaux du roi; néanmoins ce commandement fut donné à un autre, et François garda le connétable près de lui. On s'avança dans l'Artois; Bapaume et Landrecies furent emportés sans peine. Charles étoit en personne auprès de Valenciennes; François avoit une armée plus forte, et trouva l'occasion de l'attaquer avec avantage. C'étoit l'avis du connétable, de la Trémoille, et de Chabannes; on la laissa échapper, en adoptant celui du maréchal de Châtillon, qui vouloit qu'on différât. Tout le fruit de cette fin de campagne fut la surprise de Hesdin, et nous perdîmes Tournai, que l'empereur unit au reste de la Flandre, au lieu de le rendre aux Anglois.

En Espagne, Guillaume Goufier, seigneur de Bonivet, plus connu sous le nom d'amiral Bonivet, l'homme de France le plus cher au roi, eut un succès assez éclatant. Ayant trompé l'ennemi par une marche détournée, il se montra tout à coup sur les bords de la rivière

d'Andaye. Les Espagnols se présentèrent pour lui disputer le passage; mais l'intrépidité du comte de Guiche, qui, à la tête de six mille lansquenets qu'il commandoit, se jeta le premier à l'eau, les effraya tellement qu'ils n'osèrent l'attendre. Bonivet alors attaqua Fontarabie, place très-forte, et regardée comme la principale clef de l'Espagne : il l'enleva par un coup de main. 1521.

En Italie, on essuyoit des revers. Le maréchal de Foix commandoit dans le Milanois depuis que Lautrec, son frère, l'avoit quitté; il étoit renfermé dans Parme, où les forces combinées de l'empereur et du pape vinrent l'assiéger. On renvoya Lautrec en Italie, mais sans soldats et sans argent. Les Vénitiens lui fournirent quelques troupes, conformément à leurs traités; et, comme ils vouloient ménager les deux partis, ils laissèrent passer librement sur leurs terres huit mille lansquenets qui alloient grossir l'armée ennemie. La Rovère, duc d'Urbin, montra de la bonne volonté; mais il avoit été chassé de ses Etats, et ne subsistoit que des libéralités du duc de Mantoue. Le duc de Ferrare, quoique réduit, pour ainsi dire, à sa capitale, fut plus utile. Lautrec reçut un secours de dix mille Suisses; il y en avoit aussi dans le parti contraire, et leur maxime

1521. étant, comme on l'a déjà dit, de ne se battre jamais contre leurs compatriotes, il n'en put tirer aucun parti. La ville de Milan fut livrée par trahison, pendant qu'il y étoit; il eut le temps de jeter du secours dans la citadelle, et l'habileté de se retirer sans perte du côté de Crémone. La prise de la capitale entraîna celle de la plupart des autres villes du duché. Léon X mourut de joie, dit-on, en apprenant nos désastres, et le recouvrement de Parme et de Plaisance. Cette mort donna aux François le temps de respirer. Lautrec conservoit encore Crémone où il s'étoit retiré, Pizzigithone, Novare, le château de Milan, l'Etat de Gênes, et toutes ses troupes. Il envoya son frère solliciter en France des secours dont il avoit le plus pressant besoin.

1522. Parmi les moyens qu'on employa pour lui procurer des fonds, il faut particulièrement remarquer la multiplication et la vénalité des offices. Un édit du 31 janvier, créa dans le parlement de Paris une quatrième chambre, composée de dix-huit conseillers, et de deux présidens. La cour s'y opposa tant qu'elle le put, n'enregistra l'édit qu'en déclarant que c'étoit par contrainte, arrêta que ces nouveaux magistrats formeroient une chambre séparée de son corps, qu'ils n'en seroient point mem-

bres, ni présens à aucune délibération, et qu'avant de les admettre à composer une chambre distincte, ils subiroient l'examen le plus rigoureux. Les affronts essuyés par les premiers qui se présentèrent pour remplir ces charges en dégoûtèrent ceux qui auroient pu les acheter. Le roi manda au parlement qu'on le privoit par cette conduite des fonds dont il avoit un besoin urgent pour soutenir la guerre, et qu'il feroit payer le prix des vingt offices par la cour, si la prolongation de sa résistance empêchoit de les vendre. Alors elle céda. Néanmoins les nouveaux conseillers furent traités par elle avec tant de mépris, que le roi fut contraint de les disperser dans les autres chambres, à mesure qu'il y vaquoit des places. Mais enfin toute espèce d'inégalité cessa, parce que les anciens, comme les nouveaux offices, furent vendus. 1522.

Tout en prenant des moyens de soutenir la guerre, le roi en cherchoit pour la faire cesser. Sachant que, du côté de l'empereur, c'étoient surtout les Flamands qui en faisoient les frais, il voulut fournir à ces peuples, naturellement insubordonnés, un prétexte de refuser à leur souverain l'argent et les hommes qu'il exigeoit d'eux. Il fit accuser au parlement Charles, son vassal, comme possesseur de la

1522. Flandre et de l'Artois, de félonie, en ce qu'il refusoit l'hommage dû pour ces provinces, formoit des ligues contre son seigneur suzerain, et lui faisoit même une guerre ouverte; ce qui eût pu légitimer la confiscation du fief; il se contenta cependant de le citer à la cour des pairs; mais, dès ce moment, il déclara les habitans des comtés de Flandre et d'Artois déchargés de tout serment de fidélité envers Charles, tant que dureroit sa félonie, avec injonction, sous peine de crime de lèse-majesté, de lui refuser obéissance, et de ne reconnoître que leur suzerain. Cet expédient ne produisit aucun effet. Les Flamands voyoient l'empereur lié avec Henri VIII à qui ils trembloient de déplaire, parce qu'en défendant l'introduction de leurs marchandises dans ses Etats, il eût pu ruiner toutes leurs manufactures. La duplicité du cardinal Volsey fut enfin connue en France; on sut par les Ecossois que Henri faisoit de grands préparatifs de guerre; comme ils craignoient qu'une partie au moins de ces préparatifs ne les regardât, ils redemandèrent Stuart, duc d'Albanie, régent d'Ecosse, réfugié en France, le seul homme capable par ses talens de les garantir du péril qui les menaçoit. Le roi le laissa partir, et lui donna secrètement des secours. Henri fit avec l'em-

pereur un traité par lequel chacun des contractans s'obligea d'attaquer la France avec une armée de quarante mille hommes. Henri devoit aider l'empereur à s'emparer du duché de Gueldres, et l'empereur prêter la main à Henri pour subjuguer l'Ecosse, et achever de dompter l'Irlande qui conservoit encore de grands priviléges. Aussitôt l'Anglois fit une descente en Bretagne, pilla Morlaix, et se rembarqua. Il en fit une autre aux environs de Cherbourg, sans oser attaquer cette ville. 1522.

Ce commencement d'hostilités n'empêcha point le roi de songer à l'Italie. Il soudoya seize mille Suisses qu'il y fit passer. Prosper, général du Saint-Siége, et qui occupoit Milan, n'avoit point attaqué le château, réputé imprenable; et, comme il prévoyoit qu'il seroit attaqué dans la ville, il imagina, ou plutôt renouvela l'usage connu des anciens, et depuis si commun, des lignes de circonvallation et de contrevallation. Lautrec, interdit à la vue de ces lignes, n'osa essayer de les forcer, et se contenta de bloquer la place. Sur ces entrefaites, il apprit que son frère, le maréchal comte de Foix, venoit le joindre avec quelques troupes; il envoya au-devant de lui un détachement qui donna l'assaut à la ville de Novare. Les Suisses refusèrent de monter à la brèche, disant qu'ils

1522. n'étoient obligés de se battre qu'en rase campagne. Les gens d'armes mirent pied à terre, escaladèrent les remparts, et massacrèrent ou firent pendre la garnison, composée de bandits. Le mécontentement des Suisses provenoit de ce qu'on ne les payoit pas exactement. Dans l'embarras où se trouvoient les finances, on eut recours à quelques ornemens superflus que possédoient certaines églises, entre autres celle de Saint Martin de Tours à laquelle Louis avoit voué une balustrade d'argent, lorsqu'il apprit la mort du dernier duc de Bourgogne. Les chanoines s'opposèrent à son enlèvement; il fallut leur constituer la rente de sa valeur pour qu'ils y consentissent. Le parlement fit difficulté d'enregistrer les lettres patentes données pour la création de ce constitut, et ne céda qu'après que le roi lui en eut écrit. L'argent provenu de la balustrade eût sauvé le duché de Milan; mais il ne parvint pas à sa destination. Les Suisses, qui en avoient besoin pour subsister, dirent à Lautrec ce peu de mots : « Demain argent ou bataille, et après » demain congé : choisissez. » Les François campoient devant le château de la Bicoque, poste presque inattaquable, où Prosper Colònne s'étoit renfermé. Lautrec fit à cet égard de vaines représentations aux Suisses. Il

fallut se résoudre à livrer l'assaut : le général fit de sages dispositions; mais les Suisses, par une ardeur inconsidérée, refusèrent de s'y conformer, et furent écrasés. De Foix opéra la retraite dans le meilleur ordre, et la soutint avec intrépidité. Lautrec se retira derrière l'Adda; les Suisses l'abandonnèrent; les Vénitiens ne le servoient plus que mollement dans une guerre opposée à leurs intérêts. Il renforça la garnison de Lodi qui devoit être attaquée la première, et vint en France pour se justifier et se plaindre qu'on l'eût fait battre, en le laissant manquer de l'argent qu'on lui avoit promis. Le roi, étonné de cette plainte, dit qu'il lui avoit fait passer quatre cent mille écus. Effectivement Semblançai en avoit reçu l'ordre; mais, au moment où il alloit l'exécuter, la régente lui demanda cet argent; il crut qu'elle y étoit autorisée par le roi. Telle fut sa justification, conforme à la vérité. Le roi en fit de vifs reproches à sa mère : le fruit de cette infidélité fut la perte du Milanois, où il ne resta bientôt plus aux François que la forteresse de Crémone et quelques châteaux sur la frontière de la Suisse. 1522.

En Espagne, la gloire des armes françoises acquit un nouvel éclat. L'empereur, qui s'y étoit rendu, avoit fait assiéger Fontarabie;

1522. Dulude, après une très-belle défense alloit succomber à la famine; la garnison ne vivoit plus que de cuirs bouillis, et de quelques herbes cueillies dans les fossés. Le maréchal de Chabannes, se jetant dans l'Andaye avec son armée, la traverse en face des ennemis, les culbute, et entre dans la place.

En France, les Anglois, joints aux Impériaux, ne purent s'emparer même d'un seul village; les uns et les autres, commandés par des généraux sans capacité, attaquèrent sans fruit Hesdin, Dourlens, et se retirèrent honteusement, après avoir perdu beaucoup de monde, presque sans combat.

1523. Mais toute l'Europe s'unit pour chasser les François de l'Italie. Adrien VI, successeur de Léon X, accepta la qualité de chef de cette ligue, composée, outre lui, de l'empereur, du roi d'Angleterre, de l'archiduc d'Autriche Ferdinand, de François Sforce, nouveau duc de Milan, des Vénitiens, des Florentins, des Génois, et du roi de Hongrie. François ne balança point à faire tête à l'orage. Il lui falloit des ressources extraordinaires; il en trouva. Semblançai engagea ses terres, et prêta cent mille francs. Les financiers imitèrent son exemple dans la proportion de leurs facultés. Les bonnes villes du royaume entretinrent un

certain nombre d'hommes de guerre. Paris stipendia mille fantassins. Des créations de nouveaux offices rapportèrent des sommes considérables. Le parlement ne consentit à les enregistrer que sur des lettres de jussion, et avec la clause *de l'exprès commandement*. Enfin, on imposa les biens du clergé, mais avec des ménagemens incroyables. On reconnut d'abord que ce seroit sans préjudicier à ses immunités. On établit même, pour cette imposition, des receveurs particuliers qui devoient en garder le produit en dépôt, et le rendre aux ecclésiastiques si une indispensable nécessité n'avoit pas contraint d'y recourir. 1523.

Après tous ces arrangemens, le roi se mit en route pour l'Italie, et passa par Moulins, pour emmener avec lui le connétable dont il commençoit à se défier. Charles, chef de la maison de Bourbon, duc du Bourbonnois, d'Auvergne et de Châtelleraut, comte de Montpensier, de Mercœur, de la Marche, de Clermont en Beauvoisis, de Forez, de Beaujolois, prince de Dombes, et gouverneur du Languedoc, conservoit, dans une partie de ses domaines, les prérogatives des plus grands vassaux de la couronne. Il convoquoit les Etats, levoit des subsides, possédoit des places fortes

1523. où il entretenoit des garnisons. Sa cour avoit la splendeur de celle des derniers ducs de Bourgogne. Dès sa première jeunesse, il s'étoit fait connoître par des qualités brillantes et solides. Après la bataille de Ravenne, l'armée d'Italie l'avoit demandé pour chef, comme seul digne de remplacer Gaston de Foix. Louis XII, qui crut démêler en lui des germes d'ambition, ne déféra point à cette demande. François, moins défiant ou moins timide, le combla d'honneurs, et, dans les premiers jours de son règne, lui conféra la dignité de connétable; mais il lui donna ensuite plus d'un sujet de mécontentement. Non seulement on ne lui remboursa point une somme de cent mille francs qu'il avoit dépensée pour défendre le Milanois, mais on suspendit le paiement de ses pensions et de ses appointemens. Il voyoit au même moment prodiguer les trésors de l'Etat à des favoris. Bonivet faisoit construire à trois lieues de Poitiers un des plus superbes châteaux qu'on eût vus en France. Le roi y mena le connétable malgré lui, et demanda ce qu'il en pensoit. « Je n'y trouve qu'un dé- » faut, répondit le duc : la cage est trop grande » pour l'oiseau. » Le roi prétendit qu'il étoit envieux. « Le puis-je être, répliqua le conné- » table, d'un homme dont les pères se tenoient

» honorés d'une place d'écuyer dans ma mai- 1523.
» son? » La liberté de quelques reparties de ce genre le firent surnommer à la cour *le prince Mal-Endurant*. Comme il se vit sans crédit dans le conseil, où tout se décidoit par l'avis de la reine mère, du chancelier, de l'amiral Bonivet, et du Bâtard de Savoie, grand maître de France, et oncle du roi, il s'en retira peu à peu. Dans une fête donnée à François par le connétable, ce prince étala une magnificence dont le monarque fut, dit-on, jaloux. Le duc enfin regarda comme un outrage la conduite donnée à un autre que lui de l'avant-garde de l'armée dans une circonstance dont nous avons fait mention. Il affectoit de répéter la réponse d'un gentilhomme gascon à qui Charles VII demandoit si quelque chose au monde pouvoit le détacher de son service, et qui répondit : « Non pas, sire, l'offre de trois » grands royaumes, mais bien un affront. » Retiré à Moulins, on lui donna des chagrins bien plus violens.

Il jouissoit à double titre des biens de la branche aînée de Bourbon. A la mort du duc Pierre de Bourbon Beaujeu, Susanne, sa fille, ne devoit point hériter de lui; tous les biens de la branche aînée de cette illustre maison, dans laquelle la loi salique régloit l'ordre suc-

1523. cessif, devoient passer à la branche Montpensier, dont le connétable Charles étoit le chef. Cependant, comme il étoit dur que Susanne fût privée de l'héritage paternel, on lui donna le connétable pour époux, afin de confondre leurs droits. Ils se firent une donation mutuelle de tous leurs biens, donation que Susanne, morte depuis peu, avoit confirmée par son testament. La duchesse d'Angoulême, consine germaine de Susanne, eût été son héritière légitime, si l'ordre des successions n'eût pas été, comme on vient de le dire, réglé dans la maison de Bourbon suivant la loi salique, et, de plus, par des actes de famille. Elle eût desiré terminer le différent (s'il eût dû y en avoir), comme Susanne, en épousant le duc de Bourbon. Elle avoit quarante sept ans, et douze ans plus que lui; il repoussa l'ouverture qui lui en fut faite, en disant qu'il ne s'uniroit jamais à une femme sans pudeur. La duchesse réclama la succession devant le parlement de Paris. Le chancelier Duprat, qui en avoit donné le conseil, et qui guidoit les démarches de la duchesse, lui persuada de faire intervenir le roi, pour réclamer les apanages donnés aux ancêtres du connétable et de Susanne, croyant plus facile de faire valoir le droit de réversion à la couronne que ceux qu'elle pré-

tendoit avoir elle-même. Il est vrai que le succès 1523.
de la demande du roi l'eût privée de cette succession ; mais elle songeoit moins à la recueillir qu'à humilier et ruiner le connétable, et, d'ailleurs, elle étoit bien sûre d'obtenir du roi tout ce qui seroit enlevé au duc de Bourbon; ce système d'attaque ne devoit rien laisser absolument à ce prince.

Le connétable, ne doutant point qu'il ne succombât, s'unit avec l'empereur et Henri VIII pour détrôner le roi, et partager avec eux la monarchie. Leur traité portoit qu'il épouseroit la reine douairière de Portugal, sœur de Charles-Quint; qu'il seroit érigé en sa faveur un royaume composé du Bourbonnois, de l'Auvergne, de la Provence et du Dauphiné; que l'empereur auroit le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne, la Picardie; et l'Angleterre tout le reste; que si le connétable ne pouvoit enlever le roi sur la route de Lyon, l'empereur, avec vingt-quatre mille hommes, après s'être emparé de cette ville et de Dijon, iroit se poster dans les gorges des Alpes pour lui fermer le retour en France, où Charles-Quint auroit pénétré par le Languedoc et la Gascogne, et le monarque anglois par la Picardie et la Champagne.

Le roi, ayant été instruit que le connétable

1523. entretenoit des relations avec l'empereur, se fit accompagner, en allant à Moulins, de forces suffisantes pour l'arrêter s'il osoit refuser de le suivre. Bourbon, qui se douta de son dessein, se mit au lit. Le roi laissa près de lui un gentilhomme, sous prétexte d'être plus sûr de recevoir tous les jours de ses nouvelles, et se rendit à Lyon. Le connétable, feignant d'être à la mort, renvoya l'espion, et s'enfuit dans la forteresse de Chantel. Le roi donna ordre de l'y investir; mais Bourbon ne jugea pas à propos d'y soutenir un siége. A travers mille périls, il se rendit en Italie pour y attendre les ordres de l'empereur.

La France se vit alors attaquée de toute part. L'armée combinée des Impériaux et des Anglois, commandée par les mêmes généraux que l'année précédente, fit une incursion en Picardie : elle étoit au moins de trente mille hommes. La Trémoille, avec huit mille, secondé de Pontdormi, brave officier qui s'étoit déjà signalé en Italie, et qui, dit du Bellay, ne trouva jamais d'entreprise trop hasardeuse, le vieux La Trémoille les tint en échec, et les Anglois retournèrent dans leur île.

Les alliés ne furent pas plus heureux en Champagne, où ils avoient envoyé douze mille lansquenets, qui ravagèrent d'abord les envi-

rons de Langres. Avec la noblesse rassemblée dans cette province et la Bourgogne, le comte de Guiche forma un camp volant de neuf cents chevaux, harcela, affama les ennemis, tailla en pièces leur arrière-garde, et reprit tout le butin qu'ils emportoient en se retirant dans la Lorraine. 1523.

Du côté des Pyrénées, la guerre fut plus vive. Les Espagnols, laissant derrière eux Fontarabie, où Lautrec avoit envoyé ses meilleures troupes, s'avancèrent sous les murs de Bayonne. Lautrec, qui s'y étoit renfermé, quoique pris au dépourvu, soutint avec avantage deux ou trois assauts, et força les ennemis de se retirer. Ils allèrent sur les confins de la Navarre joindre les autres troupes de l'empereur, qui entrèrent dans le Béarn. Ce pays possédé par Henri d'Albret, fils de celui sur lequel Ferdinand-le-Catholique avoit usurpé la Navarre, n'étoit point en guerre avec Charles-Quint; mais il convenoit à son intérêt de s'en saisir pour pénétrer en France. Les Impériaux, après avoir pris quelques places, échouèrent devant Oléron. Ils furent poursuivis dans leur retraite. Mais ils alloient envelopper le détachement qui les harceloit, si le capitaine Montluc, qui faisoit ses premières armes, ne l'eût dégagé par une manœuvre habile qu'on n'avoit

1523. pas droit d'attendre d'un novice. Les Espagnols, en se retirant, tombèrent sur Fontarabie. Ils la prirent par le moyen des intelligences qu'ils avoient dans la place avec un corps de Navarrois qui faisoit partie de la garnison.

C'étoit en Italie que se portoient les plus grands coups. Bonivet y commandoit trente-six mille hommes : Prosper Colonne, général de la ligue, n'en avoit pas vingt mille. Il s'enferma dans Milan, y fut investi ; son courage et son expérience déconcertèrent toutes les opérations du général françois, et le contraignirent à repasser le Tésin pour se cantonner à Biagrasso. Ce fut le dernier exploit de Prosper qui étoit mourant, et fut remplacé par Charles de Bourbon. L'amiral, en prenant ses quartiers d'hiver, avoit, suivant l'usage, licencié par économie une partie de son armée. Il devoit au printemps recevoir des renforts;
1524. mais l'ennemi recommença la campagne dès la fin de février. Bonivet envoya Bayard garder un mauvais poste au village de Rebec. Pescaire, sorti de Milan durant la nuit, vint l'attaquer. Le chevalier *sans peur et sans reproche* étoit malade. Il se lève, et se retire au petit pas toujours combattant; mais il avoit été forcé d'abandonner les équipages. Les ennemis passent le Tésin. Bonivet se décide à la retraite,

et se place à l'arrière-garde. Il est blessé. Vandenesse, digne frère du maréchal de Chabannes, soutient avec Bayard l'effort des ennemis. Tous deux sont blessés mortellement; le dernier se fait descendre au pied d'un arbre, et à défaut de prêtre, se confesse à son maître-d'hôtel. Bourbon l'aperçoit, et les larmes aux yeux, s'écrie : « Chevalier, que j'ai de regret de » l'état où je vous vois! Monseigneur, lui ré- » pond le généreux Bayard, ne pleurez pas » sur moi, je meurs en homme de bien; pleurez » sur vous qui combattez contre votre patrie, » votre roi et vos sermens. » Les Mémoires du secrétaire de Bayard, qui n'a pris d'autre nom dans cet écrit, que celui de *Loyal Serviteur*, ne font aucune mention de cette anecdote. Ce seroit dommage qu'elle fût apocryphe. Le comte de Saint-Paul conduisit l'arrière-garde, toujours en combattant, jusqu'aux défilés des Alpes, où cessa la poursuite de l'ennemi. Personne n'avoit plus contribué que le connétable à chasser les François de l'Italie. Pendant la campagne qui leur fut si funeste, on instruisoit à Paris le procès de ses complices. Tous ceux qui l'avoient suivi furent condamnés à mort, et le roi distribua leurs biens à des courtisans. Parmi ceux qu'on avoit arrêtés, Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, fut

1524. trouvé le plus coupable, et condamné à perdre la tête, après avoir subi la question. Cependant on lui en épargna les tourmens, et l'on différa même son exécution, malgré les ordres réitérés du roi, et les instances des misérables qui se promettoient une part dans ses dépouilles. Brezé, l'époux de Diane, fille de Saint-Vallier, et qui en avoit des enfans, supplia le roi de ne pas les déshériter, et de lui accorder la grâce de son beau père C'étoit lui qui avoit donné le premier avis de la conjuration. Sa femme, encore dans la fleur de l'âge, et d'une beauté ravissante, se jeta aux pieds du roi. et n'eut pas de peine à le fléchir, et même à l'enflammer. On dit qu'elle acheta la grâce de son père par une excessive complaisance. Cependant on n'épargna point à Saint-Vallier l'appareil du supplice, bien plus affreux que la mort. Il attendoit le coup fatal sur l'échafaud, lorsqu'un gentilhomme du roi accourut annoncer la grâce. Les autres prisonniers furent aussi ou absous, ou seulement condamnés à perdre leurs pensions et à deux années d'emprisonnement. Le roi, qui avoit promis d'avance la confiscation des accusés, défendit aux juges, sous peine de la vie, de mettre leurs arrêts à exécution, et leur annonça que d'autres juges des cours souve-

raines statueroient définitivement sur cette affaire. Le parlement obtint du roi qu'il se contentât d'associer ces commissaires aux jugemens qui restoient à rendre. Ces derniers ne furent pas plus rigoureux que les autres, à la grande confusion des indignes personnages qui avoient fait tenir au roi une conduite si opposée à sa dignité et à son caractère. Quant au chef de la révolte, la cour des pairs, présidée par le monarque, ordonna qu'il seroit sommé de comparoître. Un huissier de la cour alla faire à cet égard les proclamations usitées, à Moulins et à Lyon. Dans la séance qui fut tenue pour ce jugement, le chancelier fit des reproches à la cour sur l'indulgence dont elle avoit usé envers les conspirateurs, et sur la licence qu'elle prenoit de modifier les édits ou les ordonnances du roi. Le prince lui-même, prenant la parole, et insistant sur ce dernier point, « L'autorité que vous » exercez, dit-il, vous la tenez toute de moi; » car n'allez pas vous imaginer être un sénat » romain. Non, Sire, répondit avec vivacité » le premier président de Selve : une pareille » idée n'entra jamais dans la tête d'aucun » magistrat de cette cour; elle confesse li- » brement que son autorité n'émane que du » trône. » Il justifia ou excusa ensuite d'une 1524.

1524. manière plausible les actes de résistance qu'on lui reprochoit. Le roi, se radoucissant, avoua que ce n'étoit qu'avec beaucoup de répugnance qu'il avoit mis à prix d'argent les offices de judicature; mais il n'avoit, dit-il, entendu faire qu'un emprunt, qui, moyennant l'ordre qu'il avoit établi dans ses finances, seroit bientôt remboursé.

Bourbon, sommé de comparoître à Paris, se disposoit à revenir en France, non pour y subir un jugement, mais pour se venger de ses ennemis. Il obtint de l'empereur de conduire en Provence l'armée d'Italie; mais Charles, craignant de sa part un repentir, lui donna pour associé dans le commandement, le marquis de Pescaire, qui avoit puissamment contribué à faire repasser les monts aux François, et qui avoit acquis dans cette contrée la plus éclatante réputation. Après s'être emparé de Toulon, d'Aix, et de plusieurs autres places en Provence, Bourbon assiégea Marseille. On prétend qu'il avoit assuré que trois coups de canon y porteroient une telle épouvante, que les habitans viendroient, la corde au cou, offrir les clefs de leur ville; qu'un boulet ayant un jour tué quelques personnes dans la tente de Pescaire, le duc accourut au bruit qui s'en répandit, et demanda ce que

c'étoit. Pescaire, qui s'attachoit à le mortifier, 1524. répondit, ajoute-t-on, *ce sont les clefs de la ville qu'on nous apporte.* Cette anecdote, rapportée par Millot, pourroit bien être fabuleuse; car Bourbon avoit entrepris ce siége contre son avis, et uniquement pour obéir à l'empereur. Neuf mille hommes se joignirent à la garnison, et la ville fut mise en un moment dans un tel état de défense, que le duc, désespérant de la forcer, décampa de nuit. Chabannes, l'ayant atteint au passage du Var, tailla en pièces son arrière-garde.

Le roi, qui étoit à Briançon, déclara qu'il alloit lui-même passer les monts à la tête de ses troupes. Brantôme dit qu'il y fut déterminé par les conseils de Bonivet, qui lui inspira le désir de voir une Milanoise dont il lui vantoit les charmes : il étoit veuf alors. La Trémoille lui remontra l'imprudence de ce dessein, dans un moment où le royaume étoit menacé de toute part; il lui conseilla de se tenir à Lyon, d'où il pourroit veiller à la fois aux affaires du royaume, et diriger les opérations de l'armée. Mais son dessein étoit pris irrévocablement. Il traversa les Alpes, le Piémont, et parut sous les murs de Milan, dont on vint lui offrir les clefs. Sa cavalerie y entroit, lorsque Bourbon, qui lui avoit dérobé sa marche, y arri-

1524. voit d'un autre côté. Mais ce prince, ne croyant pas en état de disputer le terrain une armée plus nombreuse que la sienne, rei força la garni on du château, et se retira pr cipitamment à Lodi. Tous les généraux du r étoient d'avis de marcher sur-le-champ v cette place. Bonivet, qui avoit seul plus crédit qu'eux tous ensemble, fit résoudre siége de Pavie. Cette place avoit une for garnison, commandée par un excellent gén ral, Antoine de Lève, soldat parvenu à for de mérite. Après quelques tentatives infru tueuses, François perdit l'espoir de réduire ville autrement que par famine, et se conten de la bloquer.

1525. Le pape, devenu son allié, lui donna conseil funeste. Ce n'étoit plus Adrien; il ét mort en 1523, et avoit eu pour successeur chef de la maison de Médicis, Jules, qui, son avènement, prit le nom de Clément V Ce pontife, redoutant la puissance de l'em reur, en Italie, avoit engagé le roi à porter guerre en cette contrée, où il lui avoit pro qu'il trouveroit des dispositions favorables. lui fit proposer de tenter sur le royaume Naples une diversion, qui obligeroit, dis il, Charles de Lannoi, vice-roi de ce royau à s'y transporter avec tous ses Espagnols

ployés sous lui dans le Milanois. Par le traité 1525.
fait à cette occasion, Clément accorda le passage sur les terres du Saint-Siége et de Florence à l'armée qui se porteroit sur Naples, et s'engagea de permettre à tous ses vassaux de s'y joindre. Lannoi, voyant marcher ce détachement, eut d'abord la pensée de le suivre ou de le prévenir, et s'en ouvrit à Pescaire. Cet habile Italien lui fit sentir que c'étoit dans le duché de Milan qu'on pouvoit garantir Naples; qu'il falloit rendre grâces au ciel de ce que François affoiblissoit son armée à la veille d'une bataille. Le roi avoit commis une autre faute du même genre, en faisant un second détachement destiné à surprendre Gênes. L'ennemi s'avança pour l'attaquer. Les plus habiles généraux étoient d'avis de ne pas l'attendre et de lever le siége. Bonivet traita ce parti de pusillanime, et dit que l'ennemi n'oseroit effectuer le projet qu'il annonçoit. Le roi, le craignant, écrivit au marquis de Pescaire pour lui proposer un combat singulier de neuf contre neuf, à la tête desquels ils seroient l'un et l'autre, pour disputer le prix de la valeur; et, si ce parti ne lui convenoit pas, il lui offroit vingt mille écus, si sous vingt jours il vouloit engager une bataille générale. Pescaire répondit sur la première

1525. proposition, qu'il ne pouvoit, sans le congé de l'empereur, disposer de sa vie, et sur la seconde, que Sa Majesté auroit avant le terme indiqué la bataille qu'elle désiroit sans qu'il lui en coûtât rien; qu'il osoit donc lui conseiller de garder son argent pour la rançon d'un prisonnier d'importance. Ce fut une prophétie. Le 24 février, le duc de Bourbon et lui pénétrèrent dans le camp des François. Ils furent d'abord foudroyés par l'artillerie; les rangs des Espagnols furent rompus. Le roi, voulant les poursuivre, masqua lui-même son artillerie, et s'ôta ainsi son principal avantage. Il renversa un escadron de Napolitains, et tua de sa main un officier. Mais, parvenu aux bataillons d'infanterie que commandoient Bourbon et Pescaire, loin de pouvoir les enfoncer, il y perdit son armée. La Trémoille, âgé de soixante-quinze ans, fut tué. Chabannes, après avoir deux fois fait reculer tout ce qui l'entouroit, entraîné sous la chute de son cheval, et pris par un Italien, eut la tête cassée d'un coup d'arquebuse que lui tira un capitaine espagnol, furieux de ce que l'officier italien refusoit de partager avec lui la rançon du prisonnier. Le duc d'Alençon, premier prince du sang, et dernier rejeton de sa branche, saisi de frayeur, s'étoit enfui, et

mourut de honte, accablé des reproches que 1525.
lui fit son épouse, sœur de François I. Bonivet, désespéré, se jeta au milieu des ennemis, et se fit tuer. On dit que Bourbon, le rencontrant étendu sur la poussière, s'écria : « Misé» rable, que de maux tu as causés à la France! » Il le regardoit comme l'auteur des siens, et comme son ennemi personnel. Le roi démonté, blessé au front et à la jambe, se battoit encore. Galéas de Saint-Severin, son grand-écuyer, durant toute l'action, avoit oublié le soin de sa propre vie pour ne s'occuper que de celle de son maître; il étoit tombé à ses côtés percé de coups. Pompérant, l'un des compagnons de la fuite du connétable, vint se ranger près du roi, et l'aider à repousser la foule qui se précipitoit sur sa personne. François demanda le vice-roi, ne voulant se rendre qu'à lui. Lannoi, accourant, reçut son épée, un genou en terre, et lui en présenta une autre. Bourbon demanda la permission de lui rendre ses devoirs, et l'obtint. On conçoit assez que de part et d'autre l'entrevue fut pénible. Pescaire eut l'attention délicate de se présenter devant le monarque couvert d'habits de deuil. François écrivit à sa mère, qu'il avoit encore nommée régente avant de quitter le royaume : *Tout est perdu fors l'honneur.*

1525. L'alarme fut extrême en France, lorsqu'on y sut le désastre de Pavie. La capitale prit les précautions usitées en temps de siége ; on tendit les chaînes dans les rues toutes les nuits ; on ne laissa que cinq portes ouvertes le jour, et on les fit garder par les plus notables bourgeois. Le premier président de Selve monta la garde en habit militaire. Les prédicateurs déclamèrent avec une coupable indiscrétion contre les abus du gouvernement. On afficha partout des placards séditieux. Plusieurs personnages distingués, même du parlement, appeloient à la régence le duc de Vendôme, premier prince du sang. Le parlement de Paris sacrifia, dans cette triste circonstance, six mois de ses gages, mais il voulut en même temps se mêler de l'administration. Il ordonna, de son chef, aux trésoriers et aux receveurs des deniers publics, de les employer uniquement à l'entretien des troupes et des places fortes. Cette licence déplut à la régente, qui l'avertit que de tels soins la regardoient, et qu'il eût à se renfermer dans ses fonctions ordinaires.

L'empereur reçut, avec une apparente modération, la nouvelle d'un succès qu'il n'attendoit pas. Lui-même n'étoit pas sans inquiétude ; il avoit à craindre les Suisses, les Vé-

nitiens et le pape qui redoutoient également 1525.
le voisinage des Impériaux et celui des François. Il avoit à craindre le duc de Bourbon, ce prince ayant à sa disposition douze mille lansquenets bien disciplinés, qu'il avoit été chercher en Allemagne, qui faisoient la principale force de l'armée impériale en Italie, et qui, lui étant plus affectionnés qu'à l'empereur, pouvoient en un moment changer la face des affaires. La reine lui écrivoit des lettres très-humbles, et le laissoit maître des conditions de son retour. L'Allemagne étoit en feu par la révolte des paysans. De fougueux luthériens, appliquant à la puissance civile les principes avec lesquels Luther détruisoit la puissance ecclésiastique, persuadèrent aisément aux gens de la campagne, serfs pour la plupart, que la nature n'avoit établi aucune inégalité entre eux et leurs oppresseurs ; que les corvées, les tailles, les dîmes, tous les fardeaux qui les accabloient, n'avoient été imposés que par la force et l'injustice. Les laboureurs coururent aux armes dans la Souabe et la Franconie ; quinze mille passèrent le Rhin, prirent Saverne, et comptoient pénétrer en Lorraine et en France. L'attrait de la liberté, l'espoir du pillage grossissoient leur troupe. Le comte de Guise

1525. qui veilloit sur la Champagne et la Bourgogne, amassa ce qu'il put de troupes, et, sans y être autorisé, les menant au secours de son frère, le duc de Lorraine détruisit cette bande de fanatiques. Quoique le gouvernement françois blâmât la licence de l'entreprise, le succès la fit excuser, et releva la réputation des armes françoises. Aussi Charles-Quint accorda-t-il, sans difficulté, la trève que lui demanda la régente pour traiter de la paix. L'évêque d'Osma, son confesseur, lui conseilla de rendre, sans condition, la liberté au prisonnier, et de s'arranger ensuite avec lui d'après les principes les plus équitables. L'empereur ne suivit pas ce noble conseil, et s'en tint à la politique et à l'usage ordinaire d'affoiblir l'ennemi qu'on redoute. L'éclat de sa victoire lui donna les moyens de détacher des intérêts de la France, le pape, qui voyoit sur sa frontière l'armée victorieuse. Clément traita pour lui et la république de Florence; il paya cent mille ducats, à condition que François Sforce obtiendroit l'investiture du Milanois. Charles y consentit avec le dessein d'éluder son engagement. Il se hâta de congédier les lansquenets qui lui causoient une extrême inquiétude. Alors il dicta les conditions auxquelles il con-

sentoit de rendre la liberté au roi. D'abord, 1525.
il exigeoit la restitution du duché de Bourgogne et de tous les autres domaines qu'avoit possédés le dernier duc de ce nom, avec l'exemption de l'hommage, tant pour ce duché que pour la Flandre et l'Artois. Il demandoit pour le connétable, le rétablissement dans tous les biens dont il venoit d'être dépouillé, avec la cession de la Provence et du Dauphiné, qui lui composeroient un royaume indépendant, et stipuloit, pour le roi d'Angleterre, l'acquit de toutes les sommes qui lui étoient dues par la France. Il entendoit que ces conditions fussent approuvées par les Etats-Généraux, et que ses deux alliés et lui fussent mis en possession des Etats qui leur seroient cédés avant que le roi pût retourner en France. Le roi ne répondit rien à ces propositions, dont la dureté le révolta. Il dit qu'il ne pouvoit rien résoudre sans son conseil, et que sa qualité de prisonnier ne lui permettoit de contracter aucun engagement valide. La régente fit à l'empereur des propositions qui laissoient la monarchie intacte ; en même temps elle négocioit contre ce prince avec toutes les puissances d'Italie. Lannoi, qui le sut, craignit le résultat de ses négociations, et avertit son maître que dans

1525. les dispositions où il voyoit cette contrée, il ne pouvoit répondre de la personne de François, détenu à Pizzighitone. Ce monarque fute mbarqué à Gênes, transféré en Espagne, et enfermé dans le château de Madrid. Bientôt on écarta de lui tout ce qui pouvoit le distraire, et on ne lui laissa d'autre liberté que celle de se promener quelquefois dans un parc, et toujours entouré de fusiliers.

La régente envoya de nouveaux ministres plénipotentiaires à l'empereur. De ce nombre étoit Marguerite, sœur du roi, duchesse douairière d'Alençon. Sous prétexte de tenir compagnie à son frère, elle venoit essayer le pouvoir de ses charmes sur le cœur de Charles-Quint, dont la cour de France désiroit qu'elle devînt l'épouse. Mais ce prince avoit d'autres vues de mariage. Cette seconde ambassade fut encore inutile. La reine mère réussit mieux près du roi d'Angleterre, qui, étant mécontent de l'empereur, s'accommoda, pour quelque argent, avec la France. Le conseil de Madrid, soit qu'il en fût informé, soit qu'il espérât de réduire la fermeté que le roi avoit montrée jusque-là, resserra sa prison. Le chagrin s'empara de l'esprit du monarque, et il essuya une maladie très-grave. Charles-Quint, qui ne l'avoit pas encore voulu voir,

lui alla rendre visite. François lui dit : « Venez-vous voir votre prisonnier? Je viens, » répond l'empereur, embrasser mon frère, » qui va bientôt être libre. » En sortant de l'appartement du roi, il se rendit à Tolède, où Bourbon devoit arriver d'Italie, et alla hors de la ville à sa rencontre. Malgré les honneurs dont ce prince fut comblé par Charles-Quint, les Espagnols le virent avec horreur. Le marquis de Villane, à qui l'empereur demanda son palais pour y loger le duc, répondit : « Je ne puis rien refuser à » Votre Majesté; mais je la supplie de ne pas » trouver mauvais qu'aussitôt que Bourbon » en sera sorti, je brûle cette maison comme » un logis infecté, qui ne peut plus être habité par des hommes d'honneur. » Voltaire, dans son Essai sur les mœurs des nations, nie la vérité de cette anecdote, et prétend que le duc de Bourbon n'alla jamais en Espagne. Du Bellay, auteur contemporain, qui a laissé des Mémoires historiques, et qui joua un grand rôle dans les affaires, Guichardin, historien italien, du même temps, cité par Robertson, auteur d'une Histoire angloise de Charles-Quint, disent positivement le contraire; Mézerai et Daniel rapportent l'un et l'autre l'anecdote que Voltaire traite d'apo- 1525.

1525. cryphe, et attribue à des compilateurs d'*Ana.* Le roi, voyant que son ennemi ne songeoit point à lui accorder des conditions raisonnables, abdiqua la couronne en faveur du dauphin, et remit à sa sœur, partant pour la France, l'acte de son abdication.

Son royaume paroissoit menacé d'un bouleversement général. Les troupes italiennes et allemandes à la solde de la France, n'étant point payées, ravageoient la campagne et mettoient les villes à contribution. Les troupes nationales, loin de s'opposer à ce désordre, sembloient disposées à l'imiter. Des gens sans aveu s'efforçoient de soulever le peuple. Le parlement ne s'occupoit que de ses querelles avec la cour et de ses intérêts particuliers; la mauvaise conduite du chancelier lui fournissoit un prétexte plausible de s'élever contre l'administration. L'archevêché de Sens et la riche abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire vinrent à vaquer; il étoit veuf et tonsuré; il se fit donner ces deux bénéfices par la voie du concordat. Les moines conférèrent leur abbaye par la voie d'élection, que le concordat même leur réservoit. Le parlement les soutint. Le grand conseil, que présidoit le chancelier, se déclara pour lui. Il fut décrété d'ajournement personnel et menacé d'un décret de prise de corps par le parlement,

La régente, qui résidoit à Lyon, y manda 1525.
cette compagnie, et lui adressa le discours le plus ferme. Cette cour avoit parlé de convoquer les Etats-Généraux, et, comme elle étoit sans autorité à cet égard, elle avoit cherché à mettre dans ses intérêts les princes et les pairs du royaume, et, dans cette vue, les avoit invités à venir prendre séance au parlement. Mais, étant abandonnée des princes, et présumant que la régente ne lui eût point parlé avec tant d'empire, si elle n'eût été assurée de la prochaine liberté du roi, elle fit une réponse soumise, qui néanmoins ne manquoit pas de dignité.

Sa conjecture touchant le retour du roi se 1526.
vérifia. Un traité, signé à Madrid, porte en substance que François renonce au royaume de Naples, au duché de Milan, et en général à rien posséder dans l'Italie ; qu'il restitue à l'empereur la Bourgogne, qui restera indépendante de la France ; qu'il rend la ville de Hesdin, se désiste de tous ses droits sur Tounai, Mortagne, Saint-Amand et les châtellenies de Lille, de Douai et d'Orchies, de toute suzeraineté sur les terres que possède l'empereur; qu'il s'oblige de faire ratifier le traité par les Etats-Généraux, et de le faire enregistrer dans toutes les cours souveraines

1526. du royaume; qu'il donnera pour otages le dauphin et Henri de France, son second fils; que, s'il ne peut, sous quatre mois, obtenir l'adhésion des Etats-Généraux, il viendra se constituer prisonnier à Madrid, et que les otages seront rendus. Il rétablira le duc de Bourbon et ses partisans dans leurs biens, sans qu'ils soient tenus de résider en France. Nous omettons plusieurs autres clauses onéreuses. Pour cimenter cette union, le roi épousera Eléonore, reine douairière de Portugal, et sœur de l'empereur, qui avoit été fiancée au duc de Bourbon, et le dauphin aura pour épouse la princesse Marie de Portugal, nièce de l'empereur. Les cérémonies des fiançailles furent faites, sur-le-champ, entre le roi et la princesse Eléonore, représentée par un procureur, quoiqu'elle ne fût qu'à quelques lieues de Madrid. On effectua l'échange stipulé au milieu de la Bidassoa, qui sépare la France de l'Espagne : Lannoi reçut des mains de Lautrec les deux fils de François et lui remit ce prince, qui courut à toute bride à Saint-Jean-de-Luz, et de là, presque aussitôt, à Bayonne. Les ministres impériaux l'y avoient suivi; ils le prièrent de ratifier le traité de Madrid. Il répondit qu'il vouloit auparavant consulter ses sujets.

A peine fut-il arrivé, que des ambassadeurs 1526.
de diverses puissances d'Italie vinrent lui proposer une ligue pour chasser l'empereur de cette contrée. Ce n'est pas qu'elles préférassent le joug des François; leur ambition avoit toujours été d'affranchir l'Italie de celui des barbares; c'est ainsi qu'elles désignoient tous les étrangers; mais elles vouloient commencer par affoiblir l'ennemi le plus puissant. Le nonce, qui portoit la parole, dit que, si l'empereur avoit abusé de ses avantages pour lui arracher des conditions iniques, le Saint-Père l'absoudroit de tous ses sermens. Le traité se fit à Cognac, entre le roi, Venise, le pape, et François Sforce, dont on stipula le rétablissement dans le Milanois; il fut convenu d'inviter le roi d'Angleterre à se déclarer le protecteur de cette confédération, qui fut nommée *la ligue sainte*.

C'étoit une infraction manifeste au traité de Madrid. Le roi n'avoit jamais eu, à ce qu'il paroît, l'intention de l'exécuter. Il assembla les notables à Cognac, lieu de sa naissance. Là les Bourguignons dirent que le roi n'avoit pas eu le droit de les aliéner sans leur aveu, que s'il les abandonnoit, ils choisiroient telle forme de gouvernement que bon leur sembleroit. Les députés de l'empereur étoient

1526. présens. Le roi offrit deux millions d'écus d'or en échange du duché de Bourgogne. L'empereur le fit sommer de tenir sa parole, ou revenir à Madrid. François, pour toute réponse, fit publier, en présence des ambassadeurs de Charles-Quint, la ligue d'Italie, et les congédia.

Après leur départ, le roi s'avança vers sa capitale pour veiller plus aisément aux soins de l'administration. Le luthéranisme appeloit sa vigilance. Avant que le chef de cette secte se fût entièrement séparé de Rome, il avoit promis de s'en rapporter à la faculté de théologie de Paris. Il croyoit la trouver favorable à ses opinions, parce qu'elle s'étoit souvent élevée contre les abus de la cour de Rome, et que tout récemment elle avoit opposé une vigoureuse résistance à l'établissement du concordat. Pressée par le pape de s'expliquer, elle censura, le 15 avril 1521, les opinions de Luther; mais les avis ne furent pas unanimes. Plusieurs adoptèrent les sentimens du novateur, et les firent goûter à leurs amis. Des membres de l'Université, que l'évêque de Meaux y avoit attirés, enseignèrent sa doctrine dans leurs écoles et dans des espèces de conférences ils admettoient jusqu'à des ouvriers. Les cordeliers, voyant diminuer le produit de leurs

quêtes, les dénoncèrent. L'évêque monte en 1526.
chaire, et traite ces moines de cafards et d'hypocrites. Ceux-ci le défèrent, avec les docteurs, au parlement de Paris. Le prélat se disculpe; mais un des docteurs, nommé Pauvant, est brûlé vif à la Grève, les autres sont fustigés, marqués, et bannis du royaume. Louis Berquin, gentilhomme picard, ami et disciple d'Erasme, et qui avoit puisé, dans les entretiens de son maître, un souverain mépris pour les moines et la théologie scolastique, et du goût pour les opinions nouvelles, eût subi le sort de Pauvant, si, sur une lettre d'Erasme, et à la prière de la princesse Marguerite, protectrice des savans, François n'eût envoyé de Madrid l'ordre de cesser toute poursuite contre cet accusé; mais il resta toujours en prison. Le roi, de retour en France, ordonna au prevôt de Paris d'aller demander sa liberté au parlement, et, en cas de refus, de briser les portes de la prison. Le parlement ne voulut ni accorder ni refuser ce qu'on lui demandoit, et dit au prevôt de remplir sa commission. Arrivé à Saint- 1527.
Germain-en-Laye, le roi manda le procureur-général et deux des conseillers qui avoient montré le plus de chaleur contre le chancelier, et les interdit de leurs fonctions. Il vint ensuite tenir à Paris un lit de justice. Le président

1527. Gaillard y prononça un discours plein d'une noble liberté, demanda que les magistrats interdits fussent rendus à leurs fonctions, et, parlant de l'affaire du chancelier, dit que la cour, devant une justice égale à tous, n'avoit pu se dispenser d'admettre la requête de ceux qui avoient à se plaindre de lui. « De là des » excès jusqu'alors inconnus, de là des mem-» bres d'une cour souveraine cités devant un » tribunal étranger, des magistrats décrétés » pour avoir fait leur devoir. » Le chancelier répond par un coup d'autorité : il fait lire un édit par lequel le roi défend à la cour de se mêler des affaires d'Etat, et d'autre chose que de la justice, lui interdit la connoissance de ce qui concerne les évêchés et les abbayes, annulle quelques restrictions qu'elle avoit mises au pouvoir de la régente, lui défend d'en apposer aucune aux édits, déclarations ou lettres patentes, lui permettant seulement d'avertir le roi de ce qu'elle croiroit avantageux à son service ou au bien public, déclare qu'elle n'a aucune jurisdiction sur le chancelier, casse tout ce qu'elle a fait contre lui, et enjoint de l'effacer de ses registres. L'édit fut enregistré, tout ce qui pouvoit déplaire à Duprat et à la régente, rayé des registres, le chancelier bien -

tôt nommé cardinal, et dans la suite légat *à latere* dans tout le royaume. 1527.

Par reconnoissance, Duprat, qui se mêloit aussi des finances, envoyoit en Italie le plus d'argent qu'il pouvoit, pour secourir le pape opprimé par l'empereur; et, comme les impôts ne lui en fournissoient pas suffisamment, il établit une commission pour en tirer de ceux qui avoient eu le maniement des finances. On vit, avec surprise, arrêter Poncher et Semblançai, tous deux recommandables par leur probité, par la confiance dont Louis XII les avoit honorés, par des alliances avec les plus illustres familles, et par de longs services rendus à l'état. Poncher, trésorier général, étoit père de l'évêque de Paris, qui, ayant disputé l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire à Duprat, essuyoit un procès criminel pour avoir, disoit-on, acheté les voix des moines. Duprat ne pardonnoit point au père la chaleur naturelle qu'il mettoit à défendre son fils. Semblançai, ayant eu, comme nous l'avons dit, le malheur de ne pouvoir se justifier qu'aux dépens de la reine mère, avoit compris, dès lors, tout ce qu'il devoit craindre. Il rendit ses comptes, prouva qu'on lui devoit cent mille écus, et se retira dans ses terres. Un de ses anciens com-

1527. mis, convaincu de malversation, offrit, si on vouloit lui faire grâce de la potence qu'il avoit méritée, de fournir les moyens de perdre ce surintendant. On accepta l'offre. Des commissaires, nommés par Duprat, et endoctrinés par lui, condamnèrent Semblançai, ainsi que Poncher, à périr au gibet de Montfaucon. Le peuple, convaincu de leur innocence, quoiqu'en général prévenu contre les financiers, leur donna des larmes. Les rapporteurs des deux affaires subirent ensuite, eux-mêmes, un semblable supplice.

L'argent qu'on tira par ces moyens violens et iniques servit à la délivrance du pape, qui étoit entre les mains de ses ennemis, par suite de révolutions opérées dans l'Italie depuis la captivité du roi. Dès le lendemain de la journée de Pavie, les Italiens avoient senti la nécessité de se liguer contre l'empereur. Moron, chancelier de Milan, persuadé que ce prince n'avoit nullement l'intention de rendre le Milanois à Jérôme Sforce, essaya de produire une révolution en Italie. Il voulut persuader à Pescaire de s'emparer du royaume de Naples, qui supportoit avec impatience une domination étrangère; le pape lui en donneroit avec joie l'investiture; la France, l'Angleterre, Venise et Milan garantiroient cette concession; l'Es-

pagne n'avoit à lui opposer que l'armée même 1527.
qu'il commandoit, et dont il lui seroit facile de disposer étant formée en partie de Napolitains. Pescaire applaudit à ce projet, en informa l'empereur, arrêta lui-même le conspirateur, et en arracha les aveux dont on avoit besoin pour compromettre Sforce. Il investit ensuite ce duc dans la forteresse de Milan; mais il mourut presque subitement à l'âge de trente-six ans, avec la réputation d'un très-grand général, et sa mort, en de telles conjonctures, ne fut pas regardée comme naturelle. Son neveu, le marquis du Guast, et Antoine de Lève, général de l'empereur, continuèrent le siége. Le pape et les Vénitiens, impliqués aussi dans les aveux de Moron, ne crurent pas devoir laisser détruire Sforce, et firent de concert marcher des troupes pour le dégager. Mais ils n'osoient commencer les hostilités avant d'être certains du parti que prendroit la France. Le traité de Cognac leva tous leurs doutes. François joignit aux confédérés cinq mille hommes de cavalerie, commandés par le marquis de Saluces, et envoya de l'argent pour stipendier un corps de dix mille Suisses. Les confédérés, n'ayant pu s'accorder sur le choix d'un général en chef, eurent trois généraux qui commandèrent avec une égale

1527. autorité : Saluces pour la France, Rangoné pour le pape, et le duc d'Urbin pour l'Eglise; ce dernier étant celui qui avoit plus d'expérience et de réputation, les deux autres déféroient communément à son avis. Il ouvrit la campagne par la prise de Lodi; mais, se défiant de la valeur des troupes italiennes, il n'osa entreprendre d'attaquer les lignes formées par les Espagnols autour du château de Milan, où ils tenoient Sforce assiégé. Bourbon accourut avec un renfort. Il trouva le Milanois dans la plus déplorable situation. Les troupes, n'étant point payées depuis plus d'un an, s'étoient cantonnées dans les principales villes, surtout à Milan, où elles s'étoient comme partagé les bourgeois. Chaque soldat en avoit un certain nombre qu'il rançonnoit à discrétion. Touché de ce spectacle, le duc de Bourbon promit de tirer les troupes de la capitale; mais, pour en venir à bout, il avoit besoin de trente mille ducats. Cette ville, la plus riche et la plus brillante de l'Italie, eut peine à trouver une si modique somme. On la lui fournit, et il ne put tenir sa promesse. Les troupes ne vouloient pas obéir; il ne put faire sortir de la place que quelques compagnies, qui ne tardèrent pas à y rentrer. Les désordres continuent, et les habitans tombent dans un tel désespoir, que plu-

sieurs se précipitent du haut de leurs toits, ou s'étranglent de leurs propres mains. Sforce, n'étant pas secouru, capitula. Bourbon lui donna la ville de Côme pour son entretien, en attendant que l'empereur eût prononcé sur son sort; mais il craignit d'y être retenu prisonnier, et s'enfuit au camp des confédérés. 1527.

Le pape n'étoit pas dans une meilleure position que Sforce, son allié, ou son protégé. Hugues de Moncade, et toute la maison de Colonne, devouée à l'empereur, faisoient des courses sur le territoire du souverain pontife et celui des Ursins qui, de leur côté, ravageoient les terres des Colonne et les frontières du royaume de Naples. Clément proposa un traité de neutralité à ses ennemis : ils l'acceptèrent. Mais dès qu'ils sont instruits qu'il désarme, ils rassemblent de nuit des troupes sous les murs de Rome, s'emparent d'une porte au point du jour, et entrent sans que les habitans opposent aucune résistance. Le pape n'a que le temps de se sauver au château de Saint-Ange; ses trésors, ses meubles, les maisons de ses principaux officiers deviennent la proie de ses ennemis; il est obligé de traiter avec Moncade, et s'oblige de rappeler les troupes de l'Eglise et celles de Florence qui servoient dans l'armée des confédérés. Il an-

1527. nonça aux cours de France et d'Angleterre qu'il alloit passer incessamment en Espagne, pour conférer avec l'empereur des moyens de rendre la paix à la chrétienté. Dans l'état où il étoit réduit, c'étoit, disoit-il, le seul service qu'il pût leur rendre. Ils l'en dissuadèrent. Le roi d'Angleterre, sans vouloir encore être compris dans le traité de Cognac, lui fit passer quelque argent, et le roi de France des troupes. Le pape, encouragé, lança des excommunications, et recommença la guerre. Mais il sut presque aussitôt que, d'un côté, Lannoi venoit d'aborder à Gaëte, avec six mille soldats, que de l'autre, seize mille lansquenets alloient renforcer l'armée du duc de Bourbon dans le Milanois : c'étoient des novateurs amenés par Georges Fronsberg, son ami, fougueux luthérien, qui les avoit enrôlés en leur promettant le pillage de l'Italie et la gloire de briser le joug sous lequel l'Eglise romaine tenoit, disoit-il, l'Univers asservi. Il montroit à ses soldats une chaîne d'or qu'il destinoit à étrangler le pape. Bourbon résolut de les aller joindre dès qu'ils furent entrés dans le duché de Milan. Mais il ne pouvoit tirer ses soldats de la capitale qu'avec de l'argent ; les habitans n'en voulurent plus donner. Pour les y forcer, il se vit réduit à employer des moyens cruels : les plus riches

subirent la torture jusqu'à ce qu'ils déclarassent où ils avoient caché leur argent. Il s'en procura par ce moyen, et en dépouillant les églises des ornemens qui leur restoient; car elles avoient déjà été pillées. Il en retira aussi de Moron qui avoit été condamné au dernier supplice, pour avoir conspiré contre l'empereur, et ne l'avoit pas encore subi. Le duc de Bourbon ne se contenta pas de le mettre en liberté, il l'admit dans ses conseils; ce qui fit présumer qu'il songeoit à se rendre indépendant, ou même à se réconcilier avec la France. Quoi qu'il en soit, avec ces diverses sommes, il tira ses troupes de Milan, et alla se joindre aux lansquenets. Après sa jonction, il mena son armée vers Plaisance; mais les ennemis y jetèrent tant de troupes, qu'il perdit l'espoir de s'en rendre maître. Il en fut de même de Bologne, dont il songea ensuite à s'emparer. Ses soldats, excédés de faim et de fatigues, coururent envelopper sa tente en jetant des cris séditieux. Il leur distribue froidement son argenterie, ses équipages, ses habits; puis les assemble et leur dit : « Compagnons, le ciel m'avoit accordé une fortune considérable. Avant que la malice de mes ennemis me l'ôtât, elle fut commune à tous les braves qui voulurent la partager. Je l'ai 1527.

1527. » regrettée, moins pour moi que pour mes » amis. Il ne me reste plus que cette épée, » qui, secondée par votre valeur, peut en- » core vous procurer de la gloire et des ri- » chesses; mais si vous exigez une solde réglée, » des munitions de guerre et de bouche, » cherchez-en ailleurs. Si vous voulez vous » associer à mon sort, je vous mènerai dans » une contrée, où votre fortune dépendra » de vous. » Ils s'écrièrent: « Nous ne voulons » point d'autre général; nous vous suivrons, » fût-ce chez tous les diables. » Il les conduisit sous les murs de Rome, et leur dit: « Vous » voilà parvenus au but. Là, est tout l'or de » l'Europe; encore un effort, et il est à vous. » Le lendemain, 6 mai, il donne le signal de l'assaut. Ses soldats y montent avec ardeur. Repoussés de toute part, ils commencent à se refroidir. Bourbon, qui avoit ce jour-là pris une casaque blanche, pour être plus aisément reconnu, saisit une échelle, y monte, est atteint d'un coup d'arquebuse, et renversé mourant dans le fossé. Cette mort, loin de décourager ses soldats, les remplit de fureur. Les remparts sont forcés; une multitude d'habitans égorgés; les femmes violées; la ville livrée au pillage. Le prince d'Orange, proclamé général, assiége le château de Saint-Ange, où le pape et

la plupart des cardinaux s'étoient renfermés. 1527.
Le Saint-Père, manquant de vivres, est forcé de capituler. On le retient prisonnier dans son propre château; il trouve néanmoins le secret d'instruire de son sort les rois de France et d'Angleterre.

Les deux monarques, s'étant laissés abuser par des négociations avec l'empereur, avoient causé la ruine du pape. Ils se réveillèrent enfin, conclurent ensemble un nouveau traité par lequel François s'engagea de faire passer de grandes forces en Italie, et Henri de lui fournir de puissans secours pécuniaires. Lautrec, qui commanda cette nouvelle armée, prit d'abord Boscho, Alexandrie, Pavie, villes où ses soldats commirent beaucoup de meurtres odieux, et qu'ils eussent réduites en cendres, s'il n'avoit usé de toute son autorité pour empêcher ce désastre. Gênes fut en même temps soumise par une escadre de quatorze galères que commandoit André Doria, Génois au service de la France, secondé par un détachement qu'envoya Lautrec devant la place. Le général françois, obligé de prendre des quartiers d'hiver pour laisser reposer ses troupes, et attendre des Suisses qui devoient le renforcer, mit ce loisir à profit, en détachant du parti de l'empereur les seuls alliés

1527. qui lui restassent au-delà des monts. Les Florentins, quoiqu'ils eussent recouvré leur liberté par le secours des armes impériales, ne balancèrent point à se déclarer contre Charles-Quint. Le duc de Ferrare, Alphonse, fut gagné par la promesse du mariage de son fils aîné Hercule, avec Renée de France, seconde fille de François, qui avoit pour dot le duché de Chartres; promesse qui se réalisa presque aussitôt.

Malgré ses succès, le roi travailloit à la paix; il assembla les notables, le 16 novembre, et les instruisit de la proposition qu'il vouloit faire à l'empereur, de deux millions d'écus d'or pour obtenir la liberté de ses enfans, et de la renonciation de Charles à la Bourgogne. Le clergé offrit un don gratuit de treize cent mille francs que le roi accepta. Il dit les choses les plus flatteuses pour tous les ordres de l'Etat, principalement pour la noblesse. « Vos priviléges sont les miens et ceux de » mes enfans. Je suis né gentilhomme, et » non pas roi; mes enfans n'ont point de plus » beau titre que celui de chefs de la no-
1528. » blesse. » Les ambassadeurs que François et Henri envoyèrent à l'empereur, n'en obtinrent point la paix. Il accusa le monarque françois de manquer à sa parole, et le somma

de revenir à Madrid. Le roi, piqué du reproche, lui envoya un cartel. L'empereur fit partir pour la France, un héraut chargé de l'acceptation et de quelques explications qui en devoient précéder la remise. Le roi ne voulut point lui permettre de remplir sa mission telle qu'il l'avoit reçue. « Donne-» moi, dit-il, *l'assurance* du champ, et en-» suite harangue à ton aise. Je l'apporte, » répondit le héraut; mais daignez m'en-» tendre avant que je vous la donne. Telle » est la marche qui m'est tracée. Je ne puis » m'en écarter. Si vous ne permettez pas » que je la suive, faites-moi donner acte de » votre refus, et je me retire. Je ne m'y op-» pose pas, réplique le roi; qu'on le lui » donne; » et il se retira. Quoique la bravoure de François I ne puisse être l'objet d'un doute, cette conduite est inexplicable; il est impossible de nier que le roi ne tint pas sa parole, et que, suivant les lois de l'honneur, il devoit remettre la Bourgogne à son rival, ou retourner en captivité. C'est un misérable subterfuge que d'alléguer qu'il n'étoit pas libre, ou qu'il avoit protesté contre le traité avant de le signer. Il étoit maître de garder la Bourgogne en gardant ses fers, et une protestation clandestine ne détruit point

1528. un traité solennel. L'empereur resserra les princes françois qu'on avoit, dit-on, voulu enlever. Le roi désiroit s'en venger sur les Pays-Bas. Henri, pour le seconder, arma une flotte; mais le peuple anglois, mécontent de son prince, se mutina, et le força de convenir d'une trève de huit mois, pour ces provinces, avec l'empereur. Henri obligea le roi de France, qui n'avoit rien à lui refuser, d'y accéder.

Cette trève étoit étrangère à l'Italie, où Lautrec, après quelque repos accordé à ses troupes, reprit ses opérations. Il entra dans le royaume de Naples, et pénétra bien avant dans l'Abruzze. Le pape se ressentit de ce nouvel ordre de choses. L'empereur parut autoriser ses généraux à lui rendre la liberté aux meilleures conditions qu'ils en pourroient arracher. Ils lui demandèrent de l'argent; il n'en avoit point; mais il vendit, à leur profit, la pourpre romaine, à qui voulut et put l'acheter. Malgré cette condescendance, les généraux de Charles-Quint ne savoient quel parti prendre à l'égard du pontife, les ordres de leur maître étant, suivant son usage, tellement énigmatiques, qu'ils n'osoient les interpréter. Clément mit fin à cet embarras; étant moins observé, il se déguisa et s'enfuit

à Orviette. Lautrec le fit prier d'accéder à 1528.
une ligue formée dans le dessein de l'arracher des mains de son persécuteur. Mais Clément considéra qu'on y avoit admis les Florentins, qui, l'année précédente, avoient rétabli la république et proscrit encore une fois sa maison dont il étoit le chef, les Vénitiens qui lui avoient enlevé Ravenne, et le duc de Ferrare dont il prétendoit usurper les Etats. Il sentit que la France ne lui sacrifieroit ni les Vénitiens, ni les Florentins dont elle tiroit des secours efficaces; encore moins le duc de Ferrare, dont le fils étoit devenu le gendre du roi. En conséquence, malgré les injures qu'il avoit reçues de l'empereur, il se déclara secrètement pour lui, en assurant les rois de France et d'Angleterre qu'il les seconderoit efficacement, et en les priant de se contenter de cette assurance verbale, parce qu'un traité en forme souffriroit beaucoup de difficultés. Il ne pourroit, par exemple, se dispenser de réclamer Ravenne que lui retenoient les Vénitiens. Lautrec, dès ce moment, le regarda comme un ennemi couvert. Bientôt la France essuya une défection qui n'étoit point équivoque. Lautrec, après avoir conquis preque tout le royaume de Naples, en investissoit la capitale. Il l'eût prise infailliblement, si la flotte des-

1528 tinée à bloquer le port eût fait son devoir.

Cette flotte, commandée par André Doria, comme nous l'avons dit, devoit faire voile pour la Sicile, et y exciter un soulèvement général; elle avoit pris, à cette fin, des troupes de débarquement dans les ports de Provence; mais l'amiral, au lieu de tenter cette entreprise, voulut conquérir la Sardaigne, ou du moins y prendre des vivres. Les troupes qu'il fit débarquer dans cette île, y trouvèrent un terrain si sauvage et si aride, qu'elles furent obligées de se rembarquer assez promptement, après avoir perdu beaucoup de monde par la famine. Il essuya ensuite une tempête, qui maltraita beaucoup sa flotte; il en amena une partie à Gênes, et se contenta d'envoyer Philippin Doria, son neveu, devant le port de Naples, avec huit galères. Celui-ci remporta une victoire navale qui sembloit devoir assurer la conquête de la ville; mais son oncle, propriétaire des galères que commandoit le neveu, voulut qu'il les lui ramenât au premier juin, terme de son engagement avec la France. Lautrec, désespéré, essaya tous les moyens de regagner Doria. Il se rendit caution de ce qui lui étoit dû par la France, et, pour l'acquitter, engagea tout son bien et celui de ses enfans; mais Doria

méditoit sa défection depuis long-temps, et ne voulut entendre à aucune proposition. Lautrec le fit savoir à la cour de France, qui entreprit de faire enlever Doria, en usant de surprise ; il en fut prévenu, et ne donna pas dans le piége qu'on lui tendit. Il passa au service de Charles-Quint avec sa flotte, qui n'étoit plus que de douze galères, et les mena chargées de vivres dans le port de Naples. Mais la France envoya une nouvelle escadre, qui, jointe à celle des Vénitiens, contraignit Doria de s'éloigner. Lautrec voyoit renaître l'espoir de la conquête de Naples, lorsqu'il fut atteint d'une maladie contagieuse qui le mit au tombeau, et fit le plus grand ravage dans l'armée. Le marquis de Saluces, qui lui succéda, leva le siége de nuit, et se dirigea vers Capoue. Le prince d'Orange sortit de Naples à la tête de la garnison, et enfonça l'arrière-garde des François. Saluces se jeta dans Averse, y fut assiégé, blessé mortellement, et au bout de trois jours contraint de capituler. Les officiers supérieurs restèrent prisonniers. Les autres, avec les soldats, eurent permission de se retirer, et ces malheureux débris d'une belle armée, sans aucun moyen réglé de subsistance, gagnèrent, comme ils purent, les frontières du Milanois. 1528.

1528. Les François furent, peu après, chassés de Gênes, où André Doria rétablit la liberté. Il leur arracha également Savonne dont ils s'étoient emparés.

1529. Saint-Paul arrivé de France au secours de Sforce et des Vénitiens, avec un corps de trois mille sept cents chevaux et de six mille fantassins, avoit forcé de Lève, habile général de l'empereur, d'abandonner des conquêtes qu'il avoit faites dans le Milanois tandis que Lautrec s'avançoit vers Naples, et de se renfermer dans la capitale du duché; il l'y assiégea, de concert avec les troupes de Sforce et des Vénitiens. Mais le duc d'Urbin, qui commandoit ceux-ci, pensa qu'il falloit se borner à un blocus. Saint-Paul, après être convenu avec lui et le duc de Milan, des postes qu'il importoit d'occuper pour resserrer la place, partit avec sa petite armée pour aller réduire Gênes. Malheureusement le duc d'Urbin alla prendre une position plus éloignée de la place que celle dont on étoit convenu, et n'en avertit point Saint-Paul. De Lève sort la nuit de Milan, attaque l'armée françoise séparée de son avant-garde par une petite rivière, la défait complétement, et prend le général. L'avant-garde se retire en France.

Le pape n'avoit pas attendu cet événement

r traiter avec l'empereur; dès qu'il eut vu 1529.
ırmes françoises décliner en Italie, il s'étoit
ɔressé de conclure un arrangement avec lui.
re autres conditions, Charles-Quint s'obli-
d'abolir le gouvernement populaire à Flo-
ce, et d'y rétablir l'autorité de la maison
Médicis. Le pape réduisit à un cheval blanc
edevance qu'il prétendoit sur Naples.
e roi, ne doutant point que ses autres
és d'Italie ne l'abandonnassent à l'exemple
ɔape, entra en négociation avec l'empereur.
nbrai fut le lieu des conférences, et les plé-
otentiaires furent deux princesses : la du-
sse d'Angoulême et Marguerite, tante de
npereur et gouvernante des Pays-Bas. On
firma, dans presque tous ses points, le
té de Madrid. L'empereur, en réservant
prétentions sur la Bourgogne, voulut bien
ɔas en exiger la restitution dans le moment;
e contenta de deux millions d'écus d'or
ır la rançon des enfans de France. Le roi
céda tout ce qu'il possédoit dans l'Artois,
exception de Térouane; il renonça même
out droit de suzeraineté sur cette province
ur la Flandre, céda de nouveau le royaume
Naples, le duché de Milan et le comté
st, s'obligea de contribuer, de son argent,
sser les Vénitiens des cinq places qu'ils

1529. tenoient dans la Pouille, s'ils se refusoient à la sommation, qu'il leur feroit, de les restituer à l'empereur. On pardonnoit de part et d'autre à ceux qui, durant la dernière guerre, avoient porté les armes contre leur souverain. L'empereur excepta de cette grâce les Napolitains attachés à la maison d'Anjou, fit trancher la tête à ceux qu'il tenoit prisonniers, et confisqua le bien des autres, qui se refugièrent en France. Il excepta aussi du nombre des princes, qui devoient être compris dans le traité, le roi de Navarre, beau-frère de François, le duc de Ferrare, dont le fils venoit d'épouser Renée de France, les Vénitiens, le duc de Milan, et les Florentins, s'ils ne se remettoient sous la domination des Médicis. Le chancelier Duprat, qui dirigeoit le cabinet de François, lui fit protester encore en secret contre ce traité. Les cours souveraines, qui devoient l'enregistrer, firent de semblables protestations. Mal-
1530. gré ces vaines formalités, le roi l'exécuta. On lui rendit ses enfans, et il épousa la reine Eléonore, qui leur avoit tenu lieu de mère en Espagne. Cette union fut célébrée dans le couvent de Verrière, à deux lieues en deçà du Mont-de-Marsan.

Mais ce mariage ne changea rien à la politique du cabinet. Luther étoit devenu une

puissance, parce qu'en adoptant sa doctrine, 1530.
on s'enrichissoit aux dépens du clergé. Une partie de l'Allemagne la professoit ouvertement. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, les ducs de Lunebourg, un prince de la maison de Brandebourg, le prince d'Anhalt, le comte de Mansfeld, le duc de Mecklenbourg, le roi de Danemarck, et quatorze villes libres et impériales se soumettoient à ses décisions. Dans les Etats demeurés catholiques, il avoit de nombreux partisans, qui n'attendoient pour se déclarer qu'une occasion favorable. Ferdinand, frère de l'empereur, et roi de Bohême et de Hongrie, par son mariage avec Anne Jagellon, héritière de ces deux royaumes, cédant à l'invitation des Etats catholiques, fit, dans la diète de Spire, défendre l'exercice de la nouvelle religion pour les pays de l'empire qui ne l'avoient point encore embrassée, et dans les cantons qui la professoient, ordonna la tolérance envers ceux qui suivoient l'ancien culte. Les partisans de Luther, dans une assemblée séparée, protestèrent contre ce décret; d'où leur vint le nom de protestans, qu'ils préférèrent à celui de luthériens, et sous lequel ils sont connus depuis. Trois d'entr'eux allèrent notifier cette protestation à l'empereur, qui étoit en Italie, en lui déclarant qu'ils s'oppose-

1530. roient également à toutes mesures en matière religieuse qui pourroient être prises avant la tenue d'un concile ; Charles-Quint pria le pape de le convoquer, puisque tout le monde promettoit de se soumettre à ses décisions. Clément VII, né d'un concubinage, ce qui rendoit son élection vicieuse et nulle, et ayant encore d'autres motifs de craindre ces sortes d'assemblées, toujours redoutées des souverains pontifes, éluda la demande de Charles-Quint, et lui dit que les princes qui favorisoient le schisme ne s'y étoient portés que pour s'enrichir des biens de l'Eglise, et s'affranchir de toute dépendance du chef de l'empire, non par prédilection pour des dogmes théologiques, dont ils se soucioient fort peu, ce qui pouvoit être vrai : ajoutant que s'il parvenoit à les forcer de restituer les biens qu'ils avoient usurpés, et à reprendre le joug de la subordination, ils quitteroient bien vite un parti où il n'y auroit plus rien à gagner, et que les peuples, demeurés sans chefs, rentreroient aussitôt dans l'obéissance; qu'il étoit, lui-même, plus intéressé que l'Eglise dans cette querelle. Charles, persuadé par Clément, vint tenir à Ausbourg une diète de l'empire, enveloppa cette ville de troupes, et fit entendre des menaces dans la harangue qu'il prononça. Les protestans lui

présentèrent leur confession; les théologiens catholiques y répondirent. On lut cette réponse aux protestans; mais on refusa constamment de leur en donner une copie. Les princes de ce parti persistèrent à demander un concile universel, ou du moins national, et quittèrent ensuite Ausbourg, où ils craignoient pour leur liberté. L'empereur alors condamna leur confession de foi, ordonna la restitution des biens ecclésiastiques, et proscrivit, jusqu'à l'assemblée d'un concile qui se tiendroit dans un an, les changemens introduits dans la discipline de l'Eglise. 1530.

Peu après, l'empereur fit nommer son frère roi des Romains par tout le collége électoral, à l'exception de l'électeur de Saxe. Les princes protestans, assemblés à Smalkalde en Franconie, formèrent entre eux une ligue, et déclarèrent l'élection de Ferdinand contraire aux lois de l'empire. Ils députèrent à François pour l'engager à se joindre à eux. Il approuva leur refus de reconnoître le nouveau roi des Romains, et déclara qu'il ne lui donneroit jamais ce titre; sans accéder positivement à la ligue, il leur accorda cent mille écus pour se défendre seulement. L'empereur, attaqué par les Turcs, accorda provisoirement une tolérance absolue au protestantisme, et détacha les nouveaux 1531. 1532.

1532. sectaires du monarque françois, en leur communiquant une déclaration, que ce prince avoit envoyée au pape, contre leurs dogmes, déclaration dont le pontife avoit fait part à l'empereur. Les protestans, indignés, renvoyèrent au roi ses cent mille écus.

François répara cet échec par l'alliance qu'il sut renouer avec les Suisses. Le corps helvétique étoit, comme l'empire, agité par des querelles religieuses. Nous avons vu que Zuingle, contemporain de Luther, avoit, un peu avant lui, prêché à ses compatriotes suisses une doctrine à peu près semblable à celle du sectaire allemand. Les trois cantons les plus considérables, Zurich, Berne et Bâle avoient embrassé sa réforme. Cinq autres, Lucerne, Uri, Schwitz, Zug et Underwald s'unirent pour le maintien de la religion catholique. Une guerre civile s'émeut. Zuingle est tué les armes à la main. Le roi, secondé par les Cantons demeurés neutres, concilia les deux partis, et obtint sur-le-champ une levée de dix mille hommes.

Il réprima, dans le même temps, des désordres anarchiques qui s'étoient introduits en France pendant sa prison. Des nobles de la Saintonge, du Poitou, de l'Anjou et du Maine, renouvelant des violences dont l'usage sembloit aboli, se cantonnoient dans leurs châ-

teaux, voloient les passans, pilloient les laboureurs, et rançonnoient le clergé. Les sergens, qui osoient leur porter des assignations, payoient de leur vie l'accomplissement de leur devoir. Les justices inférieures étoient trop foibles pour oser connoître de ces attentats, et le parlement de Paris trop éloigné pour protéger à temps ceux qui recouroient à lui. François députa un président de cette cour et douze conseillers pour tenir les *grands jours* à Poitiers, et les fit escorter par le grand prevôt, suivi de quelques centaines d'archers. On fit couper la tête à douze des plus fameux d'entre ces brigands; on confisqua leurs biens, et l'on rasa leurs châteaux. Les années suivantes, on tint les *grands jours* dans les autres provinces éloignées, où les mêmes excès les appeloient. 1532.

Une affaire plus agréable occupa le conseil: ce fut la réunion irrévocable de la Bretagne à la couronne. Ce projet avoit été en partie exécuté sous Charles VIII, qui avoit stipulé, en se mariant avec Anne, que cette princesse, si son époux mouroit sans enfans, ne pourroit se remarier qu'à son successeur. Mais elle abusa de l'ascendant, qu'elle avoit sur l'esprit de Louis XII, pour éluder le but de cette disposition. Dans son contrat de mariage avec

1532. Louis XII, et dans celui de madame Claude, sa fille aînée, avec François, elle avoit fait insérer que, s'il naissoit plusieurs fils de ces mariages, ce seroit le second qui hériteroit de la Bretagne, et qu'il releveroit le nom et les armes des anciens ducs. Malgré ces stipulations, la reine Claude, qui laissoit trois garçons, avoit disposé, par son testament, de la Bretagne en faveur de l'aîné. Ces actes contradictoires pouvoient donner lieu à une guerre civile. Pour prévenir ce malheur, on fit demander par les Etats eux-mêmes l'union irrévocable de la province à la France, en conservant à la Bretagne, ses libertés, ses lois et ses priviléges, et en cassant toutes dispositions contraires, comme faites sans l'aveu des États. L'acte en fut dressé ainsi dans une assemblée de la province tenue à Vannes, et le dauphin fit son entrée solennelle à Rennes.

Après la conclusion de cette affaire, le roi eut à Boulogne, avec Henri VIII, une entrevue, dont le principal objet étoit d'intimider le pape et l'empereur, et dans laquelle ils convinrent ostensiblement de lever une armée de quatre-vingt mille hommes, pour aller, disoient-ils, combattre le Turc, soit en Allemagne, soit en Italie. Lorsqu'on eut divulgué ce projet qu'il n'entroit pas dans leur intention d'exécu-

ter, ils traitèrent secrètement de matières plus 1532.
sérieuses. Henri VIII, voulant faire casser son mariage avec Catherine d'Aragon, engagea le monarque françois à faire en sorte que le pape s'y prêtât; s'il persistoit dans le refus qu'il en avoit déjà fait, il désiroit que le roi de France se déclarât, comme lui, chef du clergé de son royaume. Plus versé dans la théologie que François, il entreprit de lui prouver que les droits dont jouissoit le Saint-Siége n'étoient que des usurpations sur l'imprescriptible autorité des monarques. Il est à observer que Henri avoit fait composer, sous son nom, contre Luther, un livre qui lui avoit fait donner par le Saint-Siége le titre de défenseur de la foi. Il tenta le roi de France par la perspective d'un accroissement de pouvoir en soumettant le clergé, comme le reste de ses sujets, aux dépenses publiques. François répondit qu'il n'avoit pas, plus que Henri, sujet de se louer du pape, et que, s'il eût suivi les mouvemens de son cœur, il auroit déjà rompu avec la cour de Rome, mais qu'il avoit des raisons de la ménager, même pour l'intérêt de son allié; que l'état des enfans qui pouvoient naître à Henri d'un nouveau mariage (qu'il projetoit avec la fameuse Anne de Boulen) seroit peut-être compromis par une rupture sans retour

1532. entre lui et le pape. Il pria le monarque anglois de lui confier la négociation de ce divorce, et ils convinrent d'une instruction commune et menaçante qu'ils devoient adresser à la cour de Rome.

François, échauffé par cette conférence, exigea presque aussitôt du clergé deux décimes pour lesquelles il avoit bien voulu demander l'agrément du Saint-Siége, qu'on lui faisoit trop attendre. Les évêques jugèrent que ce n'étoit pas le moment de s'y refuser; elles furent accordées. Le pape en fut inconsolable, prévoyant bien qu'un tel exemple deviendroit une règle pour l'avenir. Le prétexte de cette levée de décimes étoit une seconde invasion des Turcs en Europe (1); invasion qui avoit déjà cessé.

1533. L'empereur, débarrassé de leur présence, revint en Italie, et força le pape de consentir à l'établissement d'une ligue qui feroit de ce pays une espèce de république confédérée. Les Vénitiens seuls refusèrent d'y entrer. Clément étoit persuadé que cette ligue, ouvrage de la contrainte, seroit bientôt dissoute. Il en

(1) Ils avoient assiégé Vienne en 1530, et avoient été forcés, par des maladies épidémiques, d'en lever le siége.

assura les ambassadeurs de France et d'Angleterre, arrivés à Bologne pendant les conférences qu'il avoit avec l'empereur. Ces ambassadeurs, accablés des caresses du pape, ne lui parlèrent point des menaces contenues dans leurs instructions, mais seulement du dernier article qui étoit relatif au mariage de Catherine de Médicis, nièce de Clément, avec Henri, duc d'Orléans, second fils du roi. Le pape, ravi de l'éclat qu'une telle alliance répandoit sur sa maison, vint, quoique valétudinaire, conduire sa nièce à Marseille. Le roi s'y rendit avec la reine son épouse, et le duc d'Orléans. Le mariage y fut célébré au mois d'octobre. Le pape, outre cent mille écus, donna pour dot à la duchesse, par un traité secret, les villes de Pise et de Livourne, qui s'étoient détachées de l'Etat de Florence, celles de Parme, de Plaisance, de Modène, de Reggio, et le duché d'Urbin : c'étoient des conquêtes à faire. Il s'obligeoit de fournir la moitié de la dépense qu'elles exigeroient. De son côté, le roi cédoit à Henri le duché de Milan et la seigneurie de Gênes. Ce jeune duc d'Orléans seroit ainsi devenu une puissance prépondérante en Italie. François fit de vains efforts pour réconcilier le pape et le roi d'Angleterre. Clément, par une précipitation dont il eut un

1533. repentir amer, déclara valide le mariage du monarque anglois et de Catherine d'Aragon; ce qui annuloit celui qu'il avoit contracté avec Anne de Boulen, et acheva de séparer l'Angleterre du Saint-Siége. La bonne intelligence entre François et Henri VIII ne fut pas altérée par cet événement. Le monarque anglois s'attendoit à voir l'empereur, frère de Catherine d'Aragon, lui déclarer la guerre, et François vouloit la porter en Italie.

1534. Une violation du droit des gens, commise l'année précédente à Milan, lui en fournissoit tout au moins le prétexte. Un gentilhomme milanois, appelé Merveille, attaché au service de France, remplissoit un office dans les écuries du roi. Le duc Sforce, allié de Charles-Quint, dont il épousa peu après une nièce, vouloit néanmoins entretenir, suivant la méthode italienne, des intelligences dans le parti opposé. Il pria le roi de lui députer Merveille, qui se rendroit à Milan sans caractère ostensible, sous prétexte d'affaires de famille. La vanité fit oublier son rôle à cet officier. Il afficha en quelque sorte par son faste et sa dépense la qualité qui devoit demeurer secrète. L'empereur témoigna au duc les soupçons que cette conduite ne pouvoit manquer d'exciter. Le duc fit insulter l'envoyé par un gentilhomme

de sa chambre, que tuèrent les gens de Merveille. Celui-ci est saisi, et, sans qu'on daigne lire sa défense, décapité dans sa prison au milieu de la nuit. François, justement irrité, annonça au duc de Milan qu'il eût à se préparer à la guerre; mais il fut obligé de s'en tenir à la menace, parce qu'il n'étoit pas en forces. 1534.

Depuis Louis XI, les Suisses avoient été notre principale infanterie. Sous Louis XII, on y avoit joint des corps nombreux de lansquenets (1). Dans la conjoncture actuelle, on ne pouvoit compter ni sur les uns, ni sur les autres. Les cinq Cantons catholiques, les seuls qui persistassent dans notre alliance, ennemis presque déclarés des Cantons protestans, n'auroient osé se dégarnir de leur milice. Il en étoit de même de l'Allemagne, également troublée par des dissensions religieuses. Pour ne pas dépendre du caprice de ses alliés, François forma sept légions d'infanterie, composées de six mille hommes chacune, en tout

(1) C'étoit Maximilien qui avoit formé les troupes d'abord connues sous ce nom. Il y en eut bientôt dans toute l'Allemagne, et cette milice, très-renommée dès son origine, se louoit, comme les Suisses, à ceux qui vouloient l'employer.

1534. quarante-deux mille, dont douze mille armés d'arquebuses, et le reste de piques ou de hallebardes. Mais on laissa subsister ces levées d'hommes rassemblés au hasard, connus sous le nom d'Aventuriers; comme ceux-ci étoient plus tôt prêts et coûtoient moins, ils firent bientôt oublier les légions, plus courageuses cependant, et mieux disciplinées.

Le roi se disposoit à faire usage de ces nouvelles milices, lorsqu'il apprit la mort de Clément VII. Avec ce pontife disparurent les espérances qu'on avoit fondées sur le mariage si peu assorti de Henri et de Catherine de Médicis. La faction françoise qui dominoit dans le conclave, fit élire Alexandre de Farnèse, qui prit le nom de Paul III. Dans toutes les occasions, ce pontife avoit paru favorable à la France; mais on ne pouvoit pas se flatter qu'il vît de bon œil les liaisons publiques de François avec le roi d'Angleterre, la ligue de Smalkalde, et le sultan de la Turquie, ennemi en quelque sorte perpétuel des chrétiens.

Depuis 1525, le roi entretenoit avec Soliman un commerce secret. Il lui avoit envoyé un homme de confiance pendant sa captivité à Madrid; mais cette démarche avoit été clandestine, et le roi, lorsqu'on la lui avoit reprochée, l'avoit ou désavouée ou colorée de faux

prétextes. Convaincu enfin qu'une plus longue 1534.
dissimulation lui seroit préjudiciable, il conclut avec Soliman un traité de ligue défensive et de commerce, reçut un ambassadeur turc, et en eut un de son côté à Constantinople.

Cette alliance n'empêcha point l'empereur 1535.
d'attaquer le sultan dans la personne du fameux Barberousse qui, sous le nom de lieutenant du Grand-Turc, et sous sa protection, exerçoit dans Alger et dans Tunis l'autorité suprême. Cet homme, étoit fils d'un potier de l'île de Lesbos. A l'exemple de ses prédécesseurs, il infestoit les côtes de l'Europe, avec ses galères. Charles-Quint entreprit de châtier ce chef de corsaires ; il fut secondé par toute l'Europe, à l'exception des rois de France et d'Angleterre, et des Vénitiens. Il assembla trois cents voiles et quarante mille hommes, l'élite, en quelque sorte, de la milice européenne, prit d'assaut le fort de la Goulette, défendu par six mille janissaires, renversa du premier choc cinquante mille hommes de mauvaises troupes que lui opposa Barberousse, et entra sans résistance dans Tunis, où il brisa les fers de vingt mille chrétiens.

Durant cette expédition, le roi de France donnoit à Paris un spectacle effrayant : ses liaisons ouvertes avec l'Angleterre schisma-

1535. tique, et avec les protestans d'Allemagne, le penchant de sa sœur Marguerite, reine de Navarre, de la duchesse d'Etampes, sa maîtresse, de quelques savans qu'il attiroit à sa cour, et de plusieurs conseillers-d'Etat pour les opinions nouvelles, firent penser qu'il n'en étoit pas lui-même très-éloigné, et que les persécutions qui se renouveloient de temps à autre contre les protestans, ne devoient être imputées qu'aux importunités des évêques ou au fanatisme de quelques magistrats. Ces idées enhardissant les sectaires, ils ne craignirent pas d'afficher, pendant la nuit du 18 octobre, à Paris, à Blois, où étoit la cour, et en quelques autres villes du royaume, des placards contre la messe et la présence réelle. Le parlement de Paris ordonna des processions dans toutes les églises de la ville pour expier le scandale. François, qui ménageoit soigneusement l'amitié du pape, accourut à Paris, fit faire une procession générale, à laquelle il voulut assister avec sa famille, les grands et la cour. Toutes les reliques des églises furent portées par des hommes qui marchoient pieds nus et en chemise, quoiqu'on fût au plus fort de l'hiver. Le roi harangua dans la grande salle de l'évêché; il dit que si ses fils étoient du nombre des hérétiques, il seroit leur pre-

mier dénonciateur. Un édit, dressé sur-le-champ, enjoignit à tous les François de dénoncer les sectaires qu'ils pourroient découvrir, fussent-ils leurs hôtes, sous peine d'être réputés complices; pour encourager les révélations, on leur assuroit le quart des biens de ceux qui, sur leur indication, seroient convaincus d'hérésie ou simplement de donner asile à des hérétiques; et, comme l'imprimerie aidoit à répandre les opinions nouvelles, l'impression de toute espèce d'ouvrages fut suspendue. Le roi, en sortant de l'Evêché, eut le malheur de souiller ses regards d'un spectacle atroce qui termina la cérémonie expiatoire : six de ces infortunés sectaires qui avoient eu l'imprudence d'afficher leurs opinions religieuses, furent brûlés devant le monarque, avec une lenteur barbare. Attachés à une longue perche qu'on abaissoit et qu'on relevoit tour à tour, on les plongeoit dans le bûcher, puis on les en retiroit pour les y replonger de nouveau, jusqu'à ce que le feu, brûlant les cordes qui les lioient, les fît tomber dans le brasier, et leur procurât le bienfait de la mort. Le roi, informé du tort que lui faisoit en Allemagne son excessive rigueur, en arrêta le cours, mit un frein au fanatisme des magistrats, rappela ceux qu'ils avoient bannis pour

1535. cause de religion, et rétablit douze imprimeurs. Il fit ensuite son apologie dans une lettre adressée aux puissances allemandes. Il dit n'avoir puni que des brouillons qui cherchoient à exciter une révolte; que les princes de la ligue de Smalkalde eux-mêmes en usoient ainsi envers les anabaptistes, et les autres novateurs qui cherchoient à semer du trouble; que les vrais protestans avoient comme lui en horreur ces sacramentaires qui déclamoient contre la présence réelle. Tandis que le roi s'excusoit ainsi en Allemagne des cruautés exercées contre les hétérodoxes, il les faisoit valoir à Rome, pour rendre le pape favorable au dessein qu'il avoit de recouvrer son duché de Milan. Mais Paul III, instruit par les disgrâces de son prédécesseur, craignit le ressentiment de Charles-Quint, et se bornant à offrir sa médiation, refusa d'entrer dans une ligue contre lui.

François, au lieu de porter ses armes en Italie, les dirigea contre la Savoie. Charles III, qui possédoit ce duché, quoiqu'il fût l'oncle du roi de France, avoit depuis long-temps montré pour l'empereur une prédilection marquée. Charles-Quint l'en récompensa par le don du comté d'Ast, ancien patrimoine de la maison d'Orléans. En acceptant ce don, il

faisoit un outrage sensible au roi; il renonçoit 1535.
à une alliance dont ses prédécesseurs avoient toujours bien senti l'avantage; il ne tarda point à être puni de sa faute.

Genève, enclavée dans ses Etats, renfermoit en son sein trois pouvoirs opposés. L'évêque en avoit été autrefois le seul souverain, il étoit encore censé l'être; mais les bourgeois avoient successivement obtenu ou usurpé tant de priviléges, que cette ville étoit devenue une espèce de république. Le duc, en qualité de comte du Genevois, n'y exerçoit que les fonctions de vidame, c'est-à-dire de premier officier de l'évêque; mais, souverain absolu de tout le territoire environnant, et ayant des châteaux jusque dans les faubourgs de la place, il avoit mille moyens d'y dominer; l'évêque même, fatigué des contradictions qu'il éprouvoit de la part des bourgeois, étoit disposé à lui céder tous ses droits à la souveraineté. Dans ces circonstances, des réfugiés françois, entre autres Guillaume Farel, chassé autrefois de Meaux, s'introduisirent à Genève, et y répandirent les opinions de Luther, qu'ils n'eurent pas de peine à y faire prévaloir. Après quelques mois de guerre civile, la réforme s'y établit par un décret public. Ceux qui tenoient au catholicisme se

1535. réfugièrent en Savoie. Le duc, profitant de ces dissensions, alloit s'emparer de Genève; mais François y mit obstacle, en faisant passer des troupes dans cette ville, et partagea même d'avance les Etats de la maison de Savoie, avec le canton de Berne, qui n'avoit cependant rien à démêler avec le duc. Ce dernier se borna sagement à la défense du Piémont qui lui appartenoit aussi. Il donna ordre à quatre mille hommes d'occuper le Pas-de-Suse, où il eût été impossible de les forcer; mais, soit qu'il y eût songé trop tard, soit qu'il eût été mal obéi, il fut prévenu par les François.

Le duc alla se réfugier à Verceil, la dernière ville de ses Etats, du côté du Milanois. Turin, et les autres places qu'il abandonnoit, ouvrirent leurs portes à l'amiral Chabot, chargé de cette expédition. Il s'approcha de Verceil qu'il se proposoit d'assiéger. Cette ville avoit autrefois appartenu au duché de Milan, et n'avoit été cédée à la Savoie qu'avec des réserves qui laissoient en partie subsister le droit des anciens propriétaires. François Sforce venoit de mourir, de peur, dit-on, d'une invasion du Milanois. Depuis sa mort, Antoine de Lève, général de la ligue d'Italie, régissoit le duché de Milan au nom de l'empereur. Il vint camper tout près de Verceil. L'amiral, qui n'étoit en-

voyé que contre le duc de Savoie, en donne 1535.
avis à sa cour. Il reçoit l'ordre de fortifier son camp, et de suspendre toute opération hostile jusqu'à ce qu'on sache ce qu'il faut attendre d'une négociation entamée avec l'empereur. Le roi n'avoit cédé le Milanois qu'en faveur de Sforce. Le voyant atteint d'une maladie de langueur, il avoit demandé l'investiture de ce duché, pour son second fils, à Charles-Quint. Ce prince s'y étoit refusé; il se disposoit à une irruption en France.

Le roi se préparoit à le bien recevoir; ses 1536.
finances se trouvoient en bon état: depuis quelques années il y avoit mis le plus grand ordre. Ses revenus consistoient dans le produit du domaine qui pouvoit s'élever à un million; dans celui de la taille ordinaire qui rendoit alors trois millions et demi; à quoi il faut ajouter les décimes sur le clergé, qui, sous le nom de don gratuit, étoient devenues comme un impôt régulier, depuis qu'on avoit eu le bon esprit de les lever sans la permission du pape. Le plan de défense qui avoit été conseillé par le roi d'Angleterre, c'étoit de fortifier quelques places en Italie, pour y retenir le plus long-temps qu'il seroit possible les troupes de l'empereur, et l'y aller même attaquer après que son armée se seroit affoiblie par des siéges.

1536. Le marquis de Saluces, chargé en partie du soin de ces fortifications, quitta les drapeaux de la France, et s'enfuit auprès d'Antoine de Lève. Ce dernier mit le siége devant Fossano, qui, au bout d'un mois, se vit obligé de capituler faute de vivres. L'empereur ayant sur ces entrefaites rassemblé son armée, en ordonna la revue devant les otages que les François avoient livrés pour garans de la reddition de Fossano, espérant qu'à leur retour ils feroient un rapport qui consterneroit ses ennemis. Ayant demandé à Laroche-du-Maine, l'un d'entre eux, comment il trouvoit cette armée : « Beaucoup trop belle, répond ce gentil» homme ; mais si elle se hasarde à passer les » monts, elle en rencontrera une autre qui la » vaudra bien. » L'empereur reprend : « Com» bien comptez-vous de journées d'ici à Pa» ris? » « Si par journées, réplique Laroche» du-Maine, Votre Majesté entend parler de » batailles, il y en a au moins douze, si ce n'est » qu'on lui casse la tête dès la première. » L'empereur ne s'offensa point d'une hardiesse qu'il avoit provoquée.

La prise de Fossano fit changer le premier plan de défense que le roi s'étoit proposé. Il ne lui restoit plus guère au-delà des monts de place forte que Turin. On résolut d'attendre

l'ennemi dans la Provence; Anne de Montmorenci, grand-maître de France, et maréchal, fut chargé de la défendre. Il commença par s'emparer d'Avignon, quoique cette ville appartînt au pape avec lequel le roi avoit fait une convention de neutralité. Il fortifia Marseille, Arles, et fit raser les murailles d'Aix qu'il ne jugea pas propre à soutenir un siége; deux ans auparavant, il avoit fait couper la tête au premier consul qui en avoit porté les clefs au duc de Bourbon; et il est à remarquer qu'elle n'avoit alors ni fortifications, ni munitions, ni garnison. Tous les habitans de la province eurent ordre de se retirer dans des lieux de sûreté, après avoir détruit tout ce qu'ils ne pourroient emporter, ravagé les jardins, les moissons, et démoli les moulins. L'empereur descendit des Alpes à la tête de cinquante mille hommes qui étoient l'élite des troupes espagnoles, allemandes et italiennes. Il remporta un petit avantage sur un détachement de douze cents François qu'il força de déposer les armes après en avoir reçu plus de dommage qu'il ne leur en avoit fait, et alla se loger dans la ville d'Aix démantelée. 1536.

La Picardie étoit attaquée en même temps par le comte de Nassau, qui avoit sous ses ordres une armée de trente mille hommes et

1536. une artillerie formidable. Il surprit la ville de Guise, et passa au fil de l'épée la plus grande partie de la garnison et des bourgeois.

Le roi reçut à Valence ces deux mauvaises nouvelles à la fois. Presque aussitôt il y apprit que le dauphin, François, qui venoit le joindre pour faire ses premières armes, étoit dangereusement malade. Ce jeune prince, échauffé par une partie de paume qu'il avoit faite à Lyon, prit un verre d'eau; quelque temps après, il se trouva si mal qu'on eût de la peine à le transporter à Tournon. Le roi accourt pour le voir, son fils en est prévenu, se fait habiller, et dissimule si bien son état, que son père rassuré retourne le même jour à Valence. Le surlendemain, le jeune François n'existoit plus.

Mais la situation des affaires générales s'améliora beaucoup. L'empereur se trouvoit dans un pays dévasté, la mortalité commençoit à se répandre dans son camp, elle venoit de lui enlever Antoine de Lève, l'auteur et l'âme de cette expédition; enfin les François étoient, en Italie, devenus maîtres de la campagne. Charles-Quint tiroit ses vivres de cette contrée. Il sentit le danger de sa position, et sollicita l'entremise du pape pour obtenir la paix. Paul III proposa un congrès au roi qui l'accepta, parce qu'il craignoit du côté de la

Picardie, où Péronne, malgré une résistance 1536.
héroïque, étoit menacée de tomber au pouvoir de l'ennemi. Cependant Nassau en leva le siége, le même jour que l'empereur levoit celui de Marseille, devant laquelle il avoit perdu inutilement une bonne partie de son armée.

Un horrible soupçon mit le comble à l'humiliation de Charles-Quint : on crut que le dauphin avoit été empoisonné. L'avis uniforme des chirurgiens et des médecins attesta le crime; l'échanson du jeune prince, Sébastien de Montecuculli, gentilhomme italien, en fut accusé. Appliqué à la question, il dit qu'Antoine de Lève et Ferdinand de Gonsague, généraux de l'empereur, l'avoient, par d'immenses promesses, engagé à empoisonner le monarque et ses trois fils; qu'ensuite, il avoit été présenté à l'empereur lui-même, qui lui avoit fait plusieurs questions sur ce qui se pratiquoit dans les cuisines du roi, et l'avoit renvoyé à de Lève, en l'engageant d'ajouter foi à ce qu'il lui diroit. Montecuculli fut écartelé. Rien n'est plus douteux néanmoins que la réalité de cet empoisonnement; l'art de la médecine n'étoit pas très-avancé; ceux qui ouvrirent le corps purent se tromper. On ne voit pas qui auroit eu intérêt à commettre ce crime, si ce n'est

1536. Henri, qui, par la mort de son frère, devenoit dauphin, ou sa femme, Catherine de Médicis; mais ils étoient l'un et l'autre à la fleur de l'âge; ce n'est pas la saison des grands forfaits : Henri avoit dix-sept à dix-huit ans, et Catherine seize. Si Montecuculli avoua un crime, ce fut dans les tourmens de la torture. Enfin, le dauphin, qui but imprudemment de l'eau froide dans un moment où il éprouvoit une très-grande chaleur, put mourir d'une pleurésie, d'autant plus naturellement, que l'abus des plaisirs qu'il prenoit avec les femmes, ne lui laissoit peut-être pas assez de force pour surmonter l'attaque du mal qui le saisit subitement; il est donc incertain que le crime ait été commis, et encore bien plus qu'il l'ait été à l'instigation de l'empereur, qui, comme on le verra, ne craignit pas, quatre ans après, de se mettre à la discrétion de son rival.

Quoi qu'il en soit, Charles-Quint, sans égard à la convention faite pour l'assemblée d'un congrès, poursuivoit vivement la guerre dans le Piémont. Il y avoit fait passer la plupart des troupes qui lui étoient restées de l'expédition de Provence. Le roi, au contraire, s'étoit borné à renouveler la garnison de Turin, et à retenir à sa solde une armée de douze mille hommes qui s'étoit formée cette année à La

Mirandole, sous le commandement de divers 1536.
capitaines italiens, et qui lui avoit procuré de grands avantages en Italie : il comptoit y passer l'été suivant à la tête d'une force imposante et se ressaisir du Milanois. Il forma avec Soliman une nouvelle confédération, qui pouvoit devenir fatale à l'Italie, et même au reste de l'Europe. Le sultan s'engagea d'attaquer l'empereur avec cent mille hommes dans les Etats de Naples, et François, d'en jeter cinquante mille dans le Milanois. Ils se garantirent mutuellement leurs conquêtes. Le secret transpira ; et Charles-Quint, n'ayant ni le temps ni les moyens de garantir Naples d'une si formidable invasion, détourna l'orage sur la Hongrie. D'un autre côté, François, avant de passer les monts, jugea nécessaire de se fortifier en France, et cette occupation qu'il croyoit ne devoir durer que peu de semaines, consuma la plus grande partie de l'année.

Elle fut précédée d'une mesure que le gou- 1537.
vernement jugea propre sans doute à déconsidérer l'empereur, et même à soulever contre lui deux de ses provinces : le 15 janvier, le roi tint un lit de justice, dans lequel son premier avocat-général dit que Charles, en faisant une invasion en France, et en voulant faire empoisonner le roi et ses enfans, avoit violé le

1537. traité de Cambrai ; que par conséquent la cession qu'on lui avoit faite par ce traité des droits de suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, devenoit nulle, et qu'il devoit perdre ces deux fiefs s'il ne parvenoit à se justifier de l'accusation de félonie qu'on alloit lui intenter. Il fut sommé de comparoître, et ne comparut pas, comme on l'imagine bien. Néanmoins la confiscation ne fut pas prononcée ; cette procédure assez peu convenable n'eut pas d'autre suite.

François sentit apparemment que ce n'étoit point avec des arrêts qu'il étoit à propos de combattre son rival. Il rassembla une armée formidable sur les bords de la Somme. Sa première expédition fut la prise d'Hesdin ; mais ce succès fut suivi de grands revers. Le roi, après avoir ordonné de fortifier la petite ville de Saint-Paul, où il mit une forte garnison, et laissé un certain nombre de troupes dans les pays environnans, prit avec le reste la route de Lyon. Mais la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, ayant, par de secrets préparatifs, assemblé une fort belle armée, le comte de Bures qui la commandoit, vint inopinément fondre sur Saint-Paul, l'enleva d'assaut, et en passa la garnison au fil de l'épée. Il prit ensuite Montreuil, et assiégea

Térouane. Pendant le siége, la gouvernante des Pays-Bas demanda une trève de six mois pour cette contrée. François, désirant n'être pas distrait de son expédition en Italie, l'accorda volontiers. 1537.

Jean d'Humières, qui avoit été envoyé avec seize mille hommes dans le Piémont, n'y avoit eu que des succès éphémères; les lansquenets qui formoient une partie assez considérable de ses troupes, n'étant pas payés régulièrement, furent au moment de le massacrer. Le roi lui ordonna de casser cette milice, de renforcer les places les plus importantes, et de revenir avec ce qui lui resteroit de troupes dans le Dauphiné. Le marquis du Guast, que l'empereur avoit substitué à de Lève, après avoir repris les places dont les François s'étoient emparés, et occupé le Pas-de-Suse, se contenta de bloquer Pignerol et Turin, dont il se flattoit de venir à bout par la famine. Elle devint extrême effectivement dans la dernière de ces places; mais les François ne voulurent jamais se rendre, « aimant mieux mourir de » faim, dit un historien, que de perdre une » demi-heure d'honneur. »

Le nouveau dauphin, Henri, et François, frère d'Anne de Montmorenci, grand-maître, accoururent, avec l'armée de Picardie et un

1537. convoi de vivres, au secours du Piémont. Ils délogèrent dix mille Impériaux du Pas-de-Suse. Turin et Pignerol furent ravitaillés sans obstacle. Le marquis du Guast, craignant de se commettre avec des troupes fraîches et supérieures en nombre, se retira; le dauphin alloit le suivre, lorsqu'il en reçut la défense du roi, qui traversoit les Alpes, et ne vouloit pas que la bataille se donnât en son absence. Mais à peine le monarque fut-il arrivé, qu'il reçut l'avis qu'une trève générale venoit d'être signée à Monçon, pour trois mois. Pendant ce délai,
1538. les plénipotentiaires des deux puissances s'assemblèrent à Leucate, village du Bas-Languedoc, pour travailler à une paix définitive. On ne put convenir que d'une prolongation de la trève durant trois autres mois. Le pape, ayant un vif désir de réconcilier les deux souverains, offrit sa médiation, et les engagea de se trouver à Nice avec lui. Les deux monarques s'approchèrent de cette ville, mais se bornèrent à y envoyer des ambassadeurs. On convint d'une trève de dix ans, durant laquelle le pape prononceroit sur tous les différens; on l'appela trève de Nice. Cette espèce de pacification fut faite aux dépens du duc de Savoie, chez lequel on la stipuloit. Le roi retenoit, au moins pour dix ans, la Savoie et le Pié-

mont, comme l'empereur gardoit le Milanois. 1538.

Charles-Quint, pendant les conférences de Nice, s'étoit tenu à Villefranche, et, malgré les instances du pape, avoit refusé une entrevue avec le roi. S'étant embarqué pour l'Espagne, il relâcha, ou volontairement, ou forcé par des vents contraires, à l'île Sainte-Marguerite. De là, il envoya demander au roi une conférence dans la ville d'Aigues-Mortes. A compter du 14 juillet, ils passèrent trois jours ensemble, et se jurèrent une éternelle amitié.

Les fautes politiques du gouvernement, à cette époque, sont à peine concevables. Il étoit dirigé par Anne de Montmorenci, qui, aux charges de grand-maître, de maréchal de France, de gouverneur du Languedoc, venoit d'ajouter celle de connétable, et qui avoit toute l'autorité d'un premier ministre. Il auroit eu besoin de la plus grande souplesse pour calmer les alarmes que la réconciliation de son maître avec l'empereur devoit nécessairement jeter dans la cour de Londres, dans la ligue de Smalkalde, et à la Porte Ottomane; mais cette qualité ne lui avoit pas été accordée par la nature. Loin de s'appliquer à conserver les alliances utiles contractées avec ces puissances, il les regarda comme flétrissantes ou onéreuses,

1538. et ne chercha qu'à en débarrasser le roi. Ce prince suspendit le paiement d'une dette con-
1539. tracté envers les Anglois. Il fit plus, il consentit de se joindre au pape et à l'empereur pour détrôner le roi d'Angleterre, dont les Etats devoient être partagés entre Charles-Quint, les rois de France et d'Ecosse. Henri, informé de cette confédération, épousa la princesse de Clèves, belle-sœur de l'électeur de Saxe, afin de se procurer, en Allemagne, un appui, et la facilité d'y lever des lansquenets. L'empereur sentoit bien toute l'extravagance de ce projet du partage de l'Angleterre; son seul objet étoit de brouiller la France avec elle. Un autre artifice lui servit à indisposer, de plus en plus, contre son rival, la ligue de Smalkalde: il fit entendre au connétable, que, pour réduire Henri, il falloit lui enlever les moyens de tirer des troupes de l'Allemagne; que, pour y parvenir, il falloit la sacrifier; qu'il avoit indiqué une diète dans cette vue, et que, si le roi vouloit y envoyer un ministre qui parlât dans le même sens que ceux de l'empereur, les protestans, privés de tout appui, accepteroient les conditions qu'on voudroit leur dicter. Montmorenci tomba encore dans ce piége. En vain on lui donna l'avis d'une conjuration formée par le marquis du Guast pour enlever

Turin au roi. Les ministres françois, en diverses cours d'Italie, l'instruisirent d'un grand nombre de propos qui déceloient la mauvaise foi de l'empereur; sa présomption et son opiniâtreté ne lui permirent pas d'y ajouter foi. Ces ministres vigilans furent révoqués, et leurs successeurs reçurent l'ordre de concerter toutes leurs démarches avec les ambassadeurs de Charles-Quint. 1539.

Personne, dans le conseil, n'osoit faire observer cet aveuglement. Le chancelier Dubourg avoit péri l'année précédente par un accident qui montre à quel point la police étoit inconnue ou négligée. Il assistoit, dans la ville de Laon, avec toute la cour, à une entrevue du roi et de la gouvernante des Pays-Bas. Les spectateurs étoient si nombreux, et l'on avoit pris si peu de précautions, que ce premier magistrat du royaume fut renversé de sa mule, et mourut sous les pieds de la multitude. Parmi les diverses ordonnances qu'il fit rendre, on remarque celle de 1534, qui punit du supplice de la roue les vols de grands chemins, ou faits avec effraction. On a douté que cette loi fût bonne, parce qu'elle décerne une égale peine au simple vol avec effraction, ou commis sur le grand chemin, et au vol accompagné d'assassinat. C'étoit, en quelque sorte,

1539. intéresser le malfaiteur à l'accumulation des deux crimes.

Guillaume Poyet, successeur de Dubourg, et fils d'un avocat d'Angers, avoit lui-même long-temps exercé cette profession, avant d'être président au parlement de Paris; c'étoit une créature du connétable. On lui doit l'ordonnance de Villers-Cotterets, par laquelle il réduisit aux matières spirituelles et aux causes purement personnelles des clercs promus aux ordres sacrés, la compétence des tribunaux ecclésiastiques. C'est dans cette ordonnance que, pour la première fois, on enjoignit de tenir des registres pour constater les morts et les naissances; et même, en ce qui concerne les décès, il ne fut question que des bénéficiers. On prescrivit aux curés, aux chapitres, aux monastères de remettre tous les ans ces registres aux greffes du bailliage le plus proche, pour qu'on pût les consulter au besoin. L'ordonnance de 1667 perfectionna cet établissement, en statuant que, pour toutes les naissances et les morts indistinctement, il seroit tenu deux registres, dont l'un resteroit à l'église, et l'autre seroit déposé au greffe du juge royal. Les jugemens se prononçoient en latin, et leur interprétation donnoit souvent lieu à de nouveaux procès. Il fut ordonné de les énoncer en fran-

çois. On ajoute une nouvelle rigueur à la pro- 1539.
cédure criminelle, déjà fort rigoureuse : l'accusé entendoit les dépositions des témoins avant de proposer contre eux ses moyens de récusation. Cet ordre fut interverti : on l'obligea de déclarer, avant qu'ils déposassent, s'il entendoit les récuser.

Sur la fin de cette année, l'empereur voulant châtier les Gantois soulevés contre lui, le connétable proposa dans le conseil de lui offrir un passage par la France. Cet avis souffrit beaucoup de contradictions : c'étoit, dit-on, s'exposer à perdre la confiance de Henri VIII, des princes protestans d'Allemagne, des républiques d'Italie et de la Porte Ottomane. Mais le roi, naturellement enclin à tout ce qui avoit un air de générosité, adopta la proposition du ministre. L'offre du passage fut faite à Charles-Quint et reçue avec des démonstrations de reconnoissance. Il dit que, pendant son séjour en France, il désiroit voir célébrer le mariage de sa nièce, fille de Ferdinand roi des Romains, avec le duc d'Orléans, fils puîné du roi, et que pour dot il expédieroit aux deux époux l'investiture du duché de Milan.

Le premier jour de janvier 1540, Charles 1540.
fit à Paris son entrée solennelle. On donna le conseil au roi de l'arrêter. François dit un jour

1540. à l'empereur, en lui montrant la duchesse d'Etampes, sa maîtresse : « Voyez-vous cette » belle dame? elle est d'avis que je ne vous » laisse partir d'ici qu'après que vous aurez » révoqué le traité de Madrid. Eh bien, ré- » pondit l'empereur, si l'avis est bon, il faut » le suivre. » Le lendemain, un très-beau diamant mit la favorite dans les intérêts de Charles-Quint. Il le laissa tomber à dessein aux pieds de la duchesse, qui s'empressa de le relever pour le lui rendre. Il est en trop belle main, dit l'empereur, qui la contraignit de l'accepter. On raconte aussi que le fou de la cour, nommé Triboulet, avoit écrit sur ses tablettes que Charles-Quint étoit plus fou que lui de passer par la France. Le roi qui le sut lui dit : « Si je le laisse aller, que diras-tu? » j'effacerai son nom de mes tablettes, répon- » dit le fou, et j'y mettrai le vôtre. »

L'empereur ne manqua pas de distinguer particulièrement le connétable. Il l'alloit quelquefois surprendre à Chantilli. Le dauphin, le roi de Navarre, beau-frère du roi, et le duc de Vendôme, premier prince du sang, prirent des mesures pour l'y arrêter en leur nom, jusqu'à ce qu'il eût rendu, à l'un le Milanois, à l'autre la Navarre, et au troisième quelques seigneuries des Pays-Bas. Ils se flat-

toient que le roi approuveroit plutôt l'exécu- 1540.
tion que le projet d'une telle mesure, en tout cas qu'il la pardonneroit aisément à des princes qui lui appartenoient de si près; ils n'étoient plus arrêtés que par la crainte de manquer essentiellement au connétable. Le dauphin lui fit part de leur résolution. Il répondit : « Monsieur, cette maison est à vous, et vous y pouvez tout; mais le roi a donné sa parole, et ne souffrira pas qu'on le fasse passer pour un prince parjure. » Le dauphin déconcerté abandonna un projet peu honorable. L'empereur se rendit dans les Pays-Bas. Les Gantois se soumirent. Alors Charles ne voulut pas effectuer le mariage convenu entre sa nièce et le duc d'Orléans. Il prétexta que son frère n'y vouloit pas consentir, et offrit, à la place de cette princesse et du Milanois, sa fille et les Pays-Bas. Cette offre, qu'on eut peine à croire sincère, fut d'abord refusée, puis acceptée; mais l'empereur y mit alors d'autres conditions qu'il savoit bien ne pouvoir obtenir, et parvint à détacher de la France, et le roi d'Angleterre et la ligue de Smalkalde.

La France eut bientôt à se plaindre d'un 1541.
procédé plus odieux : comme Charles affectoit de faire courir le bruit d'une croisade générale contre les Turcs, et que son passage à Paris

1541. sembloit donner quelque vraisemblance à ce bruit, le roi fit partir deux ambassadeurs, l'un pour Constantinople, l'autre pour Venise; celui-ci devoit correspondre avec le premier. Du Guast les fit assassiner pour avoir leurs dépêches, dont il crut que son maître pouvoit tirer parti près du corps germanique. Ce fut un crime infructueux: ils avoient remis leurs instructions à Guillaume du Bellay (1), gouverneur du Piémont. François demanda raison de l'outrage qu'il venoit d'essuyer; l'empereur feignit d'en être surpris et indigné. Le roi se vit obligé de dissimuler, ses finances ne lui permettant pas de recommencer la guerre. Comptant sur dix ans de repos, il avoit employé l'excédant de la recette sur la dépense à retirer des domaines engagés, ou à satisfaire son goût pour les bâtimens.

Les circonstances actuelles exigeant des secours extraordinaires, on examina la conduite et les comptes des financiers qui avoient manié les deniers publics. Ils furent arrêtés et condamnés pour la plupart à de fortes amendes.

---

(1) Ce du Bellay, et son frère Martin, gentilshommes d'Anjou, ont laissé sur l'histoire de leur temps des Mémoires qui ne sont pas toujours d'une exacte impartialité.

Cette inquisition s'étendit même sur de très- 1541.
grands personnages, dont la fortune parut excessive et mal acquise; l'amiral Philippe Chabot fut attaqué; c'étoit le seul gentilhomme françois qui n'eût pas fléchi sous le crédit énorme du connétable. Ils étoient à la tête de deux factions opposées qui partageoient la cour. L'amiral, allié de la duchesse d'Etampes, favorisoit le duc d'Orléans; le connétable s'étoit allié avec Diane de Poitiers, qui étoit aimée du dauphin après l'avoir été du roi; il soutenoit les intérêts de l'héritier présomptif de la couronne, qui étoient évidemment ceux de l'Etat; il poussa le chancelier Poyet à perdre Chabot, et crut la condamnation de son rival si certaine, qu'il se fit d'avance donner une partie de la confiscation de ses biens. Poyet, qui, à soixante-dix ans, venoit de recevoir la prêtrise, et qui attendoit de la protection du connétable le chapeau et un archevêché, se fit nommer président d'une commission chargée de juger l'amiral : il se déshonora par des bassesses et des trahisons dans cette affaire. Chabot fut condamné à quinze cent mille francs d'amende, au bannissement, à la confiscation de ses biens. L'infidèle chancelier ajouta de son chef, aux crimes équivoques dont l'accusé avoit été déclaré convaincu; les autres

1541. juges s'en plaignirent ; il les intimida, et ils signèrent contre leur conscience. Les larmes de la duchesse d'Étampes désarmèrent le roi ; toute peine fut remise au condamné, mais à titre de grâce seulement ; il lui en fut expédié des lettres, qui eussent porté une mortelle atteinte à son honneur, si l'accusation, qui n'articuloit d'ailleurs que des fautes légères, n'eût pas été l'ouvrage de l'envie et de la cupidité. Il falloit qu'elle n'eût pas fait sur l'esprit du roi une impression bien profonde, puisqu'il sacrifia au condamné le connétable lui-même, dont Chabot partagea les emplois avec le cardinal de Tournon.

Cet amiral eut encore le crédit de perdre le chancelier Poyet, qui avoit été l'instrument de la jalousie du connétable ; il fut arrêté ; on donna sa place à Montholon, avocat général, qui s'étoit signalé, comme Poyet, dans la carrière du barreau, et à qui ses éminentes qualités valurent le surnom d'Aristide. L'instruction du procès de Poyet dura trois ans. L'amiral Chabot mourut dans cet intervallo. Mais sa veuve et la duchesse d'Etampes poursuivirent l'affaire avec acharnement, et animèrent le roi au point qu'oubliant sa dignité, il déposa lui-même devant les commissaires chargés du juge-

ment (1). Les reproches qui lui furent faits 1541.
n'étoient pas extrêmement graves, si l'on en excepte sa conduite dans l'affaire de Chabot; et les faits relatifs à ses prévarications dans ce procès ne purent être prouvés; il fut néanmoins destitué de sa charge, déclaré inhabile à posséder aucun office royal, et condamné à cent mille francs d'amende envers le roi, et à tenir prison jusqu'à ce qu'il les eût payés. François, plus enclin à pardonner qu'à punir, l'en fit sortir avant qu'il les eût entièrement acquittés. Ce chancelier fut néanmoins réduit à une telle pauvreté, qu'il reprit sa profession d'avocat.

Tandis que la cour de France étoit agitée 1542.
par ces petites intrigues, l'empereur tentoit contre Alger une expédition semblable à celle qui lui avoit si bien réussi contre Tunis; mais le succès de celle-ci fut bien différent: entreprise dans une mauvaise saison, contre l'avis

(1) Le roi leur conféra l'autorité qu'auroit eue le parlement de Paris, « auquel, en qualité de cour des pairs, » appartenoit la connoissance des grandes affaires. » Il dérogea de plus à l'édit par lequel il avoit lui même soustrait le chancelier de France à la juridiction de tous les tribunaux.

1542. de l'amiral Doria, qui conseilloit d'en attendre une meilleure, des tempêtes la firent échouer; le roi saisit cette circonstance pour lui déclarer la guerre. Il avoit mis dans ses intérêts Guillaume de La Marck, duc de Clèves et de Juliers, en lui procurant l'acquisition des provinces de Gueldres et de Zutphen qui lui étoient disputées par l'empereur, et le mariage de sa nièce (qui n'étoit pas encore nubile), fille unique de Marguerite sa sœur, et de Henri d'Albret, roi de Navarre. La Marck, à son tour, procura au roi l'alliance de Christian III, roi de Danemarck, et du célèbre Gustave Wasa, roi de Suède, tous deux, à la vérité, trop éloignés pour qu'on en pût attendre des secours bien efficaces. On fondoit un plus grand espoir sur la Porte Ottomane. On forma trois armées : la première, et la plus foible, commandée par Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, n'étoit destinée qu'à une diversion dans les Pays-Bas ; la seconde, sous les ordres du duc d'Orléans, qui avoit pour guide Claude de Lorraine, duc de Guise, devoit attaquer le Luxembourg, et la troisième, Perpignan : celle-ci étoit plus forte que les deux autres ensemble. Le dauphin devoit commander le siége, et le roi, le gros des troupes, pour combattre en personne l'empereur, qu'on

supposoit devoir se présenter pour le faire 1542.
lever. Les deux premières vinrent à bout de ce qu'elles devoient exécuter ; mais l'empereur munit si bien Perpignan de toutes choses, qu'après six semaines, le roi, voyant le siége très-peu avancé, fut contraint de se retirer sans gloire ; il laissa une partie de son armée pour couvrir le Languedoc, fit passer les monts à une autre, et se rendit avec le reste à La Rochelle, pour y réprimer une révolte qui s'étoit émue à l'occasion de l'impôt sur le sel.

Cet impôt se levoit d'une manière différente dans les diverses contrées du royaume. Les pays nommés de gabelle, c'est-à-dire, presque toutes les provinces de l'intérieur, payoient quarante-cinq francs chaque muid de sel. Cette denrée leur étoit vendue par des gens appelés grènetiers, qui, dans chaque ville, pour ainsi dire, avoient à cet égard un privilége exclusif. Au contraire, dans les pays maritimes, tels que l'Aunis, la Saintonge, la Guyenne, les îles de Ré et d'Oléron, le commerce du sel étoit libre, moyennant l'acquit du quart de l'achat. Comme il y avoit un grand profit à faire la contrebande dans les provinces intérieures, elle étoit considérable, et nulle vigilance ne pouvoit l'empêcher. On imagina un moyen odieux et abusif pour en atténuer

1542. l'effet : les receveurs de la gabelle exigeoient que les pères de famille représentassent les certificats du grènetier, constatant la quantité de sel qu'ils avoient prise dans ses magasins. S'ils s'y refusoient, ou si la consommation paroissoit trop foible, la fraude étoit présumée et punie par une amende, dont la moitié appartenoit au roi et l'autre au receveur. Ces vexations réduisoient tous les ans une foule de familles à la mendicité. Le gouvernement, pour y remédier, réduisit le droit qu'il percevoit dans les pays de gabelle à vingt-quatre francs par muid, et l'étendit à tout le royaume. Moyennant cette taxe, qui se percevoit dans les marais salans, il rendit la liberté au commerce de cette denrée. Mais cette mesure avoit d'autres inconvéniens auxquels on n'avoit pas songé : les provinces, exemptes de gabelles, payoient de plus fortes tailles que les autres, et on ne les soulageoit pas de cet excédant. De plus, ces provinces étoient remplies de marins qui, n'ayant pas les moyens de payer la taxe imposée, ne pourroient plus, comme auparavant, remplir leurs barques de sel, et alloient se trouver réduits à la misère; enfin, les propriétaires des marais salans sentoient bien qu'un renchérissement si considérable de la denrée écarteroit les marchands étrangers,

qui, de presque toutes les parties de l'Europe, 1542.
venoient l'acheter en France. Aussi le nouvel édit relatif au sel excita-t-il une fermentation générale dans tous ces pays. Il y eut une sédition à La Rochelle ; on la réprima. Plusieurs des principaux habitans furent arrêtés, entre autres les propriétaires des marais salans, qu'on regarda comme les chefs de la révolte. Le roi entra dans la ville avec un appareil imposant, fit dresser un échafaud dans la place publique, harangua le peuple, et dit aux accusés enchaînés au pied du trône, et qui imploroient sa miséricorde : « Ne craignez ni » pour votre vie ni pour vos biens ; je n'en » veux qu'à vos cœurs ; vous avez été plus im» prudens que coupables ; votre repentir est » sincère, le pardon sera sans réserve. J'im» pose silence à la loi ; et, pour vous montrer » à quel point je me fie à votre ville, mes » troupes, et même celles de ma maison, n'y » passeront pas la nuit. Les habitans seront ma » seule garde tandis que je serai parmi vous. » Après cette pacification, il revint à Paris pour être plus près du théâtre de la guerre, qu'il devoit, au printemps, porter en personne vers le Nord, et afin de pouvoir plus aisément arrêter les progrès de l'hérésie dans ses Etats.
La Faculté de théologie croyoit en avoir 1543.

1543. trouvé un moyen, qu'il jugea aussi convenable d'employer; alarmée des équivoques et des réticences dont usoient quelques prédicateurs, en traitant des matières controversées, elle avoit rédigé, en vingt-six articles, un formulaire que tous ses membres durent signer sous peine de dégradation. Le roi, l'ayant fait examiner, l'adopta, en fit une loi, et ordonna de traiter comme des rebelles tous ceux qui refuseroient de s'y conformer. Il ordonna de rechercher et de punir du dernier supplice ceux qui avoient des livres défendus, qui tenoient des assemblées illicites, qui mangeoient de la viande les jours où l'Eglise commandoit de s'en abstenir, et qui prioient Dieu en françois. L'édit les désignoit sous le nom de luthériens, qui ne leur convenoit plus, car une autre secte avoit déjà remplacé celle de ce novateur.

C'étoit celle de Jean Calvin, né à Noyon le 10 juillet 1509, d'un père, tonnelier de profession, et en même temps procureur fiscal de l'évêque. Par un abus fort commun, il avoit déjà possédé deux cures sans avoir reçu les ordres sacrés. Il étudioit à Paris. Accusé d'avoir travaillé à un discours latin rempli de luthéranisme, prononcé dans l'Université par le recteur Cop, il alloit être

arrêté lorsqu'il s'évada. Il se cacha dans la ville d'Augoulême, où il composa son *Institution chrétienne*, livre bien plus méthodique et plus profond que tous les ouvrages de Luther, lequel manquoit d'instruction. Il quitta ensuite sa retraite, et vint s'établir à Poitiers, où étoit une célèbre Université. Il communiqua son livre à quelques uns de ses professeurs, mais avec de grandes précautions. Etant parvenu à se faire des prosélytes ardens et courageux, il les dispersa, sous des noms empruntés, dans le midi de la France. Forcé de s'éloigner de Poitiers, il revint à Paris, où il se crut oublié; mais, ne s'y trouvant pas en sûreté, il alla prendre, à Strasbourg, la direction d'une église de réfugiés françois. A l'exemple de Luther et de Zuingle, il osa dédier son ouvrage à François I, qui, malgré les supplices qu'il infligeoit aux sectaires, étoit entouré de ministres partisans de la tolérance, et qui passoit pour l'être lui-même intérieurement. Après la révolution de Genève, il fut invité à y prendre la direction de l'église; il l'accepta d'autant plus volontiers, qu'on ne parloit dans cette ville que la langue françoise, qu'il écrivoit mieux qu'aucun homme de son siècle. Genève, limitrophe de la France, devint le modèle et la métro-

1543. pole des églises nouvelles que nous verrons bientôt s'établir dans ce royaume. Il n'y eut de différence essentielle, quant au dogme, entre Luther et Calvin, que sur l'Eucharistie : le premier, comme nous l'avons dit, admettoit la présence réelle ; le second la nioit, et regardoit l'Eucharistie comme une simple figure ou représentation. Luther traitoit Calvin de visionnaire, et Calvin appeloit Luther un antropophage. Quant au culte extérieur, la différence étoit considérable. Luther avoit conservé presque toutes les cérémonies de l'Eglise romaine, non qu'il y attachât de l'importance, mais parce qu'il jugea que le peuple ne pouvant s'en passer, il valoit autant s'en tenir à celles dont il avoit l'habitude, que de prendre la peine d'en imaginer de nouvelles. Calvin, ne voulant qu'un culte spirituel, démolit toutes les églises ; pour célébrer le sien, il lui suffisoit d'une halle, d'une grange, d'une étable, d'un verre et d'un morceau de pain. Le ministre, sans aucune marque distinctive, lisoit un chapitre de l'Evangile en françois, le commentoit, prononçoit ensuite les paroles de la consécration, et distribuoit le pain et le vin aux assistans. Calvin, toutefois, s'aperçut enfin que cette simplicité paroissoit excessive. Deux de ses premiers

disciples, Clément Marot et Théodore de Bèze (1), ayant traduit les psaumes en vers françois, il les fit mettre en musique, et chanter par ses prosélytes. Cette nouveauté en augmenta beaucoup le nombre. La plupart des airs adaptés aux psaumes, avoient été d'abord composés pour des chansons érotiques ou bachiques; ce qui devoit nécessairement rappeler des souvenirs peu religieux. Enfin, les deux réformateurs différoient encore dans la constitution de leurs Eglises; car, à l'exception du pape, des cardinaux et des moines, Luther avoit conservé l'ancienne hiérarchie, et n'avoit guère changé que les noms, appelant les évêques *surintendans*, et les curés *pasteurs*. Quoique la confession ne lui semblât point nécessaire, il la recommandoit comme utile. Calvin supprima tout-à-fait les évêques, et mit ceux qu'il substituoit aux curés, dans la dépendance du peuple, qui pouvoit les des- 1543.

(1) Les gens de lettres et les savans avoient pour la plupart adopté la réforme. Madame Renée de France, duchesse de Ferrare, donnoit un asile à tous les littérateurs que la sévérité des lois françoises forçoit de s'expatrier. La célèbre Marguerite, reine de Navarre, avoit, comme elle, puisé le goût des nouvelles opinions dans leurs écrits ou leur commerce.

1543. tituer en les privant de salaires. Il supprima la confession qu'il traitoit d'invention tortionnaire et tyrannique ; mais il y substitua une inquisition redoutable. Chaque église étoit composée d'un ministre de la parole, qui expliquoit l'Evangile et administroit la Cène, de diacres, receveurs et dispensateurs des aumônes et des contributions que les églises s'imposoient, et d'anciens, préposés à l'inspection des mœurs publiques et particulières. Le ministre, les diacres et les anciens, formoient un tribunal nommé consistoire, qui s'assembloit chaque mois. Sur la dénonciation d'un seul des anciens, celui qui étoit accusé d'avoir donné du scandale, étoit sommé de comparoître, et s'il ne pouvoit se justifier, condamné à une réparation publique, et sa faute étoit consignée dans un registre où l'on inséroit toutes les délibérations. Les affaires majeures se portoient au synode composé de députés de tous les consistoires; et celles qui intéressoient la totalité des églises de la réforme, à des conciles où se trouvoient des députés de chaque province. Les synodes se tenoient tous les ans, et les conciles, quand le besoin l'exigeoit, et lorsqu'on le pouvoit sans un trop grand danger. Des chaires furent érigées à Genève; Calvin se réserva celle de

théologie, la plus importante dans un temps 1543.
où cette science décidoit souvent du sort des empires. Il donna les autres à Théodore de Bèze et à des littérateurs chassés de France pour leurs opinions religieuses. Genève, en peu d'années, devint l'école la plus florissante de l'Europe. Calvin envoyoit de là, sous des noms déguisés, aux amis qu'il conservoit en France, des disciples auxquels il procuroit la direction d'une église ou d'une école. Le nouvel édit les en chassa : les uns fuirent à Genève, les autres sur les terres de la reine de Navarre ; mais ils ne tardèrent pas à reparoître ; la guerre ayant fait presque entièrement oublier les querelles de théologie.

Dès les premiers jours du printemps, le roi se mit en marche pour attaquer le Luxembourg, que le duc d'Orléans avoit pris l'année précédente, mais dont il s'étoit trop tôt éloigné pour se trouver, sous les murs de Perpignan, à une bataille, qu'il croyoit inévitable, entre son père et l'empereur. L'ennemi avoit repris la plupart des places qu'il avoit perdues. Avant d'entrer dans le Luxembourg, le roi, pénétrant dans le Hainaut, assiégea Landrecy. Il n'eut pas de peine à s'en emparer ; mais il employa beaucoup de temps à y faire des fortifications ; et l'empereur en profita pour écraser le duc de

1543. Clèves, le seul allié de la France en Allemagne. Il le dépouilla du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, qu'il unit à ses domaines des Pays-Bas, lui laissa Clèves et Juliers, et, pour le dédommager de la perte de l'héritière de Navarre, lui donna une de ses nièces, fille de Ferdinand. Le mariage contracté entre La Marck et l'héritière de Navarre, et qui n'avoit pas été consommé, fut cassé par le pape. Cette princesse épousa, en 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et fut mère d'Henri IV.

Après avoir réduit le duc de Clèves, l'empereur, à la tête de cinquante mille hommes, alla sous les murs de Landrecy, que les milices des Pays-Bas tenoient déjà bloqué. François, avec des forces bien inférieures, vint camper à Cateau-Cambrésis; il parvint à changer la garnison de Landrecy et à ravitailler la place; ensuite il se retira sans être entamé. La disette et l'approche de l'hiver contraignirent l'empereur de se retirer de son côté. Il se dédommagea en unissant Cambrai, ville impériale et libre, à son domaine des Pays-Bas. Il usa de ruse pour parvenir à cette conquête, qu'il ne pouvoit faire qu'en trahissant ses devoirs d'empereur, qui exigeoient qu'il protégeât la ville dont il ravissoit la liberté.

Cette acquisition, que le roi n'avoit pu tra-

verser, ne diminua rien de la gloire qu'il avoit méritée dans cette dernière campagne, où, avec des forces bien inférieures, il s'étoit maintenu contre son ennemi. Du côté de l'Italie, la fortune lui fut moins favorable. Sur la fin de l'été, Soliman avoit envoyé Barberousse en Provence, avec cent galères, des troupes de débarquement et des munitions de tout genre. Les François se joignirent à lui avec soixante galères mal équipées. Le comte d'Enghien, François, frère du roi de Navarre Henri II, et du prince de Condé, commandoit les deux armées réunies. Elles attaquèrent Nice, la seule place importante qui restât au duc de Savoie. La ville se rendit au bout de deux jours; mais le château, assis sur la cime d'un roc escarpé, hors de la portée du canon, et à l'abri de l'art du mineur, ne pouvoit être pris que par famine. Les François et les Turcs, après beaucoup de vains efforts, sachant que le marquis du Guast s'avançoit vers eux, brûlèrent la ville et revinrent en Provence. Barberousse y passa l'hiver, et retourna ensuite à Constantinople, fort mécontent des François qui, disoit-il, s'étoient mollement comportés à ce siége. Du Guast, n'ayant plus d'ennemis à combattre dans le comté de Nice, revint dans le Piémont, et y prit plusieurs places. Le pape, et presque 1543.

1543. tous les souverains d'Italie, indignés de la réunion de Barberousse aux François, avoient joint leurs troupes à celles de l'empereur.

1544. L'apparition des Turcs en Savoie produisit des effets encore plus fâcheux, pour le roi, en Allemagne qu'en Italie. L'empereur convoqua une diète à Spire, où se trouvèrent les sept électeurs, et tous les princes chrétiens, en personne ou par leurs représentans, excepté François I, dont les ambassadeurs furent repoussés. Les François furent déclarés ennemis publics, et la peine de mort fut prononcée contre tout sujet de l'empire qui s'enrôleroit pour leur service. On voulut en vain faire adopter cette décision au pape, aux Suisses et aux Vénitiens; mais l'Allemagne, protestante ou catholique, fournit à l'empereur les plus puissans secours, et le roi d'Angleterre, qui devoit avoir la portion la plus considérable des dépouilles de la France, dépouilles qu'on s'étoit déjà partagées, leva une armée de cinquante mille hommes, et disposa une flotte redoutable.

Pour résister à tant de forces réunies, le gouvernement françois eut recours à deux expédiens : il créa quatre charges de maîtres des requêtes, une chambre dans le parlement de Paris, sous le nom de chambre du conseil,

une chambre des requêtes dans tous les autres 1544.
parlemens du royaume, et des bailliages ou sénéchaussées dans plusieurs villes du second ordre, qui jusqu'alors s'en étoient passées sans inconvénient. En second lieu, on convoqua le ban et l'arrière-ban. Les roturiers, possesseurs de fiefs, qui n'avoient pas le droit de prendre l'armure des chevaliers, et les ecclésiastiques, qui ne pouvoient servir en personne, payèrent pour se faire remplacer.

Le comte d'Enghien venoit d'être nommé commandant du Piémont; il avoit dix mille hommes de moins que le marquis du Guast, mais d'excellentes troupes, surtout de vieilles bandes gasconnes. Il arracha, pour ainsi dire, au roi la permission de livrer bataille : elle se donna près de Cérisolles. L'aile gauche, où il commandoit en personne, ayant été écrasée, il se crut perdu, et avoit déjà deux fois essayé de se plonger son épée dans la gorge, lorsque la cavalerie vint à son secours, et lui rendit la victoire. Les ennemis qu'il avoit en tête se replièrent néanmoins en bon ordre et sans perdre leurs rangs. On dit que le marquis du Guast se tenoit d'avance si assuré de vaincre, qu'il avoit fait forger des chaînes pour les prisonniers qu'il se promettoit, et destinoit aux galères. Cette victoire n'eut aucune suite : d'Enghien, à

1544. qui l'on fut obligé de retirer une partie de ses troupes, et du Guast, affoibli par sa défaite, convinrent d'une trève, qui fut ratifiée par les deux souverains, occupés d'intérêts encore plus grands que la guerre d'Italie (1).

L'empereur, ayant passé le Rhin, prit la petite ville de Ligny, dans le duché de Bar; il y mit une forte garnison pour favoriser les convois qu'il tiroit de la Lorraine; il avoit permis au duc de cette province la neutralité, à condition qu'elle lui fourniroit des vivres. Ensuite il assiégea Saint-Dizier, qui, après avoir résisté quelque temps avec courage et

(1) Ce prince d'Enghien périt misérablement en 1546. Il jouoit avec le dauphin au château de Laroche-Guyon, au mois de février. Ils se jetoient des boules de neige. C'étoit une espèce de combat. Le dauphin, mis en fuite, rentra au château. Le comte d'Enghien le suivit, et montoit l'escalier, lorsqu'un Italien, Corneille Bentivoglio, lui jeta sur la tête un coffre. Il mourut quelques jours après du coup qui l'avoit frappé. Mézerai cite Pierre Colins, historien des seigneurs d'Enghien, qui attribue ce meurtre aux ordres du dauphin, jaloux de l'amitié que le roi portoit à ce prince du sang, qu'il appeloit son fils. Hénault dit que le roi ne voulut point qu'on poursuivît cette affaire, de peur d'y voir impliqués le dauphin, et François de Guise, alors connu sous le nom de duc d'Aumale.

avec succès, consentit à se rendre, s'il n'étoit 1544.
secouru dans douze jours. Pendant cet intervalle, il y eut des conférences pour la paix générale. Les plénipotentiaires du roi et de l'empereur s'assemblèrent entre Châlons et Vitri, et le roi en fit partir d'autres pour le camp de Henri.

Les monarques confédérés étoient convenus de s'avancer chacun de son côté jusqu'aux portes de Paris, sans s'arrêter, et d'y joindre leurs armées. Charles, forcé de déroger à cette convention par la nécessité d'assurer ses convois, auroit désiré que Henri marchât en avant; mais l'Anglois, ne voulant pas laisser derrière lui des places dont les fortes garnisons eussent pu l'affamer, crut devoir suivre l'exemple de l'empereur; il investit à la fois Boulogne et Montreuil. Il ne rejeta pas ouvertement la proposition d'un congrès, mais il fit traîner la négociation en longueur. Quant à Charles, qui n'avoit voulu que pressentir ce qu'il pouvoit se promettre du danger où se trouvoit le roi, il dicta de si dures conditions que les plénipotentiaires françois se retirèrent. Il s'avance vers la Marne; Paris est effrayé; on fortifie Meaux; on ordonne à Montgommeri de se rendre à Lagni avec six mille légionnaires; les habitans, alarmés des brigandages commis

1544. sur la route par cette troupe mal payée, ferment leurs portes. Le général obtient l'ordre de les châtier exemplairement, et l'exécute avec tant de férocité que, l'année suivante, il crut en devoir solliciter un autre pour imposer silence au procureur-général, ordre qui ne fut enregistré qu'après trois lettres de jussion et avec la clause *du très-exprès commandement du roi*. Ceux qui échappent à la cruauté de Montgommeri, les habitans des campagnes, les laboureurs, accourent dans la capitale avec leurs bestiaux et ce qu'ils peuvent dérober à l'ennemi ou aux soldats de leur propre nation, tandis que les Parisiens s'enfuient avec leurs effets les plus précieux, les uns vers Rouen, les autres vers Orléans, ou dans les provinces méridionales.

Le roi, qui étoit à Saint-Germain-en-Laye, sa résidence ordinaire, ne put opposer à l'empereur qu'une armée moins forte et moins disciplinée que la sienne; il l'avoit assemblée au camp de Jalons, en deçà de la Marne, à quelques lieues de Châlons, sous la conduite des deux fils de France et de l'amiral Annebaut, qui en étoit le véritable général. L'empereur passa la Marne; on a prétendu que la disette l'eût contraint de se retirer, s'il n'avoit été averti par la duchesse d'Etampes qu'Eper-

nai et Château-Thierri étoient pleins de vivres; 1544.
on ajoute que le dauphin avoit donné l'ordre de les en retirer ou de les détruire, mais que la maîtresse du roi avoit corrompu l'officier chargé de la commission, et que cette trahison avoit prolongé les malheurs de la France; les Mémoires des frères du Bellay ne lui imputent point cette perfidie; ils disent seulement que l'officier, chargé d'exécuter les ordres du dauphin, fit mal son devoir. Quoi qu'il en soit, le roi, alarmé de la frayeur des Parisiens, accourut au milieu d'eux, et leur dit qu'il ne pouvoit les garantir de la peur, mais qu'il les préserveroit de tout danger. Il arma quarante mille habitans, et entreprit d'environner Montmartre de larges fossés.

Cependant, Charles-Quint, malgré la terreur qu'il inspiroit, n'étoit pas lui-même sans inquiétude; les vivres commençoient de nouveau à lui manquer, la saison s'avançoit, son armée s'affoiblissoit, il en avoit perdu plus d'un tiers, la discorde y régnoit entre les Espagnols et les Allemands, qui, souvent, étoient près d'en venir aux mains; ces derniers se retiroient en foule, avec leur butin, vers leur pays, sans songer qu'avant d'y arriver, ils seroient assommés par les paysans. Les troupes françoises, au contraire, se grossissoient chaque

1544. jour, et alloient bientôt surpasser leurs ennemis en nombre; enfin, le roi d'Angleterre, sommé plusieurs fois de venir joindre son allié, s'y refusoit jusqu'à ce qu'il eût réduit les deux villes dont il faisoit le siége. Charles, en conséquence, désira la paix qu'il avoit rejetée, le roi la souhaitoit aussi; les plénipotentiaires respectifs, assemblés à Crespy, en Laonnois, furent bientôt d'accord. On arrêta que dans un an, au plus tard, le duc d'Orléans épouseroit la nièce ou la fille de l'empereur; que dans quatre mois Charles déclareroit pour laquelle il voudroit se décider; que la première auroit pour dot le duché de Milan, et la seconde les Pays-Bas (y compris la Hollande) et la Franche-Comté; que le roi, de son côté, ajouteroit à l'apanage du duc d'Orléans, le duché de Bourbonnois et celui de Châtelleraut ou d'Alençon, jusqu'à la concurrence de cent mille francs de rente; que la France renonceroit à toute prétention sur le royaume de Naples, la province du Roussillon, le duché de Luxembourg, les châtellenies de Douai, Lille et Orchies, et à la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois; qu'elle rendroit au duc de Savoie tout ce qu'elle lui avoit pris. On stipula une restitution réciproque de toutes les places qu'on s'étoit enlevées, depuis la trève de Nice,

en 1538, en deçà ou en delà des monts, ce qui ôtoit au roi un tiers de ce qu'il possédoit en Italie. Cette paix fut l'ouvrage de la duchesse d'Etampes, qui, voyant la santé du roi chanceler, vouloit procurer à son amant un établissement hors de France pour éviter les effets du ressentiment de la duchesse de Poitiers, maîtresse du dauphin, et l'ennemie de celle du monarque. Tout le royaume murmura d'un traité qui parut honteux; Paris, qui avoit tant montré de crainte à l'approche de l'ennemi, se déchaînoit avec fureur contre une paix qui devoit, disoit-on, armer les deux frères l'un contre l'autre, et allumer une guerre civile dans le royaume. 1544.

Henri avoit refusé de prendre part au traité de Crespy; il ne put s'emparer de Montreuil, parce que l'empereur rappela les Flamands qu'il lui avoit prêtés, et qui formoient une partie considérable de l'armée assiégeante. Elle se retira, et alla joindre celle qui, sous les ordres de Henri, attaquoit Boulogne. Le siége de cette place duroit depuis deux mois, la garnison étoit nombreuse, et secondée par les bourgeois, qui s'étoient exercés au maniement des armes. Près de se voir forcés dans la ville basse, après une courageuse résistance, les assiégés y mirent eux-mêmes le feu, et se re-

1544. tirèrent dans la ville haute, beaucoup mieux fortifiée. Les Anglois, y ayant fait brèche, livrèrent trois assauts, dont le dernier dura huit heures; ils y perdirent beaucoup de monde; mais ils tuèrent un excellent officier de l'île de Corse, nommé Philippe, qui, s'étant acquis la confiance des assiégés, étoit l'âme de leur défense. Cette perte, jointe au mauvais état où les murailles étoient réduites, décida la garnison à capituler. Après ce seul exploit, Henri regagna Calais. Les François firent une tentative malheureuse pour reprendre Boulogne.

1545. Le roi, persuadé qu'il ne pourroit recouvrer cette ville qu'en coupant toute communication entr'elle et la mer, tourna ses vues du côté de la marine, qui constituoit à peine une force publique. Dans presque toutes les villes situées sur les grandes rivières ou sur le rivage de la mer, il s'étoit formé des associations de négocians qui, par leurs propres moyens, remplissoient les ports de vaisseaux et de marins. Pendant la paix, ils les employoient au transport de leurs marchandises ou à la pêche dans les mers du Nord. En temps de guerre, ils les louoient au roi ou à quelques riches gentilshommes, qui les armoient et les remplissoient de soldats; quelquefois même ces compagnies marchandes tentoient des expéditions mari-

times pour leur propre compte. La flotte espagnole, qui apportoit à Charles-Quint le premier or du Pérou, fut enlevée par des navires qui appartenoient à des négocians bretons, et qui allèrent la chercher et l'attaquer dans les mers de l'Amérique. Un gentilhomme de la même province, ayant en vain demandé satisfaction d'une injustice qui lui avoit été faite par des négocians portugais, déclara la guerre en son seul nom au roi de Portugal, et lui causa tant de préjudice qu'il le contraignit de rechercher la paix, et d'accorder la réparation qu'il avoit toujours refusée. François, rassemblant tous les navires qui appartenoient à des particuliers, forma en peu de mois une flotte de deux cent dix vaisseaux, et y joignit vingt-cinq galères, qu'il fit venir de la Méditerranée; il alla voir cette armée navale au Havre-de-Grâce, ville qu'il avoit fondée. Ce port, auparavant, n'étoit connu que des pêcheurs et couvert que de cabanes (1). Cette flotte imposante se montra sur les rivages de l'Angleterre (qui, dès-lors, aspiroit à la domination maritime), et n'exécuta rien de mémorable.

1545.

(1) Le vaisseau-amiral portoit cent canons. Le roi ayant voulu y donner une fête aux dames, l'inattention des cuisiniers y mit le feu. On ne put l'éteindre.

1545. L'armée de terre ne se signala point par de plus grands exploits. Elle étoit occupée à protéger la construction d'un fort dans le voisinage de Boulogne. Le roi, pour accélérer les travaux, s'avança de ce côté; le pays étoit infesté par une maladie contagieuse, par une sorte de peste. Le duc d'Orléans se trouvoit logé dans le voisinage d'une maison abandonnée, où personne n'osoit aller; il se fit une gloire insensée de braver le danger, disant que jamais enfant de France n'étoit mort de la peste; il découpa les lits à coups d'épée, et en répandit les plumes sur ceux qui l'accompagnoient. Comme il achevoit cette expédition ridicule, il se sentit atteint de la contagion; il mourut entre les bras du roi, dont la nation ne partagea point la douleur; elle étoit effrayée de l'ambition, de l'audace du jeune prince, et surtout de l'antipathie déclarée qui divisoit les deux frères. Le malheureux fort, près duquel périt le duc d'Orléans, ne s'acheva point sans de rudes combats, dans l'un desquels le comte d'Aumale, François de Guise, fut atteint d'un coup de lance, dont le fer brisé resta dans sa tête. Ambroise Paré, l'un des restaurateurs de la chirurgie, arracha ce tronçon avec les tenailles d'un maréchal, sans que le prince donnât aucun signe de douleur. Garnier

(année 1552), dit qu'il s'est trompé, que cette cure fut l'ouvrage de Renier, médecin de Vendôme ; mais Gaillard observe qu'il auroit dû faire connoître par quelle autorité il se rétracte ainsi, et dément tous les historiens, tous les Mémoires du temps, et les Œuvres même d'Ambroise Paré. 1545.

Charles-Quint voyoit avec plaisir la France et l'Angleterre s'épuiser en se disputant une seule ville, et profitoit du loisir que lui donnoit leur querelle, pour travailler à l'exécution d'un projet, dont le succès pouvoit le rendre maître de l'Europe, ou du moins y établir sa prépondérance d'une manière inexpugnable. Depuis long-temps, il méditoit l'asservissement de l'Allemagne. L'empereur ne recueilloit de cette contrée que de stériles honneurs, quoique son titre lui suggérât d'immenses prétentions. Toute la force réelle y résidoit dans un certain nombre de familles qui, le regardant comme leur ennemi le plus redoutable, se réunissoient toujours contre lui, dès qu'il paroissoit vouloir franchir les bornes étroites qu'elles avoient prescrites à son autorité. La politique du chef de l'empire consistoit à nourrir la discorde entr'elles, et à les affoiblir l'une par l'autre. Le luthéranisme, en les divisant, avoit rempli ses vues. Aussi avoit-il 1546.

1546. fermé les yeux sur les entreprises de cette secte; elle s'étoit tellement agrandie qu'elle ne pouvoit plus être détruite que par une révolution qui devoit procurer au destructeur une autorité sans limites; révolution impossible tant qu'elle auroit l'appui de la France et de l'Angleterre. Ce fut donc de la part de Charles-Quint un grand trait d'habileté d'avoir laissé ces deux puissances aux prises l'une contre l'autre, de manière à leur faire oublier les protestans. C'étoit le moment d'attaquer ces novateurs; il vouloit auparavant n'avoir pas à craindre une diversion de la part du sultan, et eut recours à la médiation de François I. Ce monarque, voyant le traité de Crespy en quelque sorte annulé par la mort du duc d'Orléans, et craignant que l'empereur ne se joignît encore aux Anglois, lui accorda ses bons offices, et lui procura une trève avec la Porte Ottomane. Charles-Quint alors suivit avec sécurité son projet contre les protestans. Il ne leur avoit accordé le libre exercice du culte que jusqu'à la convocation d'un concile; il pressa l'ouverture de celui que le pape avoit convoqué à Trente, et fit sommer les protestans d'y envoyer leurs députés. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient se soumettre au jugement de leurs ennemis déclarés; que cette assemblée,

à laquelle on les interpelloit de se rendre, 1546.
seroit dirigée par le pape qui les avoit condamnés d'avance, présidée par des cardinaux intéressés au maintien des abus contre lesquels s'élevoit la réforme, composée enfin d'évêques intrigans et vendus à la faveur. Ces raisons étoient très-fortes; cependant, d'un autre côté, il n'y avoit pas d'exemple qu'un concile eût été composé autrement que de cardinaux et d'évêques. L'empereur crut avoir acquis par leur refus le droit de les attaquer à force ouverte. Il fit contre eux avec le pape une ligue qui devoit demeurer secrète jusqu'au moment de l'exécution, et continua de les caresser. Pour calmer leurs alarmes sur le concile qui alloit s'ouvrir, il assigna en Allemagne de nouvelles conférences entre les théologiens des deux partis, annonçant le dessein de parvenir à une conciliation déjà tentée plusieurs fois, et toujours vainement. Ces conférences devoient être suivies d'une diète à Ratisbonne, où tous les électeurs et les princes étoient instamment priés de se rendre eux-mêmes, afin qu'on y prît une dernière résolution; car l'empereur ne dissimuloit pas qu'il se croyoit sûr de conserver assez de crédit sur un concile assemblé à sa réquisition, pour lui faire adopter ce qui auroit été résolu par tous les membres

1546. de l'empire : cette diète lui procuroit un moyen facile de faire arrêter tous les chefs de la ligue de Smalkalde. Mais les protestans, avertis des levées clandestines qu'il faisoit en Italie et dans les Pays-Bas, commencèrent à en deviner l'objet, et, d'un autre côté, le pape, ne comprenant pas le but des caresses que faisoit l'empereur aux protestans, et très-mécontent de le voir ordonner des conférences sur le dogme et la discipline de l'Eglise, au moment où le concile de Trente venoit de s'ouvrir, craignit quelque piége, et crut que le meilleur moyen de s'en garantir, étoit de publier la ligue qu'il avoit promis de tenir sécrète. Les protestans songèrent à se mettre en état de défense, et, pour se ménager des alliances utiles, entreprirent de réconcilier la France et l'Angleterre, et y réussirent. On convint que Henri recevroit deux millions d'écus d'or dans l'espace de huit ans, et qu'en recevant le dernier terme, il rendroit Boulogne à la France.

Le roi mit à profit cet instant de calme pour régler l'administration intérieure. Le chancelier Olivier, magistrat vertueux, lui fit sentir la nécessité de remédier aux désordres nés de l'excessive multiplication et de la vénalité des offices. Il rédigea un édit par lequel le roi supprimoit à mesure qu'ils deviendroient va-

cans, tous les offices créés depuis la mort de son prédécesseur. Le préambule de cet édit est un monument des abus qui déshonoroient le sanctuaire de la justice. « La plupart des procès, » y est-il dit, sont fondés en pures cavillations; » les autres, en choses quasi de néant...... » Les praticiens tiennent comme une banque » de tromperie et de mauvaise foi, et remettent les pauvres parties, au bout de trente » ans, en plus grande controverse qu'elles ne » furent jamais; d'où il arrive que la substance de ceux qui gagnent, comme de ceux » qui succombent, est fondue aux mains des » juges, procureurs et avocats. » Ailleurs, on parle « du nombre effrayant des procureurs » et praticiens, et de la malice de plusieurs » de cet état, n'ayant pas un seul grain de » probité. » Le bon Louis XII détestoit, comme lui, les praticiens. « Rien ne me blesse » plus la vue, disoit-il, que la rencontre d'un » procureur chargé de ses sacs. » 1546.

Le roi tâcha aussi de réprimer les entreprises des Réformés, c'étoit le nom que prenoient les calvinistes. Ils avoient profité des embarras du gouvernement pour recommencer leurs prédications, et pour établir insensiblement leurs églises. Des conseillers du parlement de Paris eurent ordre de se répandre dans les

1546. provinces du ressort, et d'arrêter ceux qui leur seroient déférés. Il fut enjoint, sous peine d'excommunication, de dénonçer sans aucun égard pour le degré de parenté, ceux qui favorisoient les nouveautés, ou paroissoient mal penser de la religion. Cette inquisition effroyable n'eut pas toutes les suites qu'on en devoit naturellement attendre. Cependant, trente personnes furent amenées à la Conciergerie, dont quatorze périrent du dernier supplice, pour n'avoir pas voulu changer de religion. Le chancelier, gémissant de ces expéditions barbares, ôta aux tribunaux séculiers la connoissance des affaires religieuses de ce genre, pour les renvoyer à la correction des évêques. Comme plusieurs ne résidoient point dans leurs diocèses, que d'autres possédoient à la fois cinq à six évêchés, et qu'enfin quelques uns penchoient pour les opinions des Réformés, l'humanité du chancelier contribua beaucoup à leur propagation. Ainsi, l'on voit qu'il y a des circonstances tellement fâcheuses, que tous les partis ont des inconvéniens, et qu'on est réduit à tâcher de découvrir quel est celui où il y en a le moins.

La position où se trouvoit le roi étoit si extraordinaire et si difficile, que la politique lui prescrivoit de secourir en Allemagne les sec-

taires qu'il envoyoit au supplice dans ses Etats. 1546.
L'empereur les écrasoit dans la première de ces contrées. Il avoit tiré l'épée contre eux, et alloit les anéantir, ainsi que la liberté germanique, si l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Cassel ne fussent parvenus à intéresser François en leur faveur. Il leur promit quarante mille écus par mois, tant que dureroit la guerre, et une diversion qui leur donneroit 1547.
le temps de respirer. Il travailloit à soulever l'Europe entière contre l'empereur, et alloit y parvenir, lorsque Henri VIII mourut, et qu'il fut lui-même atteint au château de Rambouillet de sa dernière maladie; il y expira le 31 mars, âgé de cinquante-trois ans. On sait qu'il périt de ce mal que des matelots napolitains qui avoient accompagné Christophe Colomb à la découverte du Nouveau-Monde, avoient puisé dans le commerce des femmes de Saint-Domingue, et transporté dans leur pays. Les soldats de Charles VIII s'en infectèrent dans le commerce des Napolitaines, et l'eurent bientôt répandu dans le reste de l'Italie et en France. Nos médecins ne savoient comment traiter une maladie sur laquelle leurs livres ne donnoient aucun renseignement. On s'imagina qu'elle étoit contagieuse comme la peste. Le parlement, de concert avec l'évêque, en-

1547. joignit à tous les étrangers qui en étoient atteints de quitter Paris dans vingt-quatre heures, sous peine de la potence, et à ceux qui étoient domiciliés, de ne sortir de leurs maisons ni le jour ni la nuit. Quant aux malheureux qui n'avoient pas de moyens de subsistance, il leur fut ordonné de se retirer dans les granges du faubourg Saint-Germain, où ils étoient nourris aux frais de l'Etat. Le premier remède à ce fléau vint du pays même de son origine. Les Américains s'en délivroient promptement et sans douleur avec de la tisane de gayac. On fit passer de ce bois en Europe; mais il n'y produisit pas toujours le même effet. Le hasard indiqua un spécifique plus efficace. Certains charlatans, accoutumés à traiter des maladies de peau avec des frictions de mercure, en firent l'essai sur quelques uns de ceux qui étoient en proie au mal napolitain. Le succès éclaira les gens de l'art; on connoissoit ce mal à Paris depuis l'année 1494, précisément celle de la naissance du roi. On avoit trouvé, depuis assez long-temps, les moyens de le traiter; cette dégoûtante maladie étoit jusque là concentrée dans les dernières classes de la société. La manière dont on raconte qu'elle fut communiquée à François, semble un peu romanesque : il aimoit une bourgeoise de Paris,

qui n'est connue que sous le nom de la Belle-Ferronière. Le mari le sut. Outré de jalousie, il va dans des lieux de prostitution chercher le venin dont il empeste sa femme, qui ne tarde pas à le communiquer à son amant : elle en meurt. Le mari se fait traiter sur-le-champ, il est guéri. Le roi plus malheureux ne l'est qu'imparfaitement; c'étoit en 1539 : le mal fit des ravages intérieurs, et il succomba au bout de huit ans. Il avoit eu d'autres maîtresses, entre autres Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, et Anne de Pissaleu, dite mademoiselle d'Helli, dont le mari fut fait duc d'Etampes. 1547.

Il recommanda en mourant à son fils de ne pas rappeler le connétable de Montmorenci; d'écarter de l'administration les princes de la maison de Guise (1), dont l'ambition, secondée par les plus grands talens, commençoit à lui donner de l'ombrage. Son opinion sur cette famille a été consacrée par ce quatrain si connu :

François premier prédit ce point,
Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoint,
Et son pauvre peuple en chemise.

---

(1) Ils étoient six frères : le duc de Guise, le cardinal de Lorraine (les plus célèbres d'entre eux), le duc d'Aumale, le cardinal de Guise, le marquis d'Elbeuf, et le grand-prieur.

1547. François I désigna spécialement à l'estime de son fils, l'amiral d'Annebaut, qu'il lui dit être le seul homme de la cour qui n'eût jamais considéré que le bien du royaume, et qui se fût appauvri dans le maniement des affaires publiques.

Malgré ses guerres perpétuelles et les dépenses énormes des fortifications d'une multitude de places frontières, il laissa les finances dans un grand état de prospérité. A la prodigalité qu'on put reprocher à sa jeunesse, succédèrent dans l'âge mûr l'ordre et l'économie. Il est vrai qu'il avoit fort aggravé les impôts, et qu'outre l'argent qu'il avoit tiré de la création d'une multitude d'offices, il avoit constitué sur l'Hôtel-de-Ville de Paris et la Banque de Lyon, des rentes qu'il ne remboursa point; mais l'accroissement prodigieux et subit de la maison d'Autriche l'obligea d'augmenter en proportion les dépenses de la force publique. Au lieu de neuf mille hommes de cavalerie et de la milice des francs archers qui étoit aux frais des paroisses, ou de celles des aventuriers, qu'on ne levoit que pour trois ou quatre mois, François I avoit entretenu vingt-quatre mille hommes de cavalerie, et cinquante mille d'infanterie permanente, sans compter douze ou quinze mille, soit suisses, soit lansquenets,

qu'on levoit au besoin. Beaucoup d'autres dépenses devinrent nécessairement plus considérables, notamment celles des ambassades. Dans l'origine, on n'y recouroit que rarement pour des affaires de la plus haute importance; elles ne duroient qu'un mois ou six semaines, et ne coûtoient presque rien. Les ambassadeurs avoient peu de représentation, et vivoient à leurs dépens. Sous ce règne, il fallut changer cet ordre de choses. La France eut des représentans plus sédentaires dans toutes les cours de l'Europe. François I fonda, ou rebâtit trois villes : Térouane, Vitri-le-François, et le Havre-de-Grâce; fit construire le château de Madrid dans le bois de Boulogne, celui de Villers-Cotterets, de Solembrai, en Picardie, et de Chambort, dans le Blaisois. Il agrandit beaucoup celui de Saint-Germain-en-Laye, et celui de Fontainebleau, qu'il affectionnoit singulièrement. Pour les décorer, il fit venir d'Italie, où les arts jetoient déjà le plus grand éclat, des architectes, des sculpteurs et des peintres. Du nombre de ces derniers, étoit Léonard de Vinci, émule de Michel-Ange. De toutes les dépenses de ce monarque, la plus honorable à sa mémoire, quoique l'une des moins onéreuses pour son trésor, ce fut celle qu'il fit pour l'améliora- 1547.

1547. tion des études : aussi, obtint-il dès son vivant, le surnom mérité de ***Père et de Restaurateur des Lettres.***

Nous avons vu que Charlemagne avoit fondé, dans son palais, une académie qui disparut après sa mort. Mais les écoles, qu'il avoit créées, subsistèrent. Celle de la capitale prit le nom d'Université, parce qu'elle se proposoit d'embrasser tous les genres de connoissances. Ces écoles ayant été formées uniquement pour les ecclésiastiques, n'en ignèrent d'abord que la théologie, dont to les livres, tous les élémens étoient en latin. Comme l'étude des textes étoit d'une trop vaste étendue pour former l'objet de l'enseignement, on recueillit les textes de l'Ecriture, des conciles et des Pères, qui pouvoient servir à la solution des questions les plus importantes, et tout théologien devoit apprendre par cœur cette compilation, qui fut nommée le Livre des Sentences. Il en fut de même d'un traité de logique, assez superficiel, qu'on trouva dans les œuvres de saint Augustin. Mais la découverte des livres d'Aristote changea, en partie, la forme de l'enseignement. On croit qu'ils avoient été traduits du grec en arabe, d'arabe en mauvais latin, et, dans cet état, apportés d'Espagne en France. Quoique fort

défigurés par cette double traduction, ils inspirèrent un respect si prodigieux, qu'on ne se permit pas même d'examiner le fond de la doctrine qu'ils enseignoient. Dans les disputes de l'école, il n'étoit pas permis de la contredire. Elle prit le nom de *scolastique*. Admise dans la théologie, elle s'identifia avec cette science. Dans la suite, elle se mêla également au droit, à la médecine et aux humanités. 1547.

Pendant qu'on s'égaroit ainsi dans les écoles, où l'on ne parloit que latin, la littérature françoise prenoit de foibles commencemens dans les châteaux qu'habitoit la haute noblesse. Là, chaque jeune personne avoit son chevalier. L'amant cherchoit des aventures pour plaire à sa dame, et faire confesser la prééminence de sa beauté à ceux dont il triomphoit. La dame s'intéressoit à sa gloire, l'ornoit de ses couleurs dans les tournois. Des hommes sans étude s'attachèrent à peindre les combats du chevalier, ses sentimens amoureux et ceux de la dame qu'il servoit. Ils y mêloient du merveilleux emprunté de la magie et de la féerie. Leurs compositions furent appelées roman, du nom de la langue dont on se servoit, langue qui dérivoit de celle des Romains. Ils imaginèrent la rime. Leurs ouvrages, n'ayant pour objet que la galanterie, périssoient en naissant.

1547. Eux-mêmes, rougissant d'une occupation futile et dangereuse pour les mœurs, finissoient communément par l'abjurer.

Ces deux littératures, latine et françoise, n'eussent peut-être de bien long-temps illustré la France, sans le concours de quelques événemens presque simultanés. Le premier fut la découverte de l'imprimerie, qui rendit l'éducation moins dispendieuse, plus facile et plus commune. Nous avons parlé ailleurs du second, de la prise de Constantinople, qui fit refluer sur le reste de l'Europe les lumières concentrées dans la Thrace. Enfin, la hardiesse de Luther obligea d'apprendre les langues anciennes, et d'étudier les textes pour le combattre, en remontant aux origines de la primitive Eglise. Du choc des disputes élevées entre les théologiens des deux partis, naquit l'art de la critique, art qui de la théologie passa dans toutes les autres branches des connoissances humaines.

Cependant l'Université de Paris, abrutie en quelque sorte par la théologie scolastique, ne faisoit aucun progrès. Un nouvel établissement de François I, le collége royal, commença une heureuse révolution. Ce prince, avant de monter sur le trône, s'étoit plu aux entretiens de quelques savans qui étoient à la cour de Louis XII.

Devenu roi, il les admit dans sa familia- 1547.
rité. Il lia, par leur canal, un commerce épistolaire avec Erasme, qui tenoit alors le sceptre de la littérature, et que tous les souverains recherchoient à l'envi. Ils lui persuadèrent aisément qu'il ne pouvoit mieux immortaliser son règne, qu'en faisant fleurir les lettres et en perfectionnant l'éducation publique; mais, comme on croyoit qu'elle ne devoit consister que dans l'étude des anciens, qui étoient réputés avoir dit tout ce qu'il importoit de savoir, l'objet principal qu'on proposa fut l'étude des langues : le roi, vers 1530, créa, dans l'Université de Paris, trois chaires d'hébreu, de grec et de latin; il en ajouta une de mathématique, une de philosophie grecque et latine, et une pour la médecine. Ces deux dernières sciences y tenoient depuis long-temps un rang distingué; mais leur mélange avec la scolastique les avoit réduites à une dispute de mots et à de vaines subtilités : on voulut en quelque sorte les régénérer; le roi donna deux cents écus d'or d'appointemens à chacun des professeurs; il appela de toutes les parties de l'Europe les savans les plus connus, pour remplir les chaires qu'il avoit établies : ce qui répandit sa réputation de tous côtés.

On doit être surpris de ne trouver dans le

1547. nombre de ces chaires aucune qui fût destinée à la perfection de la langue et de la littérature françoises. Cette langue néanmoins sortoit déjà de la barbarie. Marguerite de Navarre, sœur du roi, la manioit avec succès en vers et en prose. Clément Marot (1) a laissé des poésies dont les grâces naïves sont connues. Froissart, Philippes de Comines, les frères du Bellay, l'historien du chevalier Bayard, avoient donné des essais historiques qui sont encore estimés aujourd'hui. Mais les savans à qui le roi accordoit sa confiance ne faisoient sans doute aucun cas d'une langue encore imparfaite, qu'ils regardoient comme un jargon barbare, et n'eurent pas assez de perspicacité pour pressentir à quel point de perfection il étoit possible de la porter.

Un génie ardent et supérieur à son siècle, Pierre Ramus, s'apercevant que la superstition inspirée par les écrits d'Aristote arrêtoit les progrès de l'esprit humain, osa la combattre ouvertement. Il en résulta une commo-

(1) Ce poëte, combattant à côté de François I à Pavie, fut blessé, et pris. Il suivit son maître en Espagne, et adoucit plus d'une fois les chagrins de sa prison. Il parvint même, dit-on, à dérider le front sévère de Charles-Quint.

tion générale. La philosophie de cet auteur 1547.
s'étant comme incorporée avec la théologie, on cria au sacrilége. Le parlement et le roi lui-même intervinrent dans cette querelle. Peu s'en fallut que le novateur ne fût envoyé aux galères. On lui défendit, sous les peines les plus sévères, de rien enseigner de contraire à la doctrine du prince des philosophes. Mais, après la mort de François I, Ramus obtint une chaire au collége royal, et il lui fut permis d'enseigner tout ce qu'il croiroit utile et vrai. Il composa une logique plus claire que les rêveries qu'on débitoit sous le nom d'Aristote, mais inférieure aux traités de ce philosophe, dégagés des absurdités dont on les surchargeoit. La secte des ramistes, transportée en Espagne, s'y maintint; elle ne put prendre racine au collége royal: son auteur apprit seulement à la nation qu'il ne falloit se laisser subjuguer par l'autorité d'aucun écrivain, quel qu'il fût. Les successeurs de François I fondèrent diverses autres chaires. Les professeurs n'ayant pas été payés de leurs gages, pendant les guerres de la ligue, ils les reclamèrent. Henri IV, après la réduction de Paris, dit: « J'ordonne de retrancher un plat de ma table » jusqu'à ce que cette dette soit acquittée. »

Ce fut sous ce règne qu'on inventa le pis-

1547. tolet; on croit que cette arme tire son nom de Pistoie : elle est plus commode pour la cavalerie que l'arquebuse dont les gens à cheval se servoient auparavant.

Nos guerres d'Italie nous firent aussi connoitre et adopter l'usage des chevau-légers, dont les principales fonctions consistent à troubler la marche de l'ennemi, et à dérober ses subsistances.

HENRI II.

Henri parvint au trône à l'âge de vingt-neuf ans; il montroit peu d'esprit, beaucoup de courage, de la rudesse dans le caractère, et une passion démesurée pour les exercices du corps. Diane de Poitiers, qui n'avoit fait que paroître à la cour, en 1524, et qui auroit désiré s'y établir dès lors, ne put satisfaire ce désir qu'après la mort de son mari, Maillé de Brezé, grand sénéchal de Normandie. Nous avons vu qu'elle passoit pour avoir acheté par de très-grandes bontés la grâce de son père. Trouvant le roi engagé dans d'autres liens, elle voulut s'asservir Henri, second fils de France. Comme son éducation lui parut trop négligée, elle proposa de s'en charger, et sut persuader à François I que c'étoit à l'amour de polir son

fils. Il puisa effectivement dans son commerce une douceur et une affabilité avec lesquelles il ne sembloit pas né. Après la mort du dauphin, il assista aux conseils. Il commanda les armées sous la direction du connétable de Montmorenci, et sous celle de l'amiral d'Annebaut; mais il n'y fit point preuve d'une grande capacité. Le connétable, sous un extérieur très-rude, délié courtisan, s'étoit emparé de toute sa confiance; aussi, malgré la recommandation de son père mourant à laquelle il avoit cru devoir promettre de déférer, Henri le rappela d'exil, et s'abandonna sans réserve à ses conseils. Il devint l'instrument d'un grand nombre de vengeances particulières exercées par le connétable. La duchesse d'Etampes avoit contribué à faire chasser ce ministre de la cour: il la fit congédier et renvoyer à son mari, Jean de Bretagne, qu'elle avoit trop peu ménagé. Celui-ci avoit des prétentions sur la province dont il portoit le nom. Pour prix du désistement qu'il en donna en faveur de la France, il obtint le duché de Penthièvre, à la réserve de quelques places fortes sur les bords de la mer. 1547.

Le cardinal de Tournon fut un de ceux qui tombèrent dans la disgrâce. C'étoit un homme d'Etat très-estimable; mais la haine qu'il por-

1547. toit aux innovations religieuses l'entraîna quelquefois trop loin. Il accorda trop d'appui aux auteurs de l'effroyable massacre des Vaudois. Le reste de ces anciens hérétiques, échappé aux persécutions du treizième siècle, vivoit ignoré dans les gorges des montagnes qui séparent le Dauphiné du Piémont; ils s'assembloient quelquefois pour prier en commun, et recevoir de leurs prêtres ou ministres, nommés *barbes*, des explications sur la Bible, mêlées d'invectives contre l'Eglise romaine. Innocent VIII, sur la dénonciation de quelques évêques du Dauphiné, envoya, du temps de la minorité de Charles VIII, un légat pour les convertir ou les exterminer, s'ils refusoient d'abjurer leur croyance. Madame de Beaujeu, régente, ayant alors intérêt de ménager la cour de Rome, prêta les mains à cette exécution. Il y en eut beaucoup de massacrés; ceux qui échappèrent à ce carnage revinrent dans leurs vallées. Le parlement de Grenoble commença contre eux un grand nombre de procédures. Louis XII, s'étant fait informer de leur conduite, s'écria : « Ils sont meilleurs » chrétiens que nous, » et fit jeter dans le Rhône tous ces papiers. Quand la réforme éclata, comme sa doctrine étoit presqu'en tout semblable à celle que Valdo leur avoit

enseignée, ils l'adoptèrent, ne craignirent 1547.
plus de se montrer, et firent imprimer leur profession de foi. Leur population s'étoit accrue : outre leurs vallées, ils possédoient dans le comtat venaissin la petite ville de Cabrières, dans la Provence, le gros bourg de Mérindol, et environ trente villages. En 1540, le parlement d'Aix, sur les plaintes de l'archevêque, ordonna de brûler Mérindol, et de raser toutes les habitations et les bois à deux cents pas à la ronde. Les Vaudois s'étant pourvus contre cet arrêt, François I fit faire des informations sur les lieux : elles apprirent qu'il n'avoit point de sujets plus utiles, plus laborieux, et plus estimables, abstraction faite de leur croyance. Le roi ordonna une surséance de trois mois à l'exécution de l'arrêt. Le premier président s'abstint de la poursuivre tant qu'il vécut; mais son successeur, Jean Meinier, baron d'Oppède, qui étoit en même temps lieutenant général de la province, se chargea de cette terrible expédition, dans laquelle il fut secondé par le baron de La Garde. Mérindol, Cabrières et vingt-deux villages furent incendiés (1545); on viola les femmes jusque sur les marches des autels, on enferma les plus vieilles dans une grange où on les brûla. Elles essayèrent de se précipiter par une fenêtre, et furent re-

1547. poussées dans la flamme à coups de piques. Quatre mille personnes au moins périrent dans cette boucherie ; sept cents hommes des plus robustes furent envoyés aux galères. Le nom de Vaudois disparut : ceux qui purent se sauver demeurèrent confondus avec les calvinistes.

Ces atrocités soulevèrent la nation ; elles avoient été commises sans aucun avertissement préalable, lorsque les Vaudois se reposoient sur la foi d'une assez longue tolérance. On en fit sentir l'horreur au monarque ; le cardinal de Tournon en obtint une déclaration qui sembloit mettre les coupables à l'abri de toute recherche. D'Oppède, d'autres magistrats, et le baron de La Garde furent néanmoins arrêtés. Leur procès s'instruisit au parlement de Paris. Mais le premier président Lizet, et la plupart des autres juges, n'étoient ni moins ignorans ni moins fanatiques que le parlement de Provence. Les accusés furent acquittés, à l'exception de l'avocat-général Guérin, qui, convaincu d'avoir falsifié des actes, fut condamné à la potence. Le cardinal de Tournon, quoiqu'il n'eût pas été impliqué dans le procès, s'apercevant qu'il étoit devenu odieux à la France, se retira en Italie.

Il restoit à la cour des rivaux plus redou-

tables pour Montmorenci. Tout sembloit cependant plier sous son pouvoir. Le roi, qui l'appeloit son compère, n'avoit jamais d'autre avis que le sien, et le vieux duc de Guise alla mettre ses six fils en quelque sorte sous sa tutelle. Ils ne tardèrent pas à s'en affranchir. Les mariages surtout contribuèrent à leur grandeur. L'aîné obtint Anne d'Est, fille du duc de Ferrare, et petite-fille de Louis XII par sa mère. Le troisième, le comte d'Aumale (1), épousa une fille de la belle Diane de Poitiers. Dans la suite, ils marièrent la reine d'Ecosse, Marie Stuart, leur nièce, au dauphin, et le prince de Joinville, fils de François, à Claude de France, fille du roi. Par ces alliances, ils balancèrent l'autorité du connétable, et parvinrent à éclipser les princes du sang, qui ne jouissoient pas de la même faveur. Ces deux partis ne furent pas les seuls qui divisèrent la cour et l'Etat. Le foible Henri en laissa former trois autres : ceux de sa maîtresse, du maréchal Saint-André, enfin de la reine, le plus foible de tous. Quant au monarque, il étoit compté pour rien. 1547.

Le connétable surveilloit l'administration

(1) Le comté de ce nom fut érigé en duché-pairie.

1547. générale, et remplissoit lui-même le département de la guerre et celui des affaires étrangères. Malgré la facilité qu'un pouvoir sans bornes lui donnoit de se faire des créatures, une partie de la haute noblesse s'écartoit de lui; il l'aliénoit par la dureté de son caractère, son avarice et son excessive partialité pour sa parenté qui étoit fort nombreuse. Ses charges et ses domaines, qu'il étendoit par des acquisitions continuelles, entassoient sur sa tête un immense revenu. Il montroit moins d'ardeur pour les titres que pour les richesses; avant qu'il eût songé à faire ériger sa baronnie de Montmorenci en duché-pairie, il y en avoit déjà deux dans la maison des Guises, ce qui lui causa la mortification de se voir précédé par ces princes étrangers dans toutes les cérémonies publiques. Les Guises adoptèrent une conduite toute contraire à celle du connétable. Contens de leur patrimoine, ils ne sollicitèrent que des titres. Outre les deux duchés de Guise et d'Aumale créés en leur faveur, ils firent ériger en principauté la baronnie de Joinville; ils eurent à la fois deux chapeaux de cardinal, ce qui s'accordoit très-rarement, même aux maisons régnantes. Quoique les cardinaux de celle des Guises eussent mis dans leurs mains cinq

ou six évêchés et une douzaine d'abbayes, 1547.
les membres de cette famille étoient si magnifiques et si généreux, qu'ils moururent presque tous insolvables.

Diane reçut du roi, d'abord le produit de la confirmation des offices et du renouvellement des priviléges; produit affecté, par un ancien usage, aux frais des funerailles du monarque dernier mort, et à ceux du sacre de son successeur. Cette libéralité excita un murmure universel; il y ajouta le comté de Valentinois, qu'il érigea pour elle en duché; la terre d'Anet, où elle bâtit un superbe château, d'autres biens encore, et ce qui la rendit plus odieuse que tout le reste, les confiscations de ceux des protestans condamnés à mort, ou qui alloient chercher à Genève, un abri contre la persécution.

Saint-André, au grade de maréchal de France, de gouverneur du Lyonnois, Bourbonnois, Forez et Beaujolois, réunissoit la charge de premier chambellan, qui lui donnoit la facilité journalière de tout obtenir d'un prince qui ne refusoit rien. Il se fit donner le prix de l'affranchissement des servitudes, qui subsistoient encore dans le Bourbonnois, les droits de main-morte et de nouveaux acquêts dans le Languedoc.

1547. Catherine de Médicis, dédaignée longtemps, étoit enfin parvenue, à force d'adresse et de dissimulation, à se mettre à la tête d'un parti. Caressant la duchesse de Valentinois qu'elle détestoit, et l'orgueil du connétable qu'elle regardoit comme son plus grand ennemi, elle obtint des grâces assez considérables pour elle et ses partisans; elle en avoit peu. Les principaux furent le vidame de Chartres, de la maison de Vendôme, l'amiral d'Annebaut, et Gaspard de Saulx-Tavannes.

Mais c'étoient en général les quatre premières factions qui disposoient de tout. Un auteur contemporain a peint, avec de vives couleurs, l'embarras du roi entre ces partis affamés. « Ils payoient, dans tous les coins de » la France, des agens pour leur donner avis » de tout ce qui mouroit, et, à Paris où » tous les grands abondent, des médecins » dévoués qui leur rendoient compte de l'état » de leurs *patiens*, lorsqu'il y avoit quelque » chose à gagner. Ils étoient quatre qui dé» voroient le royaume comme une proie. Si » par hasard le souverain vouloit disposer » par lui-même de quelque emploi, il se » croyoit obligé de mentir à ces hommes » avides, en leur disant qu'il l'avoit déjà

» donné; encore étoient-ils assez impudens 1547.
» pour se débattre contre lui, attendu l'im-
» possibilité qu'on eût devancé les avis qu'ils
» avoient reçus. » Il ne faut pas s'étonner qu'un roi de ce caractère ne trouvât personne qui voulût s'attacher à lui. Toutefois il faut en excepter François de Vivonne, seigneur de la Châteigneraie; mais il perdit cet unique ami dès la première année de son règne.

Ce favori étoit intimement lié avec Gui de Chabot, seigneur de Jarnac. Le dernier vivoit à la cour avec un éclat qui étonnoit tout le monde. La Châteigneraie connoissoit mieux que personne le peu de moyens personnels qu'avoit son ami pour fournir à une telle dépense. Il lui demanda où il prenoit tant d'argent. Celui-ci eut l'imprudence de lui confier qu'il le recevoit de sa belle-mère (de la femme de son père), avec laquelle il entretenoit un commerce criminel. La Châteigneraie le dit au dauphin (François I vivoit encore). Henri le répéta. Le secret devint public. L'affaire ayant été portée au conseil, on décida qu'elle devoit être vidée en champ clos, attendu qu'il n'y avoit aucune preuve de l'horrible confidence. François I, regardant cette querelle comme une étourderie de jeunesse, empêcha

1547. qu'elle n'eût d'autres suites; mais après sa mort elle se réveilla : tout le monde fuyoit la Châteigneraie parce qu'il avoit blessé l'honneur des dames. Les deux champions demandèrent le combat; le roi l'accorda sans balancer, ne doutant point que son favori, l'un des hommes les plus robustes de la cour, n'écrasât facilement son adversaire, et voulut y assister. Jarnac, se couvrant la tête de son bouclier, se glissa sous le bras de la Châteigneraie, et lui porta deux coups du tranchant de son épée sur le jarret gauche, qui étoit tendu, et qu'on laissoit découvert pour la facilité des mouvemens. La surprise fut si grande, en voyant tomber la Châteigneraie, que le souvenir de ce fait d'armes donna naissance à un proverbe qui dure encore : il fit nommer *coup de Jarnac*, toute attaque sourde et imprévue. Les blessures de la Châteigneraie n'étoient pas mortelles; mais il ne put soutenir l'idée de ne devoir la vie qu'à la générosité de son vainqueur; il arracha les bandages qui couvroient sa plaie, et, rejetant toute espèce de secours, se laissa mourir. On dit que le roi fut si touché du désastre de son favori, qu'il abolit le duel judiciaire. C'est une erreur; il y en eut encore un deux ans après.

Cet usage étoit barbare, mais nos guerres 1547.
d'Italie en avoient introduit de plus atroces parmi nous. A l'exemple des peuples de cette contrée, on assassinoit son ennemi en pleine rue ; des relais, placés hors des murs, déroboient le coupable à la punition. La loi prononça celle de la roue contre les auteurs de ces assassinats et leurs complices. Il fut ordonné, en de pareilles circonstances, de fermer les portes des villes, et de sonner le tocsin, si le crime étoit commis hors de son enceinte. Les chemins étoient infestés de brigands qui portoient une arquebuse sur l'épaule, ou trois à quatre pistolets à leur ceinture, et qui paroissoient revenir de l'armée, ou s'y rendre. La maréchaussée ne pouvoit les distinguer des véritables soldats, parce que l'infanterie n'avoit pas encore d'uniforme. Tout le monde, jusqu'aux mendians, soit avec de légitimes ou de coupables intentions, étoit armé. Le port d'armes à feu fut défendu à tout ce qui n'étoit pas au service. On donna de l'extension à la justice prevôtale ; sa compétence, bornée d'abord aux mendians et gens sans aveu, s'étendit sur tous les coupables pris en flagrant délit, sans en excepter ceux qui servoient dans les compagnies d'ordonnance, milice toute composée de gentilshommes. Le prevôt ou son

1547. lieutenant, assisté de sept juges (1) du prochain siége, ou à leur défaut, d'avocats, eurent le droit de juger ces malfaiteurs, sans appel. Leur juridiction s'étendit aux braconniers. Le parlement trouva du danger à mettre la vie des citoyens à la discrétion de sept juges pris au hasard, et pensa que l'article de la chasse pouvoit donner lieu à d'horribles vexations. Il fit des remontrances qu'on n'écouta point, et enregistra la loi avec cette note : *attendu la malice du temps.* Comme on attribuoit aux mendians un grand nombre de vols qui se faisoient, le parlement se crut, mal à propos, autorisé à établir une taxe, à la vérité modique, sur ceux qui jouissoient d'une certaine aisance, pour nourrir les pauvres ; au moyen de quoi il défendit de demander l'aumône sous peine du fouet, et de la donner, sous peine d'une amende de dix francs.

Au dehors, la France jouissoit d'un repos dangereux, parce qu'il exposoit l'Allemagne à être écrasée par l'empereur, ce qui eût détruit tout équilibre en Europe. Du côté de l'Angleterre, notre situation politique étoit meilleure :

---

(1) Dans la suite, il n'en fallut que six, outre le prevôt ou son lieutenant.

on vouloit marier le jeune roi, Edouard V, à Marie Stuart, reine d'Ecosse. Rien ne convenoit davantage à l'intérêt des Anglois que cette alliance qui eût opéré la réunion des deux royaumes ; ils étoient au moment d'y réussir, lorsque le gouvernement françois envoya en Ecosse André de Montalembert, seigneur d'Essé, qui, secondé de la reine douairière, sœur des Guises, changea la face des affaires. Il recouvra plusieurs des places que les Anglois y avoient conquises ; et un vaisseau de la flotte qui l'avoit amené, conduisit au port de Brest, au commencement de l'année 1548, Marie Stuart, pour épouser le dauphin (François) quand ils seroient nubiles l'un et l'autre. Tous deux étoient encore enfans. Ce mariage devoit réunir un jour, dans les mains de ce prince, l'Ecosse à la France. 1547.

Cette lointaine perspective ne devoit paroître qu'une foible consolation des événemens qui se passoient en Allemagne. L'empereur battit et prit, au combat de Muhlberg, l'électeur de Saxe, le principal chef de la ligue de Smalkalde, et contraignit le landgrave de Hesse de se livrer à sa discrétion. La France ne fit aucun effort pour protéger ces anciens alliés. Le roi montra quelque velléité d'attaquer Charles-Quint en Italie. Lorsque le pape,

1547. Jules II, fut parvenu, avec l'aide des Suisses, à chasser les François de cette contrée, il détacha du Milanois les duchés de Parme et de Plaisance ; Paul III en investit son fils naturel (1), Pierre-Louis de Farnèse, en 1545. Charles-Quint, aux deux titres d'empereur et de duc de Milan, qu'il réunissoit sur sa tête, conservoit sur l'un et l'autre duché des droits auxquels il n'avoit point dérogé, quoique ces duchés dussent appartenir, après la mort de Pierre-Louis, à son fils Octave, qui avoit épousé une fille naturelle de Charles-Quint. Farnèse, que ses vexations et ses débauches avoient rendu odieux et méprisable, fut assassiné à Plaisance par six de ses courtisans les plus assidus. Sur l'heure, six cents Espagnols se présentent à une des portes de la ville, entrent sans résistance, et prennent possession de la place au nom de l'empereur. Un autre détachement de ses troupes se porte sur Parme, mais un officier du pape fait échouer cette seconde entreprise. On conclut de l'une et de l'autre que le meurtre de Farnèse a été commis au moins de concert avec l'empereur. Le pape et la France conviennent d'un traité de ligue défensive; le Saint-Père, craignant les suites de cette

(1) Il l'avoit eu avant d'embrasser l'état ecclésiastique.

démarche, négocie d'un autre côté avec l'empereur. 1547.
La cour de France croit que, pour vaincre sa timidité, il suffira que le roi se montre au-delà des Alpes avec une armée ; il 1548.
se rend dans le Piémont, et s'aperçoit qu'il ne doit pas compter sur le pape : Paul III étoit forcé à beaucoup de ménagement envers l'empereur. Le Saint-Père avoit déterminé le concile de Trente à se transférer à Bologne, ville de sa domination ; quelques pères étoient restés à Trente. L'empereur vouloit que le concile s'y continuât ; le pape s'y refusant, Charles-Quint fit dresser un code religieux par trois théologiens, deux catholiques et un protestant : il donna le nom d'*Interim* à cet ouvrage, qui, en vertu d'un décret rendu par une diète assemblée à Ausbourg, devoit servir de règle dans l'empire, jusqu'à la décision d'un concile général et légitime, car celui de Bologne ne lui paroissoit pas tel. Cet *Interim* autorisoit la communion sous les deux espèces, et le mariage des prêtres. Le Saint-Père accepta la loi, avec quelques modifications sur ces deux articles, mais seulement comme un remède à un plus grand mal, et parut disposé à trouver bon que les séances du concile fussent continuées à Trente. Henri, espérant peu d'un allié réduit à tant de ménagemens, délibéroit sur le parti

1548. qu'il avoit à prendre, lorsqu'un soulèvement inattendu l'obligea de renvoyer en France les troupes qui l'avoient accompagné.

Nous avons vu qu'en 1542 il y avoit eu, à l'occasion de l'impôt sur le sel, une sédition à La Rochelle; quoique le roi, en faisant grâce, eût semblé annoncer la révocation de l'édit qui avoit établi une forte taxe sur cette denrée dans quelques provinces de la Loire, qui n'en payoient auparavant qu'une très-foible, il s'étoit contenté de le modifier, et la taxe avoit subsisté. Odieuse par elle-même, elle le devenoit encore plus par les vexations et les rapines de ceux qui la percevoient et qu'on nommoit *gabeleurs*. Le peuple se souleva : la commotion s'opéra d'abord par le bourg de Lorignac, dans l'Angoumois, et devint générale dans cette province, la Saintonge, le Périgord et l'Agénois. Cinquante mille paysans prirent les armes : parmi eux se mêlèrent des contrebandiers, des voleurs de grands chemins, des mendians valides, et des moines apostats; ces derniers étoient ceux qui, par leurs discours et leur exemple, encourageoient aux plus grands excès. La fermentation s'étendit jusqu'à Bordeaux, où les chefs de la révolte avoient furtivement fait passer des émissaires. Le commandant de la place, Tristan

de Monneins, assemble les bourgeois à l'Hôtel-de-Ville, et les exhorte à s'abstenir de toute communication avec des rebelles qui alloient bientôt subir les supplices qu'ils méritoient. Un avocat lui fait un crime de donner ce nom à des citoyens respectables, dit-il, qui se dévouent pour le salut public, et propose de lui ôter son commandement. Monneins, comprenant qu'il n'est pas en sûreté à l'Hôtel-de-Ville, où il logeoit, se renferme dans le château Trompette; un marchand, nommé François Lavergne, sonne le tocsin; l'arsenal est enfoncé, on y trouve de quoi armer trente mille hommes; tout ce qui tient à la gabelle est égorgé : le parlement s'assemble, et le président Lachassagne, magistrat aimé du peuple, député vers lui, parvient à le calmer un peu, du moins en apparence; il engage le commandant à venir haranguer la multitude à l'Hôtel-de-Ville. Monneins s'y rend; il y est massacré, ainsi qu'un de ses parens qui l'accompagnoit. Les révoltés proposent aux Anglois de leur livrer toute la Guyenne, où ceux-ci ont encore des partisans. Lachassagne est contraint par ces séditieux de se mettre à leur tête : il use de son nouveau pouvoir avec tant d'adresse qu'il se rend maître du peuple. Lavergne est condamné, par un arrêt du parlement, à être écartelé. Il

1548.

1548. subit ce supplice sans que personne élève la voix pour le plaindre. Montmorenci, chargé par le roi de châtier la ville de Bordeaux, exécuta ses ordres avec une rigueur excessive; Monneins étoit son parent. Cent bourgeois des plus nobles meurent à des potences ou sur des échafauds; le parlement, quoiqu'il n'eût rien à se reprocher, suivant Mézerai, est cassé tout entier; Lachassagne même, qui méritoit des récompenses, est mis aux fers, et n'est absous qu'après une longue procédure qu'il subit au parlement de Toulouse; Bordeaux est condamné à deux cent mille francs d'amende, à la perte de ses priviléges, et à beaucoup d'autres peines encore; dans presque tous les lieux où la révolte avoit éclaté, on jugea prevôtalement, et l'on fit pendre ceux qui s'en étoient mêlés, ou du moins les principaux chefs. Le roi, ennemi de cette sévérité outrée, rétablit l'année suivante le parlement de Bordeaux, la plupart des priviléges de cette ville, et fit grâce de l'amende.

Le sang et les larmes couloient encore dans ces provinces malheureuses, tandis que, dans d'autres peu éloignées, on étoit livré au plaisir et à la joie. Le roi, après avoir reçu le serment de fidélité du marquisat de Saluces, réuni à la couronne par la mort de son dernier

souverain, fit une entrée solennelle à Lyon; 1548.
il y fut joué une pièce que Brantôme appelle une tragi-comédie ; c'étoit une sorte d'opéra, puisqu'elle réunissoit aux paroles la musique, la danse et les décorations. D'autres réjouissances furent faites à Moulins pour le mariage d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et premier prince du sang, avec Jeanne, fille d'Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois, sœur de François I. Il y en eut encore à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion de l'alliance de François, l'aîné de la maison de Guise, avec Anne d'Est. De plus brillantes fêtes signalèrent l'entrée du roi à Paris, où 1549.
il se montroit pour la première fois, le 16 juin; elles furent entremêlées d'une procession générale, suivie, le soir, d'une assemblée de notables, dont l'objet étoit d'aviser aux moyens d'arrêter les progrès de l'hérésie. Le cardinal de Guise, le premier président Liset, et le prevôt des marchands, supplièrent le roi de faire exécuter rigoureusement les anciens édits sur lesquels on s'étoit relâché à la fin du dernier règne. Les prisons de la Conciergerie étoient pleines de malheureux calvinistes condamnés depuis long-temps au feu, mais qu'on avoit réservés pour servir de spectacle dans quelques jours de divertissement. Ce spectacle

1549. exécrable fut donné en quatre quartiers de la capitale. Le roi, en retournant à son palais des Tournelles, vit une de ces scènes d'horreur, et distingua, dit-on, les cris d'un des bas-officiers de sa chambre, pour lequel il avoit eu de l'affection.

Le lendemain de cette scène, le roi, à la tête d'une armée formidable, marcha vers Boulogne, que les Anglois ne vouloient plus rendre à l'époque déterminée par le dernier traité de 1546, et qu'ils fortifioient en conséquence d'une manière qui indiquoit bien leur dessein. Il prit quelques forts des environs ; mais les pluies d'automne qui, dans cette contrée, commencent en général de bonne heure, et tombent en abondance, l'obligèrent de lever ce siége, objet principal d'un armement si considérable. Il s'en consola par le renouvellement de l'alliance avec les Suisses, renouvellement que l'empereur essaya en vain de traverser ; il est vrai que le roi n'y parvint qu'en augmentant leur solde et leurs pensions, et en les dispensant de servir sur mer ; encore les cantons de Zurich et de Berne se refusèrent-ils à cette alliance, pour se conformer à la doctrine de Zuingle, leur réformateur.

Ce surcroît de dépense disposa le gouvernement à traiter avec les provinces d'outre

e, de l'exemption de la gabelle. Elles ne 1549.
troient plus aucune disposition à la ré-
; mais elles se dépeuploient journelle-
. Plus de dix mille familles, ne pouvant
orter les vexations occasionnées par cet
t sur le sel, étoient allées chercher des
ens de subsistance en pays étrangers, et
res s'apprêtoient à les suivre. Six pro-
s, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la
enne, l'Angoumois, et le Périgord se
etèrent conjointement de cet impôt pour
cent mille écus d'or, et l'on n'exigea plus
es que l'ancien droit. La confiance, la
et l'abondance y revinrent après la dis-
ion de ce fléau.

France eut encore à se féliciter des 1550.
ens que lui offrirent les troubles d'Angle-
, de recouvrer Boulogne. Le ministère
ois consentit à remettre cette ville, et
e tous les châteaux que l'Angleterre te-
en Ecosse, moyennant quatre cent mille

e gouvernement françois, assez puissant
ehors, étoit au dedans affoibli par des
gues de cour et le crédit des favoris. Le
nier président Liset en fut la victime.
oit un magistrat fanatique et bavard; mais
erdit sa place pour un trait de fermeté

1550. qui ne méritoit que des louanges. Il avoit été envoyé vers le roi à la tête d'une députation de sa compagnie. En pareille circonstance, le monarque, après avoir entendu les députés, les renvoyoit à son conseil d'Etat. Ce conseil, à la vérité, composé de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, voulut qu'ils parlassent debout et découverts. Liset soutint que ce cérémonial ne pouvoit être exigé du chef d'une cour souveraine que par le roi. Henri le blâma, et le força de donner sa démission. Comme il étoit sans fortune, on lui
1551. conféra une abbaye. Le chancelier Olivier, qui n'avoit pas eu le courage de s'élever contre cette injustice, essuya une disgrâce du même genre. Il s'étoit fait une foule d'ennemis par les entraves qu'il mettoit aux libéralités indiscrètes du roi, et à tous les projets de finances trop onéreux pour le peuple. La cour vouloit un homme plus souple. Sous prétexte d'une légère incommodité qui avoit suspendu momentanément l'expédition de quelques affaires, on lui demanda sa démission, moyennant telle indemnité qu'il lui plairoit d'exiger. Il répondit qu'il ne souffriroit pas que personne prît son titre ou touchât les émolumens de sa charge; qu'il ne s'opposoit pas à ce qu'un autre en exerçât les fonctions. C'étoit tout ce

qu'on demandoit. On imagina d'ériger en titre 1551.
d'office la commission de garde des sceaux, à condition qu'à la mort d'Olivier, ce nouveau titre se confondroit, ainsi qu'auparavant, dans celui de chancelier. Le parlement refusa d'enregistrer cette nouvelle création, dans laquelle il vit d'abord un moyen d'éluder la loi de l'inamovibilité, puis un surcroît de dépense pour l'Etat; mais, le roi insistant, la cour obéit, c'est-à-dire la grand'chambre; car elle fut seule consultée dans cette affaire. Sa conduite révolta toutes les autres chambres du parlement. Elles se plaignirent au conseil d'Etat d'une nouveauté qui les privoit d'une de leurs plus importantes et des plus honorables fonctions; il trouva leur réclamation bien fondée; mais le garde des sceaux, Bertrand, avoit une multitude d'édits bursaux et de créations de nouvelles charges à proposer au parlement. Pour diminuer la résistance qu'il prévoyoit de la part de cette cour, il fit donner à la grand'chambre une extrême prépondérance. Sous prétexte que les assemblées de chambres interrompoient trop souvent le cours de la justice ordinaire, le roi décida qu'on se borneroit à y appeler de chacune des chambres des enquêtes et du domaine, deux députés, si ce n'étoit que la grand'chambre jugeât l'affaire

1551. d'une telle importance, qu'il fût indispensable de prendre l'avis de tous les membres de la compagnie. La corruption des courtisans, et la foiblesse du parlement de Paris, avilirent ce corps respectable. On osa lui reprocher, dans le conseil, d'avoir jugé un procès contre le grand écuyer de France, quoique le roi lui eût écrit de surseoir à la décision. Le premier président Gilles le Maître, répondit que l'édit de Louis XII défendoit d'avoir égard à de telles lettres. On lui répliqua qu'il falloit se conformer au temps. Ce magistrat, à son tour, en donna le conseil à sa compagnie, qui se contenta de baisser les yeux en silence. Cette cour ne pouvoit espérer voir de sitôt cesser sa dégradation, car la guerre, qui en général augmente toujours la force des gouvernemens, étoit sur le point de recommencer.

Le ministère françois ne voyoit que ce moyen d'arrêter le torrent de la puissance impériale qui menaçoit de tout engloutir. Elle n'avoit plus en Allemagne qu'une seule et foible barrière qu'elle travailloit à renverser; c'étoit une ville *anséatique*. Ce nom s'étoit donné anciennement à une multitude de villes allemandes et libres, qui, s'étant unies d'abord pour des intérêts commerciaux, ensuite pour leur défense commune contre des voisins

ambitieux et puissans, avoient singulièrement contribué à policer l'Allemagne. Dans la suite, cette dénomination se restreignit à quelques villes de la Basse-Germanie, aux environs de la mer Baltique, telles que Hambourg, Lubeck, Brême et Magdebourg, qui jouissoient de leur liberté sous la protection de l'empire. Elles avoient embrassé la doctrine de Luther, et le parti de l'électeur de Saxe, Jean Frédéric. Quand ce protecteur de Luther eut été pris, la plupart de ces villes se hâtèrent de désarmer l'empereur par la plus humble soumission à ses volontés, et par des sacrifices pécuniaires. Magdebourg fut presque la seule qui refusa de déroger à son indépendance. L'empereur la mit au ban de l'empire, ce qui étoit la déclarer déchue de tous ses droits. En 1549, à la sollicitation du gouvernement françois, les villes anséatiques firent quelques dispositions pour se mettre en défense. Magdebourg en donna l'exemple, protesta contre l'*interim*, qui déplaisoit également aux hétérodoxes et aux catholiques. Charles-Quint avoit le projet de réduire cette ville et d'y changer la forme du gouvernement municipal; mais les forces de son corps ne répondoient plus à l'activité de son âme, et d'autres desseins le détournèrent de l'exécution de celui-ci pen- 1551.

1551. dant deux années entières. Il la poursuivit après ce temps, et assiégea Magdebourg. Les autres villes anséatiques tentèrent d'y introduire des secours; ils furent battus et dispersés. La France, pour sauver, s'il se pouvoit, ce dernier rempart de la liberté germanique, désiroit un motif ou un prétexte de faire une diversion utile à Magdebourg. L'ambition du pape le lui fournit.

Le Saint-Siége n'étoit plus occupé par Paul III. Jules III, de la maison del Monte, lui avoit succédé. Afin de se concilier la faction des Farnèse, dans le conclave, il s'étoit engagé à mettre en possession du duché de Parme Octave, fils de Pierre-Louis de Farnèse, et gendre de l'empereur, et lui avoit tenu parole. Ce duché sembloit naturellement appartenir à Octave, puisque son père l'avoit possédé; mais, après l'assassinat de Pierre-Louis de Farnèse (1547), il étoit retourné au Saint-Siége, qui avoit empêché l'empereur de s'en saisir, comme il s'étoit saisi de Plaisance. Jules III, dans la suite, désira retirer le duché de Parme, par voie d'échange, des mains d'Octave, pour donner cet Etat à un de ses neveux; Octave, s'y étant refusé, encourut la disgrâce du pape, et se jeta dans les bras d'Henri II, qui l'accueillit avec joie, et s'o-

bligea d'entretenir à ses frais une garnison dans Parme. Le pape, de son côté, se jeta dans ceux de l'empereur, qui le reçut de même. Le roi rompit ouvertement avec le Saint-Siége. Il fit déclarer au concile, qui s'étoit de nouveau rassemblé à Trente, qu'attendu la guerre qu'on avoit rallumée à l'occasion de la querelle relative au duché de Parme, il ne pouvoit envoyer dans cette ville les évêques de son royaume, qu'il ne voyoit dans cette assemblée qu'une faction vouée à quelques ambitieux, qu'en conséquence, les décrets de ce concile ne seroient point reconnus dans ses Etats. Peu après, il publia un édit qui défendoit d'envoyer de l'argent à Rome pour quelque cause que ce pût être. Le premier avocat-général, Pierre Séguier, en demandant qu'il fût enregistré, dit qu'il seroit absurde de donner des fonds au pape pour nous faire la guerre; qu'il falloit apprendre à se passer de ces dispenses vénales, qui, n'étant que de véritables dérogations à la loi, ne pouvoient que foiblement rassurer contre les remords de la conscience. Mais le roi, craignant que cette loi n'accrût la hardiesse du protestantisme, rendit, pour la contre-balancer, le fameux édit de Châteaubriant, qui renferme, contre les hétéro-

1551.

1551. doxes, des dispositions plus que rigoureuses.

On avoit chargé, tantôt les parlemens et tantôt les officialités, de poursuivre l'hérésie. Ces deux autorités, jalouses l'une de l'autre, avoient presque toujours réciproquement entravé leurs opérations respectives. La nouvelle loi établit entre elles la concurrence pour la suite de ces sortes d'affaires. Les présidiaux même, dont nous parlerons bientôt, créés au mois de janvier de cette année, eurent le pouvoir de condamner les hérétiques à la mort et sans appel, pourvu que le tribunal fût composé de dix juges; et, pour ne laisser aucun asile à ces infortunés, tout seigneur haut-justicier, sous peine de voir sa juridiction dévolue au roi, fut tenu de faire informer, dans l'étendue de son fief, contre ceux qui seroient suspects d'avoir adopté les opinions nouvelles, et d'envoyer ces informations au présidial le plus voisin. On ne put solliciter un office de judicature sans produire un certificat de catholicité. Dans les mercuriales qui se devoient faire tous les trois mois, chaque conseiller étoit obligé de répondre aux questions qu'on lui proposoit sur la foi. Les places de maires et d'échevins ne pouvoient être conférées qu'à des hommes au-dessus du soupçon d'hétérodoxie, sous peine, pour les électeurs, d'être pour-

suivis *comme fauteurs d'hérétiques*. On devoit punir en cette dernière qualité, non seulement ceux qui leur accordoient un refuge, mais quiconque, après leur détention, oseroit intercéder pour eux. Tous ceux qui craignoient une dénonciation se retiroient à Genève ou en Suisse. L'édit ordonne la confiscation de leurs biens. Si l'on découvroit de la collusion entre le vendeur et l'acquéreur, celui-ci étoit condamné à une forte amende, et les biens appartenoient au roi. Les dénonciateurs étoient récompensés; lorsque l'accusation n'étoit pas prouvée, ils subissoient, à la vérité, la même peine qui eût été infligée au coupable. Pour empêcher l'hérésie de circuler par la voie du commerce de livres avec l'étranger, l'introduction de tous ceux indistinctement qui sont imprimés à Genève, ou dans des villes séparées de la communion romaine, est défendue sous peine de confiscation des biens et de châtiment corporel. Il est même enjoint aux libraires de n'ouvrir aucune caisse de livres, venant de l'étranger, qu'en présence de deux théologiens. Le roi ne se borna point à cet édit pour écarter les hérétiques; il confirma dans l'office de grand-inquisiteur, avec pouvoir de se substituer partout des vicaires, un dominicain appelé Mathieu Orri, qui, sous François I, 1551.

1551. avoit obtenu du pape cette commission. Mais la fonction de ces inquisiteurs, en France, se bornoit à celle de dénonciateur; et, comme elle les rendoit singulièrement odieux, on ne voit pas qu'ils l'aient beaucoup exercée.

Après un tel édit, le roi ne craignit plus qu'on lui reprochât d'être trop indulgent pour le protestantisme, et la guerre qu'il soutint en Italie contre le pape, ne put être regardée que comme purement politique. Elle ne fut pas longue. Le Saint-Père, bientôt réduit aux abois, demanda la paix. Une trève de deux ans lui fut accordée. La maison de Farnèse demeura en possession de Parme, et le roi révoqua la défense d'envoyer de l'argent à Rome. L'empereur accéda lui-même à ce traité, parce qu'il se trouvoit dans une position qui exigeoit le rassemblement de toutes ses forces en Allemagne. Il venoit de s'y former, contre lui, une ligue redoutable. Maurice, à qui il avoit donné la Saxe, enlevée à Jean Frédéric, parent de ce dernier, s'étoit uni, par un traité secret, avec Georges Frédéric, marquis de Brandebourg, Jean Albert, marquis de Meckelbourg, Guillaume, prince de Hesse, et avec la France, pour le rétablissement de l'empire germanique dans ses anciennes libertés, abandonnant à la Providence les intérêts de la religion. Le roi

s'obligeoit à fournir de l'argent aux princes d'Allemagne. Il lui en falloit beaucoup, en outre, pour assembler une armée qui devoit être deux fois plus nombreuse que de coutume. On s'en procura par une foule d'édits bursaux. Dès le mois de janvier, comme nous l'avons dit, on avoit créé les siéges présidiaux. Au mois de mars on désigna trente-deux villes où l'on en établit. Leur nombre fut augmenté, dans la suite, et porté à soixante environ; ce qui donnoit près de six cents offices à vendre. Le roi, pour motif de cette création, dit qu'un grand nombre de ses sujets consumoient leur vie à la poursuite d'un procès, sans en voir la fin; que les cours souveraines avoient été instituées pour les grandes affaires, dont il y auroit appel, et que dans les autres on acquiesçoit communément à la décision des premiers juges; mais, depuis quelque temps, ajouta-t-il, on appeloit de toutes les sentences, quelque médiocre que fût l'objet en litige. En conséquence, il attribua aux présidiaux le droit de juger en dernier ressort jusqu'à la somme de deux cent cinquante francs de principal, ou vingt francs de rente, et jusqu'au double par provision, en laissant la faculté de l'appel. Cette première loi fut suivie de plusieurs autres qui, tantôt étendirent, tantôt restreignirent la 1551.

1551. compétence des présidiaux. En 1774, les rapports du numéraire avec la denrée, ayant subi de prodigieuses différences, ces tribunaux, par un édit du mois de novembre, furent autorisés à juger souverainement jusqu'à deux mille francs, ou quatre-vingts francs de rente, et provisoirement dans une proportion double. La création des présidiaux fut envisagée sous des aspects contraires. Les uns n'y virent qu'un moyen d'obtenir promptement justice et une ressource pour les foibles; d'autres considérèrent que la multiplication des tribunaux alloit couvrir le royaume d'une multitude dévorante de gens de loi.

1552. Un second expédient procura une somme beaucoup plus forte encore. Poyet avoit (en 1539) sagement borné la compétence des tribunaux ecclésiastiques. Les évêques en murmuroient. On leur fit entendre qu'on pourroit les rétablir dans leur ancienne juridiction, pour de l'argent. Le clergé offrit trois millions, et, à ce prix, l'ordonnance de 1539 fut révoquée. Le roi, assuré des fonds dont il avoit besoin, voulut annoncer lui-même au parlement son projet de porter, en personne, la guerre en Allemagne. Il vint au Palais tenir son lit de justice, le 12 de février, déclara qu'il laissoit la régence à Catherine de Médicis, et que le

cardinal de Bourbon seroit lieutenant-général de la capitale et de l'Ile-de-France. « Pour » les enregistremens de nos édits, vous vous » adresserez à la reine et à son conseil, et vous » suivrez leurs ordres. Si, après avoir entendu » vos remontrances, ils vous ordonnent de » passer outre, vous n'y manquerez pas; car » il pourroit résulter de vos retards, tel incon- » vénient, que vos propres vies ne suffiroient » pas pour en répondre. Pendant notre ab- » sence, la grand'chambre, avec les présidens » des enquêtes, aura seule le droit de déli- » bérer sur les enregistremens. » Outre l'édit des présidiaux, il en parut sept autres successivement, qui tous créoient des charges vénales. Le parlement fut effrayé de ces établissemens nouveaux, dont les uns portoient atteinte à sa juridiction, et dont les autres étoient onéreux au peuple et au trésor, puisque, pour subvenir aux besoins d'un moment, on surchargeoit l'Etat d'une dette perpétuelle; il adressa au conseil des remontrances qu'on n'écouta point; la reine prescrivit, avec menaces, un prompt enregistrement. Le premier président faisoit lire publiquement la loi, et sans prendre les suffrages, ordonnoit au greffier d'écrire sur le repli, qu'elle avoit été lue et publiée du très-exprès commandement du roi. Cepen- 1552.

1552. dant, l'édit relatif au rétablissement de l'ancienne et abusive compétence des tribunaux ecclésiastiques, fut adroitement éludé par l'avocat-général Séguier. Il requit une surséance à l'enregistrement de cette loi, jusqu'au retour du monarque et des seigneurs qui, à raison de leurs justices, y étoient intéressés. Il fit observer que l'argent donné pour l'obtenir étoit sorti, non de la bourse des évêques, mais de celle du clergé inférieur, qui n'avoit point, ou n'avoit que peu d'intérêt à l'extension de la juridiction épiscopale ; que c'étoit sans doute un appât dont on s'étoit servi pour tirer du clergé les secours qu'on en désiroit, et qu'aussitôt qu'il auroit achevé de les fournir, le gouvernement oublieroit l'édit, et laisseroit agir la cour. Sa prédiction se vérifia.

Le roi, au sortir du parlement, prit la route de la Champagne, où il assembloit sa nombreuse armée. Quand tout fut prêt, il publia en françois et en allemand un manifeste sur le frontispice duquel on voyoit un bonnet entre deux poignards, avec cette devise : *Liberté*. Le 15 mars, l'armée, conduite par le connétable, se présenta inopinément sous les murs de Toul, qui se rendit sans condition. Metz fit un peu plus de difficulté ; mais cette ville, n'ayant que de vieilles murailles et qu'une

garnison peu nombreuse, composée de milices 1552.
sans discipline, fut contrainte de capituler. Henri étoit resté à Joinville, retenu par une maladie dangereuse qu'essuya la reine, qui l'avoit accompagné jusque là. Dès qu'elle fut entrée en convalescence, il se rendit à l'armée. S'étant assuré, par de bonnes garnisons, de toute la Lorraine, il traversa les Vosges (où la disette et les mauvais chemins firent beaucoup souffrir ses troupes), pour pénétrer en Alsace. Plusieurs villes de cette province se rendirent; mais Strasbourg refusa d'ouvrir ses portes, et l'on n'osa l'assiéger, dans la crainte de manquer de vivres, à une si grande distance des frontières du royaume. D'ailleurs, quelques princes protestans remercièrent le roi des services qu'il leur avoit rendus, et lui firent savoir qu'ils n'avoient plus besoin de secours étrangers, puisque, d'une part, le concile de Trente étoit prorogé pour un temps indéfini, et que, de l'autre, Maurice de Saxe et ses confédérés négocioient avec l'empereur, et avoient la certitude d'obtenir toutes leurs demandes. Effectivement, Maurice, après avoir mis Charles-Quint dans la nécessité de fuir devant lui, et pensé le surprendre dans Inspruck, négligeant de le poursuivre, vint à Lintz pour traiter avec Ferdinand, frère de

1552. ce prince, sans la participation de Henri, et même sans l'en avertir, quoiqu'il fût convenu qu'on ne cesseroit la guerre qu'après la déposition de l'empereur. Au reste, Henri avoit déjà été forcé de s'éloigner des bords du Rhin. Un très-grand nombre de ses sujets désapprouvoient et les motifs de cette guerre, et les moyens employés pour la soutenir. Ils s'affligeoient de la dissolution du concile de Trente, duquel ils espéroient l'extinction de l'hérésie. Les dévots, surtout les moines, regardoient comme un sacrilége le parti qu'on avoit pris de dépouiller les églises de quelques ornemens, pour tirer de prison l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, les deux soutiens du protestantisme. Un jacobin et un cordelier déclamèrent sur ce sujet, à Paris, dans leurs prédications; on les arrêta. Les murmures du peuple n'en furent que plus violens. On afficha des placards pleins de menaces. A ces causes d'inquiétude pour le gouvernement, se joignoit la présence de l'ennemi : les Autrichiens avoient pénétré en France par divers côtés; Stenai étoit pris, la Champagne ravagée: dans la Picardie, Noyon étoit brûlé; dans l'Ile-de-France, Compiègne menacé; Paris même, tout ouvert du côté de Vincennes, n'étoit pas à l'abri d'un coup de main. On

creusa des fossés, et l'on éleva un boulevard sur le terrain qu'occupe aujourd'hui l'Arsenal. Henri, apprenant ces désastres, revint sur ses pas ; la nouvelle de sa marche fit évacuer la Champagne. On reprit Stenai sans combat. Damvilliers se rendit à discrétion : le riche butin fait dans cette place fut donné à Coligni, neveu du connétable ; l'armée en murmura, trouvant fort mauvais qu'on le récompensât à ses dépens. Verdun ouvrit ses portes. Ivoi capitula. Le roi fit présent de tout ce qu'on y prit au connétable, et à son fils aîné, François de Montmorenci, ce qui excita de nouvelles plaintes, et causa une désertion considérable. Après beaucoup de dégâts commis dans le Hainaut, par représailles de ceux qui avoient été faits en Picardie, le roi laissa reposer son armée jusqu'à ce qu'il vît à quoi aboutiroient les négociations entre l'empereur et les princes confédérés de l'Allemagne. Ils traitèrent à Passau. Les protestans obtinrent l'entière liberté du culte, et celle du landgrave de Hesse. Henri resta seul en guerre contre Charles-Quint, avec Albert, marquis de Brandebourg-Bareith (qu'il faut distinguer de George-Frédéric, marquis de Brandebourg). Albert continua dans l'Allemagne une guerre de pirate, qui le fit surnommer l'Attila, ou le fléau de 1552.

1552. cette contrée; sentant, néanmoins, qu'il ne pouvoit seul résister à tous, il arbora les fleurs de lis, comme lieutenant du roi de France, et alla se cantonner en l'électorat de Trèves, dont il réduisit le souverain à se renfermer dans sa forteresse de Coblentz. L'empereur, sous prétexte de secourir cet électeur, s'approcha de Metz, où commandoit François de Lorraine, duc de Guise, le plus grand personnage de cette époque. Agé déjà de trente-trois ans, il n'avoit encore obtenu qu'une compagnie de gendarmes; cependant, quoiqu'il n'eût presque point paru à l'armée, il en étoit adoré; Metz se trouvoit presque sans défense : pour en faire une place de guerre, il falloit en quelque sorte détruire la ville. Il assembla les habitans, leur fit comprendre l'avantage qu'il y auroit pour eux à la quitter, et les y détermina. Il garda seulement ceux qu'il jugea nécessaires au service de la garnison, fit démolir les faubourgs et même les édifices de l'intérieur qui pouvoient gêner les travaux. Afin que personne ne se crût dispensé de concourir aux ouvrages, il parut le premier une bêche à la main, et y consacra tous les jours quelques heures. Le roi devoit venir, avec une armée, se joindre au marquis Albert. Guise lui envoya un Mémoire pour lui repré-

1552.

senter combien il seroit dangereux qu'il se confiât à un homme si justement décrié, combien il seroit difficile qu'il pût faire subsister une armée nombreuse dans des retranchemens où il se proposoit de s'enfermer, et dans un pays éloigné ; il dit qu'il désiroit plutôt qu'il ne redoutoit un siége, et répondit de la place au moins pour une année. On ne tarda pas à connoître la sagesse de ses vues : Albert feignit de vouloir porter la guerre en Alsace ; le duc d'Aumale eut ordre d'observer sa marche avec un détachement de dix-sept cents cavaliers, et, le voyant prendre une route qui le menoit au milieu des quartiers de l'armée impériale, il lui barra le chemin. Albert le battit, et le fit prisonnier.

Déjà les généraux de l'empereur étoient avec soixante mille hommes sous les murs de Metz, dont six mille combattans formoient toute la garnison. Guise mit dans la défense de cette place une vigilance et une activité qui ne pourroient être surpassées. Il ne prenoit de repos que deux ou trois heures au point du jour, encore étoit-ce dans un fauteuil, et presque complétement armé. Les assiégeans, exposés à toutes les intempéries de l'air pendant les mois de novembre et de décembre, furent attaqués de fluxions de poitrine, qui les enle-

1552. voient en peu de jours. L'empereur, que sa mauvaise santé avoit contraint de s'éloigner du camp, y revint à la fin de l'année. Il ordonna un assaut; mais cet ordre, regardé comme
1553. un effet du désespoir, ne fut point exécuté. Charles, s'étant retiré à Thionville, ordonna en frémissant la levée du siége. Les François se comportèrent noblement envers l'ennemi qui se retiroit : ils firent une sortie pour inquiéter la retraite ; quelques uns d'entre eux tombèrent sur une file de chariots couverts, et ayant reconnu qu'ils étoient remplis de malades, ne voulurent point les arrêter. Un autre détachement rencontre des cavaliers, et se met en devoir de leur disputer le passage. L'officier qui les commandoit s'avance seul, et dit : « Braves François, n'êtes-vous pas ici dans » l'intention de combattre et d'acquérir de la » gloire ? » Ils répondent : « C'est notre des» sein. » « Attendez donc, ajoute-t-il, une » autre occasion ; vous voyez le triste état où » nous sommes. » Les François laissèrent à cette malheureuse troupe la liberté de se retirer. Guise, après avoir fait soigner les malades que l'ennemi n'avoit pu ramener, fit pour eux une quête, qui les mit en état de rejoindre commodément leurs drapeaux.

Charles-Quint avoit perdu un monde pro-

digieux à ce siége. Mais ce prince, qu'aucun revers ne pouvoit abattre, qu'aucun travail ne pouvoit fatiguer, étonna l'Europe en faisant investir Térouane, dans un moment où on le disoit mort ou mourant. Le connétable, jaloux de la gloire que la belle défense de Metz avoit répandue sur la maison de Lorraine, fit obtenir le commandement de Térouane à son fils aîné, François de Montmorenci, encore jeune, et auquel il donna pour guide d'Essé de Montalembert, qui s'étoit si fort distingué dans l'expédition d'Ecosse. Mais la place ne pouvoit être délivrée que par une bataille. D'Essé fut tué dans un assaut, qui néanmoins échoua; et Montmorenci, obligé de se rendre, est renfermé dans une prison des Pays-Bas. Hesdin est pris ensuite : Horace Farnèse, qui venoit de célébrer son mariage avec Diane, fille naturelle du roi, fut tué pendant ce siége. On rasa la place : celle qui subsiste aujourd'hui a été bâtie par l'empereur à une lieue de distance de la première, et dans une meilleure situation. 1553.

Déjà ce prince avoit repris son ancienne supériorité; il essuya, cependant, dans les Pays-Bas, un petit échec qui lui coûta six ou sept cents hommes tués ou pris. Enfin, le roi se mit à la tête de son armée, vers le commencement de septembre; mais il ne fit abso-

1553. lument rien; le temps se perdit en marches inutiles dans le Cambresis et le Hainaut, sans pouvoir attirer en campagne le duc de Savoie, campé sous les murs de Valenciennes, où l'on n'osa l'attaquer. Le roi revint en Picardie, et licencia une partie de son armée.

Brissac et Paul de Termes soutenoient dans le Piémont et la Toscane l'honneur des armes françoises. Après avoir pillé l'île d'Elbe, qui appartenoit au duc de Florence, de Termes alla débarquer dans celle de Corse, soumise, mais peu affectionnée aux Génois. Un grand nombre des habitans de cette île étoient venus, dès le règne précédent, pour se soustraire au joug de fer de ces républicains, chercher du service en France, et comme ils n'auroient su où se réfugier, on ne les licencia jamais, et ils donnèrent en partie naissance à ces corps de milice permanente qu'on nommoit les vieilles bandes; on ne manqua pas de les employer de préférence pour cette expédition. Bastia, quoique la capitale de l'île, n'avoit point de fortifications régulières; elle fut emportée d'assaut. On surprit Ajaccio, qui fut pillé : les Turcs nous secondoient dans cette invasion; ils assiégeoient Bonifacio, la place la mieux fortifiée de tout le pays; ils avoient perdu sept cents hommes dans un premier assaut, et se

disposoient à un second, lorsque les chefs 1553.
d'un détachement françois, qui étoit venu les joindre, engagèrent les habitans à se donner volontairement aux François, pour éviter de tomber entre les mains des Turcs, qui les traiteroient impitoyablement. Cette ouverture fut saisie par les assiégés; mais les Turcs, furieux de se voir enlever le butin qu'ils s'étoient promis, voyant défiler la garnison, se jetèrent sur elle, en égorgèrent une partie, et assujétirent l'autre au service de leurs galères. Ils menacèrent même de tourner leurs armes contre les François, si l'on refusoit de leur remettre l'artillerie et les munitions de la place. Il fallut composer avec eux; on leur donna de l'argent; leur chef, Dragut, successeur dans la souveraineté d'Alger de Barberousse II, en garda la meilleure partie, et distribua le reste à ses capitaines. Il partit ensuite; ce qui, joint à l'arrivée d'un corps de troupes génoises, obligea de Termes à renvoyer, jusqu'à la belle saison, le siége de Calvi, la seule place de l'île qu'il n'eût pas encore prise.

Le pape, désolé de voir les Turcs appelés 1554.
par les François dans les mers d'Italie, offrit sa médiation pour pacifier les deux grandes puissances belligérantes; mais les succès que l'empereur venoit de remporter, et le mariage

1554. de son fils, Philippe II, avec Marie, reine d'Angleterre, avoient tellement rehaussé ses espérances que les offres du souverain pontife furent vaines. Le gouvernement françois, pour se procurer de nouveaux fonds, employa sa ressource ordinaire, les édits bursaux; il en avoit déjà donné huit l'année précédente. Par le premier on créa, dans toutes les juridictions royales (ce qui fut depuis étendu aux justices seigneuriales), un bureau d'insinuations, où la plupart des actes passés entre les citoyens devoient être enregistrés. Presque tous les autres établissoient de nouveaux offices. Cette année, on affranchit neuf provinces, pour une somme de près de onze cent mille francs, d'un droit qui avoit été substitué à la gabelle. On créa encore des offices. Un parlement fut établi en Bretagne, où, depuis 1495, il y avoit déjà une cour souveraine. On laissa la faculté à celui de Paris de se partager en deux semestres; on augmenta ses gages, et l'on abolit les épices, qui se perçurent néanmoins sous une autre forme, avec plus d'âpreté que jamais.

L'argent qu'on se procura par ces divers expédiens mit le connétable en état de rassembler une armée aussi nombreuse que celle de l'année précédente. Il fit ravager l'Artois,

le Luxembourg, et contraignit Marienbourg 1554.
de capituler. Bovines, qui n'avoit ni garnison, ni fortifications régulières, ferma cependant ses portes; elle paya trop cher cette témérité: à l'exception des femmes et des enfans, tout fut passé au fil de l'épée. Dinant se vit forcé de se rendre. Nous assiégeâmes ensuite le château de Renti, dont le voisinage incommodoit Boulogne. L'empereur accourut en personne pour secourir la place. Il y eut, à cette occasion, une affaire dont l'avantage demeura aux François, et dont la principale gloire appartint au duc de Guise. L'amiral Coligni ne laissa pas également d'y en acquérir, et Saulx-Tavannes mérita le prix de la valeur. Mais cette journée fit encore plus d'honneur à l'empereur qu'à ses ennemis; car il parvint à s'emparer d'une position qui les força de lever le siége, et atteignit par là son but: ce qui, à la guerre, est la véritable et solide gloire.

En Italie, la fortune fut balancée. Le maréchal Pierre Strozzi, qui commandoit treize mille hommes pour la France, fut battu à Marciano, en Toscane, par le marquis de Marignan, général de l'empereur; et le maréchal de Brissac prit Ivrée, capitale du val d'Aoste, dont la conquête lui ouvroit une communication avec la Suisse. Il s'empara aussi de 1555.

1555. Casal, au moyen d'une intelligence qu'il y avoit ménagée.

La situation de la France au dehors étoit fort améliorée. La puissance colossale de Charles-Quint ne lui inspiroit plus les mêmes craintes. En plusieurs endroits, nous tenions contre lui l'offensive; mais des abus révoltans désoloient l'intérieur. Une grande partie des domaines de la couronne étoit aliénée; le nombre de tous les offices soit de justice, soit de finance, doublé ou triplé par des ventes successives. L'excès, pour le parlement de Paris, avoit été porté si loin, que de simples huissiers à verge, ayant fait quelques profits dans cet état, eurent la vanité de s'asseoir sur les fleurs de lis. Plusieurs des anciens membres de la cour, indignés de tant d'insolence, résignèrent leurs offices, d'autres s'abstenoient de leurs fonctions. Ceux que l'amour du gain retenoit, ou avoit récemment amenés dans cette carrière, sollicitoient des commissions extraordinaires qui étoient salariées, et négligeoient les audiences où il n'y avoit rien à gagner. Les plaideurs qui avoient de la fortune, et qui désiroient de voir la fin d'un procès, demandoient qu'il fût jugé par des commissaires. Il falloit payer pour les obtenir, puis consigner le prix de leur travail, d'avance

et sans répétition, quel que fût l'arrêt. On trouvoit alors des juges. Les deux semestres se disputoient ce lucre; personne ne vouloit rapporter les autres affaires; la justice étant ainsi devenue une spéculation commerciale, on vit des intrigans obtenir jusqu'à trois et quatre des premières charges de conseiller qui viendroient à vaquer; c'est-à-dire le droit de les vendre à leur profit. Des courtisans se firent donner gratuitement les amendes et les confiscations qui devoient être prononcées dans une ou plusieurs provinces, et pour en tirer un meilleur parti, associèrent secrètement les juges à leur exploitation. 1555.

Dans le clergé, le désordre n'étoit pas moins révoltant. Depuis que le roi, en abolissant presque partout les élections, disposoit des prélatures et des abbayes, on les regardoit comme des récompenses civiles. Beaucoup de ceux qui les obtenoient à ce titre, ne voyoient jamais les peuples ou les religieux dont ils étoient censés les chefs spirituels. L'usage des *commandes*, qui de jour en jour devenoit plus fréquent, étoit la source de tous les scandales. Elles avoient eu une origine pieuse : dans les premiers siècles du christianisme, lorsque la persécution ou quelque autre calamité enlevoient ses biens à une église ou à un monastère,

1555. le pape ou le métropolitain recommandoient à l'évêque ou à l'abbé le plus proche d'en prendre soin jusqu'à ce que de nouveaux dons des fidèles permissent d'y rétablir un titulaire. L'abus de ces recommandations ou *commandes* remonte à l'institution des cardinaux, qui n'étoient d'abord que les curés et les diacres de quelques paroisses de Rome. Quand les papes les admirent dans leur conseil, pour maintenir leur nouvelle dignité, ils leur donnèrent, sous le titre de commandes, des prébendes, et d'autres bénéfices, nommés Simples, parce qu'ils n'exigeoient aucunes fonctions. Ces cardinaux, tôt décorés de la pourpre et des titr éminens, ne se contentèrent plus de c prébendes; ils se firent donner, sous de Commandes, les plus riches évêch plus belles abbayes, sans y résider En France, les princes du sang, ou particuliers en faveur qui se destinoient [illegible] ecclésiastique, commençoient par ob[illegible]nir évêché en titre, puis trois ou quatre autres en commande, avec un plus grand nombre d'abbayes et de moindres bénéfices. Ils se substituoient, où il en étoit besoin, des remplaçans, qu'on appeloit *Custodi-nos*, et qu'ils payoient fort mincement. Les laïques en crédit sentirent qu'ils pouvoient, comme les ecclésias-

tiques, solder un desservant, et se firent donner des bénéfices. Le clergé inférieur ne s'oublia point. A la faveur de dispenses qui étoient à très-bon compte, le même homme possédoit quatre ou cinq canonicats en différentes églises. Un autre, sans être même dans les ordres, jouissoit de plusieurs cures; en sorte que le peuple, sans pasteur, négligeoit le culte, ou s'abandonnoit à la superstition. 1555.

Un tel ordre de choses favorisoit la réforme. On ne lui opposoit que la terreur et les supplices. Beaucoup d'hétérodoxes, bravant la mort, scelloient de leur sang les opinions qu'ils professoient; ce qui multiplioit le nombre de leurs partisans. On eut la maladroite barbarie de leur couper la langue avant de les mener au supplice, et cette atroce précaution produisoit un effet tout contraire à celui qu'on en attendoit. Beaucoup de juges, les uns par humanité, les autres parce qu'ils penchoient pour le calvinisme, n'approuvoient pas que des opinions théologiques fussent si cruellement punies; la plupart cherchoient des moyens de sauver les accusés. Ces dispositions connues du public contribuoient à peupler le royaume de protestans. Ils n'avoient pas encore cependant d'églises établies en France. Un gentilhomme d'une des premières familles de

1555. Caen, nommé Ferrière Maligni, zélé calviniste, fit bâtir une maison dans un lieu écarté du faubourg Saint-Germain, et vint l'occuper. Il l'ouvrit à tous les novateurs; on s'y rassembloit pour le prêche et la cène. La dame de Ferrière étoit enceinte. Son mari ne voulut pas que l'enfant dont elle accoucheroit fût baptisé suivant le rite de l'Eglise romaine. On en forma une calviniste sur le modèle de celle de Genève. Le même établissement se fit la même année à Meaux, Poitiers, Angers, et à la presqu'île d'Alvert, en Saintonge. Ces églises formèrent bientôt une seule société, qui ne tarda pas à s'étendre. En certains endroits, les magistrats favorisoient la réforme; en sorte qu'en moins de deux années, elle eut cinq ou six églises dans le territoire d'Orléans.

On songea dès lors à l'établir dans le Nouveau-Monde. Un chevalier de Malte, vice-amiral de Bretagne, nommé Nicolas Durand, seigneur de Villegagnon, s'étant aperçu que l'amiral Coligni penchoit pour la nouvelle religion, lui proposa de conduire au Brésil une colonie de protestans. L'amiral ne parla au roi que de l'avantage et de la facilité de partager avec les Portugais le commerce de ces riches contrées. Villegagnon fut autorisé à former cette entreprise. Pour ne pas donner trop tôt

l'éveil au gouvernement, parmi les trois cents 1555.
colons qu'il enrôla, il reçut quelques catholiques. Le 15 juillet, il mit à la voile, et alla débarquer à Rio-Janéiro. Il y construisit un fort, qu'il nomma Coligni, et renvoya en France les navires qui l'avoient conduit, avec des lettres pour Coligni et Calvin, dans lesquelles il demandoit deux ministres, de nouveaux colons, et des filles nubiles. On accueillit sa demande; mais ces nouveaux colons auxquels on avoit promis une heureuse abondance, furent très-surpris, lorsque, débarqués dans une île aride, ils ne reçurent qu'une ration très-modique de vivres. Les ministres se brouillèrent avec le commandant, qui, par condescendance pour les colons catholiques, avoit conservé quelques cérémonies de l'Eglise romaine. Les mécontens conspirèrent contre lui. Il se hâta de les renvoyer. Rendus en France, ils le décrièrent tellement, qu'il n'en put tirer ni colons, ni secours. Coligni n'étoit plus dans une situation qui lui permît de le soutenir. Villegagnon revint en Europe, et se montra dans la suite l'irréconciliable ennemi des protestans. Son établissement et les colons qui étoient restés au Brésil, tombèrent en la puissance des Portugais.

En Italie, la France éprouva aussi des re-

1555. vers. La république de Sienne, qui, au centre de cette contrée, possédoit un bon port de mer et un assez grand nombre de places fortes, déchirée par des factions, et au moment de l'être encore davantage par une guerre civile, s'étoit, quelques années auparavant, mise sous la protection de l'empereur. Ce prince l'opprima. Des citoyens sortirent de la capitale, y rentrèrent à l'aide des François (1552), et en chassèrent la garnison espagnole. Après la bataille de Marciano, les Impériaux vainqueurs se présentèrent aux portes de Sienne. Blaise de Montluc, envoyé au secours de Strozzi, avec deux ou trois enseignes de Gascons et de Provençaux (chaque enseigne étoit de trois cents hommes), se jeta dans la place, et la défendit pendant neuf mois. Enfin, la famine contraignit le sénat de capituler. Montluc ne s'y opposa point; mais il ne voulut pas de capitulation pour son compte, et même ayant su qu'on avoit excepté de celle des Siennois une centaine de Florentins, de Milanois et de Napolitains, que le marquis de Marignan se proposoit de traiter comme rebelles, il les engagea tous à se joindre à lui pour sortir de la place les armes à la main. Le vainqueur ne voulut pas s'exposer aux effets d'une résolution si désespérée. Il laissa sortir librement Mont-

luc et les proscrits. Une des conditions du traité stipuloit une pleine liberté de se retirer pour tous les Siennois qui ne voudroient pas vivre sous la domination impériale. Huit cents des plus considérables allèrent s'établir à Montalcin, où ils transportèrent le siége de la république, sous la protection de la France. Après la réduction de Sienne, le vainqueur assiégea Porto-Hercole, port de mer de la république, et par lequel seul elle pouvoit correspondre avec la France. La place, quoique pourvue d'une forte garnison, et vaillamment défendue, fut prise d'assaut. 1555.

Ces malheurs devinrent un prétexte pour de nouvelles impositions et de nouvelles créations d'offices. Il n'y avoit, pour tout le royaume, qu'un seul tribunal qui décidât des affaires relatives aux étangs, rivières, bois et forêts. Il se tenoit à Paris, et se nommoit *table de marbre*. On en créa dans tous les parlemens, avec une foule de charges qui donnoient des fonctions dans ces tribunaux nouvellement institués. Celui de Paris opposa de la résistance à quelques unes de ces lois financières, et ne les enregistra qu'avec la clause, fort usitée sous ce règne, de l'*exprès commandement*.

Il fut bien autrement alarmé par le projet

1555. de l'établissement d'une inquisition, plus rigoureuse que celle qui existoit. Le nombre des protestans croissoit chaque jour, et cependant on en faisoit moins brûler qu'auparavant. Le cardinal de Lorraine, ceux d'entre les conseillers d'Etat qui craignoient l'établissement du nouveau culte, faut-il le dire, les favoris auxquels le roi avoit assigné le produit des confiscations, se réunirent pour lui représenter que les cours souveraines, imbues des nouvelles doctrines, les favorisoient, que le seul moyen de maintenir la religion dans le royaume, étoit d'autoriser les gens d'église à prononcer sans appel, et d'ordonner aux juges royaux d'exécuter les jugemens qui leur seroient adressés par ce tribunal d'inquisition. Ils demandèrent, de plus, que les biens de ceux qui, pour fuir la persécution, iroient s'établir en pays étranger, fussent indistinctement confisqués, quand bien même ils auroient été vendus, sans aucune collusion, entre l'acquéreur et le vendeur. Une loi, conforme à cet avis, fut arrêtée au conseil. Mais la cour déclara qu'elle ne pouvoit obtempérer, et le président Séguier, un des principaux rédacteurs des remontrances arrêtées sur cet objet, se rendit près du roi à Villers-Cotterets, et lui dit en substance : « Dieu seul voit le fond de nos cœurs.

» Ce seroit un grand prodige si, dans un 1555.
» siècle où la fureur de raisonner est devenue
» une maladie épidémique, il ne se trouvoit
» point parmi nous un seul homme qui eût du
» penchant pour les opinions nouvelles; tout
» ce que nous pouvons assurer, c'est que tous
» professent et pratiquent la religion de l'Etat.
» Nous abhorrons, il est vrai, un tribunal de
» sang où la délation tient lieu de preuves,
» où tout moyen de défense est ravi à l'accusé,
» où toute forme judiciaire est méprisée. Si
» l'inquisition s'établit sur la ruine de vos tri-
» bunaux; vous cessez d'être l'unique législa-
» teur de votre royaume, puisque la justice
» criminelle cesse d'être administrée suivant
» vos ordonnances, aussi bien que par vos
» juges. Vous vous donnez un rival qui bientôt
» sera votre maître. Ordonnez aux évêques de
» résider, ils empêcheront alors les progrès
» de l'hérésie; et ne donnez point un édit qui
» couvriroit votre royaume de bûchers, et qui
» seroit arrosé des larmes et du sang de vos
» fidèles sujets. Quant à vous, chrétiens,
» ajouta-t-il, en s'adressant aux membres du
» conseil, vous écoutez froidement nos remon-
» trances, persuadés sans doute que la chose
» ne vous concerne pas; désabusez-vous, si
» jamais vous tombez dans la disgrâce, il ne

1555. » manquera pas de gens que tentera la confis-
» cation de vos biens; sûrs de l'obtenir en
» vous faisant condamner, ils se seront bientôt
» assurés d'un inquisiteur et de deux témoins;
» et, fussiez-vous les plus grands saints de la
» terre, vous serez brûlés comme hérétiques. »
Le connétable, qui avoit été disgracié sous le règne précédent, les ministres, et le roi lui-même furent frappés de cette dernière réflexion. Henri dit que l'affaire seroit examinée de nouveau. Elle demeura suspendue pendant près d'une année, parce que le cardinal de Lorraine, le grand promoteur de l'inquisition, fut employé dans une ambassade en Italie.

C'étoit dans ce pays que devoient, cette année, se porter les plus grands efforts du roi et de l'empereur. Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, le plus illustre capitaine qu'eût produit l'Espagne depuis Gonsalve de Cordoue, imputant à l'ignorance ou au manque de courage des gouverneurs du Milanois, quelques revers essuyés dans ces derniers temps par les armes espagnoles en Italie, s'étoit vanté, qu'avec trente mille hommes, il balaieroit si bien les François de cette contrée, *qu'il n'y en resteroit pas même la graine.* Philippe II, à qui Charles-Quint, son père, avoit cédé le duché de Milan et le royaume de Naples, le

pria d'y envoyer le duc d'Albe. Charles-Quint y consentit, et donna [illegible]nte-six mille hommes à ce général, qui débuta par un acte de barbarie. Ayant fait en vain sommer le commandant d'un petit château du Piémont de le rendre, il le prit d'assaut, fit pendre le capitaine, et envoya les soldats aux galères. Il prétendoit inspirer l'épouvante, et n'inspira que l'horreur. Les François, de leur côté, assiégèrent Vulpian qui incommodoit extrêmement Turin. Ils reçurent d'abord un échec, par l'imprudence de quelques jeunes seigneurs, qui, au mépris des conseils du maréchal de Brissac, absent, formèrent une attaque inconsidérée; mais cet accident n'empêcha pas de prendre la place. Les François remportèrent encore un avantage important au bourg du Vigual, poste difficile dont ils s'emparèrent. Ce succès fut l'œuvre de l'indiscipline et de la témérité. Un soldat, sorti des rangs, s'élance dans les retranchemens ennemis. Plusieurs de ses camarades, n'ayant pu le retenir, le suivent, et le maréchal, revenu à l'armée, se voit avec dépit contraint d'ordonner un assaut général. Le retranchement est emporté; douze cents hommes qui le défendoient s'étoient fait tuer jusqu'au dernier. Brissac fit condamner à mort l'auteur de l'attaque, par un conseil de guerre; 1555.

1555. mais les juges demandèrent la grâce de l'intrépide coupable, et le maréchal, après une vive réprimande, lui accorda une récompense, et le mit au nombre de ses gardes. C'étoient cinquante gentilshommes, tous bannis pour meurtres ou pour violences publiques, et dont quelques uns avoient même subi, en effigie, des peines plus sévères, tous hommes dévoués à ses ordres, quels qu'ils fussent, et quel que fût le danger. Sous un gouvernement plein de factions, comme celui du foible Henri, cette poignée d'hommes déterminés ne laissoit pas de constituer une force redoutable. La réduction du Vigual termina la campagne en Italie, et les affaires prirent, dans cette contrée, une face nouvelle, par la mort de Jules III. Marcel qui le remplaça, et n'occupa le siége pontifical que vingt-deux jours, eut pour successeur Jean-Pierre Caraffe, qui, suivant l'usage, changeant de nom à son avènement, prit celui de Paul IV. Il avoit eu l'évêché de Théate (ou Chieti), et créé l'ordre connu sous le nom de Théatins. C'étoit un homme d'un caractère dur, opiniâtre, et très-inepte en fait de gouvernement. Il étoit né sujet de l'empereur; mais il rapportoit son origine à une de ces anciennes maisons napolitaines qu'on nommoit Angevines, à cause de leur invariable attache-

ment à la maison d'Anjou. Aussi passoit il pour l'ennemi le plus décidé de Charles-Quint. Une ligue, formée entre ce pontife et le roi, assuroit au premier, et à toute la maison des Caraffe, la protection de la France contre l'empereur, et à Henri, l'investiture du royaume de Naples pour le second de ses fils, à la réserve du duché de Bénévent qui demeureroit uni au Saint-Siége. Le duc de Ferrare, gendre de Louis XII, entra dans cette confédération. Garnier prétend qu'elle contribua beaucoup à confirmer l'empereur dans le dessein qu'il avoit formé, depuis plus de quatre ans, d'abdiquer le souverain pouvoir, afin de jouir d'un repos que ses infirmités lui rendoient nécessaire. Une telle conjecture s'accorde mal avec un caractère aussi ferme que celui de ce prince. Il abdiqua le 14 novembre, et se retira au monastère de Saint-Just qu'il avoit fait bâtir dans l'Estramadure, sur les confins de l'Espagne et du Portugal, au même endroit, dit-on, où Sertorius avoit cherché un refuge, et s'étoit défendu contre les lieutenans de Sylla. Charles-Quint se donnoit la discipline comme les autres moines, et les réveilloit à son tour. Un novice qu'il pressoit de se lever, lui dit avec humeur: « C'est bien assez d'avoir empêché tout le » monde de dormir quand vous étiez sur le 1555.

1555. » trône, sans venir ici troubler le repos d'un » pauvre religieux. » Pour se familiariser avec la mort, il se fit enfermer dans un cercueil couvert d'un drap mortuaire, et y resta deux ou trois heures, pendant qu'on chantoit l'office pour les défunts. Il en sortit avec une fièvre qui l'emporta promptement (1558). L'inquisition le soupçonnant d'avoir, sur la fin de sa vie, adopté les opinions de Luther, fit brûler son confesseur, et alloit livrer aux chiens le corps de Charles-Quint lui-même, si son fils ne s'y fût opposé.

1556. Le premier acte d'administration de Philippe II, rappelé d'Angleterre à Bruxelles pour prendre possession de tous les Etats de Charles-Quint, fut une trève de cinq ans avec la France. Les conditions en furent arrêtées à l'abbaye de Vaucelles dans le Cambrésis. Chaque puissance garda ses conquêtes; mais le traité ne fut pas plus tôt signé, que Philippe fit le premier essai de cette sourde politique qui caractérisa tout son règne : il pratiqua, pour recouvrer Metz, une intelligence qui n'aboutit qu'à faire pendre le provincial des Cordeliers et quelques moines de cette ville qu'il avoit gagnés. Il voulut, dit-on, faire empoisonner les sources qui fournissoient de l'eau à Marienbourg, et négocia

en Italie pour détacher de la France Octave 1556.
Farnèse, en promettant de lui rendre Plaisance.

Le pape voyoit la trève avec déplaisir; il n'y étoit compris que d'une manière vague. Sous prétexte de ménager une paix définitive, dont il se proposoit pour médiateur, il envoya un légat à l'empereur Ferdinand (1) et au roi d'Espagne Philippe II, et un autre (le cardinal Charles Caraffe, son neveu) au roi de France. La véritable intention du Saint-Père étoit de rompre la trève, et de poursuivre l'exécution du traité qu'il avoit fait avec Henri contre l'empereur. Le conseil, assemblé à Fontainebleau, se divisa. Montmorenci et l'amiral Coligni ne croyoient pas qu'on dût se rendre aux désirs du pape, et prisoient assez peu l'offre qu'il faisoit de la couronne de Naples, ainsi que celle des duchés de Milan et de Toscane pour les enfans du roi. On ne devoit pas croire que les Espagnols et les Italiens lui reconnoîtroient le droit d'en disposer. Il faudroit donc les conquérir. Dégarniroit-on la France de troupes, tandis qu'on avoit à craindre une inva-

(1) Que Charles-Quint, son frère, avoit fait élire roi des Romains, et qui fut son successeur à l'empire.

1556 sion de la part des Anglois et des Allemands? Le cardinal de Lorraine, dont la confédération avec le pape étoit l'ouvrage, et qui d'ailleurs ne perdoit pas de vue les droits qu'il supposoit à sa maison sur le royaume de Naples, et l'espérance de voir cette couronne sur la tête de son frère (1), ouvrit un avis opposé. La reine et la duchesse de Valentinois, chacune par des motifs différens, se joignirent à lui. Le roi penchoit pour la guerre. Néanmoins, accoutumé à ne se conduire que par les avis du connétable, il ne décida rien dans une première délibération. Mais Montmorenci qui, sous le dernier règne, avoit été disgracié par le crédit d'une maîtresse, redoutant le danger de s'opposer aux désirs d'une autre, et voulant aussi ménager le pape, pour faire annuler une promesse de mariage faite par son fils aîné à Mlle de Pienne, se rendit à l'opinion de ceux qui pensoient qu'il convenoit de ne pas abandonner le Saint-Père, que menaçoit déjà le duc d'Albe. On chercha d'abord à couvrir des voiles du mystère les secours qu'on lui destinoit. Mais cette précaution étoit déjà devenue inutile. Le duc,

(1) Il prétendoit que sa maison y avoit droit, comme issue d'Yoland, fille de René d'Anjou.

sous prétexte de quelque mauvais procédé envers Philippe, dont il accusoit le pape, avoit, en son propre nom, publié un manifeste contre lui, et s'étoit déjà saisi de plusieurs de ses places. Montluc, envoyé en Italie avec deux ou trois mille soldats, les distribua dans Rome pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Ce fut tout ce qu'il put faire. Philippe, laissant agir son général, sans se déclarer autrement, enleva aux François un allié très-utile, Octave Farnèse, duc de Parme, qu'il attira dans son parti par la promesse de la restitution du duché de Plaisance. Cette défection refroidit la France sur la confédération renouée avec le pape; et le souverain pontife, attribuant au connétable cette nouvelle variation du cabinet, laissa voir l'intention de déclarer irrévocable la promesse de mariage faite par son fils. Le connétable qui disposoit du garde des sceaux, fit rendre un édit, lequel non seulement défendoit, sous peine d'exhérédation, les mariages contractés avant trente ans pour les garçons, et vingt-cinq ans pour les filles, sans le consentement des pères et mères existans, ce qui étoit fort sage, mais déclaroit nuls ceux qu'on avoit déjà ainsi contractés, si, toutefois, ils n'avoient pas été suivis de la consommation.

1556.

1557.

1557. Cet effet rétroactif, toujours injuste, fut donné à la loi pour anéantir la promesse du jeune Montmorenci, qui affirmoit qu'elle n'avoit pas eu de suites conjugales.

Ce fut aussi dans ce temps qu'on fit une loi contre les filles et les veuves qui ne déclaroient pas leur grossesse au magistrat. Quelques unes, pour cacher leur honte, non contentes de la céler, étouffoient leurs enfans; si elles étoient dénoncées, elles déclaroient qu'ils étoient venus morts au monde; et si elles avoient assez de force pour ne se pas démentir dans les tourmens de la question, elles étoient mises en liberté. La loi nouvelle les réputa homicides, si, ayant caché leur grossesse, elles ne représentoient pas leurs enfans. Long-temps avant son abolition, cette loi, trop rigoureuse, étoit tombée en désuétude.

Celle qu'on rendit pour contraindre les évêques à résider, sous peine de voir confisquer leur temporel, demeura sans effet dès son origine. Elle n'en pouvoit avoir, puisque les uns étoient dans le conseil, les autres en ambassade; que beaucoup d'entr'eux possédoient plusieurs évêchés à la fois, et que des militaires même, comme on l'a vu, en avoient à titre de *commande*. On n'exécuta

pas davantage l'article de la même loi qui ordonnoit à tous les parlemens du royaume, de nommer, dans leurs compagnies, un certain nombre de commissaires qui se transporteroient dans les provinces de leur ressort, accompagnés des évêques ou de leurs vicaires, informeroient sommairement contre les personnes suspectes d'hérésie, et prononceroient, sans appel, des jugemens qui pourroient aller jusqu'à la mort. Le parlement de Paris refusa d'enregistrer l'établissement de cette inquisition ambulante. 1557.

Mais ses remontrances furent inefficaces contre des édits de finances occasionnés par la détermination qu'avoit définitivement arrachée le cardinal Caraffe d'une nouvelle guerre en Italie. Le premier établit des huissiers priseurs dans tout le royaume; le second, des charges de mesureurs de charbon. Le parlement fit en vain, par une députation, dont le président Christophe de Thou étoit le chef, sentir l'indécence de pareils expédiens, les vexations qui en seroient l'inévitable suite, et auxquelles, pour un mince profit, on livroit la partie du peuple la plus malheureuse; on n'y répondit que par quatre édits du même genre; et, sur les plaintes de la cour, on lui répliqua qu'elle eût à indiquer d'autres

1557. moyens, si elle en connoissoit, de procurer l'argent dont on avoit besoin. On accueillit seulement quelques plaintes faites par le président de Thou, sur la part que le gouvernement prenoit à la décision de presque toutes les causes un peu importantes; il dit qu'on surprenoit au roi, à chaque instant, des lettres qui compromettoient sa justice et son autorité. Ce reproche tomboit en grande partie sur le garde des sceaux Bertrand, qui, ne voulant se brouiller avec aucune des personnes qu'il voyoit en faveur, expédioit tout ce qu'elles lui demandoient. Un homme convaincu de quatre homicides avoit, chaque fois, obtenu des lettres de grâce. Le parlement refusa d'enregistrer les dernières, et lui fit couper la tête.

Soit que les nouvelles créations d'offices n'eussent pas produit assez d'argent, soit qu'on craignît de faire sortir du royaume un trop grand nombre de troupes, le duc de Guise, chargé de la conquête du royaume de Naples, n'emmena en Italie qu'environ treize mille hommes, nombre beaucoup trop petit pour le projet qu'il devoit exécuter. Son départ ne fut précédé d'aucune déclaration de guerre; il étoit censé n'avoir d'autre mission que de secourir le pape, et la trève de cinq ans ne

fut point ouvertement rompue. Agissant de concert avec le maréchal de Brissac, il prit Valence et Bassignan, qu'il remit à ce dernier, auquel en revanche il enleva dix-huit cents hommes, qui s'offrirent à le suivre, et dont, à la vérité, le maréchal n'avoit pas grand besoin, que peut-être même il lui avoit offerts; car il manquoit moins de soldats que de moyens de les faire subsister. Guise entra sans obstacle dans le duché de Parme. Octave Farnèse excusa comme il put sa défection, et lui fournit des vivres. Les François allèrent joindre dans ses Etats le duc de Ferrare, qui augmenta leur armée de six mille huit cents hommes. Guise, son gendre, lui remit le commandement suprême, et se rendit à Rome pour s'assurer par lui-même des dispositions du pape. Il les trouva bonnes; mais ses neveux avoient d'autres pensées. Guise eut des raisons de soupçonner qu'ils n'avoient appelé les François en Italie que pour s'arranger plus avantageusement avec les Espagnols. Son armée, un peu grossie, étant portée à dix-huit ou dix-neuf mille hommes, il s'avança dans l'Abruzze, et, après avoir pris d'assaut la petite ville de Campoli, mit le siège devant Civitella; elle soutint deux assauts, et fut délivrée par l'approche du duc d'Albe. Guise, mal secondé, 1557.

1557. ou, pour mieux dire, trahi par les neveux du pape, alloit renoncer à la conquête de Naples, et entreprendre celle de l'Etat de Florence, qui appartenoit à la reine, et dont Côme de Médicis s'étoit emparé; mais un désastre, que la France venoit d'essuyer, fit qu'on lui donna l'ordre d'y ramener ses troupes.

Le connétable et l'amiral, qui s'étoient opposés dans le conseil à la rupture de la trève, ne sembloient pas devoir être les premiers à l'enfreindre ouvertement; mais jaloux de voir le duc de Guise occuper seul l'attention publique, ils changèrent de sentimens. L'amiral, gouverneur de Picardie, crut avoir trouvé une occasion sûre de surprendre Douai, regardé comme le boulevard des Pays-Bas. Il en fit part au duc de Montmorenci, qui approuva l'entreprise : il la tenta dans la nuit du six janvier; elle échoua. L'amiral, honteux, se vengea sur Lens, ville sans fortifications et sans garnison, la pilla, ainsi que les campagnes voisines, et fit conduire le butin à Péronne. La guerre fut dès lors réputée ouverte; mais la rigueur de la saison empêcha de la pousser vivement. Philippe passa la mer, et engagea l'Angleterre à se déclarer contre la France. Dix mille hommes de cette île vinrent

renforcer l'armée qu'il avoit dans les Pays-Bas, 1557.
sous les ordres du duc de Savoie. La jonction opérée, elle se trouva forte de soixante mille hommes. Après plusieurs fausses marches, elle investit Saint-Quentin, qui n'avoit qu'une foible garnison. Coligni partit de Ham à l'entrée de la nuit avec douze cents hommes pour s'y renfermer; cette petite troupe ayant marché par divers chemins, une portion s'égara, une autre rencontra sans doute des partis ennemis; il n'entra dans la place avec l'amiral que quatre cent quarante hommes. Montmorenci voulut lui faire parvenir un renfort, qui fut battu ou dispersé. Il forma ensuite le projet, hardi ou téméraire, d'affronter en plein jour une armée trois fois plus forte que la sienne, de jeter du secours dans la place, et de faire sa retraite en bon ordre. Le 10 du mois d'août, il se trouva en présence de l'ennemi, et réussit effectivement à faire entrer quelques troupes dans Saint-Quentin; mais, ayant fort mal reçu un avis salutaire que lui donna le jeune Louis de Bourbon, prince de Condé, il tarda trop à se retirer, et fut entièrement défait. Jean de Bourbon, comte d'Enghien, frère du vainqueur de Cérisoles, y laissa la vie; le duc de Montpensier, de la branche cadette de la maison de Bourbon, fut au nombre des prison-

1557. niers, ainsi que le connétable, blessé grièvement, et le quatrième de ses fils.

La plupart de ceux qui échappèrent à cette boucherie, vinrent se réfugier à La Fère, distante de deux lieues du champ de bataille. Les plus considérables d'entr'eux étoient le prince de Condé, et François de Clèves, duc de Nevers. Ce dernier fut choisi par les débris de l'armée, sous le bon plaisir du roi, pour prendre le commandement. Henri, qui étoit à Compiègne, confirma ce choix par provision. Il enjoignit, sous peine de mort, à tous les officiers de sa maison, de se trouver en équipage militaire à Noyon, et à tous les nobles, sous peine de dégradation, de se rendre à Laon, ou d'y envoyer, à leurs frais, un homme capable de les remplacer. Le 13 août, la reine, restée à Paris, se rendit à l'Hôtel-de-Ville, prit elle-même la parole, et fit sentir la nécessité du plus prompt secours. Le garde des sceaux dit que le roi, pour alléger le fardeau des subsides, avoit aliéné presque tout son domaine; qu'il étoit donc forcé, dans le malheur actuel, d'appeler le peuple à son secours; qu'il demandoit à sa bonne ville de Paris la solde de dix mille hommes, évaluée cent mille écus; ce qui fut accordé sur-le-champ, à condition, toutefois, que personne ne seroit ad-

mis à se prévaloir de titres d'exemption pour 1557.
se dispenser de payer son contingent. Les autres villes imitèrent la capitale.

Contre toute attente, les affaires de l'Italie s'arrangèrent d'une maniere prompte et satisfaisante pour les alliés de la France. L'empereur accorda la paix au pape sans la lui faire acheter, et Côme de Médicis, le prince, en apparence, le plus dévoué à l'Espagne, sentit que l'intérêt des Italiens n'étoit pas qu'elle acquît une plus grande prépondérance dans leur pays, où déjà elle en avoit une trop considérable. Le duc d'Albe se prêta d'autant plus aisément à une conciliation, qu'il brûloit du désir de se rendre aux Pays-Bas, où devoient se porter les coups décisifs.

Déjà Saint-Quentin étoit au pouvoir de Philippe, malgré la vigoureuse résistance de Coligni, qui fut pris sur la brèche. Le roi s'étoit rendu à Paris pour rassurer les habitans par sa présence. Il y fut comme témoin d'une scène effroyable donnée par le fanatisme de la populace et par celui des lois et de leurs organes. Plus de quatre cents protestans s'étoient assemblés de nuit dans une maison de la rue Saint-Jacques, en face du collége du Plessis, pour exercer leur culte; lorsqu'ils voulurent sortir, ils trouvèrent dans la rue un peuple

1557. furieux qui les assaillit d'une grêle de pierres; ils rentrèrent pour delibérer sur le parti qu'il convenoit de prendre : il n'y en avoit qu'un. Les tribunaux leur réservoient d'atroces supplices s'ils étoient arrêtés; il ne leur restoit qu'à tenter de s'ouvrir un passage l'épée à la main. Les plus braves se mettent à la tête de la troupe, exhortent tout le monde à les suivre. Ce conseil fut adopté par le plus grand nombre, et réussit. Une multitude de femmes, de vieillards, de bourgeois craintifs, ou qui n'avoient pas voulu se séparer des personnes qui leur étoient chères, restèrent dans la maison. Le peuple, dispersé par la terreur, revint quand il ne vit plus de danger; il étoit au moment d'enfoncer les portes et d'égorger cent trente infortunés qui se trouvoient encore rassemblés en ce lieu, quand le procureur du roi, Martine, accourut; il eût voulu épargner à des femmes, dont quelques unes de la cour, les affronts que leur préparoit un ramas de forcenés. On menaça de l'exterminer lui-même, ainsi que tous les autres, s'il ne sortoit promptement avec eux; il fallut céder. Malgré le grand nombre de ses gens qui l'entouroient, on arracha aux femmes leurs chaperons, elles furent accablées de soufflets et couvertes de boue; tous les calvinistes furent conduits en prison.

Le cardinal de Lorraine, qui s'étoit emparé du foible Henri, dont cependant il n'étoit point aimé, fit instruire le procès de plusieurs des prisonniers par le lieutenant civil Musnier, décrété de prise de corps comme prévenu de faux et de subornation de témoins, et dont il avoit fait suspendre le décret par un arrêt du conseil. Cet homme, en peu de jours, mit cinq ou six procès criminels à la fois en état de recevoir un jugement. Il y eut appel à la cour, et le cardinal vouloit que Musnier y remplît les fonctions de rapporteur. La cour, révoltée de l'idée de voir, en cette qualité, dans son sein un misérable qui seroit peut-être au premier jour envoyé par elle à la potence, fit des représentations si vigoureuses, que le cardinal se désista de son projet; mais elle n'en condamna pas moins cinq des accusés à être brûlés vifs en place de Grève; ce qui fut exécuté sur-le-champ. Les autres furent sauvés par l'intercession des protestans de la Suisse et du Palatinat; le roi qui, dans ce moment, faisoit des levées dans leur pays, ne crut pas devoir se refuser à leurs prières. 1557.

Ces levées ne pouvoient lui arriver trop vite, car l'ennemi ne s'endormoit pas sur sa victoire. Il s'empara du Catélet, de Ham, de Noyon, de Chaulni. Le roi, craignant pour la capi-

1557. tale, ordonna aux Parisiens de prendre les armes. A l'instant, il s'en présenta quarante mille bien équipés. On commença de creuser les lignes ouvertes du côté de Montmartre sous François I; bientôt on reconnut l'inutilité de ces précautions. Le duc de Nevers avoit un bon camp retranché sur l'Oise, et Paris étoit couvert par trois places fortes, La Fère, Compiègne et Laon. D'ailleurs, l'armée victorieuse se trouva tout à coup affoiblie par la retraite des dix mille Anglois, qui, craignant de forger des fers à leur patrie en procurant à Philippe des succès trop considérables, retournèrent dans leur île sous prétexte d'une incursion des Ecossois dans le nord de l'Angleterre. Il y eut aussi beaucoup de désertions de la part des Allemands, qui vivoient en mauvaise intelligence avec les Espagnols, qu'ils accusoient de les avoir trompés dans le partage du butin et des prisonniers. Philippe, qui n'étoit venu à l'armée qu'après la bataille de Saint Quentin, rentra dans les Pays-Bas, et congédia les Allemands.

La campagne s'ouvrit d'un autre côté : le duc de Savoie, après sa victoire, avoit adressé à ses sujets une proclamation pour les exhorter à secouer le joug de la France, dont il venoit d'écraser l'armée. Pour faciliter cette révolu-

tion, il avoit envoyé un corps de troupes alle- 1557.
mandes dans la Bresse, d'où elles devoient pénétrer dans la Savoie. Il y avoit des intelligences, et le succès sembloit infaillible; mais les François mirent avec promptitude en état de défense la ville de Bourg, capitale de la Bresse; et l'armée d'Italie, qui arrivoit sous la conduite de Tavanne, menaçant d'envelopper les troupes allemandes, elles rebroussèrent chemin, et se dissipèrent même complétement.

Ce premier succès, quoiqu'il ne fût pas remporté par le duc de Guise, qui s'étoit hâté de rejoindre le roi, tourna vers lui la faveur populaire : on lui sut gré d'avoir conservé son armée, à qui il étoit dû, et d'avoir démenti le proverbe qui appeloit l'Italie *le Tombeau des François*. On applaudit universellement aux lettres patentes qui le déclarèrent lieutenant-général du royaume, et lui attribuoient un pouvoir presque illimité, tant pour le civil que pour le militaire. Le duc de Nevers, après avoir sauvé l'Etat, descendit sans murmure au second rang, et servit même sans répugnance sous les ordres du nouveau général, n'ayant d'autre vue que le bien public, et d'autre ambition que d'y contribuer.

Pour subvenir aux frais d'une guerre si vive, 1558.

1558. il falloit d'autres ressources que celle des créations d'offices, laquelle sembloit épuisée. Le roi convoqua une assemblée que les historiens qualifient improprement d'Etats-Généraux, car elle ne fut point précédée d'états provinciaux pour nommer les députés, et préparer la matière des cahiers de doléances. Ce ne fut véritablement qu'une assemblée de notables; on n'y vit, pour le clergé, que des archevêques et des évêques; pour la noblesse, que des sénéchaux et des baillis; enfin, pour le tiers, que des maires et des échevins. On y appela de plus les premiers présidens de tous les parlemens, et les gens du roi de celui de la capitale; et le nombre des magistrats égalant presque celui des députés des trois ordres, le roi les détacha pour la première fois du tiers, et en fit, sous le nom d'*Etat de la Justice*, un ordre distinct qui précéda le tiers. L'ouverture de cette assemblée se fit le 5 janvier dans la grande salle du Palais, dite de Saint-Louis, par le roi en personne. Les besoins du moment furent évalués à trois millions d'écus d'or : le clergé en donna le tiers. On ne demanda les deux autres au reste des citoyens qu'à titre de prêt, et même en payant l'intérêt de cette avance au denier douze. Ces Etats ne donnèrent lieu à aucune mesure législative, si ce n'est à un édit qui ordonna

que les poids et mesures du royaume seroient 1558.
désormais conformes à ceux de Paris.

Pendant cette assemblée s'accomplit un événement qui produisit un enthousiasme général, et accrut beaucoup la réputation du duc de Guise : le camp qu'il commandoit sur l'Oise étant nombreux, il fut résolut de prendre l'offensive, et le roi, dans un conseil secret, proposa le siége de Calais. Tout le monde en fut surpris; le duc de Guise en parut comme révolté. Cette place, possédée depuis plus de deux siècles par les Anglois, étoit regardée comme imprenable; aucun de nos rois n'avoit osé tenter de la reprendre. L'idée en fut suggérée à Henri par un gouverneur de Boulogne, Sénarpont, qui, pendant la paix, avoit visité la place très-attentivement et sans affectation; il savoit que durant l'hiver la garnison y étoit toujours moins nombreuse, parce que pendant cette saison les Anglois supposoient n'avoir rien à craindre, et en conclut qu'il falloit prendre ce temps pour l'attaquer. Il avoit également observé les dehors de la place, et donna les renseignemens les plus précis à cet égard. Son conseil fut suivi. Malgré plusieurs fausses marches faites pour donner le change, Philippe, qu'il n'étoit pas facile de tromper, pressentit le dessein, en avertit la reine son

1558. épouse, et proposa de mettre dans Calais une garnison espagnole. Les Anglois crurent ses appréhensions simulées, et lui soupçonnèrent le désir de se rendre maître de cette place pour les tenir en bride. Ils ne purent se persuader que la France, après le désastre de Saint-Quentin, songeât à une telle entreprise, et refusèrent l'offre de Philippe. Le duc de Guise conduisit le siége avec la plus grande activité, la plus grande intelligence, et son courage ordinaire, s'enfonçant quelquefois dans l'eau jusqu'à la poitrine. La place capitula; la garnison et les habitans n'obtinrent que la vie, et la faculté de se retirer sans rien emporter; les officiers n'eurent pas même cette triste consolation; ils furent faits prisonniers. Cette ville opulente étoit le seul entrepôt du commerce de l'Angleterre avec les Pays-Bas. Le butin y fut immense : Guise n'en garda rien pour lui, et donna tout à son armée. Il y eut des officiers dont les lots s'élevèrent à trente mille francs. Ces sortes de libéralités, qui surpassoient quelquefois celles des plus puissans monarques, lui gagnèrent tous les cœurs de la noblesse et du soldat.

Mais son frère fit à la France le présent funeste de l'inquisition. Le roi lui-même vint, dans un lit de justice, annoncer ce terrible

dessein. C'étoit le fruit d'un voyage que le 1558.
cardinal de Lorraine avoit fait l'année précédente à Rome. Le monarque prescrivit, avec quelques adoucissemens, l'exécution d'une bulle du mois d'avril 1557, par laquelle, à sa prière, Paul IV établissoit en France un tribunal d'inquisition, sur le modèle de celui qui subsistoit dans la capitale du monde chrétien, et nommoit, pour le présider, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon, avec le pouvoir de se faire substituer par des évêques ou des docteurs en théologie, et le droit, pour tous, de punir du dernier supplice et sans distinction, toute personne convaincue, ou simplement suspecte d'hérésie. Le parlement, dans l'enregistrement forcé de cette bulle, mit une distinction entre les ecclésiastiques et ceux qui ne l'étoient pas; il n'abandonna, sans réserve, que les premiers au bras des inquisiteurs, et borna leur juridiction sur les autres à instruire le procès, sans priver les accusés du droit d'appel aux tribunaux séculiers. Des circonstances dont nous verrons le détail, sauvèrent la nation de ce terrible tribunal. Ce fut peut-être afin de consoler le parlement de cet édit fait pour effrayer, qu'on en rendit un autre qui supprima les semestres, et rétablit les épices, en laissant subsister l'augmentation

1558. de gages qu'on lui avoit accordée pour le dédommager de leur suppression.

En sortant pour ainsi dire du Palais, le roi se rendit à son armée; mais c'étoit toujours le duc de Guise qui la faisoit mouvoir. Il restoit encore aux Anglois Guines et Ham, places très-fortes de la Picardie. Le lieutenant-général prit l'une et l'autre. Au siège de la première, il donna des marques d'une grande intrépidité, paroissant lui-même sur la brèche pour ranimer ses troupes, d'abord repoussées. Ainsi, dans l'espace d'un mois, l'Anglois fut chassé du continent.

Le roi revenu à Paris, avec le duc de Guise, y fut reçu avec une acclamation unanime. Pour en témoigner son contentement, il alla souper à l'Hôtel-de-Ville. Le poëte Jodelle y fit jouer une espèce d'opéra, intitulé *Orphée*. C'étoit la première fois qu'on voyoit en France un pareil spectacle. Il fut mal exécuté. Cette fête n'étoit, pour ainsi dire, que le prélude de celles qu'on préparoit pour le mariage du dauphin François, avec la reine d'Ecosse, qui l'un et l'autre avoient atteint l'âge nubile. Les Guises, oncles de la jeune Marie Stuart, en pressoient la célébration depuis un an; le connétable et Marie de Médicis, y voyant l'augmentation du crédit des princes lorrains, susci-

toient journellement des obstacles. Le roi approuvoit ce manége; les nouvelles circonstances où se trouvoit le royaume, lui inspirèrent d'autres dispositions. Après les pertes que venoit d'essuyer l'Angleterre sur le continent, il n'étoit pas douteux qu'elle ne se joignît à Philippe pour tâcher de les réparer. Henri désiroit que les Ecossois fissent une diversion qui retînt les Anglois dans leur île. Mais la reine douairière d'Ecosse, régente pendant la minorité de sa fille, n'avoit pas assez d'autorité pour engager son pays dans cette guerre. Le conseil d'administration s'y opposoit. Les Guises firent sentir au roi, que le seul remède à cet inconvénient, étoit l'accomplissement du mariage de leur nièce avec le dauphin, après lequel la reine douairière agiroit en toute liberté, au nom des jeunes époux. On gagna Marie de Médicis par une augmentation de ses revenus particuliers, et le connétable, prisonnier, ne put, ou n'osa contredire une mesure que sembloit commander la politique.

1558.

La satisfaction qu'obtinrent les Guises, à cet égard, étoit mêlée d'inquiétude. Ils auroient voulu gouverner le roi, et le connétable possédoit sa confiance tout entière. Ses malheurs et ses fautes n'avoient fait qu'affermir l'attachement que lui portoit son souverain, qui le

1558. conjuroit de racheter sa liberté à quelque prix que ce fût, et de compter pour rien ce qu'il en coûteroit au trésor royal. Henri poussa l'excès de l'attachement, et la foiblesse jusqu'à lui servir d'espion. Il lui mandoit régulièrement tout ce qui se disoit pour ou contre ses intérêts, les mesures sourdes que prenoient les Guises pour le supplanter, si la chose eût été possible. La duchesse de Valentinois, indignée de voir ces princes lorrains la négliger pour s'attacher à la reine, partageoit les sentimens du roi. Tantôt le monarque lui servoit de secrétaire, tantôt il lui cédoit, puis reprenoit la plume. Les ministres espagnols qui connurent ces particularités, en conclurent que leur prisonnier ne devoit être relâché que par un traité de paix, et au prix de quelque province. Ils eurent avec lui des conférences dans sa prison. Les Guises en furent avertis par les agens qu'ils avoient dans les Pays-Bas. Craignant que la paix ne se fît sans leur participation, ils arrêtèrent de s'éclaircir plus particulièrement de l'état des choses. Le cardinal de Lorraine, du consentement de Henri, eut avec les ministres de Philippe, entre Péronne et Cambrai, des pourparlers, dans lesquels, sous prétexte de négocier la paix, il s'instruisit adroitement de ce qu'il dé-

siroit savoir. Il vit que les craintes de sa maison étoient sans fondement. Dans le cours des conférences, les Espagnols l'avertirent qu'une conspiration des protestans devoit bientôt éclater à Paris. De retour à la cour, il ne manqua pas d'en donner avis. Le gouvernement crut que c'étoit une ruse de l'ennemi pour se procurer des conditions de paix plus avantageuses. 1558.

S'il n'y eut pas de conspiration, du moins on vit une émeute alarmante. Les princes du sang étoient mécontens. Ils ne tenoient, en général, aucun rang, soit à l'armée, soit aux conseils, et languissoient dans la médiocrité, tandis que les honneurs et les richesses étoient réservés à trois ou quatre maisons qui jouissoient exclusivement de la faveur du monarque. Une proposition insidieuse faite à l'un d'eux, l'année précédente, avoit achevé de les irriter: Henri d'Albret, mort en 1555, avoit laissé pour unique héritière de sa principauté du Béarn et de ses droits sur la Navarre, Jeanne, sa fille, mariée au premier prince du sang, Antoine de Bourbon, et qui avoit déjà plusieurs enfans. On attira ce prince à la cour, où on lui fit envisager qu'il ne pourroit jamais arracher la Navarre des mains du roi d'Espagne (qui, à l'exception de quelques lambeaux,

1558. l'avoit usurpée tout entière), et qu'il auroit bien de la peine à préserver le Béarn d'une pareille invasion. On s'efforça de l'engager à changer et ses droits et ses possessions contre d'autres d'un plus grand produit et plus faciles à conserver. C'étoit lui proposer de descendre du rang de souverain. Il n'osa toutefois refuser ouvertement cette proposition, et se retira dans le Béarn, prétextant qu'il vouloit faire agréer ce projet d'arrangement aux Etats de sa province. Ils le désapprouvèrent d'accord avec leur souverain, auquel ils accordèrent des secours pour fortifier ses places frontières, de crainte d'une attaque de la part des François. Le gouvernement se contenta de lui susciter des tracasseries : le parlement de Bordeaux prétendoit que le Béarn étoit compris dans son ressort, et lui contestoit le droit de souveraineté; on renouvela cette ancienne querelle, et l'on vexa ses sujets. Cependant il crut que la bienséance lui faisoit un devoir de venir avec son épouse aux noces du dauphin. Le même motif y attira le prince et la princesse de Condé, son frère, et sa belle-sœur, qui, mécontens de ne tenir aucun rang à la cour, vivoient dans leurs terres. Après les fêtes publiques, les affaires du roi l'appelèrent en Champagne. Les princes et les princesses

du sang, restés à Paris, fréquentèrent les assemblées secrètes des calvinistes, et caressant leurs ministres, les engagèrent à redoubler de zèle. Calvin ne cessoit aussi de les exhorter à professer ouvertement leur croyance. Excités par leur chef, enhardis par la présence et les discours des princes du sang, ils indiquèrent deux ou trois assemblées consécutives sur les bords de la Seine, dans un terrain spacieux destiné à la récréation, aux promenades des écoliers, et qu'on nommoit le *Pré-aux-Clercs*. Il s'y trouva trois ou quatre mille personnes, chantant tout haut les psaumes de Marot mis en musique. Ils avoient traversé, en forme de procession, plusieurs rues du faubourg Saint-Germain, précédés et suivis d'un grand nombre de gentilshommes armés, lesquels menaçoient ceux qui montroient l'intention de leur barrer le chemin. Le roi, instruit de ce mouvement, fit partir pour Paris Bertrand, garde des sceaux, et depuis deux ans cardinal. Il se rendit au parlement, et dit que les séditieux menaçoient de bouleverser l'Etat. « Ils avoient déclaré qu'ils » feroient à leur volonté, en dépit de tout le » monde. Le trouveroit mauvais qui voudroit, » ils s'en mettoient peu en peine, et demeure- » roient à la fin les plus forts. Cet insolent » défi s'adressoit clairement au roi. Le peu 1558.

1558. » d'informations que les officiers du Châtelet
» avoient faites, prouvoient qu'il s'étoit trouvé
» dans l'émeute du Pré-aux-Clercs des hommes
» d'un rang si élevé, que ces officiers décla-
» roient ne vouloir ni ne pouvoir se commettre
» avec eux; mais que le roi ne faisoit point
» d'exception, et qu'il tiendroit pour ennemi
» et pour traître, sans en excepter ses propres
» fils, tout homme qui favoriseroit les nou-
» veautés; qu'en conséquence, il chargeoit le
» parlement de découvrir les auteurs de la sé-
» dition. » Le premier président, Lemaître, répondit qu'on n'avoit pu faire beaucoup d'informations, parce que, aussitôt qu'on les eut commencées, des gens déguisés, se répandant en différentes maisons du faubourg Saint-Germain, avoient menacé ceux qui oseroient déposer de les assommer en pleine rue, ou de brûler leurs maisons; que si l'on vouloit connoître la source des nouveautés religieuses, il falloit remonter au concordat qui avoit donné tant de mauvais pasteurs à l'Eglise; qu'il se trouvoit dans ce moment à Paris quarante évêques qui n'y faisoient autre chose que du scandale; que l'édit qui leur ordonnoit la résidence avoit été promptement abrogé; que toutes les abbayes étoient abandonnées au brigandage des commandataires, qui en dégradoient

les bois, les bâtimens, et sembloient se complaire à ruiner le peu de régularité qui subsistoit encore dans les couvens. Le cardinal Bertrand répondit qu'il ne falloit pas chercher dans le concordat la source des désordres, qui provenoient au contraire de ce que, sous le régime de la pragmatique, on vendoit le Saint-Esprit. Ce voyage du garde des sceaux n'eut aucun résultat. Quand il connut les principaux agens de l'émeute, il ne crut pas devoir pousser plus loin les informations. 1558.

Parmi les protestans les plus déclarés, on comptoit François de Coligni, seigneur d'Andelot. Ses affaires l'ayant appelé en Bretagne, il établit des églises calvinistes dans cette province, celle de tout le royaume qui goûtoit le moins les nouvelles doctrines. Le roi, auquel il fut dénoncé par le cardinal de Lorraine, lui ayant demandé ce qu'il pensoit de la Messe, d'Andelot, qui avoit la franchise d'un soldat, répondit qu'il la regardoit comme une abomination; le roi étoit à table; il prit un plat comme pour le lui lancer à la tête; le dauphin s'étant avancé entre eux, le roi se contint, jeta le plat à terre, et son fils en fut blessé. Henri fit mener d'Andelot en prison. Paul IV, informé de cet événement, loua le roi de sa fermeté, et accusa le cardi-

1558. nal de Lorraine de foiblesse, parce qu'il n'avoit pas, disoit-il, *sauté au collet* du coupable et ne l'avoit pas fait brûler sur le lieu même; car c'étoit, ajoutoit-il, une si grande simplicité de croire qu'un hérétique pût se convertir. Le roi, considérant en celui-ci l'un des hommes les plus braves de France, et le neveu du connétable, qui le chérissoit comme un fils, étoit bien éloigné de songer à le perdre; il désiroit seulement de lui une rétractation au moins apparente. On eut bien de la peine à l'engager de souffrir qu'on dît la messe dans la chambre de sa prison. A ce prix, il fut sur-le-champ mis en liberté. Il se reprocha toute sa vie cette condescendance. Les catholiques ardens regardèrent cet arrangement comme un abandon de leur cause; excités par des prédicateurs fanatiques, ils prétendirent punir eux-mêmes l'hétérodoxie. Le parlement, loin de pouvoir réprimer cette licence, n'étoit plus en état de faire exécuter ses arrêts. Il avoit condamné au pilori et au bannissement le lieutenant-général Musnier, dont nous avons déjà parlé (1557). Le peuple, persuadé que le véritable motif de sa condamnation étoit le zèle qu'il avoit mis à poursuivre les hérétiques, se souleva en le voyant conduire aux Halles pour être pilorié,

On fut obligé de le ramener en prison; et, à force d'intrigues, il parvint à obtenir son élargissement. Un homme du peuple, qui alloit subir la peine d'un vol, fut arraché, comme bon catholique, des mains de l'exécuteur. Le peuple enleva aussi un calviniste à la justice, mais pour aggraver sa punition; ce fut lui-même qui fit la fonction de bourreau. Ainsi le gouvernement s'affoiblissoit chaque jour, et la gloire dangereuse du duc de Guise ne cessoit de s'accroître. Le gouverneur de Metz, François de Scépeaux, seigneur de Villevieille, conseilla le siége de Thionville, indiqua les moyens de le préparer sans alarmer l'ennemi, et fut chargé de l'investir; ce qu'il exécuta très-habilement. Le surlendemain, le duc de Guise vint prendre la direction du siége. Montluc imagina, pour la tranchée, une nouveauté utile; il y pratiqua, de distance en distance, des rameaux, ou des arrière-coins, propres à loger quinze à vingt soldats, afin que si l'ennemi gagnoit la tête de la tranchée, il se vît exposé à se trouver entre deux feux. La place ne tarda pas à capituler. On perdit à ce siége le maréchal de Strozzi, qui, tout étranger qu'il étoit à la France, avoit consumé à son service, une immense fortune, en levant au besoin, et en

1558. entretenant à ses frais des corps nombreux d'Italiens. Il passoit pour le plus savant général de l'Europe. Le duc de Guise ne dissimuloit pas la part que ce maréchal avoit eue à la défense de Metz, à la prise de Calais et de Thionville.

La réputation du duc de Guise acquit un nouveau relief par le malheur du maréchal de Termes, qui fut battu près de Gravelines par le comte d'Egmont, et fait prisonnier. Il n'y eut point de sa faute. La bataille se donnoit sur les bords de la mer; ses forces étoient inférieures de moitié. Néanmoins la victoire penchoit en sa faveur, lorsqu'il fut inopinément foudroyé par une flotte angloise qui croisoit dans ces parages, et qu'attira le bruit du canon. La cavalerie françoise fut la première à fuir.

Les Anglois espéroient bien ne pas s'en tenir à ce succès. Ils se présentèrent avec cent quarante voiles au Conquêt, près de Brest, et débarquèrent quelques détachemens pour prendre langue. Kersimon, à la tête de quelques communes armées tumultuairement, en surprit un, tua six cents hommes, et causa tant de frayeur à l'ennemi qu'il se rembarqua sur-le-champ.

Guise, après la prise de Thionville, surprit

Ivoi, qu'il livra au pillage ; ensuite la défaite 1558.
de Gravelines l'obligea de se rapprocher de la Picardie ; il s'y trouva bientôt à la tête d'une des plus nombreuses armées qu'on eût vues marcher sous la bannière françoise ; mais elle comptoit encore plus de troupes étrangères que de nationales ; et ces premières étoient fort indisciplinées. Leurs chefs même donnoient l'exemple du pillage et du désordre. Le duc de Guise en faisant un reproche public à l'un d'eux, celui-ci, pour toute réponse, lui appuie son pistolet contre la tête ; Guise détourne froidement le coup, porte au capitaine l'épée sur la gorge, le fait saisir à la tête de sa troupe et conduire en prison. Il fallut se contenter de cette punition dans la crainte d'un soulèvement qu'on n'eût pas été en état de réprimer. Le duc de Guise et le duc de Savoie n'étoient séparés que par une plaine de cinq à six lieues, très-propre à servir de champ de bataille ; mais des deux côtés on désiroit la paix, et Henri qui étoit à l'armée ne vouloit pas plus combattre que les Espagnols.

Des conférences s'ouvrirent dans l'abbaye de Cercamp, et l'on convint d'abord d'un armistice. Le connétable étoit un des plénipotentiaires ; il profita de la liberté momen-

1558. tanée qui lui fut accordée sur sa parole, pour aller voir le roi dans son camp d'Amiens. Henri se porta bien loin à sa rencontre, et partagea sa chambre et son lit avec lui. Les conférences ayant été suspendues par différentes causes, et entre autres par la mort de Marie, reine d'Angleterre, Montmorenci fut contraint de retourner à sa prison. Auparavant il obtint du roi la promesse de la survivance de sa charge de grand-maître pour son fils aîné. Guise, qui en avoit rempli les fonctions au mariage du dauphin, s'en plaignit au monarque, qui eut la foiblesse de nier le fait, et de n'oser faire reconnoître le jeune Montmorenci comme le successeur désigné de son père. La charge fut dans la suite donnée au prince lorrain.

Bientôt le connétable obtint sa liberté. Philippe sentit qu'en le retenant prisonnier, il n'auroit plus à traiter qu'avec les Guises, intéressés à prolonger la guerre, pour dominer seuls dans le gouvernement. On fixa la rançon du connétable à deux cent mille écus, avec la convention secrète d'une diminution de la moitié si la paix se concluoit par son entremise. En arrivant en France, il maria son second fils Danville avec Antoinette de La Marck, petite-fille de la duchesse de Valen-

tinois; union qui sembloit devoir perpétuer 1558.
son crédit. Les Guises, pour consolider le leur, qu'ils ne devoient qu'au besoin qu'on avoit de leurs services, firent conclure le mariage de Charles III, duc de Lorraine, chef de leur *maison*, avec Madame Claude, seconde fille du roi.

Ces rivalités entre les deux plus puissantes 1559.
factions qui divisoient la cour, ne faisoient pas oublier le soin des négociations. Elles recommencèrent à Cateau-Cambrésis entre les plénipotentiaires des parties belligérantes. On traita d'abord de la place de Calais, dont la restitution étoit vivement désirée par Elisabeth, qui avoit succédé à la reine Marie sur le trône d'Angleterre. Il fut convenu que Henri rendroit cette place au bout de huit ans, si Elisabeth ne recommençoit pas les hostilités. Les conditions arrêtées avec l'Espagne furent encore plus fâcheuses. Elle ne rendit à la France que Saint-Quentin, le Catelet, Ham, et le territoire qu'occupoit la ville démolie de Térouane. Pour prix de cette modique restitution, la France rendit aux Espagnols le comté de Charolois, Marienbourg, Thionville, d'Anvilliers, Montmédi, Ivoi, Valence, et les châteaux que nous tenions dans le Milanois. Madame Elisabeth,

1559. fille du roi, avoit été, dans les conférences de Cercamp, en quelque sorte promise à Don Carlos, prince des Asturies. Son père, devenu veuf sur l'entrefaite, ayant ouï vanter les grâces et la beauté de cette princesse, la demanda pour lui-même, et l'obtint avec quatre cent mille écus de dot. Le duc de Savoie eut avec la sœur du roi, Marguerite, duchesse de Berri, l'usufruit de cette province, trois cent mille écus de dot, la restitution de la Bresse, du Bugey, de la Savoie, du Piémont, à l'exception de cinq villes qui restoient au roi jusqu'au jugement que prononceroient des arbitres sur les prétentions de Henri, comme héritier de Madame Louise de Savoie. Nous rendîmes de plus au duc de Mantoue le Montferrat, au duc de Florence le Siennois, à la république de Gênes l'île de Corse, à Guillaume de Nassau la principauté d'Orange, à l'évêque de Liége Bovines et le duché de Bouillon, sauf les droits de la maison de La Marck. Cette paix fut appelée *malheureuse.* Pour trois places assez médiocres, le roi échangeoit environ deux cents villes ou châteaux fortifiés. Le duc de Guise s'étoit vigoureusement élevé contre ce traité (du 3 avril). « Trente années d'une guerre malheu- » reuse, dit-il au roi, ne nous ôteroient pas

» ce qu'un trait de plume va vous enlever. » 1559.
Mais Henri vouloit la paix.

Le connétable qui en avoit été le principal auteur reparut à la cour, ressaisit les rênes du gouvernement, et destitua de leurs emplois tous ceux qui les tenoient de la main de ses rivaux. Les princes lorrains n'eurent pas l'air de s'apercevoir de cet affront ; ils sentirent que Montmorenci n'eût demandé qu'un prétexte pour les chasser eux-mêmes du ministère.

Un des motifs de la paix qu'on avoit conclue, étoit probablement le désir de s'opposer aux progrès toujours croissans du calvinisme. Le gouvernement qui vouloit qu'on usât, pour l'extirper, de la plus extrême rigueur, étoit choqué de la dissonance qu'il remarquoit entre les arrêts de la Grand'Chambre et de la Tournelle. La première condamnoit aux flammes presque tous ceux qu'on accusoit devant elle. L'autre, présidée par Harlai, de Thou et Séguier, absolvoit, ou ne condamnoit qu'à de légères amendes les hétérodoxes qui lui étoient déférés. Les gens du roi, pour remédier à cette contrariété, réclamèrent l'usage des Mercuriales, où chacun seroit tenu d'expliquer les motifs qui l'occasionnoient. Ils vouloient forcer ainsi les magistrats qui avoient secrètement

1559. adopté la réforme, à lever le masque et à se dénoncer eux-mêmes. Ceux-ci, sachant que parmi les magistrats les plus attachés au catholicisme, il s'en trouvoit qui détestoient au fond du cœur les barbaries exercées envers les protestans, ne se découragèrent point; ils parlèrent avec tant de véhémence, que le premier président, Lemaître, effrayé de l'impression qu'ils produisirent, avertit le roi qu'il falloit rompre l'assemblée, ou s'y transporter lui-même pour leur imposer silence. Le 10 de juin, le monarque y paroît inopinément, annonce qu'il désire étouffer les dissensions religieuses; qu'informé qu'on s'en occupe dans son parlement, il vient s'instruire à ... de la matière, et ordonne de cont... discussion. Dufour dit qu'il falloit ... tionner les peines aux délits, et d... pourquoi l'homicide et l'adultère éto... ...s punis que des opinions indifféren...; on stipendioit des inquisiteurs, et l'... l'art des bourreaux pour tourmen... malheureux dont personne n'avoit à se ...e, et dont tout le crime étoit de suiv... leur culte, les mouvemens de leur c.... Dubourg soutint que l'Eglise avoit ...soin de réforme depuis plus d'un siècle; que ... réclamations constantes des Etats-Généraux et des

compagnies souveraines du royaume en faisoient foi; que la cour de Rome ne voulant point l'opérer, et les rois étant occupés d'autres soins, des hommes courageux avoient entrepris cette tâche, qu'ils avoient déclaré soumettre leur ouvrage à l'examen et à la censure, et offert de corriger tout ce qui seroit trouvé défectueux par des juges éclairés et impartiaux; que, sans rien examiner, on avoit essayé en Allemagne et en d'autres contrées d'étouffer cette doctrine par la proscription, les supplices et la terreur des armes; qu'en suivant la même marche en France, on la couvriroit de carnage et de bûchers, et qu'après tant d'horreurs, il faudroit revenir sur ses pas : son avis, dit-il, étoit qu'en attendant une décision de l'Eglise, on suspendît les supplices pour cause d'opinion religieuse. Les présidens Séguier, de Harlai et de Thou, parlèrent dans un sens humain et juste. Lemaître opina pour la plus grande rigueur, et, à l'appui de son sentiment, cita l'exemple de Philippe-Auguste, qui, dans un seul jour, avoit fait brûler en sa présence six cents hérétiques, et donna les plus grands éloges aux exécutions atroces renouvelées en divers temps contre les Vaudois. Le connétable, par ordre du roi, saisit Dufaur et Dubourg qui furent menés à 1559.

1559. la Bastille. On alla chercher dans leurs demeures six autres conseillers. Trois seulement furent pris; les autres s'évadèrent. Au même moment, pour ainsi dire, les ministres et les députés des églises réformées de l'Ile-de-France, de la Normandie, de l'Orléanois, de l'Aunis et du Poitou, tenoient dans une maison du faubourg Saint-Germain, leur premier synode national. Le roi nomma des commissaires assistés de l'évêque de Paris et de l'inquisiteur Démocharès, pour instruire le procès des prisonniers, et jura qu'il les verroit de ses propres yeux expirer au milieu des flammes. Il n'eut pas ce plaisir barbare. Le 29 juin, à l'occasion du mariage de Madame Elisabeth, il y eut, dans la rue Saint-Antoine, un magnifique tournoi. Henri, qui s'y étoit distingué, se retiroit avec les autres, lorsqu'il lui prit fantaisie de rompre une dernière lance en l'honneur des dames, avec un de ses capitaines des gardes, Montgommeri, le plus rude joûteur de la cour. Celui-ci s'en excusa deux fois. Il reçut l'ordre de se mettre en défense. Les lances se brisèrent. La visière du casque de Henri, s'étant soulevée, donna passage à un éclat de la lance de son adversaire, qui lui perça le front, un peu au-dessus de l'œil gauche. Il fut emporté sans connoissance au palais des

Tournelles. On ne crut pas d'abord la blessure mortelle; mais, un abcès s'étant formé dans la tête, le roi mourut le 10 juillet, à l'âge de quarante et un ans. Mézerai le peint comme un prince brave, bon, clément, excepté envers les calvinistes, prodigue, et incapable de gouverner. Il surchargea le royaume d'impôts et s'endetta de plus de quarante millions. Ses favoris, ajoute-t-il, ruinèrent quantité de familles, en dénonçant les plus riches, sous prétexte d'hérésie, ou d'autres crimes, en cherchant, ou faisant des coupables, afin d'avoir leurs dépouilles, ou de les contraindre de recourir à eux pour obtenir leur grâce. Un luxe prodigieux, une malheureuse tendance à l'athéisme, une sotte croyance à la magie, une dissolution encouragée par l'exemple du prince, infestèrent la cour. La poésie ne fut guère employée qu'à exciter et enflammer de honteuses passions. Henri aima les lettres et récompensa particulièrement les poëtes. Il laissa quatre fils et deux filles, sans parler de trois enfans naturels. 1559.

FRANÇOIS II.

Le fils aîné de Henri, né le 1er janvier 1544, n'avoit que quinze ans et demi lorsque son

1559. père lui laissa la couronne. On dit que sa mère, long-temps stérile, devoit sa fécondité au traitement du médecin Fernel, mais que les remèdes violens administrés par lui avant, et même, chose fort extraordinaire, durant la grossesse, influèrent sur le premier fruit de cette fécondité. François naquit et vécut foible et languissant. On n'avoit pu en conséquence exercer ni son corps ni son esprit. Sa mère vouloit régner sous son nom. Mais il lui falloit des ministres de l'autorité qu'elle entendoit exercer. Les princes du sang pouvoient devenir ses compétiteurs. Montmorenci étoit d'un caractère despotique; elle choisit les princes lorrains. Le roi annonça qu'il gouverneroit lui-même, par les conseils de sa mère, et l'assistance de ses oncles, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise; qu'il faudroit s'adresser au premier pour les affaires d'Etat et de finance, et à l'autre pour celles de la guerre. Le produit des confirmations d'offices et de privilèges fut donné à la reine-mère, qui se contenta du tiers des taxes exigées par Diane de Poitiers. Elle se montra plus vindicative qu'intéressée. Avant même que son époux eût fermé les yeux, elle avoit envoyé demander à Diane les diamans de la couronne et certaines clefs. La favorite s'informa si le roi étoit mort.

On lui répondit qu'il le seroit avant la fin du 1559.
jour. « Retournez, dit-elle à celui qui faisoit » ce message, vers ceux qui vous envoient, et » dites-leur que tant qu'il respire, ils n'ont » point d'ordres à me donner. » On fit sentir à Catherine qu'elle ne pouvoit se venger sans manquer à la mémoire du roi; elle ne poussa pas plus loin les marques de son ressentiment.

Le garde des sceaux Bertrand, qui, au chapeau de cardinal, réunissoit l'archevêché de Sens, fut renvoyé. On rappela Olivier, auquel il remit le sceau sans difficulté. Le maréchal de Saint-André, craignant une disgrâce encore plus forte, parce qu'il avoit reçu en argent des dons immenses qu'il avoit dissipés, et qu'on pouvoit lui redemander, se mit à l'abri de ce danger, en offrant sa fille unique, qui devoit être puissamment riche, à celui des cadets du duc de Guise que celui-ci voudroit désigner. Le connétable qui alloit faire chasser les Guises de la cour lorsque Henri mourut inopinément, regardoit les représailles comme infaillibles. Afin de s'en garantir, dès qu'il avoit su la blessure de Henri mortelle, il avoit dépêché un courrier au roi de Navarre, premier prince du sang, pour l'inviter à venir prendre au conseil la place qui lui appartenoit. Antoine, accoutumé à le regarder comme l'ennemi des princes

1559. du sang, qu'il avoit toujours éloignés des affaires, ne se pressa pas de lui répondre. De son côté, le roi, en remerciant le connétable, l'invita de garder sa place au conseil. Il s'y refusa. La reine-mère s'en tint offensée. Elle lui reprocha d'avoir dit à Henri, que de tous ses enfans, sa fille naturelle seule lui ressembloit; il nia ce propos, à la vérité peu croyable de la part d'un homme qui jouissoit d'une haute réputation de sagesse. Médicis, quoiqu'elle ne l'aimât point, eût désiré le retenir dans le conseil, pour balancer l'autorité des Guises. Elle appréhendoit qu'appuyés par leur nièce, dont la douceur et les grâces captivoient le roi, ils ne lui ôtassent tout crédit et toute autorité. Elle auroit voulu se faire craindre d'eux en leur montrant dans le conseil un puissant rival. Au défaut du connétable, elle s'attacha aux Châtillons, ses neveux, d'un esprit plus flexible que leur oncle. Ce n'étoit pas assez pour les Lorrains d'écarter le connétable, ils avoient à se défendre des prétentions, plus fondées encore, des princes du sang. Il y en avoit quatre à la cour : le prince de Condé, le plus remuant de tous, le duc de Montpensier, le cardinal de Bourbon et le prince de la Roche-sur-Yon. Ils furent éloignés par des commissions honorables. Quant au roi de Na-

varre, il s'aperçut de la faute qu'il avoit commise, lorsqu'il vit les princes lorrains dépositaires de toute l'autorité royale. Après beaucoup d'hésitation, il partit pour la cour, indécis sur le rôle qu'il lui conviendroit d'y jouer, ne sachant s'il se montreroit ami ou ennemi des Guises. D'un côté, il leur fit dire qu'il souhaitoit de vivre avec eux en bon parent; de l'autre, il avertit les chefs du calvinisme et les principaux adversaires des princes lorrains qu'il venoit demander la liberté de conscience, la réforme des abus, et la réparation des atteintes portées aux droits de la noblesse. Rendu à Saint-Germain, il fut reçu froidement par le roi, la reine-mère, et accablé par les Guises d'affronts qu'il endura lâchement, et qui le déterminèrent à s'établir à Paris. Là, il tâcha de se faire un parti dans le parlement; mais le coup d'autorité, porté dans les dernières mercuriales, avoit glacé cette compagnie de terreur. Les Guises, avertis des démarches d'Antoine, résolurent de le renvoyer promptement au fond de la Gascogne. Ils se hâtèrent de conduire le roi à Reims, où ils le firent sacrer le 12 de septembre. Comme on n'avoit pas invité Antoine à prendre place au conseil, il n'avoit osé s'y présenter. Enfin, la présence des grands 1559.

1559. officiers de la cour que la cérémonie du sacre avoit réunis, lui rendant quelque courage, il y alla, et il commençoit à s'en faire écouter, lorsqu'on lut en sa présence une lettre de Philippe II, par laquelle ce prince mandoit à François, qu'informé que des esprits turbulens cherchoient à lui disputer l'exercice de son autorité, il lui offroit quarante mille hommes, pour les faire rentrer dans le devoir. Antoine, effrayé, ne chercha plus qu'un prétexte honnête pour retourner dans le Béarn. On le lui fournit, en le chargeant de remettre aux ministres espagnols, Madame Elisabeth, épouse de leur roi.

Ceux qui l'avoient perdu dans l'esprit des mécontens, n'eurent pas lieu de s'en applaudir, puisqu'à la place d'un chef pusillanime, il s'en présenta un intrépide, et disposé à tout entreprendre. C'étoit Louis de Bourbon, prince de Condé, que son frère Antoine se substitua lui-même en s'éloignant. Dès son enfance, pour ainsi dire, Condé s'étoit jeté au milieu des hasards de la guerre, tantôt comme capitaine des chevau-légers, tantôt comme simple volontaire. Malgré son mérite et ses services, il n'avoit pu parvenir qu'à une place, subalterne pour un prince du sang, de colonel des bandes piémontoises. Il demanda le gou-

vernement de Picardie; les Guises le firent donner au maréchal de Brissac. Cette offense lui fit prêter aisément l'oreille à la dame de Roye, sa belle-mere, et à la princesse de Condé, sa femme, nièce de l'amiral, qui, toutes deux zélées pour le calvinisme, l'engageoient à s'instruire de cette doctrine, et à se déclarer le chef de tant d'opprimés qui la professoient. Il n'avoit nul penchant pour une nouvelle religion, dont l'austérité ne s'accordoit point avec son goût pour les plaisirs; l'ambition, sa détresse (il n'avoit que six mille francs de rentes), et le désir de la vengeance, la lui firent adopter. Il la professa même publiquement; ce que n'avoit osé faire ni le roi de Navarre, ni l'amiral, qu'on peut regarder comme le patron et le fondateur des églises réformées du royaume. L'un avoit été retenu par son indécision, l'autre, par sa prudence. Condé, impatient de connoître les vues des Réformés et ce qu'il pouvoit attendre d'eux, assembla les plus considérables dans sa terre de La Ferté, en Champagne. Ce parti, d'abord très-foible, et presque nul, étoit devenu très-fort. C'étoit une immense corporation répandue sur toute la France, et qui tenoit des assemblées politiques et religieuses. Liées entr'elles par un commun danger, 1559.

1559. elles entretenoient des liaisons avec Calvin, et par son canal, avec quelques Cantons suisses, l'électeur Palatin, et le landgrave de Hesse, qui se croyoient intéressés à établir, dans un royaume de leur voisinage, la religion qu'ils avoient embrassée. Les protestans n'attendoient plus qu'un chef pour arracher par la force une tolérance qu'ils regardoient comme un droit; car ils savoient bien qu'on ne l'accorderoit point volontairement. Condé, sans crédit au conseil et à la cour, étoit naturellement porté à prendre les armes; mais Calvin, pour se laver du reproche qu'on lui faisoit de semer partout la rébellion en même temps que sa doctrine, avoit formellement déclaré que tout chrétien devoit une obéissance passive à son prince, lors même qu'il abusoit de son autorité; et les décisions de Calvin étoient des oracles pour ses disciples. Le dernier synode des protestans tenu en France avoit posé le même principe. Il ne parut donc point convenable de s'armer pour cause de religion; l'usurpation des Guises fut jugée un motif plus plausible. Quelques uns proposèrent de les déclarer ennemis publics. On considéra que douze ou quinze personnes, sans mission, n'étoient point compétentes pour un pareil acte. Ils se contentèrent de rédiger

un certain nombre de questions pour être soumises à la décision des plus célèbres théologiens et jurisconsultes, tant régnicoles qu'étrangers, sur la composition actuelle du gouvernement. On demandoit, 1°. si lorsque le souverain étoit hors d'état de gouverner, par quelque motif que ce fût, il n'appartenoit pas à la nation exclusivement de lui choisir un conseil d'administration, et, si ceux qui, sans la consulter, se seroient emparés du pouvoir, et voudroient s'y maintenir par la violence, ne devoient pas être regardés comme des brigands; 2°. si la haute noblesse du royaume ayant à sa tête un ou plusieurs princes du sang, n'étoit pas en droit de requérir la convocation des Etats-Généraux, de leur procurer la faculté de s'assembler, et quels seroient les moyens licites à cet égard ; 3°. si les règlemens provisoires que pourroit former cette assemblée, ne devoient pas avoir force de loi jusqu'à l'assemblée des Etats-Généraux, qui les examineroient; 4°. s'il n'étoit pas permis de tuer les oppresseurs de la liberté publique, au cas qu'ils ne pussent être jugés dans la forme ordinaire. Le prince de Condé fut nommé le chef *muet* de toute l'entreprise, parce qu'il ne devoit s'annoncer qu'au moment de l'exécution. On lui donna pour lieutenant ou pour représentant,

1559.

1559. de Barri, seigneur de la Renaudie, d'une ancienne maison du Périgord, et qui possédoit à titre de patrimoine un riche bénéfice. Du Tillet, greffier du parlement de Paris, ayant connu le titre de cette possession, vit jour à l'en dépouiller, et fit conférer le bénéfice à son frère. Il y eut à cet égard un procès au parlement de Dijon. La Renaudie poussé à bout par les chicanes de son adversaire, et ne pouvant d'ailleurs se dissimuler le vice de son titre, le falsifia, essuya une procédure criminelle, et fut condamné à une flétrissure et à une amende, qu'il ne put payer; ce qui le fit retenir en prison. Le duc de Guise, gouverneur de la Bourgogne, lui procura les moyens de s'évader. Retiré en Suisse, il y connut un grand nombre de réfugiés françois qui soupiroient après une révolution, au moyen de laquelle ils pussent rentrer dans leurs foyers. La Renaudie, adoptant, ou feignant d'adopter leur croyance, se transporta en Allemagne et dans les Pays-Bas, pour nouer entre tous les sectaires une étroite correspondance, et se rendit leur agent général. Voulant rentrer en France pour servir encore plus efficacement la réforme, il parvint à obtenir par le duc de Guise des lettres de révision. Au lieu de s'occuper à les faire valoir, il parcourut le royaume

sous le nom de la Forêt, et prépara les 1559.
Réformés à un grand changement. Ces événemens se passèrent sous Henri II, dont la mort accrut les espérances de ce conspirateur. Ce fut lui qui rédigea le plan qu'on venoit d'adopter à La Ferté. On le chargea d'en poursuivre l'exécution. Six personnes furent nommées pour lui servir de conseil au besoin. Les Guises n'eurent aucune connoissance de cette assemblée.

Ils travailloient alors à remédier aux désordres de l'administration précédente. Quoique les finances fussent absolument ruinées, il fallut diminuer la taille, parce que le laboureur abandonnoit la culture. On réduisit au taux légitime l'intérêt usuraire de l'argent, que les banquiers, étrangers et nationaux, avoient prêté au gouvernement: c'étoit se fermer la porte à de nouveaux emprunts. La maison du roi comprenoit un nombre prodigieux d'officiers; tous les gentilshommes qui s'étoient distingués à la guerre ambitionnoient des places auxquelles étoit attaché un libre accès près du prince; on supprima toutes celles qui n'étoient pas indispensables. Les dons faits sous les deux derniers règnes furent révoqués: cette mesure fit un grand nombre d'ennemis aux Guises.

On apporta aussi quelque remède aux maux

1559. causés par l'excès des créations et ventes d'offices sous Henri II, excès qui avoit fait tomber dans une sorte d'avilissement les compagnies les plus respectables; on supprima plusieurs de ces offices, et l'on statua que ceux qui viendroient à vaquer s'éteindroient jusqu'à ce que le nombre en fût réduit à celui qui subsistoit sous Louis XII. La vénalité s'étant introduite jusque dans la maréchaussée, les principaux officiers de ce corps, pour se rembourser des taxes qu'ils avoient payées, mettoient à l'encan les places laissées à leur nomination, sans en excepter celles d'archers. La subordination et la discipline se trouvèrent anéanties; les officiers les plus subalternes répondoient aux remontrances ou aux menaces des chefs, qu'on eût à les rembourser, si l'on n'étoit pas content de leurs services. De là naquit toute espèce de brigandage; il n'y avoit de sûreté ni sur les grands chemins, ni dans les faubourgs de Paris, même en plein jour. Pour rétablir quelque ordre dans la maréchaussée, on permit aux chefs de destituer, sans forme de procès, les officiers qui manqueroient à leurs devoirs. Le plus grand embarras étoit le licenciement des troupes. On ne conserva que neuf mille hommes de cavalerie, qui faisoient le fond de la milice nationale, et six à sept mille

fantassins. Pour parvenir à cette réduction, il fallut séparer les différens corps, et faire hacher en pièces, par ceux qui étoient conservés, les compagnies les plus indociles de ceux qu'on renvoyoit; encore, par ce triste moyen, ne put-on se débarrasser que des soldats. Il falloit user de ménagemens à l'égard des officiers. On ne put les empêcher d'aller à Fontainebleau, où sur l'arrière-saison se trouvoit la cour; ils y firent leurs réclamations. Le duc de Guise les reçut avec affabilité; il ne pouvoit leur donner d'argent, puisque le délabrement des finances étoit venu au point que le roi lui-même manquoit le plus souvent du simple nécessaire; mais il tâchoit de les consoler par des espérances. Le cardinal de Lorraine, moins caressant, et naturellement timide, épouvanté du grand nombre de ceux qui se présentoient, et craignant qu'après les sollicitations ils n'en vinssent aux menaces, osa faire planter des potences devant le château, et proclamer un ordre du roi qui enjoignoit à tous ceux qui n'étoient pas attachés au service de la cour ou domiciliés à Fontainebleau, d'en sortir le jour même, sous peine d'être jugés prevôtalement. 1559.

Les deux frères crurent le gouvernement assez fort pour n'avoir rien à redouter des calvinistes en les poussant à bout. Henri, après

1559. avoir fait arrêter cinq conseillers du parlement de Paris, avoit nommé une commission pour les juger. D'abord elle procéda contre Dubourg, diacre : il la récusa, et fut renvoyé, en vertu du privilége de cléricature, devant l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, qui, s'étant adjoint l'inquisiteur Démocharès et quelques théologiens, le déclara hérétique. Dubourg en appela comme d'abus. Alors survint la mort de Henri; elle n'apporta aucun changement au sort de l'accusé. La grand'chambre, qui seule prononça sur l'appel comme d'abus, n'ayant point infirmé le jugement, Dubourg appela devant l'archevêque de Sens; c'étoit le cardinal Bertrand, qu'on venoit de dépouiller du sceau : il confirma la décision de l'évêque. Dubourg en appela de nouveau comme d'abus au parlement de Paris. L'église réformée de la capitale, sachant que la reine-mère accorde une faveur spéciale à la dame de Roye et à Coligni, protestans déclarés, implore sa protection en faveur de Dubourg et du calvinisme en général; elle la promet à condition que ce culte ne sera plus professé qu'en secret. D'un autre côté, Dubourg, assuré de sa condamnation si la grand'chambre seule prononce sur son second appel, demande à être rejugé par la compagnie entière, suivant le droit qu'en ont

tous ses membres, et de plus, un conseil com- 1559.
posé de quelques avocats. Dumesnil, premier avocat-général, s'oppose impitoyablement à ces justes demandes. Elles furent appuyées par les nombreux partisans des princes et du connétable dans le parlement. Le cardinal de Lorraine, pour balancer leur influence, vint au parlement, et y amena le cardinal de Bourbon, le chancelier Olivier, des conseillers d'Etat et des maîtres de requête. Dubourg dit qu'il ne les reconnoissoit point pour ses juges, et demanda de nouveau l'assemblée des chambres : elle lui fut refusée. Il récusa le cardinal de Lorraine, qui se retira. On accorda deux conseils à l'accusé; c'étoient deux avocats célèbres, Laporte et Marillac. Le premier, effrayé de cette commission, eut la bassesse de refuser son ministère : deux autres avocats s'offrirent pour le remplacer. Marillac obtint de son client une de ses confessions de foi, conçues en termes vagues, qui pouvoient être avouées des deux partis. Il lui fit en outre promettre de garder le silence devant ses juges, et de lui abandonner entièrement le soin de sa défense. Le plaidoyer fut une adroite apologie de l'accusé; Marillac, en le terminant, dit que Dubourg avoit été abusé par le désir d'une plus grande perfection, qu'il reconnoissoit enfin

1559. son erreur, se soumettoit au pouvoir légitime, et réclamoit l'indulgence de la cour. Quand il eut proféré les derniers mots, les magistrats, avec lesquels cette scène étoit concertée, se levèrent, et Dubourg ne put ouvrir la bouche; mais, ne voulant pas devoir la vie à une fausseté, il fit signifier à la cour un désaveu de ce qu'avoit dit son avocat sur son prétendu repentir. Son appel de la sentence de l'archevêque de Sens fut rejeté : il en interjeta un autre à l'archevêque de Lyon, en qualité de primat. Les ministres protestans, de l'église de Paris, représentèrent à Catherine de Médicis que, sur sa promesse d'arrêter la persécution, ils s'étoient réduits au culte le plus secret; que, cependant, la persécution s'aggravoit de jour en jour. On la supplia de nouveau d'y faire mettre un terme, et de sauver Dubourg : elle témoigna de la pitié pour des malheureux qui bénissoient Dieu au milieu des tourmens, dit qu'elle croyoit apercevoir quelque chose de plus que humain dans leur doctrine, qu'elle désiroit en être instruite, et demanda qu'on lui envoyât un des ministres les plus éclairés de la secte, qu'elle désigna sans le nommer; c'étoit Antoine de Chandieu. Les sectaires lui firent l'affront de n'oser le lui confier; ils lui envoyèrent seulement leur con-

fession de foi et les règlemens de leur dernier synode. N'espérant presque plus rien d'elle, ils tinrent des assemblées plus fréquentes, et répandirent une foule d'écrits propres à exciter des soulèvemens. Les Guises ordonnèrent de raser toutes les maisons où ils s'assembleroient; mais ce moyen ne pouvoit guère leur réussir; un autre se présenta de les exterminer tous, et ils le saisirent. 1559.

Un orfèvre de Paris, nommé Russange, diacre de l'église réformée, avoit été destitué pour avoir volé les aumônes des fidèles; il s'associa deux hommes vils comme lui, et de la même secte. Ils firent parvenir au cardinal de Lorraine, par l'inquisiteur Démocharès et le président de Saint-André, une liste des noms et demeures des principaux bourgeois qui fréquentoient les assemblées calvinistes, dans le faubourg Saint-Germain, surnommé *la Petite-Genève*. Le cardinal remit cette liste aux officiers du Châtelet. Six ou sept conseillers de ce tribunal, escortés de gens armés, se répandirent dans tous les quartiers de Paris, enfoncèrent les portes des maisons inscrites sur leurs listes, et une foule de gens sans aveu, se mêlant à cette troupe, pillèrent les maisons que les sectaires abandonnoient pour sauver leur vie. On voyoit une multitude d'enfans,

1559. qui, trop foibles pour accompagner la fuite précipitée de leurs parens, demeuroient exposés dans la rue à périr de faim et de froid, parce que les voisins n'osoient les recueillir dans la crainte de se voir à leur tour pillés, ou peut-être égorgés, par une populace avide et sanguinaire.

Malgré cette crise violente, les calvinistes s'occupèrent de sauver Dubourg. Un projet formé pour l'enlever de sa prison fut découvert. Le gouvernement accéléra la décision de son procès. Condamné à Lyon, il en appela une troisième fois comme d'abus. Le président Minart s'obstinant à demeurer juge, quoique récusé, Dubourg l'avertit que s'il ne se départoit, il ne verroit pas la fin de cette affaire. Deux ou trois jours après, ce président qui revenoit du Palais sur sa mule, la nuit déjà close, est tué d'un coup de pistolet, dans la vieille rue du Temple, tout près de sa maison. L'auteur de ce crime ne fut jamais connu. On en soupçonna un Ecossois, nommé Robert Stuart, qui se disoit parent de la reine, mais sans preuve, et fut désavoué par elle. On le mit en prison. Cet assassinat devint le signal du meurtre judiciaire de Dubourg; il fut condamné par l'assemblée des chambres à être pendu, puis brûlé. Il entendit et subit sa con-

damnation avec un courage tranquille. Les quatre autres conseillers, qui s'étoient expliqués avec moins d'énergie contre le catholicisme, furent traités moins cruellement. Louis Dufaur, seul, fut condamné à une amende, et interdit de ses fonctions pour cinq ans. 1559.

Le peuple se mêloit aussi de la punition des calvinistes; alléché par le pillage des maisons précédemment abandonnées, excité par des moines fanatiques, il mettoit tous ses soins à les découvrir et sa gloire à les massacrer. Connoissant leur aversion pour le culte des images, il plaçoit dans les rues des tables sur lesquelles il posoit des effigies de la Vierge ou de quelque Saint, entourées de cierges allumés. Si quelqu'un passoit sans avoir salué dévotement l'image, on couroit après lui pour l'y contraindre, et s'il s'y refusoit, on le traînoit chez un commissaire. Sous prétexte de fournir aux frais du luminaire, on demandoit quelque pièce de monnoie à tous les passans, et celui qui ne se fût pas prêté à cette contribution eût couru le risque d'être assommé. Ces quêteurs, ou plutôt ces brigands, se faisoient ouvrir les portes des maisons qu'ils soupçonnoient recéler un hérétique. Quelquefois ils payoient leur insolence de leur tête. Les réformés, lorsqu'ils se trouvoient en force, immoloient

1559. sans scrupule les délateurs et les espions. Des catholiques furent, plus d'une fois, les victimes de cette sanglante anarchie. Un débiteur, accompagné de gens sans aveu, tâchoit de surprendre son créancier dans un quartier peu fréquenté, crioit au luthérien; aussitôt la bande des assassins égorgeoit le créancier, quoique très-orthodoxe; le débiteur ainsi libéré partageoit avec elle les dépouilles, et la menoit ensuite au pillage de la maison qu'avoit habitée la victime.

1560. On ne songeoit même pas à réprimer ces désordres. Le parlement étoit livré tout entier à ses querelles domestiques. La cour fermoit les yeux sur les effets d'une fermentation qui étoit son ouvrage. Elle étoit d'ailleurs en proie à des inquiétudes d'un autre genre : la santé du roi faisoit craindre que sa fin ne fût prochaine. Ses médecins furent d'avis que, durant l'hiver, il allât respirer l'air salubre des environs de Blois. La cour se mit en route pour s'y rendre. Elle fut devancée par un bruit absurde, et qui n'en occasionnoit pas moins les plus vives alarmes : le roi, dit-on, avoit la lèpre, et n'en pouvoit guérir s'il ne se baignoit dans du sang tiré des veines de l'enfance. Des émissaires, mystérieusement répandus dans tous les villages, à vingt lieues à la ronde de

Blois, faisoient sans s'expliquer, une liste des enfans les plus beaux et les plus sains, d'autres venoient bientôt révéler le prétendu secret, et promettoient, pour de l'argent, aux familles de faire effacer les noms de leurs enfans de la liste fatale. En un moment, les villages et les bourgs furent désertés. On chercha vainement les auteurs de cette intrigue. On n'en put prendre qu'un seul qui, dans les tourmens même de la question, ne cessa d'affirmer qu'il avoit suivi les ordres du cardinal de Lorraine. Les calvinistes, dans une foule de libelles, dirent que les Guises qui se supposoient descendus de la seconde race de nos rois, et se proposoient de revendiquer la couronne, semoient cette imposture pour rendre odieux les Valois, et disposer les esprits à une révolution. Cette inculpation, vraie ou fausse, ne laissa pas de s'accréditer. Le cardinal de Lorraine, avec plus de vraisemblance, soutint que cette calomnie étoit de l'invention des calvinistes, qui, trouvant le gouvernement opposé à leurs innovations, projetoient d'en changer la forme, et de morceler la France en petites républiques, sur le modèle de Genève et de Berne; il fit rendre un édit plus rigoureux que les précédens contre les assemblées des novateurs où l'on se permettoit, disoit-on, des propos dif- 1560.

1560. famatoires contre la majesté royale. La loi prononçoit les derniers supplices contre quiconque y assisteroit, et promettoit trois cents écus de récompense aux dénonciateurs.

Tout concouroit à redoubler la haine que portoit la cour aux protestans, et la terreur que leur secte lui inspiroit. Un courrier qui apportoit au roi des avis importans fut assassiné et dévalisé aux portes de Blois. Peu de jours après, un messager de l'inquisition, chargé d'une dépêche de Démocharès pour le cardinal de Lorraine, éprouva le même sort. Enfin, de tous les pays voisins de la France, le gouvernement recevoit la nouvelle d'une conspiration de ces sectaires prête à éclater dans son sein. Et en effet la Renaudie, en sortant du conciliabule de La Ferté, avoit parcouru la Suisse, une partie de l'Allemagne, et s'étoit rendu à Lyon, où il avoit donné rendez-vous aux personnes qui formoient son conseil. Ils convinrent de former à Nantes, pour le premier de février, une assemblée où seroient convoqués, en grand nombre, des représentans de toutes les provinces du royaume. Ils s'y trouvèrent dans la maison d'un gentilhomme de Bretagne, nommé la Garaye. La Renaudie prononça une violente diatribe contre les Guises, et dit qu'ils aspiroient à la couronne.

« Déjà l'on débite dans les rues qu'ils sont les 1560.
» descendans de Charlemagne, que les Capé-
» tiens sont des usurpateurs. Si cette fable
» s'accrédite, un oracle de Rome fera le reste,
» et vous pensez bien qu'il ne se fera pas long-
» temps attendre. La consultation que l'église
» réformée a prise, et qui est signée par les
» plus célèbres théologiens et jurisconsultes de
» l'Europe (1), nous autorise à nous saisir des
» Guises, morts ou vifs, et, dans ce dernier
» cas, à faire instruire leur procès. Mais tâchons
» d'éviter tout ce qui auroit un air de violence.
» Députons vers le roi pour lui demander ou
» le libre exercice de notre religion, ou la con-
» vocation des Etats-Généraux; et, pour garan-
» tir nos députés des voies de fait auxquelles
» ils seroient manifestement exposés, donnons-
» leur une escorte qui opère leur sûreté. Si
» les Guises leur ferment l'accès du trône,
» que ces étrangers soient arrêtés à l'instant,

(1) Elle avoit été rédigée, à ce que l'on croit, par François Hotman, fils d'un conseiller au parlement de Paris, et l'un des premiers jurisconsultes de son siècle; par Spifame, d'abord conseiller au même parlement, puis évêque de Nevers, enfin ministre à Genève; par Théodore de Bèze, le meilleur écrivain de la secte, et par Calvin lui-même.

1560 » et réservés aux derniers supplices, s'ils se » mettent en défense, qu'on en délivre la pa- » trie; mais protestons de vive voix et par » écrit, de respecter la famille royale. » Ce qui fut fait. On décida que la Renaudie, sous un chef qu'on ne nommoit point, assembleroit cinq cents gentilshommes à cheval, mille à douze cents fantassins pris dans toutes les provinces de la France, qu'ils auroient trente chefs expérimentés, et que le 10 mars, ils seroient tous réunis dans les environs de Blois. Les provinces furent ensuite départies entre les principaux gentilshommes. Chacun d'eux, en s'éloignant pour l'exécution projetée, se substitueroit un ou plusieurs lieutenans, qui, dès qu'elle seroit achevée, armeroient le peuple, s'empareroient des villes dans les lieux où ils seroient les plus forts, videroient les caisses publiques, et feroient en sorte qu'il ne passât aux Guises, ni troupes, ni argent. Cette délibération terminée, la Renaudie, déguisé sous le nom de la Forêt, vint à Paris pour en rendre compte au prince de Condé, et conférer avec le ministre Chandieu et les anciens de l'église réformée. Il se logea chez un avocat nommé Pierre des Avenelles, protestant, pauvre et tenant un hôtel garni pour la commodité de ceux de sa secte que leurs affaires appeloient

dans la capitale. Cet homme, voyant le concours de personnes qui affluoient chez la Renaudie, ne douta point qu'il ne se formât quelque grande entreprise, et voulut s'en éclaircir. Il fit part de ses conjectures à la Renaudie, qui, le voyant à moitié instruit de son secret, jugeant qu'il y auroit du danger à lui en taire le reste, et d'ailleurs ayant besoin de sa maison, lui découvrit le projet à l'exception de quelques circonstances secrètes qui n'étoient connues que d'un petit nombre de conjurés. L'avocat, quel que fût son motif, révéla tout aux Guises. Le cardinal de Lorraine, saisi de frayeur, vouloit qu'on dissipât la conjuration. Rien n'étoit plus facile, dès qu'elle étoit éventée. Le duc de Guise, au contraire, fit décider qu'on la laisseroit éclater, afin de porter aux protestans un coup mortel en les privant de leurs chefs. Les Guises firent partir le roi pour Amboise, où il y avoit un château fortifié. Le duc se fit nommer lieutenant-général du royaume. Par son conseil et celui du cardinal de Lorraine, Catherine engagea les trois frères Châtillon, l'amiral, d'Andelot, et le cardinal de Châtillon à se rendre à la cour. Quoique partisans déclarés du calvinisme, et amis inséparables du prince de Condé, ils n'avoient pas pris une part directe à la conjuration, sur la-

1560.

1560. quelle néanmoins il ne paroît pas douteux qu'ils n'eussent été consultés. A l'exemple du roi de Navarre et du connétable, ils attendoient sans doute l'événement pour se déclarer. Ils vinrent avec assurance. Catherine leur exposa le danger dont on étoit menacé; puis, s'adressant à l'amiral, le pria de lui déclarer avec franchise la cause du mal, et de lui en indiquer le remède. Il répondit que la cause du soulèvement qu'on craignoit ne pouvoit être que l'imprudence avec laquelle on réduisoit une multitude de sujets à opter entre ce qu'ils croyoient devoir à Dieu, et la soumission qu'ils devoient au roi; que le nombre des réformés étoit si grand, et comprenoit des personnages si considérables, qu'on ne devoit point s'attendre qu'ils endurassent encore les traitemens qu'ils avoient essuyés sous le dernier règne, et que le moyen de conjurer l'orage étoit la publication d'une amnistie pour tout ce qui concernoit le protestantisme. Cette proposition, ayant été faite au conseil, y fut tellement appuyée, que les Guises n'osèrent la contredire. Ils se contentèrent d'exiger que la loi fût rédigée de manière à sauver les apparences de l'autorité. Ils obtinrent ce point. En ordonnant que toutes les procédures commencées sur le fait de la religion fussent anéanties, on excepta celles qui con-

cernoient les prédicans, ou les gens qui, sous 1560.
prétexte de religion, auroient conspiré contre le roi, sa famille, les princes de son sang, ses principaux ministres, et ceux qui avoient assassiné ses courriers, ou arraché violemment quelques prisonniers des mains de la justice. Comme on prévoyoit que le parlement feroit difficulté d'enregistrer cette amnistie, on lui permit d'y apposer sur ses registres, et même dans l'exécution, telles modifications qu'il jugeroit convenables, mais sans en laisser rien transpirer. On lui apprit le motif qui faisoit désirer ce secret, en lui révélant la conspiration qui venoit d'être découverte. Le parlement eut la foiblesse de se prêter à cette misérable supercherie. L'édit fut publié le 11 de mars.

La veille, les principaux conjurés s'étoient assemblés au château de la Frédonnière, près de Blois. Le déplacement de la cour, et d'autres indices, leur apprirent qu'ils étoient découverts ; ils n'en résolurent pas moins de poursuivre leur entreprise. Ils en différèrent l'exécution de quelques jours, parce que les troupes qui devoient les joindre étoient encore en marche. Le prince de Condé venoit d'arriver à Amboise avec ses gentilshommes, au nombre desquels étoit le jeune Ferrière-

1560. Maligni, qui devoit introduire soixante soldats déterminés dans la ville, et en cacher dans le château trente autres, à la tête desquels il poignarderoit le duc de Guise de sa propre main. Condé, en entrant au château, reconnut qu'il étoit suspect. Les espions du duc de Guise l'ayant instruit de toutes les mesures projetées par les conspirateurs, il avoit fait ses dispositions pour les bien recevoir, et même pour les attaquer. Ne pouvant se dispenser d'employer le prince de Condé, il le fit surveiller, ainsi que les Châtillons. Il chargea le duc de Nemours de marcher de nuit contre le baron de Castelnau qui étoit dans le château de Noizai, à deux lieues d'Amboise, et qui commandoit les troupes de Gascogne et du Béarn. Ces troupes découragées par la très-grande supériorité de leurs ennemis, contraignirent leur chef d'entrer en conférence avec le duc de Nemours. Castelnau dit que leur dessein n'étoit que de présenter une requête au roi pour l'instruire des complots de deux étrangers qui avoient déjà usurpé son autorité, et qui poussoient plus loin leurs prétentions. Nemours répondit que ce n'étoit pas à main armée qu'on présentoit des requêtes. Castelnau prétendit ne les avoir prises que pour se frayer l'accès au trône;

que ses compagnons et lui avoient le projet de présenter leur supplique à genoux. En ce cas, repart Nemours, déposez vos armes; je vais vous conduire aux pieds du roi, et vous aurez toute liberté de vous expliquer en sa présence. Ils prirent ce parti, n'en pouvant prendre un meilleur, et furent menés à Amboise, où on les mit en prison. Les autres capitaines employés par le duc de Guise, surprirent également diverses bandes de conjurés. On emprisonnoit les plus apparens. Les simples soldats et les bas-officiers étoient jugés prevôtalement et pendus sur l'heure. La Renaudie, en courant de tout côté pour réunir ses troupes en corps d'armée, fut rencontré dans la forêt de Château-Renaud, par son cousin le jeune Pardaillan, qui courut sur lui le pistolet à la main. La Renaudie lui passa son épée au travers du corps. Un page de Pardaillan tua la Renaudie d'un coup d'arquebuse. Le corps, apporté dans Amboise, fut attaché à une potence sur le pont. Après ce coup décisif, on pensa qu'il convenoit de laisser aux autres conjurés les moyens de s'échapper. Le chancelier remontra que la plupart de ceux qui remplissoient les prisons d'Amboise, étoient des gens crédules trompés par les ministres protestans, qui leur avoient fait croire qu'il 1560.

1560. ne s'agissoit que de présenter, en posture de supplians, une requête au roi, et qu'il seroit digne de la bonté du prince d'accorder des lettres de rémission à tous ceux qui se retireroient paisiblement. Les Guises se rangèrent à cet avis, d'autant plus volontiers que le jeune monarque montroit de l'inquiétude et du chagrin. Il avoit répandu des larmes, et dit en présence du cardinal de Lorraine: « Quel mal ai-je donc fait à mon peuple pour » qu'il en veuille à mes jours? Je veux en- » tendre ses plaintes, et lui rendre justice. » On me dit que votre frère et vous, êtes » seuls les objets de sa haine; il faudroit que » vous fussiez éloignés pour un temps, afin » que je pusse connoître si c'est à vous ou à » moi qu'on en veut. » Après la publication de l'amnistie, les Guises dispersèrent, dans les environs, la plus grande partie des forces qu'ils avoient rassemblées. Cette confiance pensa leur être fatale. Quatre chefs, qui conduisoient les milices de trois églises réformées, complotèrent d'attaquer la ville pendant la nuit; mais ils réglèrent mal leur marche, n'arrivèrent qu'au lever du soleil, et furent obligés de se retirer après quelques attaques infructueuses. Les Guises, dès ce moment, regardèrent l'amnistie comme non

avenue. La ville d'Amboise étoit remplie de prisonniers. Les deux frères firent attacher à des potences, ou noyer dans la Loire, les soldats pris les armes à la main. Ils réservèrent les capitaines et les gens de marque aux tourmens de la question, pour en arracher, s'il se pouvoit, les noms des principaux moteurs du complot. Un de leurs plus dangereux ennemis s'évada : le jeune Ferrière-Maligni, parent du prince de Condé, sachant que la Bigne, secrétaire de la Renaudie, avoit été fait prisonnier, ne douta point que cet homme, instruit de tous les détails du complot, ne les révélât; effectivement, il n'y manqua point, et déclara que le chef muet qu'on désiroit surtout connoître, étoit le prince de Condé; et même, soit que la chose fût véritable, ou qu'il l'inventât pour plaire à ceux dont dépendoit sa vie, et qui avoient intérêt de ne point paroître les véritables objets de la conjuration, il dit qu'on devoit égorger le roi, ses trois frères, les deux reines, réduire la France en cantons comme la Suisse, ou élire un autre roi, qui aboliroit la catholicité, puis laisseroit tellement borner son pouvoir, qu'il seroit toujours dans la dépendance des chefs du calvinisme. Le duc de Guise pensa qu'on devoit ensevelir dans l'oubli

1560. ce commencement de preuves acquises contre un prince du sang, preuves qu'on ne pourroit jamais compléter; mais le cardinal de Lorraine, échauffé par l'idée du péril qu'il avoit couru, fit prévaloir l'avis contraire. Le roi fait défense au prince de sortir d'Amboise, le mande à son lever, et lui dit qu'il est désigné par plusieurs témoins comme l'auteur de la révolte; que si ce fait est vrai, il apprendra ce qu'il en coûte pour s'attaquer à un roi de France. Condé, avec un grand sang froid, demande que le conseil soit assemblé, que tous les princes du sang, tous les grands, et tous les ambassadeurs étrangers qui se trouvent à la cour, y soient invités, afin que sa justification soit publique comme l'accusation. Il y paroît avec assurance, s'y défend de même, et termine son apologie en disant que si quelqu'un ose se présenter pour l'accuser d'avoir excité les peuples à la révolte, il oubliera sa qualité de prince du sang pour le combattre avec des armes égales. Le duc de Guise, que ce défi sembloit regarder, déclara qu'il étoit si convaincu de l'innocence du prince, que s'il s'offroit des accusateurs, il demandoit à lui servir de second. Le roi ne décida rien. Le cardinal de Lorraine n'en fut que plus ardent à poursuivre ses recherches.

Deux capitaines chargèrent le prince de Condé 1560.
dans les tortures; mais personne n'impliqua, dans cette affaire, le roi de Navarre, que le cardinal eût bien voulu trouver coupable. Le baron de Castelnau-Chalosse, le plus distingué de tous les prisonniers, par la naissance et le mérite, amené devant ses juges, réclama la promesse qui avoit été faite à lui et à ses compagnons, de les conduire en toute sûreté aux pieds du trône. Le duc de Nemours en convenoit. Les Guises firent décider par un conseil de guerre, qu'il avoit excédé ses pouvoirs. On produisit ce jugement à Castelnau, qui le traita de supercherie et de trahison. Menacé de la torture, il parut se troubler: « Comment donc, baron, lui dit le duc de » Guise, il semble que vous ayez peur! Je » ne m'en défends point, répond Castelnau; » quel homme, s'il n'est privé de sens, n'en » auroit point, en se voyant sans défense, à » la discrétion d'ennemis altérés de son sang? » Mais rendez-moi mes armes, et tenez-moi » le même langage. » Il soutint n'avoir fait que remplir un devoir, en s'efforçant de mettre fin à la tyrannie des Guises. Le chancelier lui ayant parlé de ses opinions religieuses: « C'est vous, lui dit-il, qui m'y avez » affermi. Malheureux! faut-il que pour ache-

1560. » ter la faveur d'un homme, qui, peut-être,
» vous méprise, vous trahissiez votre cons-
» cience? » Olivier, confondu, rougit, et n'eut
rien à répondre. Peu de jours après il mourut
de honte et de douleur. L'intrépidité de l'accusé intéressa pour lui plus d'un grand seigneur; entre autres le duc d'Aumale, frère des Guises; Catherine de Médicis se joignit à eux pour implorer la clémence du roi en faveur de l'accusé. François se montra inflexible. Castelnau porta sa tête, avec intrépidité, sur l'échafaud. D'autres chefs subirent le même sort. Un d'eux, trempant ses mains dans le sang de ses compagnons qu'on venoit d'exécuter, les leva vers le ciel, et s'écria: « Grand Dieu! c'est le sang de tes enfans; » tu en tireras vengeance. » La cour assistoit à ces horribles spectacles. Depuis le mouvement de guerre civile qu'on vient de voir, c'étoit là presque son unique amusement, et l'on avoit l'attention de diversifier chaque jour les scènes tragiques; les frères du roi, encore dans l'enfance, et toutes les dames y assistoient. La seule Anne d'Est, mère des Guises, n'en pût soutenir l'horreur. La première fois qu'elle s'y trouva, elle poussa un cri lugubre et s'enfuit précipitamment. Catherine de Médicis l'alla voir, et la trouvant baignée de larmes, lui en

demanda la cause. « Ah ! Madame, répondit- 1560.
» elle, ne voyez-vous pas quels nuages de
» haine, de sang et de vengeance s'amassent
» sur la tête de mes enfans ? » Le prince de Condé qu'entraînèrent malgré lui, sur la place, de perfides amis, chargés d'épier sa contenance, y laissa voir une altération sensible. On la lui reprocha. Il ne se défendit point de la douleur que lui causoit la perte de tant de braves officiers qui avoient bien servi l'Etat, et qui eussent pu le servir encore. Il ne concevoit pas, ajouta-t-il, comment aucun des ministres du roi n'avoit le courage de l'avertir qu'on le privoit ainsi des plus fermes appuis de sa couronne.

On ne doutoit point que son frère aîné, le roi de Navarre, n'eût trempé dans le complot, et le cardinal de Lorraine en cherchoit avidement les preuves. Antoine, sous de frivoles prétextes, avoit envoyé à la cour de France un de ses secrétaires. Les papiers de cet homme furent visités, mais fort légèrement, celui qu'on chargea de cette commission n'étant pas d'humeur à se commettre avec le premier prince du sang. On députa vers lui pour savoir ce qu'on pensoit à sa cour des affaires présentes. Mais Antoine, aussi dissimulé que ceux qui cherchoient à le pénétrer, n'eut pas

1560. plus tôt appris l'issue de la conjuration, qu'il fit chasser par ses troupes un corps de religionnaires qui menaçoient Agen : les Guises feignirent de croire à sa sincérité.

Ils poussèrent plus loin la dissimulation à l'égard du connétable, qui avoit quitté Chantilli, où il tenoit une cour presque aussi nombreuse que celle du roi, pour s'approcher d'Amboise, sans doute dans l'intention d'être à portée de prendre un parti suivant les circonstances. On le chargea de rendre compte au parlement de la conjuration. Il y alla, le 28 mars, et dit que ce complot avoit été annoncé au monarque, de tout côté, depuis plusieurs mois; que cependant il y auroit succombé avec sa famille, s'il ne s'étoit trouvé, par hasard, en ce moment près de lui des serviteurs fidèles, qui avoient repoussé les séditieux: ceux-ci, ajouta-t-il, prétendoient n'en vouloir pas au roi, mais à quelques autres; il étoit néanmoins à craindre qu'à la fin ils ne se fussent attaqués à lui-même. Il est inutile de dire que cette relation déplut extrêmement aux princes lorrains. Ils publièrent, sous le nom de déclaration du roi, une narration beaucoup plus détaillée, dans laquelle ils annoncèrent que cette conspiration étoit l'ouvrage du calvinisme.

Le chef et les principaux ministres de la réforme, désolés de l'échec qu'ils venoient d'essuyer sous les murs d'Amboise, furent encore singulièrement mortifiés par la publication de cette déclaration qu'on envoya dans presque toutes les contrées de l'Europe. Ils se voyoient par là manifestement convaincus de dissimulation et de révolte. Ne pouvant excuser la conduite qu'on leur imputoit, ils la nièrent. Quoique leurs églises eussent fait les frais de l'armement, dressé la requête, nommé leurs députés, ils soutinrent que ce n'étoit qu'une affaire purement civile, dont l'objet avoit été le bien de l'Etat et la destruction de la tyrannie des Guises. 1560.

Cette conjuration d'Amboise avoit produit une commotion presque générale. La Normandie, qui renfermoit plusieurs églises protestantes, étoit dans une extrême agitation. La reine-mère, du consentement des Guises, engagea l'amiral Coligni à se transporter dans cette province, muni d'une commission spéciale du roi, pour la pacifier. Médicis lui fit promettre de l'instruire avec franchise de la cause des troubles qui régnoient dans ce pays. Ce fut sûrement avec beaucoup de plaisir qu'il tint cette promesse ; il lui manda s'être assuré que tout le mal provenoit de la haine qu'on

1560. portoit au duc de Guise et au cardinal de Lorraine; que, pour le faire cesser, il falloit qu'elle prît les rênes de l'administration; que, par sa douceur accoutumée, elle ramenât les esprits effarouchés par une rigueur excessive; surtout qu'elle fît ponctuellement exécuter les édits qui auroient été promulgués; car il devoit l'avertir que celui du mois de mars qui accordoit une amnistie n'avoit pas reçu d'exécution. Cette lettre, jointe aux avis qu'on recevoit des provinces méridionales, où tout étoit en feu, détermina les Guises à ordonner l'élargissement de tous les prisonniers pour cause de religion.

Le séjour d'Amboise déplut à la cour; elle se trouvoit trop resserrée dans le château; la ville d'ailleurs, théâtre de tant de supplices, étoit devenue un lieu d'infection; elle se rendit à Tours, et alla se loger dans l'abbaye de Marmoutiers, qui appartenoit au cardinal de Lorraine, et n'étoit pas encore renfermée dans l'enceinte des murailles. Le capitaine Antoine de Richelieu, dit le Moine, parce qu'il avoit d'abord embrassé cette profession qu'il quitta bientôt pour prendre celle des armes, fut seul laissé dans la ville avec une compagnie d'arquebusiers à cheval, qui faisoient depuis peu partie de la maison militaire du roi. Ce capitaine

grand admirateur du maréchal de Brissac, 1560.
sous lequel il avoit servi en Italie, ayant été chargé de former cette compagnie, suivit le plan adopté par le maréchal pour le choix de ses gardes, sans songer qu'outre le scandale, il y avoit du danger à confier la personne du roi à des hommes perdus de débauches ou de crimes. Comme la ville de Tours étoit pleine de calvinistes, Richelieu pensa qu'on lui en pardonneroit le pillage. Pour le légitimer d'avance, il se permit les plus noirs artifices : entr'autres de faire chanter la nuit des couplets diffamans contre la reine-mère, le cardinal de Lorraine, les premiers personnages de la cour, et puis de dénoncer les plus riches bourgeois comme coupables de cette insolence; mais la calomnie fut découverte, et la ville préservée du sort qu'il lui préparoit. C'est de ce voyage qu'il faut dater la dénomination d'huguenots, donnée aux calvinistes; en voici l'origine : Il y avoit, disent quelques uns, dans la ville de Tours, une porte nommée Hugon, et flanquée de tourelles; les premiers réformés s'y assembloient de nuit, et de là leur vint le nom de *Huguenots* (1). La cour le trouva plai-

(1) D'autres donnent une étymologie différente à ce nom, devenu commun à tous les hérétiques, et le supposent

1560. sant, et l'adopta. Les réformés le prirent d'abord pour une injure, et finirent par s'en glorifier, le faisant dériver de leur attachement pour la postérité de Hugues Capet, que vouloient, suivant eux, anéantir les princes lorrains, qui avoient la prétention d'être issus de Charlemagne.

Le prince de Condé n'avoit point suivi le roi à Tours; il avoit demandé la permission d'aller régler quelques affaires dans un de ses domaines, promettant de revenir bientôt, et de ne plus quitter la cour qu'il ne fût pleinement justifié. A peine il fut parti, que le cardinal, prétendant avoir acquis de nouvelles preuves contre ce prince, proposa encore dans le conseil de l'arrêter et de lui faire son procès. Condé le sut, et se rendit à l'avis de Maligni l'aîné, qui l'exhortoit à se réfugier à la cour de Navarre.

Cette fuite alarma d'autant plus le gouvernement, que l'esprit d'indépendance se manifestoit ouvertement dans le midi. A Valence, à Montélimart et à Romans, le calvinisme étoit publiquement professé. Maugiron fut chargé de réprimer cette hardiesse : il ouvrit une négo-

fort antérieur à la réforme, comme nous l'avons dit, pag. 14 et 15 du troisième volume, règne de Charles VI.

çiation avec deux gentilshommes qui avoient amené des troupes à Valence, leur dit qu'il ne venoit que pour sauver la vie aux Dauphinois, ses compatriotes, leur persuada de se retirer dans leurs terres, où ils pourroient, sans éclat, exercer leur culte, et fit venir ensuite de Grenoble des juges qui condamnèrent à la potence les ministres, les diacres et les anciens des trois églises protestantes. Les plus riches bourgeois rachetèrent leur vie au prix de toute leur fortune. Ceux qui ne purent faire d'offres capables de tenter la cupidité, furent attachés au pilori, battus de verges, et les soldats pillèrent leurs maisons. Pour acquitter la paye des vainqueurs, on imposa des taxes, dont les catholiques ne furent point exempts. 1560.

Il n'y avoit pas moins d'agitation dans la Provence. On y comptoit jusqu'à soixante églises réformées. Paul de Richiend, seigneur de Mouvans, qui s'étoit signalé dans les guerres du Piémont, fut élu capitaine-général. A la tête de deux mille hommes, il pilla, dans les campagnes et les gros bourgs, tous les ornemens des églises. On fit marcher contre lui des troupes fort supérieures aux siennes; néanmoins, il se retrancha si bien, qu'on n'osa l'attaquer, et qu'on fut obligé de capituler avec lui, et de lui accorder la permission de

1560. se retirer, et la liberté d'avoir chez lui un prêche. Il congédia presque toutes ses troupes. Le baron de la Garde, contre la foi du traité, essaya de l'enlever; mais il fut enlevé lui même par Mouvans, qui eut la générosité de le relâcher, et qui se retira ensuite à Genève. Le duc de Guise, touché de son courage, lui envoya, dit-on, demander son amitié; il répondit qu'il se tiendroit fort honoré de celle du duc, si le duc avoit la force de renoncer à l'autorité qu'il usurpoit sur les princes du sang; mais qu'aussi long-temps qu'il la garderoit, il auroit pour ennemi Mouvans, pauvre gentilhomme. Dans le Languedoc, les protestans étoient les plus forts : en plusieurs endroits de la province, surtout dans les Cévennes, leur culte s'exerçoit en plein jour, et à des heures fixes. Le duc de Guise craignit que la présence du prince de Condé ne vînt opérer une révolution dans le Midi : il prit, de ce côté, les précautions qu'il jugea les plus convenables; mais la fermentation n'étoit pas moins grande dans la Guyenne, le Poitou, la Touraine, l'Anjou et la Normandie : les troupes réglées ne suffisoient pas pour contenir à la fois tant de provinces. Le cardinal de Lorraine vouloit qu'on y affermît le tribunal de l'inquisition, établi sous le dernier règne, et qu'on lui donnât même de l'extension.

Michel l'Hôpital débutoit alors dans le conseil. Il avoit paru d'abord au barreau avec tant d'éclat, que le lieutenant civil Morin lui avoit donné sa fille, et pour dot, une charge de conseiller au parlement. Ses grandes qualités ne le préservèrent point des foiblesses de l'ambition. Sa conduite ne fut pas toujours conforme à ses principes. On est faché de trouver son nom dans la plupart des commissions substituées par François I (1) et Henri II aux tribunaux ordinaires. Cependant, il est juste de faire observer qu'on le vit se déporter, dans une circonstance où l'on vouloit qu'il s'écartât, au fond comme dans la forme, des sentiers de la justice ; il eut, avec le parlement, des querelles dans lesquelles le bon droit ne fut pas toujours de son côté. Le roi, par une charge de maître des requêtes, le retira d'une compagnie qui le voyoit avec déplaisir dans son sein. Il loua un peu trop le cardinal de Lorraine. Le talent de la poésie latine contribua beaucoup à sa haute fortune, en lui procurant de l'accès auprès de Marguerite, sœur de Henri II, princesse qui, à l'exemple de la célèbre Marguerite, sa tante, cultivoit les lettres, et protégeoit ceux qui s'y livroient avec quelques succès. Il venoit de 1560.

(1) Malgré son serment. Vol. III, pag. 125.

1560. succéder au chancelier Olivier : il était au moment de sa nomination, président de la chambre des comptes, et fut présenté par la reine-mère. Les Guises consentirent à ce choix, parce qu'ils avoient beaucoup contribué à son avancement, et qu'il n'avoit cessé de leur prodiguer la louange dans ses vers. Catherine, en lui mandant par un billet secret qu'il lui devoit sa dignité, exigea qu'oubliant tout engagement antérieur, il ne s'attachât qu'à elle et à ses fils. Dans la conjoncture actuelle, le nouveau chancelier, voyant presque tout le conseil adopter l'avis du cardinal de Lorraine sur les moyens d'extirper le calvinisme, n'osa s'y opposer d'une manière directe ; il dit que si l'inquisition avoit pu s'établir efficacement en France, vingt ans plus tôt, la réforme ne s'y fût pas introduite ; qu'on avoit droit du moins de le présumer ainsi en se rappelant ce qui s'étoit passé en Espagne et dans une portion de l'Italie; mais qu'en l'état malheureux où se trouvoit le royaume, il falloit user de quelques ménagemens, et dérober avec adresse au public le but qu'on se proposoit ; que le seul mot d'inquisition pouvoit révolter tous les esprits ; qu'à la première nouvelle qui s'étoit répandue parmi les Napolitains, que Charles-Quint vouloit les soumettre à ce tribunal, cinquante

promettre d'examiner les remontrances, et de donner, s'il y avoit lieu, une déclaration sur son édit. La cour ordonna d'enregistrer *provisoirement, et jusqu'à ce qu'autrement en eût été pourvu par le roi.* Plusieurs évêques continuant de résider à Paris, au mépris de la loi, le parlement leur fit, par ses huissiers, enjoindre de se rendre dans leurs diocèses. 1560.

Leur présence y étoit fort nécessaire pour retenir le peuple dans la religion catholique. En plusieurs villes de la Normandie, à Caen, à Saint-Lô, à Dieppe, les ministres prêchoient publiquement. A Rouen, quelques magistrats calvinistes empêchèrent de suivre cet exemple, et conseillèrent de temporiser. Cette prudence déplut à la multitude; un maître d'école de cette ville, qui avoit quelque temps séjourné en Allemagne, causa un grand plaisir au peuple, en faisant annoncer qu'il prêcheroit en plein champ. Il eut une foule d'auditeurs, conseilla ouvertement la révolte, prophétisa, feignit des convulsions, à peu près pareilles à celles qui, dans le dernier siècle, amusoient la canaille au cimetière de Saint-Médard. Il fut pris, condamné au feu, et s'approcha du bûcher avec beaucoup de sang-froid; plusieurs de ses disciples étonnés de ne l'en pas voir sortir sain et sauf, comme il s'en étoit vanté

1560. fois des lettres d'abolition qu'ils n'avoient point sollicitées, comptoient au moins sur la tolérance pour leur culte; et le nouvel édit en punissoit l'exercice comme le dernier des crimes; car ils ne pouvoient y vaquer sans se trouver à de nombreuses assemblées. Les catholiques ne voyoient dans l'édit qu'un remède insuffisant contre l'extension de l'hérésie. Il ordonnoit bien la résidence aux évêques; mais nous avons vu que, sans une réforme dans le clergé, cette résidence étoit impossible pour plusieurs. Les présidiaux, ajoutèrent-ils, n'ont pas assez d'autorité pour extirper l'hérésie; que feront-ils dans les villes où les sénéchaux et les baillis la protègent et en sont eux-mêmes atteints? Ils seront d'ailleurs retenus par des liens d'amitié, de parenté, par la crainte de s'attirer la haine des familles puissantes de leur ressort. Les parlemens ne pouvoient souffrir qu'on leur enlevât la justice criminelle en érigeant les présidiaux en autant de cours souveraines. Celui de Paris, qui avoit eu de violens démêlés avec l'Hôpital tandis qu'il étoit président de la chambre des comptes, ne vit dans ce coup porté à sa juridiction qu'un trait de vengeance. Il adressa des remontrances au roi, à qui l'on fit répondre qu'il vouloit être obéi, qu'il exigeoit que l'édit fût enregistré sans réserve, et

promettre d'examiner les remontrances, et de donner, s'il y avoit lieu, une déclaration sur son édit. La cour ordonna d'enregistrer *provisoirement, et jusqu'à ce qu'autrement en eût été pourvu par le roi.* Plusieurs évêques continuant de résider à Paris, au mépris de la loi, le parlement leur fit, par ses huissiers, enjoindre de se rendre dans leurs diocèses. 1560.

Leur présence y étoit fort nécessaire pour retenir le peuple dans la religion catholique. En plusieurs villes de la Normandie, à Caen, à Saint-Lô, à Dieppe, les ministres prêchoient publiquement. A Rouen, quelques magistrats calvinistes empêchèrent de suivre cet exemple, et conseillèrent de temporiser. Cette prudence déplut à la multitude; un maître d'école de cette ville, qui avoit quelque temps séjourné en Allemagne, causa un grand plaisir au peuple, en faisant annoncer qu'il prêcheroit en plein champ. Il eut une foule d'auditeurs, conseilla ouvertement la révolte, prophétisa, feignit des convulsions, à peu près pareilles à celles qui, dans le dernier siècle, amusoient la canaille au cimetière de Saint-Médard. Il fut pris, condamné au feu, et s'approcha du bûcher avec beaucoup de sang-froid; plusieurs de ses disciples étonnés de ne l'en pas voir sortir sain et sauf, comme il s'en étoit vanté

1560. devant eux, furent pendus un instant après sa mort.

Coligni, qui commandoit en Normandie, paroissoit entrer dans les vues de la cour en calmant les esprits; mais, dans la vérité, il travailloit sourdement à la propagation du calvinisme; il conféroit avec les ministres, et les encourageoit à profiter des circonstances pour le consolider.

Catherine les rechercha de son côté, pour tâcher de se rendre importante, et contraindre les Guises à la compter pour quelque chose. Elle demanda des renseignemens aux ministres de la réforme, sur la conjuration d'Amboise. Le fils d'un marchand de pelleteries, nommé Le Camus, lui remit directement un mémoire sur cet objet. Il fut aperçu par Marie Stuart, qui servoit d'espion à ses oncles. Catherine, déconcertée de cet incident, remit le paquet à sa bru, pour le porter au cardinal de Lorraine, en disant qu'elle ignoroit d'où il lui venoit. Le Camus fut arrêté; mais l'appareil même du supplice ne put lui arracher les noms de ceux qui l'avoient chargé de ce message. On se contenta de le retenir en prison. Catherine, craignant que cette aventure ne laissât aux princes lorrains quelque fâcheuse impression sur son compte, commit, pour l'effacer, une

bassesse et une perfidie : ils étoient persuadés 1560.
que les Montmorencis et les Châtillons avoient ourdi la conjuration d'Amboise, quoique les témoins ne les en eussent aucunement chargés. Pour leur procurer quelques lumières à cet égard, Catherine attira dans son cabinet La Planche, fils du confident et du conseil principal de Montmorenci. Le cardinal étoit caché dans une garde-robe, d'où il pouvoit tout entendre. Médicis conjure avec instance le jeune homme de lui déclarer sans détour la vraie cause des troubles et les moyens de les apaiser. Il croit que la reine-mère, dégoûtée des Guises, songe à se tourner du côté de leurs adversaires, et répond que les querelles religieuses n'ont été que le prétexte de ces troubles ; que les grands s'étoient armés pour combattre les Guises, et que la tranquillité ne renaîtroit qu'après leur expulsion du ministère. Catherine lui fait des questions insidieuses auxquelles il ne donne pas les réponses qu'elle désire. Alors, elle lui reproche aigrement de déguiser la vérité, d'avoir trempé lui-même dans la conjuration d'Amboise, et déclare qu'il n'obtiendra sa grâce qu'en livrant à la justice trois conjurés qu'elle désigne. Il répond qu'il ne fera jamais ni le métier d'archer de la maréchaussée, ni celui d'espion. Catherine rougit, et le fait

1560. arrêter. Interrogé dans les formes, il se défend si bien, qu'au bout de quatre jours on lui rend sa liberté.

Après avoir vu deux reines de France exercer l'espionnage au profit des Guises, on ne s'étonnera pas tant qu'un maréchal de France se chargeât de la même fonction : Saint-André, quoique déclaré pour la maison de Lorraine, conservoit avec les princes du sang toutes les bienséances qu'exigeoient et leur naissance et les liaisons qu'il avoit eues avec eux. Les princes lorrains se servirent de lui pour connoître ce qui se passoit à la cour d'Antoine. Le maréchal, prétextant des affaires de famille, se rendit pour quelques jours dans ses terres, situées près de Nérac, où résidoit le roi de Navarre, et obtint de ce prince la permission d'aller lui offrir ses respects. Le prince de Condé devina l'objet de sa visite, et lui reprocha cette bassesse. Saint-André ne put manquer d'apprendre à la cour de Navarre une grande partie des choses dont il avoit ordre de s'informer, puisque c'étoit là le rendez-vous de tous les ennemis du gouvernement. L'aîné Maligni, l'âme du parti calviniste, avoit engagé toutes les églises à envoyer des représentans aux deux princes pour demander qu'ils se déclarassent les chefs de la réforme, et les menacer d'en

choisir d'autres s'ils refusoient de l'être. En 1560.
remplissant leur mission dans la cour de Navarre, ces envoyés tracèrent du duc de Guise et du cardinal de Lorraine un portrait hideux, qui fut répandu dans le public par la voie de l'impression. Le greffier en chef du parlement de Paris, Jean Du Tillet, fit à cette occasion un traité qu'il intitula, *Eclaircissement sur la majorité des rois*, pour établir que François, âgé de seize ans, avoit le droit de gouverner par lui-même, et de s'aider des conseils de qui bon lui sembloit. Cet ouvrage fut très-utile aux Guises. Les protestans y répondirent; mais le public, en général, n'accueillant point leurs réponses, ils revinrent aux satires et aux libelles. Il en parut un sanglant intitulé, *Le Tigre*, où l'on racontoit l'histoire des amours du cardinal de Lorraine, avec une grande dame, sa proche parente, qui manqua d'en mourir de rage. L'auteur ne fut point connu; mais on saisit le libraire qui le débitoit. Le peuple l'arracha des mains de ceux qui l'emmenoient, pour immoler lui-même la victime. Un marchand de Rouen, qui, pour son malheur, se trouvoit à Paris, essaya de calmer l'emportement de la multitude; elle le traîna en prison, et les juges, pour plaire au cardinal, se souillèrent de la plus cruelle et de la

1560. plus infâme iniquité : ils le firent pendre à la même potence que le libraire.

Malgré ce dévouement de la populace de Paris, les Guises, sachant que tout fermentoit dans les provinces, jugèrent à propos de s'entourer de toutes les forces du royaume, et de mettre fin à une guerre assez peu active, qu'ils soutenoient en Ecosse. Ce pays, réuni à la France, continuoit de se régir par les maximes du gouvernement féodal. Tous les grands intérêts se traitoient dans des assemblées nationales. C'étoit en une de ces assemblées que l'union de Marie Stuart avec le dauphin, (depuis François II), avoit été résolue. Les Ecossois s'en repentirent aussitôt. Le gouvernement anglois, pour désunir les deux nations, sema en Ecosse la doctrine de Calvin, qui, en peu d'années, fut adoptée par le tiers de la population du royaume. La régente, Marie de Lorraine, avoit trop peu de forces et d'autorité pour arrêter ce torrent. Les Guises l'entreprirent, et crurent même la circonstance propice pour unir irrévocablement l'Ecosse à la couronne de France. Ils portèrent leurs vues encore plus loin; car Elisabeth ayant été déclarée bâtarde, par un acte parlementaire, sous le dernier règne, acte, dont elle n'avoit pas même osé demander la révo-

cation, depuis qu'elle étoit sur le trône, il s'ensuivoit que Marie Stuart avoit autant de droit à l'Angleterre qu'à l'Ecosse. François II et elle joignirent en conséquence à leurs armes celles d'Angleterre et d'Irlande, et prirent le titre de souverains de ces deux royaumes. Ce fut là l'origine de la haine implacable que voua Elisabeth à l'infortunée Marie Stuart. Jacques Hamilton avoit été nommé régent d'Ecosse après la mort du dernier roi, Jacques V, dont il étoit le présomptif héritier, si Marie Stuart mouroit sans enfans. Il avoit beaucoup contribué au mariage de sa pupille, et s'étoit volontairement démis de la régence en faveur de la reine douairière. Mais quand il sut que la France envoyoit des troupes pour subjuguer l'Ecosse, il reprit le titre, les fonctions de régent, convoqua le ban, l'arrière-ban, et fit alliance avec Elisabeth, qui lui envoya une flotte chargée de soldats. Les François, commandés par La Brosse, vieux guerrier d'une grande réputation, et par Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, à l'approche de l'armée combinée d'Angleterre et d'Ecosse, se retirèrent dans la ville de Leit, qui, bien que sans fortifications régulières, étoit encore la meilleure place du pays. Ils y furent assiégés, et se dé-

1560.

1560. fendirent avec intelligence et intrépidité, repoussèrent un assaut, et réduisirent l'ennemi à les bloquer. Le duc de Guise, désespérant du succès de cette guerre, désira la terminer par un traité. Sa sœur, Marie de Lorraine, qui n'avoit pas été d'avis de cette expédition, mourut durant son cours; ce fut pour lui une raison de souhaiter plus vivement la paix. Elle fut bientôt conclue. On convint que le roi et la reine de France et d'Ecosse s'abstiendroient de prendre à l'avenir les titres de rois d'Angleterre et d'Irlande. Il fut publié une amnistie générale pour tous les Ecossois; la France et l'Angleterre retirèrent réciproquement leurs troupes de ce pays. Mais le gouvernement françois refusa de ratifier le traité, sous prétexte de quelque vice de forme; il n'en eut pas moins son exécution, si ce n'est sur un point: le roi et la reine de France continuèrent de prendre le titre ainsi que les armes de souverains d'Angleterre et d'Irlande. Elisabeth ne parut pas s'en apercevoir.

Débarrassés de cette guerre d'Ecosse, les Guises songèrent aux moyens de procurer de l'argent au trésor royal, pour se mettre eux-mêmes en défense. Ils n'osoient assembler ni les Etats-Généraux, ni même les notables; ils se bornèrent à convoquer un

conseil extraordinaire où furent appelés les 1560.
princes du sang, les grands officiers de la couronne, les conseillers d'Etat, les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, et les maîtres des requêtes. Cette assemblée elle-même n'étoit pas sans danger pour les princes lorrains. Afin de s'en garantir, ou de le diminuer, ils placèrent un grand nombre de troupes dans les environs de Fontainebleau, où devoit se tenir ce conseil extraordinaire, et ne mirent qu'un intervalle de trois semaines entre la convocation et l'ouverture de l'assemblée, afin de ne pas laisser aux malintentionnés le temps de se concerter. Une précaution semblable à celle-ci eût peut-être épargné à la France les désastres d'une révolution.

Le roi de Navarre et son frère, persuadés que ce conseil extraordinaire n'avoit été imaginé que pour les attirer à la cour et les arrêter, n'y vinrent point. Il s'ouvrit le 22 août. Coligni porta la parole au nom des protestans de Normandie, et remit au roi une requête de leur part, en disant qu'il avoit d'abord refusé de s'en charger, parce qu'elle n'étoit point signée; mais qu'on lui avoit répondu qu'elle le seroit par cinquante mille hommes, dès que les protestans auroient la liberté de s'assembler. Le roi la fit lire; il y étoit supplié

1560. de leur accorder la faculté d'exercer publiquement leur culte. Cette demande, et surtout l'espèce de menace faite en leur nom, par l'amiral, excitèrent un murmure presque universel. Le duc de Guise fit voir qu'afin d'assurer la tranquillité intérieure, il falloit au moins doubler ou tripler le nombre des troupes, si l'on ne trouvoit pas d'autre moyen que celui de la force pour dissiper les troubles.

Montluc, évêque de Valence, dit que tous les ordres de l'Etat étoient corrompus; que le peuple s'opposoit à la publication des édits, et repoussoit à main armée les officiers chargés de les exécuter; que les gens d'église étoient tombés dans un si grand mépris, qu'ils n'osoient presque plus avouer leur état; que les magistrats, chargés de faire exécuter les ordonnances contre les religionnaires, n'avoient d'autre soin que d'acquérir la bienveillance des grands, à qui la dépouille des malheureux étoit promise; que si, dans les diverses cours souveraines du royaume, il y avoit un brigand, un homme déshonoré, c'étoit celui-là qui sollicitoit et obtenoit une commission pour aller prendre des informations sur les lieux, et qu'il se servoit du manteau de la religion pour cacher les horreurs qu'il commettoit dans les provinces; que la plupart des évêques ne s'occupoient qu'à

recueillir leurs revenus, et les consumoient en 1560.
dépenses scandaleuses dans la capitale, tandis que le feu dévoroit leurs diocèses; qu'à l'exemple des cardinaux, quelques uns d'eux conféroient les bénéfices auxquels ils nommoient, à leurs cuisiniers et à leurs laquais; que c'étoit là les antagonistes qu'on opposoit à trois ou quatre cents ministres, sobres, laborieux, désintéressés, et dont les mœurs étoient pures; qu'il étoit ridicule de défendre la traduction des Psaumes en françois, et de s'opposer à ce que la nation comprît le sens des prières qu'elle adressoit à la Divinité; qu'il y avoit parmi les hérétiques des rebelles qu'il falloit exterminer; mais qu'il s'y trouvoit une multitude de personnes de bonne foi, et qu'on ne pouvoit, sans frémir d'horreur, voir des malheureux se présenter au bûcher le front serein, levant les yeux au ciel, et bénissant Dieu au milieu des flammes : il conclut en demandant un concile général. L'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, opina pour un concile national, ce moyen de terminer les querelles religieuses étant plus prompt, plus assuré, plus dépendant de la volonté du roi; il a, d'ailleurs, ajouta-t-il, déjà été annoncé par un édit. La parole du prince est engagée; en attendant, il faut ordonner aux évêques de rési-

1560. der, j'y comprends les prélats italiens qui possèdent un tiers des bénéfices de France. N'est-il pas absurde qu'on souffre que des charlatans, qui ne résident point parmi nous, qui n'ont le pouvoir ni la volonté de nous rendre aucun service, dévorent une partie de la substance du royaume? Il proposa ensuite la convocation des Etats-Généraux. « On ne manquera pas » de m'opposer que c'est une vieille institution » tombée en désuétude, qu'elle n'est propre » qu'à entraver l'autorité du roi, que, dans ce » moment de troubles et de division, elle » achèveroit de tout perdre. On citera ce qui est » arrivé sous le roi Jean : je répondrai qu'il n'y » a rien de si salutaire dont les hommes n'aient » abusé ; que nos maux, pour être grands, sont » loin d'approcher de ceux qui affligeoient la » France sous le roi Jean ; que les Etats furent » sans inconvénient assemblés dans la mino- » rité de Charles VIII ; qu'il y a bien moins » de danger sous un roi majeur. »

Coligni donne des éloges à ce discours, parle de l'intérêt qu'avoit le roi de vivre avec ses sujets comme un père au milieu de ses enfans, blâme l'augmentation faite à sa garde d'une compagnie d'arquebusiers, assure le monarque de l'amour des François, et dit que, si quelques uns des ministres éprouvoient leur

haine, ils devoient, pour la désarmer, montrer plus d'humanité, moins de défiance et de hauteur; que, chargé de découvrir la cause des troubles qui agitoient la Normandie, il avoit trouvé beaucoup d'animosité contre eux. Il fut d'avis d'assembler les Etats, de supprimer la nouvelle garde, de suspendre toute poursuite pour cause de religion jusqu'à la décision d'un concile général ou national, et de permettre l'exercice public de la réforme. 1560.

Quoique naturellement doux et réservé, le duc de Guise répondit avec vivacité. Il ne s'occupa que de ce qui l'intéressoit personnellement. « La nouvelle compagnie dont le roi avoit » cru devoir augmenter sa garde, n'écartoit » personne de sa présence, pas plus que les » anciennes; elle ne pouvoit porter ombrage » à ceux dont les intentions étoient pures. On » persuaderoit difficilement, après la conju- » ration de Blois, et les troubles élevés dans » quelques provinces, que tous les sujets du » roi lui étoient dévoués; l'assemblée actuelle » prouvoit même qu'on ne le croyoit pas; » c'étoit un prétexte usé d'alléguer qu'on » n'en vouloit qu'aux ministres; cette allégation ne pouvoit abuser que des esprits » simples et crédules; affoiblir la garde du » roi en ce moment, ce seroit le livrer aux

1560. » rebelles ; c'étoit aux théologiens à décider si un concile étoit nécessaire ; quant » à lui, tous les conciles du monde ne changeroient rien à sa foi ; par rapport aux » Etats-Généraux, il s'en remettoit à la » sagesse du monarque. » Tout emporté qu'il étoit, le cardinal de Lorraine sut mieux se contenir. Il soutint que le roi ne pouvoit accorder des temples aux réformés sans violer le serment fait à son sacre de maintenir la religion catholique. « Je ne m'oppose point à l'avis de ceux » qui veulent un concile, soit général, soit » national ; j'observe seulement qu'il n'aura » point la puissance d'éteindre l'hérésie ; les » réformés ne se soumettront point à la déci» sion de cette assemblée, si elle n'est com» posée à leur mode : et c'est une prétention » absurde qui sera sûrement rejetée. Ils diront » qu'on les a condamnés sans les entendre ; » que les évêques étoient juges et parties. » Ainsi, un concile ne produira aucun effet » sur des forcenés qui n'aspirent qu'au bou» leversement de l'Etat. A l'égard de la mul» titude, qui est de bonne foi dans sa croyance, » puisque la violence a eu un résultat contraire » à celui qu'on en attendoit, j'opine à ce qu'on » s'en tienne aux voies de douceur et de per» suasion, à ce qu'on empêche seulement les

» assemblées illicites, et à ce qu'on fasse subir 1560.
» le dernier supplice à quiconque s'armeroit
» sans la permission du roi. Quant aux Etats-
» Généraux, j'approuve fort leur convocation,
» ne fût-ce que pour montrer au peuple le bon
» usage fait des subsides qu'il paie, et les me-
» sures déjà prises pour le soulager. »

Les Etats furent convoqués à Meaux, pour le 10 décembre, et un concile national à Paris, pour le 20 janvier, à moins qu'il ne plût au pape d'en indiquer un général, ainsi qu'il le promettoit au roi. Cette alternative décida le Saint-Père à rétablir le concile de Trente, deux fois interrompu; c'étoit Jean-Ange de Médicis, d'une autre famille que celle de Florence, et frère du célèbre marquis de Marignan, général de Charles-Quint; il occupoit le trône pontifical depuis le 25 décembre 1559, sous le nom Pie IV. L'empereur Ferdinand, devenu, par son rang, son âge et ses lumières, le chef, et, en quelque sorte, l'oracle des princes chrétiens, l'engageoit à permettre pour tous les fidèles l'usage du calice dans la communion, et à consentir au mariage des prêtres. C'étoit, dit-il, deux points de discipline qui dépendoient de lui. Le pontife répondit qu'à la vérité l'Eglise pouvoit se relâcher sur ces deux articles; mais qu'ayant été réglés par des con-

1560. ciles, c'étoit à un concile d'examiner s'il convenoit de les maintenir ou de les changer.

Durant l'assemblée de Fontainebleau, on arrêta dans cette ville un gentilhomme du roi de Navarre, la Sague, chargé des commissions secrètes du prince de Condé, parmi les lettres qu'il devoit rapporter, on en trouva une du connétable, qui ne contenoit rien d'important; une autre, plus intéressante, de François de Vendôme, vidame de Chartres, qui offroit au prince ses services envers et contre tous, excepté le roi et la famille royale. Il fut arrêté et interrogé. Il dit qu'une querelle existant entre les maisons de Bourbon et de Lorraine, il avoit cru, lui qui appartenoit à la première, être en droit de prendre parti pour elle. Comme sa lettre ne démentoit point cette explication, les commissaires nommés pour cette procédure la suspendirent. Les Guises auroient voulu pouvoir faire interroger le prince de Condé lui-même, ou du moins le tirer de la Navarre. Antoine fut sommé d'amener son frère au roi. Sur ces entrefaites, le jeune Maligni, retiré à Lyon depuis le mauvais succès de la conjuration, fit sur cette ville une tentative qui ne réussit point.

Un autre chef de protestans, le plus audacieux de tous ceux qui jusqu'alors avoient pris les

armes, Montbrun, ne fut pas plus heureux dans le Dauphiné. C'étoit un très-ancien gentilhomme de cette province, qui avoit établi dans son château un prêche, où tout le peuple des environs étoit admis. Le parlement de Grenoble chargea le prevôt des maréchaux de l'amener en prison. Il enleva le prevôt et tous ses archers. Le comtat Venaissin, situé entre la Provence et le Dauphiné, renfermoit un très-grand nombre de protestans; ils déterminèrent Montbrun à se mettre à leur tête. Il remporta des avantages sur les troupes du pape, et sur celles de France, commandées, les unes et les autres, par la Motte-Gondrin, qu'il força de traiter avec lui. Convaincu qu'il ne pourroit long-temps se soutenir contre le roi et le pape réunis, il stipula que ses adhérens, et lui, auroient la permission, s'ils ne vouloient pas suivre la religion catholique, de se retirer avec toute leur fortune où bon leur sembleroit. Montbrun parut choisir ce dernier parti. Il revint à son château, et congédia presque toute sa troupe; mais, s'apercevant qu'on mettoit des garnisons dans trois places qui l'environnoient, et qu'on le tenoit ainsi assiégé, il se mit à la tête de deux cents hommes qui lui restoient, surprit successivement ces trois places, dans lesquelles il extermina sans pitié les moines et 1560.

1560. les prêtres, épargnant tout le reste. La Motte-Gondrin marcha contre lui et fut encore battu. Néanmoins, ce succès ne pouvant le préserver de sa ruine, il exhorta ses compagnons à se bien cacher, et s'évada lui-même avec sa femme, qu'il aimoit tendrement, et dont il n'étoit pas moins aimé. Un jeune avocat, nommé Mathieu d'Antoine, qui lui servoit de secrétaire, accompagnoit leur fuite. Ils arrivent dans une petite ville de Provence. Cet indigne secrétaire va le dénoncer aux magistrats, offre de l'arrêter, si l'on veut lui céder la moitié de sa dépouille, et vient avec des hommes armés pour exécuter sa trahison. Montbrun, qui étoit à un rez-de-chaussée donnant sur la campagne, après avoir terrassé le traître, saute par la croisée, se dérobe à la vue de ceux qui le poursuivent, et change d'habits avec le premier paysan qu'il rencontre. On dépouille sa femme de tout ce qu'elle possède, et on la laisse aller. Elle échange ses vêtemens, comme son mari, et a le bonheur de le rejoindre. D'Antoine se fait encore donner une escorte pour aller le surprendre au passage du Dauphiné, en Savoie. Il fut aperçu du mari et de la femme; mais, sans doute, il ne les reconnut pas au milieu d'une foule de villageois, car ils ne furent point arrêtés. Un avocat, appelé

Guyotin, fut plus malheureux; on le prit : il étoit du comtat Venaissin, et avoit été député vers Montbrun pour l'attirer dans ce pays. Il fut mené à Lyon, où il eût été pendu sur l'heure, si l'espoir d'en tirer des lumières dans la procédure criminelle qu'on se proposoit d'intenter contre deux des princes du sang n'eût fait différer son exécution; on vouloit qu'il y servît de témoin, ainsi que d'Antoine, et un certain Gilles Legantier, que les protestans de Lyon avoient envoyé à la cour de Navarre pour se concerter avec les deux Bourbons, et qui avoit été arrêté après que l'entreprise sur cette ville eut échoué. Ce dernier avoua la députation dont il avoit été chargé. Sur ses indications, on arrêta plusieurs gentilshommes, et l'on parvint à découvrir des commissions expédiées par le prince de Condé pour lever des troupes. Le maréchal de Saint-André fut envoyé à Lyon par les Guises, principalement pour diriger ces opérations. Aucun témoin ne chargeoit le connétable; les princes lorrains en étoient extrêmement fâchés. On interrogea la Sague; on étala sous ses yeux les instrumens de la question, pour tirer de lui quelques éclaircissemens qui compromissent cet ennemi des Guises. Il étoit prouvé que ce prisonnier avoit cherché à corrompre un offi- 1560.

34.

1560. cier du roi. Il voulut racheter sa vie, et dit que si l'on mouilloit l'enveloppe de la lettre écrite au vidame de Chartres, on y apercevroit des caractères qui apprendroient ce qu'on désiroit connoître. On vit effectivement que Dardois, le confident du connétable, mandoit au prince de Condé, qu'on sentoit à Chantilli la nécessité de changer promptement l'administration et de se défaire des Guises. La Sague ajouta que les princes, en feignant de venir à la cour, devoient s'emparer de Poitiers, de Tours et d'Orléans; que, dans cette dernière ville, dont ils comptoient faire leur place d'armes, seroient convoqués les Etats-Généraux pour faire le procès aux Guises, et se saisir du pouvoir jusqu'à la majorité du roi, qui seroit fixée à l'âge de vingt-deux ans, comme cela s'étoit pratiqué à l'égard de Charles VI. Les Guises, gardant le plus profond secret sur cette découverte, se contentèrent de former deux camps, l'un à Meulan, l'autre à Pontoise, et menèrent le roi, de Fontainebleau où il n'étoit pas en sûreté, à Saint-Germain-en-Laye, entre les deux camps.

Ces précautions prises, il s'agissoit d'attirer à la cour le prince de Condé, pour l'arrêter, et lui faire son procès. Le seigneur de Crussol, envoyé au roi de Navarre, pour tâcher de lui

persuader d'amener lui-même son frère à Paris, n'avoit pu l'y déterminer. Catherine employa un vil artifice pour attirer dans le piége l'ennemi que la cour vouloit détruire. Le cardinal de Bourbon, frère du prince de Condé, quelques autres amis que ce dernier avoit encore à la cour, lui mandoient tout ce qui s'y passoit. Elle déplora devant eux l'ennui qu'on y respiroit depuis que les deux frères l'avoient quittée; elle regrettoit, disoit-elle, l'enjouement de Condé, qui répandoit la joie partout où il se trouvoit. Elle affectoit un vif désir du retour des deux frères. Le cardinal, homme simple et crédule, fut la dupe de cette supercherie, de même que deux ou trois hommes de sa trempe, qui allèrent successivement presser les deux frères de se rendre à Saint-Germain. Ils étoient bien loin de croire à la sincérité de Médicis; mais, dans l'impuissance de résister aux forces de toute la monarchie, ils ne virent rien de plus expédient que de paroître se rendre à la cour sur sa parole. Tous ceux qui s'intéressoient au sort d'Antoine, le conjurèrent de ne pas attirer sur le Béarn un orage qui écraseroit infailliblement ses sujets, sa famille et lui. Le prince de Condé, trop généreux pour vouloir l'exposer à un tel désastre, aida lui-même à le déterminer. 1560.

1560. Le roi, s'étant mis à la tête de l'armée qu'il avoit à Pontoise, se rendit avec elle à Orléans, pour y attendre les deux frères. En passant par Limoges, ville dont Antoine avoit la seigneurie du chef de sa femme, et qui lui étoit très-attachée, ils trouvèrent sept à huit cents gentilshommes bien armés, qui offrirent de grandes forces, s'ils vouloient se mettre à leur tête. Le roi de Navarre, qui en général ne savoit point se décider, après avoir hésité quelque temps, finit par refuser ce parti; il obtiendroit, dit-il, leur grâce, s'ils étoient inquiétés pour avoir contrevenu aux ordonnances sur le port d'armes. « Notre grâce, Monseigneur, répondit un » d'eux! ne songez qu'à la vôtre. Nos épées » nous restent. » La princesse de Condé, instruite du projet d'arrêter son mari, qu'elle adoroit, et de lui faire perdre la tête sur un échafaud, lui dépêcha un courrier pour le conjurer de revenir sur ses pas. Les deux princes n'ajoutèrent point de foi à l'avis qu'elle avoit reçu; ils crurent que ce pouvoit être une ruse des Guises pour les entraîner à une désobéissance formelle aux ordres du roi. Ils continuèrent leur route. Bientôt ils ont de nouveaux sujets d'appréhension. Antoine, feignant une incommodité, s'arrêta dans la petite ville de Lusignan, incertain s'il ne retourneroit pas

dans le Béarn. Sur de nouvelles assurances de Médicis, ils viennent jusqu'à Poitiers. Là, ils reçoivent des lettres de leurs amis, qui leur apprennent qu'elle les trompe, et les conjurent de s'enfuir. Il n'étoit plus temps; ils étoient observés par des troupes royales, et dès qu'ils sont sortis de Poitiers, le maréchal de Termes les enveloppe, et les pousse en quelque sorte jusqu'à Orléans. Catherine, en le voyant paroître, jette un cri et verse des larmes abondantes. Le roi dit au prince de Condé, qu'il est accusé de complots contre sa personne et contre l'Etat. Le prince répond sans s'émouvoir, que ce sont des calomnies, qu'il offre de confondre. « Il est juste, réplique le roi, que » vous soyez entendu dans vos défenses. » Aussitôt il le fait arrêter par deux capitaines de ses gardes, et donne des ordres pour qu'on saisisse Groslot, bailli d'Orléans, qui avoit promis de livrer la ville aux deux frères, Madame de Roye, belle-mère de Condé, Dardois, secrétaire du connétable, et Bouchard, chancelier du roi de Navarre. Antoine somme plusieurs fois devant toute l'assemblée la reine-mère de déclarer si elle n'a point promis à son frère et à lui toute sûreté. Elle ne répond rien. On le sépare de ses gentilshommes, et on l'abreuve d'humiliations. Il va 1560.

1560. solliciter le cardinal de Lorraine, se tient devant lui debout et tête nue, tandis que le Lorrain a l'insolence de rester assis et couvert. La princesse de Condé, malgré toutes les mesures prises pour l'écarter du roi, parvient à l'aborder, se jette à ses genoux, et veut plaider la cause de son mari. François répond que ce prince a voulu lui ravir la couronne et la vie, et qu'il laisseroit agir la justice. Madame Renée, seconde fille de Louis XII, et veuve du duc de Ferrare, usant du droit de sa naissance, et de celui que pouvoit lui donner sa qualité de belle-mère du duc de Guise, le reprit vivement d'avoir osé s'attaquer au sang de France, sans considérer le précipice où il se jetoit avec ses enfans. Guise avoit au suprême degré l'art de se posséder; quoiqu'il passât, en général, pour être l'ennemi personnel du prince de Condé, il ne laissa jamais échapper un mot dont aucun prince du sang eût à se plaindre. Le maréchal de Brissac avoit le premier ouvert dans le conseil l'avis d'arrêter le prince de Condé. Il fut adopté par tous ceux qui s'y trouvoient, à l'exception du duc de Guise qui refusa d'opiner. Ce fut ce qu'il répondit aux reproches de sa belle-mère: « Pourquoi vouloir, dit-il, me rendre res-

» ponsable d'une affaire à laquelle je n'ai pris 1560.
» aucune part? »

La perte du prince de Condé, qu'eût suivie celle du roi de Navarre, n'auroit été, dit-on, que le prélude d'un carnage effroyable. Les Guises, convaincus que le calvinisme menaçoit également le trône et l'autel, méditoient l'extermination de tous les sectaires, qui ne formoient pas encore la dixième partie des habitans de la France. Ils imaginèrent un moyen sûr pour les découvrir. En 1543, la Faculté de théologie avoit, par ordre de François I, dressé un formulaire sur les points religieux controversés, et en avoit fait jurer l'observation par tous ses membres. Le roi, l'ayant revêtu de lettres patentes, déclara séditieux tous ceux qui enseigneroient une doctrine qui n'y seroit pas conforme. Les Guises arrêtèrent dans un conseil secret, de faire revivre cette loi oubliée. Le monarque, dans les Etats-Généraux, où domineroient nécessairement les catholiques, devoit exiger que tous les François en état de raison, et sans distinction de sexe, signassent le Formulaire, et en donna l'exemple. Les cardinaux, les grands-officiers de la couronne, et les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, devoient en outre jurer entre les

1560. mains du roi, de poursuivre comme ennemis publics, sans excepter leurs parens, tous ceux qui contreviendroient au Formulaire. Quiconque refuseroit ce serment, devoit être arrêté sur-le-champ, et puni du dernier supplice. On s'attendoit à bien des refus, notamment de la part des Châtillons. Déjà l'on préparoit les prisons qui devoient les enfermer. Il y en avoit une à Saint-Aignan, qu'on destinoit à Coligni, et qui, pour cette raison, fut nommée *la Tour Amirale*. Quatre armées devoient parcourir toutes les provinces du royaume, et détruire tous les calvinistes connus; le roi d'Espagne feroit la même opération dans les Pays-Bas, donneroit du secours à la France, si elle en avoit besoin; et la France s'obligeroit réciproquement à l'aider, et à fournir au duc de Savoie les moyens d'asservir Genève. Pour l'exécution de ces projets, il falloit que la pluralité des députés aux Etats-Généraux fût dévouée au gouvernement. Les Guises ne négligèrent rien pour se procurer cet avantage. En quelques endroits néanmoins, les calvinistes prévalurent. Le cardinal de Lorraine, pour se rendre maître des Etats, fit changer le lieu de leur assemblée; en place de Meaux, il indiqua Orléans, où les députés, environnés de troupes, devoient être comme prisonniers. Il résolut

en outre de mettre sous leurs yeux un exemple 1560.
propre à les remplir d'effroi.

Il fit nommer, pour juger le prince de Condé, une commission tirée du parlement de Paris, composée du président Christophe de Thou, de deux conseillers, du procureur-général Bourdin, et du greffier Du Tillet. Lorsqu'ils voulurent interroger le prince, il dit au président : « Etant de tous les bonnets ronds du » royaume celui qui passe pour mieux con- » noître les lois, je m'étonne que vous vous » soyez chargé d'une pareille besogne. Vous » savez qu'un prince du sang ne peut être » jugé que par le roi en personne, assisté des » autres princes, des pairs, et de tous les » membres du parlement. J'en appelle au roi » séant dans cette cour. » Le président excusa la commission et lui, sur l'obéissance qu'ils devoient au souverain, et reçut l'appel. Le conseil d'Etat le déclara nul, pour deux motifs : d'abord, parce qu'il s'agissoit du crime de lèse-majesté, ensuite, parce qu'il n'étoit question encore que d'instruire le procès ; ce qui ne pouvoit être l'ouvrage que d'un certain nombre de commissaires. Condé, sans se désister de son appel, demanda qu'attendu son inexpérience en matière criminelle, il lui fût permis de consulter sa famille. Sa demande fut rejetée.

1560 Cependant le conseil se relâcha de la sévérité des ordonnances contre les accusés du crime de lèse-majesté. Il lui permit, par grâce spéciale, l'assistance de deux avocats. Dès qu'il eut fourni son mémoire justificatif, le roi joignit aux premiers commissaires, le chancelier, quelques conseillers d'Etat, ceux des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et des maîtres des requêtes qui se trouvoient alors à Orléans. Ce tribunal extraordinaire devoit juger en dernier ressort. Les preuves parurent si claires et si nombreuses, les réponses du prince si vagues et si foibles, qu'il fut déclaré convaincu du crime de lèse-majesté, et condamné à mort. L'arrêt passa sans aucune contradiction. Néanmoins le chancelier, et un conseiller d'Etat, Guillart du Mortier, ne le signèrent point, dans l'espoir de gagner du temps, mais sans refuser positivement leur signature. Un seul des commissaires eut ce courage, Louis de Beuil, comte de Sancerre, bon catholique cependant, et ami particulier des Guises. Il dit au roi qui le pressoit de souscrire l'arrêt : « Sire, j'aimerois mieux perdre moi-même la » tête que de léguer à mes enfans la honte de » voir le nom de leur père au bas d'un arrêt » de mort contre un prince dont les descen- » dans peuvent devenir leurs souverains. » Le

cardinal de Lorraine traita ce vieillard véné- 1560.
rable d'homme en démence, et l'on arrêta irrévocablement que le 10 décembre, jour fixé pour l'ouverture des Etats, la tête du prince tomberoit en présence des députés, pour les contenir par cet exemple, et justifier ce supplice par le consentement tacite des représentans de la nation. Condé ne parut pas éprouver la plus légère émotion. Un prêtre fut envoyé dans sa prison pour lui dire la messe. De fervens calvinistes, tels que l'amiral, se prêtoient sans scrupule à cette cérémonie; Condé craignit que, dans la conjoncture où il se trouvoit, une semblable condescendance ne fût une espèce de lâcheté; il renvoya l'ecclésiastique, en disant qu'il étoit venu à Orléans, sur l'invitation du roi, non pour entendre la messe, mais pour faire entendre sa justification. Il conserva la gaieté qui l'avoit rendu les délices de la cour, et passoit les jours et une partie de la nuit à jouer avec ses gardes. Un homme d'une grande naissance, et qu'il connoissoit intimement, vint, de la part des Guises, le sonder sur une réconciliation avec eux. Le prince, après lui avoir fait avouer sa mission, qu'il n'avoit pas déclarée, lui répondit : « Dis-» leur que désormais tout arrangement possible » entre eux et moi est écrit sur le fer de ma lance. »

1560. Antoine, d'un caractère bien différent, étoit assiégé de terreurs; il couroit à la vérité le plus grand danger. On avoit persuadé au roi qu'il perdroit sa couronne et la vie s'il laissoit subsister la race des Bourbons, et on l'avoit déterminé à se défaire du roi de Navarre. Il existoit, outre ce prince et son frère, deux autres Bourbons d'une branche cadette, le duc de Montpensier et le prince de la Roche-sur-Yon; l'un et l'autre avoient des gouvernemens. Il auroit fallu s'en défaire également pour éteindre cette auguste race. Quelque projet qu'on eût à cet égard, il fut décidé que le roi feroit venir Antoine dans sa chambre, où se trouveroient aussi le duc de Guise, le maréchal de Saint-André, le cardinal de Lorraine et quelques autres; que François feroit *une querelle d'Allemand* au roi de Navarre, lui porteroit un coup de dague, et que les assistans l'acheveroient. La reine-mère, qui n'avoit pas été présente à ce conseil secret, en fut avertie par son fils lui-même. Après avoir vainement essayé de le détourner de cette lâche cruauté, elle en fit prévenir le roi de Navarre. Ce prince alla néanmoins où il étoit appelé, répondit aux injures du roi avec beaucoup de douceur et de respect, et regarda d'un œil intrépide et courroucé ceux qui avoient machiné sa mort. Le

roi n'exécuta pas l'assassinat qu'on lui avoit conseillé. Les deux frères, en sortant de sa chambre, dirent assez haut : « Voilà le cœur » le plus poltron qui fût jamais. » Garnier révoque en doute cette anecdote, quoique attestée par le roi de Navarre, et son capitaine des gardes Ranti. Antoine avoit dans le cœur plus de courage que dans la tête. Associé à toutes les entreprises de son frère, il ne doutoit pas que, d'une manière ou d'une autre, on ne voulût le faire périr; il feignoit d'être malade pour se dispenser de paroître le jour dans la chambre du roi; mais, la nuit, il s'armoit avec quelques fidèles domestiques pour défendre sa vie, ou la vendre chèrement s'il essuyoit une attaque nocturne. 1560.

La maladie du roi changea tout à coup la face des affaires. Le 19 novembre il perdit subitement connoissance. Son mal étoit un abcès à la tête. Les médecins crurent qu'on pouvoit le sauver en lui perçant le crâne; mais aucun de ceux même qui étoient d'avis de cette opération, n'osa la tenter, ou ordonner décidément de la faire. Le roi de Navarre alla voir la reine-mère, et affectant de la regarder comme sa protectrice unique, lui offrit ses services et ceux de son frère. Elle le reçut affectueusement, et ne répondit rien

1560. à ses offres, n'ayant pas encore de plan arrêté relativement aux princes. Les Guises dirent à Médicis que si le roi succomboit à sa maladie, ils étoient décidés à se retirer du ministère, qu'ainsi les conseils qu'ils alloient lui donner étoient désintéressés. « Si vous perdez
» votre fils, les princes du sang prétendront
» à la régence. Qui sait s'ils ne s'en pren-
» dront point à vous du traitement qu'ils
» éprouvent aujourd'hui? Ils pourront tout
» ce qu'ils voudront; et sans doute ils vou-
» dront abolir le catholicisme. Or, tout
» changement de culte entraîne un change-
» ment de domination. Vous n'avez à choisir
» qu'entre deux partis, dont aucun n'est tout-
» à-fait sans danger : le premier, de traiter
» avec le roi de Navarre, et de lui accorder
» l'oubli du passé, avec la liberté de son
» frère, parce qu'il vous laissera la régence;
» le second, de faire sommairement instruire
» le procès d'Antoine, contre lequel il y a
» presqu'autant de preuves que contre son
» frère. Une fois déclaré criminel de lèse-
» majesté, personne n'osera proposer de lui
» conférer la régence. Il pourra en appeler
» au parlement. Vous y ferez durer le procès
» plusieurs années. Votre pouvoir sera devenu
» inébranlable avant l'arrêt. » Catherine re-

mercia les Guises, les pria de ne point l'abandonner, et promit de ne pas séparer ses intérêts des leurs. Elle consulta l'Hôpital, qui lui dit que déjà on l'avoit compromise dans l'esprit de la nation, en se servant d'elle pour attirer les princes à la cour; que cependant on savoit que les résolutions importantes se prenoient sans sa participation; ce qui la faisoit plus plaindre que blâmer; mais que si elle ordonnoit d'arrêter le roi de Navarre, dont son fils avoit respecté la liberté, elle perdroit la confiance générale, et qu'une guerre civile et sa propre ruine seroient la suite d'une semblable mesure; que le projet d'arracher au roi de Navarre, par la crainte, une renonciation à la régence, ne présentoit aucun avantage; qu'une simple protestation annuleroit un acte extorqué de cette manière, et ne serviroit qu'à fortifier les droits d'Antoine; droits au surplus fort douteux, puisqu'aucune loi n'excluoit une reine-mère de la régence; que quelques unes l'avoient exercée, avant que l'ordonnance de 1403, confirmée par celle de 1407, l'eût abolie, en y substituant un conseil d'administration dirigé par la reine-mère, composé des princes, des grands-officiers et des principaux seigneurs; qu'il falloit s'en tenir à cette institution; que 1560.

1560. le roi de Navarre, qui seul pourroit se croire lésé par cette mesure, étoit un prince modéré; qu'il seroit facilement amené à y donner les mains; qu'il ne falloit pas imposer de conditions aux princes du sang pour les rappeler en grâce; que s'ils avoient manqué aux devoirs de sujets, la cour n'avoit pas eu pour eux les égards dus à leur rang et à leur mérite. C'étoit un bonheur que les religionnaires les eussent choisis pour chefs. Il falloit bien se garder d'exiger de ces princes qu'ils se détachassent de cette secte; elle choisiroit alors d'autres chefs qui, n'étant pas aussi intéressés à la conservation de la monarchie, seroient infiniment plus dangereux. Il étoit au reste bien éloigné de prétendre que la reine-mère dût sacrifier la maison de Lorraine à celle des Bourbons; il falloit conserver les Guises, ne fût-ce que pour les opposer aux princes du sang, si ces derniers méconnoissoient son autorité. Pour tenir dans sa main tous les chefs de partis, elle devoit garder une neutralité parfaite.

La reine goûta ces conseils; mais, ne comptant point sur l'attachement d'Antoine, qu'elle savoit bien ne pas mériter, elle employa de petites ruses pour l'effrayer. Elle y réussit; puis lui déclara qu'elle avoit tous les

moyens de le perdre, et vouloit bien n'en pas user, mais à deux conditions : la première, qu'il renonceroit formellement à la régence, et ne lui disputeroit pas la principale autorité dans le gouvernement; la seconde, qu'il se réconcilieroit avec les Guises (qui étoient présens). Elle dit qu'ils n'avoient eu aucune part à la prison de Condé; ce qu'on fit affirmer au roi mourant. Antoine consentit à tout, et la reine lui promit de l'établir chef du conseil d'administration. 1560.

Les Guises ne se fièrent point à une réconciliation arrachée par la force; ils se mirent en défense dans leur maison dès que le roi eut cessé d'exister. Ce fut le 5 décembre; il n'avoit pas tout-à-fait dix-sept ans. Son règne fut de dix-sept mois, et sa maladie de dix-sept jours. On oublia d'abord le soin de ses funérailles, et quand on s'en occupa, il ne se trouva point d'argent dans le trésor pour cette dépense. Son corps, très-mal accompagné, fut mené à Saint-Denis. On attacha, sur le cercueil, cet écriteau : « Où est Tanneguí du » Châtel? Mais il étoit François. » C'étoit seulement un reproche qu'on entendoit adresser aux Guises; car François II n'eut pas le bonheur d'être aimé. Son accueil étoit froid et dédaigneux, et son règne ne fut guère marqué

1566. que par des lois sévères et de terribles exécutions. Elles étoient, à la vérité, attribuées à la violence du cardinal de Lorraine; mais, comme on n'espéroit pas que le roi sortît de cette tutelle, il ne fut point regretté.

L'Hôpital commença, sous ce règne, à donner au royaume ces lois sages qui ont signalé son ministère. Une des plus importantes fut l'édit du mois de juillet de cette année, concernant les veuves qui se remarieroient; des femmes riches, quelquefois chargées de famille, s'unissoient à des hommes avides, et, leur donnant tous les biens qu'elles possédoient, ou la plus grande partie, réduisoient à la misère les enfans d'une précédente union. Il leur fut défendu de laisser au nouveau mari, au-delà d'une part d'enfant; et dans le cas où les enfans seroient inégalement partagés, plus qu'une portion pareille à celle de l'enfant qui auroit le moins. L'édit donne pour motifs de ces défenses, l'*infirmité* (la foiblesse) du sexe.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE
DU QUATRIÈME VOLUME.

